

PLAN PAYSAGE

BEAUJOLAIS

PLAN DE PAYSAGE DU BEAUJOLAIS VITICOLE

DIAGNOSTIC

Janvier 2020

Syndicat mixte du
BEAUJOLAIS

FABRIQUES Architectures Paysages / Territoires & Paysages / Sites & Paysages / Atelier PopCorn





DIAGNOSTIC

PHASE 1





I. POURQUOI UN PLAN PAYSAGE POUR LE TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE ?

<u>I.1. OBJECTIFS DU SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS</u>	11
<u>I.2. QU'EST CE QU'UN PLAN PAYSAGE ?</u>	12
<u>I.3. LE TERRITOIRE D'ÉTUDE</u>	17
<u>I.4. LA STRATÉGIE DE CONCERTATION</u>	21

II. CHARPENTE PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE :

<u>II.1. SOCLE NATUREL :</u> UN PAYSAGE EN ÉTAGE APPUYÉ SUR UNE GÉOLOGIE RICHE ET VARIÉE	27
II.1.1 UNE DIVERSITÉ GÉOLOGIQUE QUI SE LIT À TRAVERS LES PAYSAGES	27
II.1.2 UNE TOPOGRAPHIE ÉTAGÉE DES MONTS À LA PLAINE	29
II.1.3 DES MULTIPLES VALLONS DESSINÉS PAR UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE	31
II.1.4 UNE RÉPARTITION SPÉCIFIQUE DE MILIEUX NATURELS DIVERSIFIÉS	33
II.1.5 TROIS ENTITÉS PAYSAGÈRES AFFIRMÉES	35
<u>II.2. LES IMPLANTATIONS HUMAINES ET LA CONSTRUCTION DES PAYSAGES DU BEAUJOLAIS VITICOLE :</u>	37
II.2.1 DES IMPLANTATIONS URBAINES AUX SITES STRATÉGIQUES TÉMOINS DE L'HISTOIRE DES LIEUX	37
● De l'époque Gallo-romaine à l'époque médiévale : Les bourgs fortifiés, points de surveillance des vallons transversaux	

- Du XVIII^e au XIX^e : émergence et expansion des villes et villages industriels et commerciaux du Val de Saône
- Seconde moitié du XX^e : La périurbanisation des villes & villages, sur l'ensemble du territoire
- Des implantations urbaines diversifiées, liées à la géographie des lieux

II.2.2 D'UN SYSTÈME AGRICOLE DE POLY-CULTURE À UN PAYSAGE MONO-VITICOLE 51

- L'affirmation d'une identité viticole
- L'héritage d'une agriculture plurielle

II.3. PANORAMA & PERCEPTIONS D'UN TERRITOIRE COMPOSITE EN ÉVOLUTION : 63

II.2.1 DES SITES EMBLÉMATIQUES ET DES VUES REMARQUABLES 63

- Un socle chevalet du paysage
- Un jeu de promontoires et de vallées rythmant la découverte du paysage
- Des éléments saillants, points d'appel du paysage

II.2.2 LES TENDANCES D'ÉVOLUTION LISIBLES DANS LE PAYSAGE 69

- Des évolutions historiques qui ont façonné l'identité paysagère actuelle du Beaujolais viticole
- Des tendances en cours qui questionnent les paysages identitaires du Beaujolais viticole
- Dérèglement climatique : Observations & projections

III. LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU BEAUJOLAIS VITICOLE :

III.1. DYNAMIQUES AGRICOLES : 83

DE L'ÉROSION D'UNE DICHOTOMIE VITICOLE ET TERRITORIALE À L'ÉMANATION D'UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE

III.1.0 LE VIGNOBLE BEAUJOLAIS EN CHIFFRES 84

III.1.1 RAPPEL : LES VALEURS PAYSAGÈRES DES COMPOSANTES AGRICOLE & VITICOLES ET LES DYNAMIQUES EN COURS 85

- Une dichotomie Nord-Sud lisible à l'échelle du grand paysage
- A plus fine échelle, des interrelations agro-urbaines franches ou rompues

III.1.2 L'ÉMERGENCE DE CARACTÉRISTIQUES COMMUNES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE 93

- Des fuseaux paysagers aux typologies agricoles plurielles
- Une récurrence de vallons Est-Ouest à la géologie variée

- Une richesse pédologique nouvellement investie
- Des écrans agricoles et viticoles vitrines des éléments patrimoniaux

III.1.3 EFFETS PRÉVISIBLES OU POTENTIELS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR LA VITICULTURE ET L'AGRICULTURE	98
III.1.4 DES INITIATIVES EN COURS OU À VENIR : L'ÉMERGENCE D'UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE, VERS UNE GÉNÉRALISATION DE LA POLYCULTURE EN BEAUJOLAIS	102
<ul style="list-style-type: none"> ● L'adaptation des pratique culturales ● L'essor de cultures innovantes 	
III.1.5 DES STRATÉGIES ET MESURES EN FAVEUR DES DYNAMIQUES AGRICOLES DU BEAUJOLAIS	105
III.1.6 CE QUI EST EN JEU	109
<u>III.2. DYNAMIQUES NATURELLES :</u>	113
III.2.1 RAPPEL : LES VALEURS LIÉES AUX MILIEUX NATURELS DU TERRITOIRE BEAUJOLAIS	114
III.2.2 UNE SIMPLIFICATION VÉGÉTALE DES COTEAUX ET DES LANDES	115
III.2.3 UNE TRAME VERTE ET BLEUE EN MANQUE DE LISIBILITÉ PAYSAGÈRE ET DE RECONNAISSANCE	117
<ul style="list-style-type: none"> ● Des fonds de vallée humides mis en culture et urbanisés ● Les cours d'eau enfouis ou oubliés dans les espaces urbains, en cours de reconnaissance ● Des milieux naturels «ordinaires» peu valorisés 	
III.2.4 UNE PERTE DE STRUCTURES VÉGÉTALES ET DE BIODIVERSITÉ DANS LES ESPACES CULTIVÉS	123
<ul style="list-style-type: none"> ● Au sein des parcelles viticoles ● Dans la plaine 	
III.2.5 L'ENFRICHEMENT DES COTEAUX VITICOLES	127
<ul style="list-style-type: none"> ● Un enrichement en timbre poste ● Des friches diversifiées 	
III.2.6 EFFETS PRÉVISIBLES OU POTENTIELS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR LES MILIEUX NATURELS	135
III.2.7 DES INITIATIVES POUR RESTAURER ET VALORISER LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES ET LA BIODIVERSITÉ	137
III.2.8 CE QUI EST EN JEU	139

III.3. DYNAMIQUES RÉCRÉO-TOURISTIQUES	143
III.3.1 RAPPEL : LES VALEURS LIÉES AUX DYNAMIQUES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE BEAUJOLAIS	144
III.3.2 UNE NOTORIÉTÉ LIÉE AU CARACTÈRE VITICOLE DU TERRITOIRE, ENRICHIE D'UNE DIVERSIFICATION DES OFFRES ET DES ACTIVITÉS	145
<ul style="list-style-type: none">• Une offre touristique en structuration, qui s'appuie sur l'identité viticole• et les paysages identitaires du beaujolais <p>L'ancrage au terroir en question : héritage du beaujolais nouveau ?</p> <ul style="list-style-type: none">• Vers une double stratégie de revalorisation des appellations et de diversification	
III.3.3 DES ATOUTS MULTIPLES PARFOIS NÉGLIGÉS	149
<ul style="list-style-type: none">• La dégradation du petit patrimoine• L'enrichissement des parcelles aux abords des bâtiments remarquables• Des espaces d'accueil du public peu qualitatifs• Une profusion de signalétique hétéroclite qui tend à brouiller une identité claire• Des villages remarquables qui bénéficient peu de leur attrait touristique	
III.3.4 VERS UNE STRATÉGIE D'ITINÉRANCE POUR ÉVITER LA BANALISATION DE L'EXPÉRIENCE DU PARCOURS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE	155
<ul style="list-style-type: none">• Des axes de communication N-S aux itinéraires transversaux propices à la découverte des paysages• Un développement des modes doux comme alternative au réseau routier	
III.3.5 EFFETS PRÉVISIBLES OU POTENTIELS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR LE TOURISME ESTIVAL ET LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	160
III.3.6 DES INITIATIVES EN COURS POUR DÉVELOPPER UNE ITINÉRANCE BEAUJOLAISE ET DIVERSIFIER LES ATTRAITS DU TERRITOIRE	162
<ul style="list-style-type: none">• Des structures et projets qui cherchent à mettre en valeur un patrimoine géologique singulier• Des démarches qui revendiquent un patrimoine architectural et paysager notable	
III.3.7 CE QUI EST EN JEU	167

III.4. DYNAMIQUES URBAINES : DE L'ALTÉRATION DES LOGIQUES D'IMPLANTATIONS URBAINES ANCESTRALES À UNE NÉCESSAIRE RECOMPOSITION DES FRANGES AGRO-URBAINES	171
III.4.1 RAPPEL : LES VALEURS URBAINES DU TERRITOIRE BEUJOLAIS	172
III.4.2 DES MENACES SUR LA LISIBILITÉ ET LA SPÉCIFICITÉ DES SILHOUETTES BÂTIES <ul style="list-style-type: none"> • Une amplification du mitage historique • Des extensions urbaines qui brouillent les perceptions & les complémentarités agri-urbaines • Des incidences paysagères propres à chaque typologie 	173
III.4.3 DES FRANGES AGRO-URBAINES EN MUTATION <ul style="list-style-type: none"> • Un durcissement des franges urbaines • Des friches spéculatives générées par une forte pression foncière • Des entrées de villes qui peinent à maintenir leur lisibilité 	187
III.4.4 UNE ÉVOLUTION COMPLEXE DU BÂTI AGRICOLE ISOLÉ DANS LE VIGNOBLE	191
III.4.5 EFFETS PRÉVISIBLES OU POTENTIELS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR LES MILIEUX URBAINS	193
III.4.6 DES INITIATIVES POUR UNE QUALITÉ IDENTITAIRE DU BÂTI, MAIS UNE APPROPRIATION ET UNE GESTION DES LISIÈRES ENCORE À DÉVELOPPER	195
III.4.7 CE QUI EST EN JEU	199
VI. LES VALEURS ET ENJEUX MAJEURS DU TERRITOIRE	
<u>VI.1. LES GRANDES VALEURS PAYSAGÈRES DU BEUJOLAIS VITICOLE</u>	205
VI.1.1 DES SINGULARITÉS SUR LESQUELLES S'APPUYER	205
VI.1.2 DES MENACES SUR LA QUALITÉ DES PAYSAGES, MAIS DES OPPORTUNITÉS À SAISIR	207
<u>VI.2. LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE BEUJOLAIS</u>	211
<u>VI.3. CE QUI EST EN JEU : LES GRANDS AXES D'UNE TRANSITION DURABLE</u>	215
CONCLUSION	235







I. POURQUOI UN PLAN PAYSAGE POUR LE TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE ?

OBJECTIFS DU SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS

1. UN PLAN PAYSAGE POUR ANTICIPER LES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES DE DEMAIN

Dans le cadre de l'**appel à projet Plan de paysage 2018 organisé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire**, le Syndicat Mixte du Beaujolais a été retenu pour mettre en oeuvre cette démarche sur la partie Est du territoire du Beaujolais : le Beaujolais viticole.

Cet appel à projet a pour finalité d'**anticiper et d'accompagner les mutations paysagères de demain, par le biais d'une démarche opérationnelle**, visant la mise en oeuvre d'un plan d'actions dans les différentes politiques publiques. La spécificité d'un Plan de paysage réside dans le développement d'une vision transversale et partagée entre différents acteurs territoriaux.

En effet, les paysages du Beaujolais viticole sont aujourd'hui le **support d'une forte identité du territoire**, sur laquelle s'appuie une grande partie de la stratégie touristique, mais qui est aussi une des spécificités qui est à l'origine d'un grand intérêt pour l'installation résidentielle dans ce secteur limitrophe de l'agglomération lyonnaise. Cependant, cette identité s'appuie bien sur un élément mouvant, qui ne peut être mis sous cloche, et dont les dynamiques d'évolution actuelles posent question sur le devenir de ces paysages marqués et marquants.

2. UNE PRISE EN COMPTE DU TERRITOIRE DANS SON ENSEMBLE, PAR LE PRISME DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Au travers de ce Plan de paysage, le Syndicat Mixte du Beaujolais souhaite prévoir les évolutions paysagères à venir au vu des effets du dérèglement climatique sur les paysages viticoles et des menaces pesant sur l'avenir de la profession de viticulteur en Beaujolais. Ce plan de paysage est une **occasion de placer l'agriculture et la viticulture comme un fil conducteur et permet de s'interroger sur son rôle multifonctionnel**.

LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

Ratifiée en 2006 par la France, la convention européenne du paysage constitue le cadre des politiques publiques en matière de paysage.

Elle donne une définition juridique du paysage : « **partie du territoire telle que perçue par les populations et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** ». Les objectifs de qualité paysagère établis par les Plans de Paysage correspondent aux « aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ». **Ils incitent à ne pas se limiter aux paysages remarquables mais à intégrer également les paysages du quotidien et les paysages dégradés.**



1.2 QU'EST CE QU'UN PLAN DE PAYSAGE ?

1. UNE DÉMARCHE NATIONALE POUR LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES



Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien (...) il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social (...) **sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun**



Préambule de la Convention européenne du paysage, Florence, 20 octobre 2000

Le Plan de paysage est un outil de création de projets de territoire lancé par le Ministère de l'Ecologie, à travers les DREAL comme relais opérationnel. Document de programmation non opposable, il permet d'appréhender une vision dynamique du paysage. Au travers de sa conception concertée, le plan de paysage a pour objectif d'amener un nouveau regard sur le territoire, afin que ses habitants puissent y exprimer leurs perceptions, les atouts et les faiblesses de celui-ci, ainsi que leurs désirs d'évolution.

Le Plan de paysage a pour but de partager avec les acteurs une compréhension du territoire afin de proposer des projets concertés au sein d'un programme d'actions. Il permet une synergie entre les projets et les acteurs présents et futurs, alliant les enjeux urbains et naturels.

«Le plan de paysage est une démarche volontaire, portée par une collectivité qui invite les acteurs de son territoire à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire. Cette démarche vise à remettre au cœur du processus ce qui fait l'originalité et la richesse d'un territoire et qui par ailleurs est porteur de sens pour les populations : le paysage.

Elle permet à une collectivité de se donner les moyens d'articuler et de décliner une politique cohérente à l'échelle de son territoire, en matière d'urbanisme, de transports, d'infrastructures, d'énergies renouvelables, etc, au regard des objectifs de qualité paysagère qu'elle s'est fixée.

Le plan de paysage permet en effet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution. C'est pourquoi le Plan de paysage a vocation à être réalisé en amont des documents sectoriels ou d'aménagement et de planification, sur le territoire concerné.

Fondé sur la définition d'Objectifs de Qualité Paysagère (OQP), le plan de paysage traduit la stratégie paysagère du territoire, laquelle tient compte des « aspirations des populations », ce qui se traduit plus concrètement par un plan d'action. Élaboré ainsi en concertation avec les acteurs du territoire - habitants, acteurs socio-économiques. Le plan de paysage permet de guider les décisions d'aménagement et les évolutions du paysage, en faisant dialoguer en amont les acteurs sur un territoire pour qu'ils dessinent, ensemble, les contours du paysage de demain»

Source: Club Plan de Paysage, Ministère du Développement Durable

2. UNE MÉTHODE D'ÉLABORATION COLLABORATIVE

La démarche du plan de paysage s'appuie sur la connaissance et la reconnaissance des paysages et de leurs évolutions et met en avant la co-construction pour définir une stratégie d'aménagement du territoire. La **méthode d'élaboration est fondamentalement participative et privilégie l'échange avec les acteurs et usagers du territoire pour comprendre les paysages mais aussi faire émerger des porteurs de projets ou d'action**. Elle se décline en trois temps qui peuvent se chevaucher pour s'adapter aux besoins du processus de réflexion et d'élaboration du plan de paysage:

PHASE 1

« DÉVELOPPER UNE VISION PARTAGÉE »

Un diagnostic « vécu », co-construit et prospectif qui met en avant les enjeux du territoire

Ce diagnostic s'appuie sur une reconnaissance du territoire (une synthèse documentaire - un travail de terrain - des entretiens et ateliers thématiques avec les acteurs territoriaux) pour faire **émerger les grandes valeurs paysagères** du territoire. Il s'agit par ailleurs d'**appréhender les dynamiques paysagères et leur perceptions pour envisager le devenir des paysages**. Ce diagnostic insiste sur les caractéristiques viticoles et agricoles du territoire pour comprendre comment ils participent à la construction ou la transformation des paysages et en font la richesse.

PHASE 2

« DÉFINIR UN PROGRAMME D'ACTION »

Identification des enjeux, définition du projet paysager (Objectifs de Qualité Paysagère), et mise en place du programme d'actions

A partir du constat réalisé et partagé dans le diagnostic, des ateliers de travail avec élus et acteurs du territoire permettent de faire émerger les enjeux de l'évolution des paysages et de se confronter à la réalité du territoire. Il s'agit notamment d'**envisager le paysage de demain pour en guider les évolutions afin de définir une stratégie politique avec des objectifs de qualité paysagère (OQP)** pour le territoire. Ces OQP pourront trouver une traduction directe dans les documents de planification (PLUi - SCOT).

Suite à la définition des OQP, tout le travail avec les partenaires durant cette phase consiste à **décliner les OQP en actions opérationnelles**. Il s'agit véritablement de cibler les acteurs qui peuvent s'engager matériellement, financièrement, logistiquement ou politiquement pour mettre en oeuvre des actions qui doivent permettre d'atteindre les OQP définis au préalable. La concertation et l'échange dans cette phase de travail permettra aux bureaux d'étude de véritablement **transmettre le plan de paysage pour qu'il devienne l'outil opérationnel du Syndicat Mixte et des communautés de communes** en matière de paysage et d'aménagement du territoire.

PHASE 3

« VALIDER LE PROGRAMME D' ACTIONS ET L'EXPÉRIMENTER »

Elaboration d'une charte d'engagement et expérimentation des pistes d'action

Cette phase finale, qui doit infuser durant toute la durée de l'étude, doit aboutir à l'élaboration d'une **charte d'engagement à l'intention des acteurs territoriaux** qui souhaite développer à court terme des pistes d'actions. Cette phase permet également de tester certaines des pistes d'actions dans un souci de mise en oeuvre opérationnelle. Ces pistes d'actions se basent et interagissent avec les expérimentations déjà en cours sur le territoire (SICAREX, Chambre d'Agriculture, lycée Bel Air, Agamy vignobles, Syndicat Mixte des rivières du Beaujolais,...).

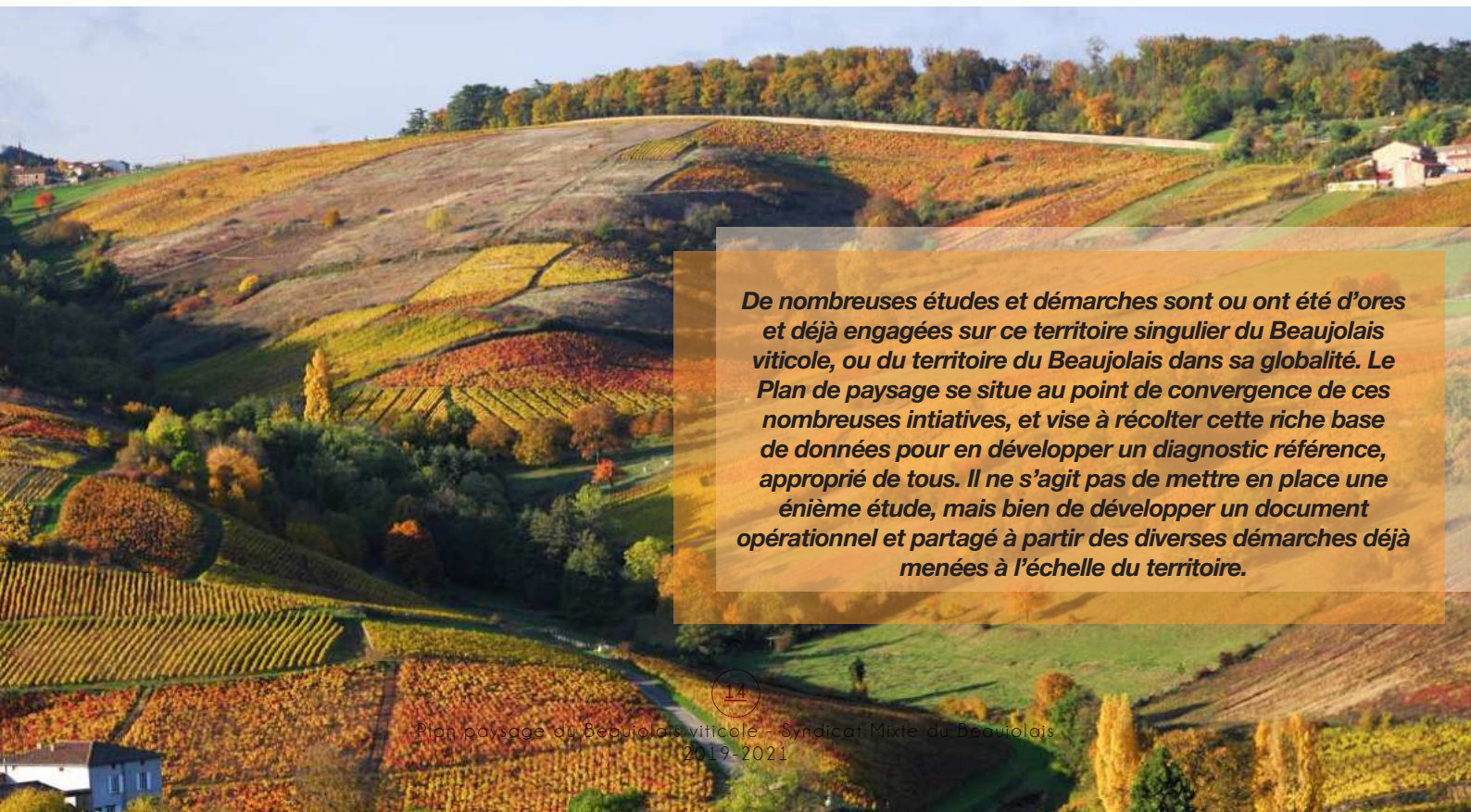


3. LES GRANDES PHASES ET OBJECTIFS DU PLAN DE PAYSAGE

La démarche Plan de paysage vise à l'**élaboration d'une stratégie territoriale au vu des évolutions contemporaines et futures des coteaux viticoles dans un contexte de dérèglement climatique**. Il s'agit d'une réelle opportunité pour le territoire Beaujolais viticole de développer un programme d'actions pour répondre aux enjeux et problématiques suivants :

- De maintien d'une activité viticole permettant une transmission des exploitations agricoles et l'installation de nouveaux viticulteurs afin de lutter contre les friches
- De l'intérêt de diversifier les exploitations et de développer des circuits courts à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise
- D'accompagnement des acteurs de la filière viticole et agricole et les collectivités aux problématiques liées au dérèglement climatique
- De pérennisation et d'accompagnement de l'homogénéité et des évolutions des structures paysagères du Beaujolais

Pour le Syndicat Mixte du Beaujolais, la démarche Plan de paysage constitue une **opportunité de définir un projet agricole territorial partagé et de développer une vision opérationnelle sur le long terme** à l'échelle de l'aménagement du territoire et des paysages. Il s'agit également d'une occasion pour faire émerger des **pistes d'actions transposables dans les documents d'urbanisme** à échelle intercommunale en cours d'élaboration sur le territoire. Le Plan de paysage Beaujolais viticole s'inscrit dans une volonté, non pas de figer, mais d'accompagner un développement du territoire qui accorde les pratiques agricoles et viticoles, la préservation des milieux naturels, la valorisation des richesses architecturales et paysagères et l'attractivité résidentielle et économique.



De nombreuses études et démarches sont ou ont été d'ores et déjà engagées sur ce territoire singulier du Beaujolais viticole, ou du territoire du Beaujolais dans sa globalité. Le Plan de paysage se situe au point de convergence de ces nombreuses initiatives, et vise à récolter cette riche base de données pour en développer un diagnostic référence, approprié de tous. Il ne s'agit pas de mettre en place une énième étude, mais bien de développer un document opérationnel et partagé à partir des diverses démarches déjà menées à l'échelle du territoire.

1.2

QU'EST CE QU'UN PLAN DE PAYSAGE ?

LES TROIS PHASES



PHASE 1 : DÉVELOPPER UNE VISION PARTAGÉE

Diagnostic paysager partagé basé sur des temps de concertation et les diverses études déjà réalisées par les collectivités, identifie les structures paysagères* et les dynamiques actuelles du territoire et ses enjeux.

PHASE 2 : DÉFINIR UN PROGRAMME

Objectifs de Qualité Paysagère se fixe la collectivité pour la carte de paysage. Elle découle la définition d'un programme sur le territoire.

POURQUOI UN PLAN PAYSAGE POUR LE TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE ?



ENTRETIENS
DES ACTEURS
RESSOURCES,
AGRICULTEURS ET
VITICULTEURS

ATELIERS OQP
GROUPES DE TRAVAIL

RESTITUTION PUBLIQUE
DU PROGRAMME D' ACTIONS

ATELIERS
SITES PILOTES

RESTITUTION PUBLIQUE
DE LA DÉMARCHE
JOURNÉE DU PAYSAGE

Définition des Objectifs
de Qualité Paysagère + Mise en forme
d'un programme d'actions

DÉCEMBRE 2020

Elaboration de la charte d'engagement
+ Mise de oeuvre d'actions pilotes

SEPTEMBRE 2021

PHASE 2 : MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'ACTION

Elaboration d'un programme d'actions
déclinant les orientations que
le territoire souhaite pour la
qualité de son cadre de vie. Il en
résulte un programme d'actions à mettre en œuvre
sur le territoire du Beaujolais.

PHASE 3 : EXPÉRIMENTER ET VALIDER LES PISTES D' ACTIONS

Elaboration d'une charte permettant aux acteurs territoriaux,
qui souhaitent développer des pistes d'actions, d'adhérer à la
démarche. Ces actions sont développées avec les viticulteurs/
collectifs tout au long de la démarche, et peuvent interagir avec
les expérimentations en cours sur le territoire.

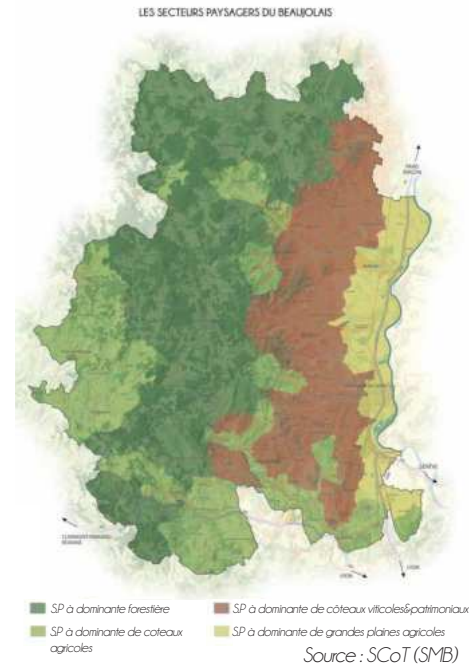
LE TERRITOIRE D'ÉTUDE

1. UN PLAN DE PAYSAGE POUR LE BEAUJOLAIS VITICOLE

Le périmètre du Plan de paysage s'étend sur **l'ensemble des coteaux viticoles du Beaujolais** et s'étend **61 communes** dont certaines sont couvertes partiellement. Le périmètre couvre différents secteurs paysagers définis au Schéma de Cohérence Territoriale :

- les secteurs paysagers à dominante de grandes plaines agricoles
- les secteurs paysagers à dominante de coteaux viticoles et patrimoniaux

Puis plus localement au Sud et à l'Ouest, des secteurs paysagers à dominante forestière ou à dominante de coteaux agricoles. A la suite des ateliers et entretiens engagés avec les acteurs du territoire, il est apparu nécessaire de comprendre la plaine et les berges de Saône dans le territoire d'étude, afin de permettre une réflexion stratégique complète à l'échelle de vallées et vallons, des hauteurs jusqu'à la plaine.



Le périmètre du Plan de paysage a ainsi été amené à évoluer selon les enjeux et les pistes d'actions développés. Si ce périmètre d'étude a pu être adapté pour une plus grande cohérence paysagère, il est à noter que la réflexion ne se cantonne pas à ces limites fictives, mais englobe les dynamiques agricoles et naturelles à plus grande échelle, notamment en lien avec le Beaujolais Vert, et le secteur du Val De Saône.

2. LES GRANDS TRAITES ET DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

*Au nord du département du Rhône, le Beaujolais viticole constitue l'un des deux ensembles paysagers du territoire du Beaujolais. Cet ensemble paysager s'inscrit dans une diagonale de grands vignobles installés sur les coteaux qui dominent la vallée de la Saône depuis Dijon jusqu'à Lyon. L'identité viticole du territoire le différencie aisément l'ensemble paysager qui le jouxte en Ouest, ensemble dit du «Beaujolais vert». Celui-ci est en effet défini comme un secteur de moyenne montagne, et occupé par des activités d'élevage bovin, laitier ou allaitant, ainsi que de sylviculture de Douglas. Ce secteur n'est pas pris en compte dans le périmètre du Plan de Paysage, mais **les interactions entre ces deux ensembles paysagers y sont appréhendées et développées dans une optique de stratégie paysagère territoriale.***

Les paysages du Beaujolais viticole sont ainsi **porteurs d'une identité singulière liée à l'agriculture dynamique et diversifiée**. Les vignobles du Beaujolais suivent en effet deux trajectoires différentes. La côte viticole Nord du Beaujolais est reconnue comme un territoire de crus qui a su préserver la notoriété de son vignoble. Inversement, les territoires viticoles du Sud souffrent d'une image peu valorisée, entraînant une perte de reconnaissance et de dynamisme du vignoble et de la profession. Les exploitations viticoles du Sud Beaujolais sont ainsi confrontées à des problématiques de transmission. À l'échelle du Beaujolais, ce sont **près de 53% des agriculteurs qui ont plus de 50 ans et 20% plus de 60 ans**. Ainsi, dans les dizaines d'années à venir, le Beaujolais va connaître un renouvellement important de ses viticulteurs.

Outre cette problématique, le territoire du Beaujolais est situé aux portes de la métropole lyonnaise. Traversé par des axes d'échanges d'envergure nationale et localisé aux portes de la métropole, le sud-est du territoire est particulièrement accessible, et connaît donc une forte pression urbaine et a subi au cours des dernières années d'importantes mutations. **De fortes pressions foncières s'exercent ainsi sur les espaces naturels et agricoles du Val de Saône et des coteaux viticoles**, menaçant ainsi la qualité et l'unité paysagère du Beaujolais viticole, ainsi que la richesse faunistique et floristique des milieux naturels.

Par ailleurs, le Beaujolais est de plus en plus soumis à des épisodes de sécheresse estivale ainsi qu'à une augmentation des périodes de fortes précipitations; les effets d'un dérèglement climatique doivent aujourd'hui être anticipés au regard des risques naturels engendrés, mais également de la disponibilité de la ressource en eau, notamment vis à vis des pratiques agricoles.

POURQUOI UN PLAN PAYSAGE POUR LE TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE ?



Enfin, ces diverses situations conduisent à un constat paysager qui suscite de plus en plus de questionnements : **l'enfrichement des parcelles viticoles, et l'évolution d'une identité paysagère forte qui en découle.** Ce phénomène d'enfrichement est de plus en plus perceptible dans le paysage du Beaujolais viticole, et pose des questions de fermeture des paysages, d'identité et de qualité des paysages.



Source cartographie : SMB
Réalisation : FABRIQUES Architectures Paysages

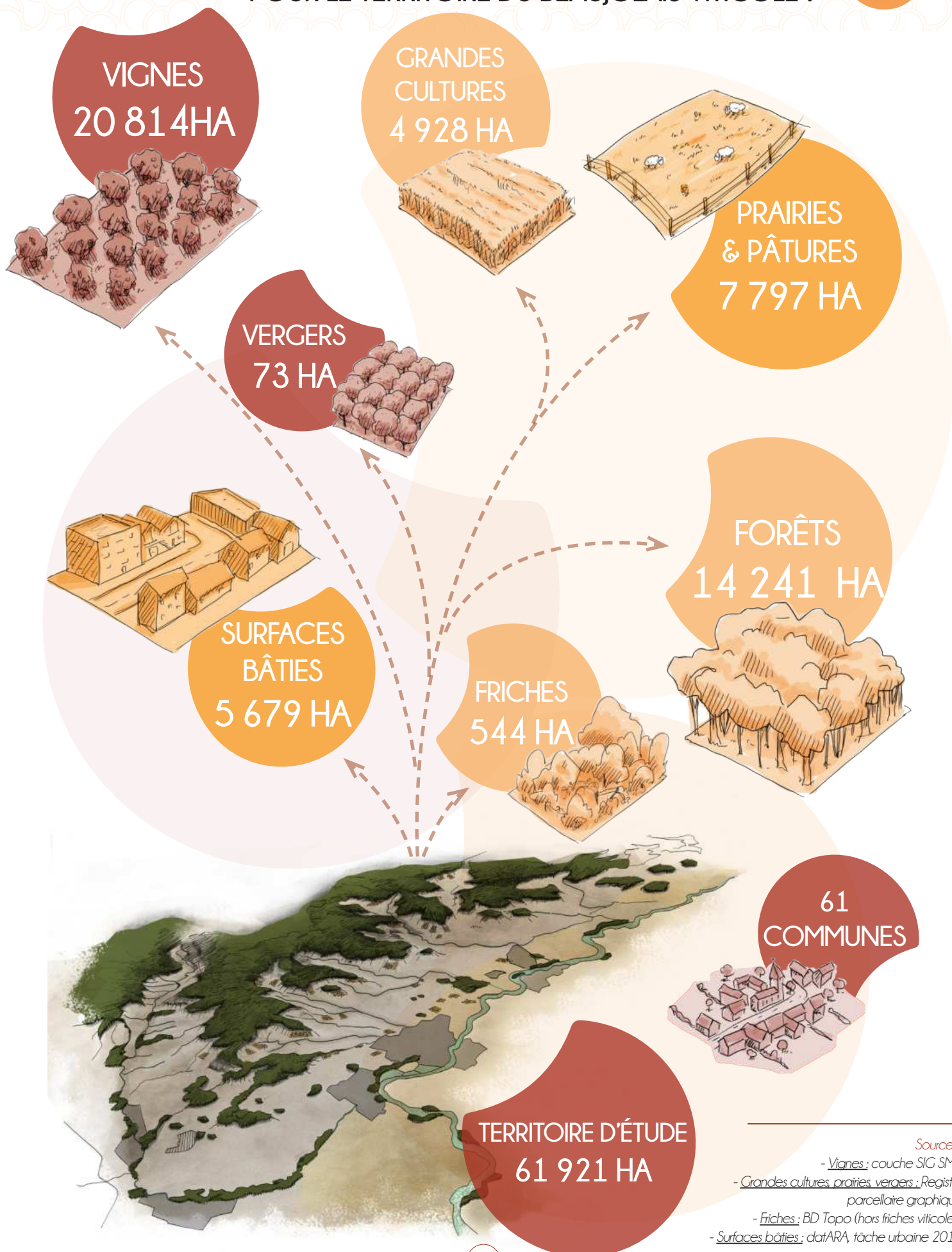
1.3 LE TERRITOIRE D'ÉTUDE



1. Espaces bâtis ; 2. Fiches ; 3. Verger ; 4. Forêt ; 5. Vignes ; 6. Grandes cultures ; 7. Prairies et pâtures

POURQUOI UN PLAN PAYSAGE POUR LE TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE ?

1



Sources :
- Vignes : couche SIG SMB
- Grandes cultures, prairies, vergers : Registre parcellaire graphique
- Friches : BD Topo (hors friches viticoles)
- Surfaces bâties : datARA, tâche urbaine 2017

LA STRATÉGIE DE CONCERTATION

1. UN DOCUMENT PROSPECTIF CO-CONSTRUIT

Le partenariat et la démarche collective sont le moteur de l'élaboration du Plan de Paysage. Sa réussite, pour sa mise en oeuvre, est fortement liée à l'implication de tous les partenaires (élus et responsables des différentes collectivités concernées, techniciens, propriétaires fonciers, associations, usagers, résidents et visiteurs...)

La stratégie de concertation développée au cours du Plan Paysage Beaujolais viticole s'est ainsi appliquée à décliner divers moyens de sollicitation des acteurs institutionnels présents sur le territoire d'étude, mais également des agriculteurs et des viticulteurs, tout comme des habitants.

C'est via des temps d'arpentages collectifs, des ateliers thématiques, des entretiens in situ, des interventions lors d'événements partenaires et de questionnaires en ligne, que le diagnostic du territoire s'est construit, à partir du recueil des paroles de chacun.

2. LES ATELIERS THÉMATIQUES

Le diagnostic du Plan Paysage Beaujolais s'est appuyé sur de riches échanges lors d'ateliers thématiques, permettant d'appréhender le territoire selon quatre prismes distincts :

- **LES DYNAMIQUES AGRICOLES & VITICOLES**
- **LES DYNAMIQUES NATURELLES**
- **LES DYNAMIQUES RÉCRÉO-TOURISTIQUES**
- **LES DYNAMIQUES URBAINES**

Ces ateliers ont réunis tous confondus plus d'une cinquantaine de participants, tous acteurs du territoire et impliqués d'ores et déjà dans de nombreuses démarches en faveur de la gestion des paysages. La présence des participants, leur influence respective, leur vision de l'avenir et leurs capacités à s'emparer et à porter le projet sont essentiels pour l'avenir du Plan Paysage.

In fine, l'objectif visé de cette démarche de travail est de **fédérer les acteurs autour d'une vision commune du territoire, d'actions à renforcer et de projets à développer**. Dans un second temps, ce type d'échanges permet également de **hiérarchiser et de prioriser les actions afin de bâtir un programme cohérent à court, moyen et long terme**.

Les groupes de travail thématiques ont pour objectif de consolider les enjeux par une connaissance fine du terrain et d'échanger sur les objectifs et orientations futures de gestion.

COMMUNES CONCERNÉES PAR LE PÉRIMÈTRE DU PLAN DE PAYSAGE BEAUJOLAIS VITICOLE :

Aix . Anse . Amas . Bagnols-Beaujeu .
Belleville-en-Beaujolais . Belmont d'Azergues
. Blacé . Cercié . Charentay . Chamay .
Chatillon d'Azergues . Chazay d'Azergues .
Chénas . Chessy-les-Mines . Chiroubles .
Cogny . Corcelles-en-Beaujolais . Denicé
. Emeringes . Fleurie . Frontenas . Gleizé .
Jullié . Julié . Lacenas . Lachassage .
Lancé . Lantignié . Le Breuil . Le Perréon
. Letra . Lozanne . Lucenay . Marchamp
. Marcy . Moiré . Montmelas-Saint-Sorlin .
Morancé . Odenas . Pommiers . Porte des
Pierres Dorées . Quincié-en-Beaujolais .
Régnié Durette . Rivolet . Saint-Etienne-
des-Oullières . Saint-Georges-de-Reneins .
Saint-Jean-des-Vignes . Saint-Julien . Saint
Lager . Saint-Paul . Saint-Verand . Salles-
Arbuissonnas-en-Beaujolais . Ternand .
Theizé . Val d'Oingt . Vaux-en-Beaujolais .
Vauxrenard . Ville-sur-Jamioix . Villié-Morgon

POURQUOI UN PLAN PAYSAGE POUR LE TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE ?



1. Atelier thématique #3
«Dynamiques Urbaines et
foncier»
Groupes de travail et
échanges sur cartographie

2. Atelier thématique #2
«Dynamiques naturelles,
eau & biodiversité»
Groupes de travail et
échanges sur cartographie

3. Atelier thématique #3
«Dynamiques urbaines &
foncier»
Groupes de travail et
repérage des sites à
valoriser sur cartographie



LA STRATÉGIE DE CONCERTATION

3. LES ENTRETIENS IN SITU AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Afin de partager les connaissances acquises des acteurs, des entretiens in situ ont été organisés, de manière à aller à la rencontre d'acteurs clés du territoire, et d'échanger avec eux dans leur environnement quotidien, en dehors du cadre spécifique et particulier que sont les ateliers de travail thématiques.

L'analyse de terrain a donc été menée en collaboration avec des personnes « ressources » (élus, responsables administratifs, conservateurs des réserves naturelles...). Ces échanges ont permis d'intégrer et d'approfondir **la dimension du paysage « vécu », la dimension prospective de l'étude**, mais surtout de **connaître les attentes et les besoins de chaque acteur interrogé, notamment au regard de l'image de leur territoire et la qualité de leur cadre de vie.**

Certains de ces entretiens spécifiques se sont organisés lors de séances d'arpentage. Ce type d'échanges in situ est un temps d'immersion privilégié, permettant à la fois de recueillir des informations et d'aller à la rencontre du territoire des acteurs, habitants et visiteurs du territoire du Beaujolais. **Ces entretiens in situ et séances d'arpentages ont permis d'intégrer une meilleure compréhension du territoire et de ses problématiques.**

4. UN PARTENARIAT UNIVERSITAIRE

Pour nous accompagner dans cette démarche de Plan de paysage, deux unités de recherche ont été mobilisées :

- **L'unité mixte de recherche environnement, ville et société de Lyon 3.** Cette équipe ainsi que deux stagiaires ont étudié les changements des modes d'occupation du sol, et mené une analyse sur la connaissance des friches viticole sur le périmètre d'étude. Cette étude se base sur une approche historique et prospective à l'échelle de trois bassins versant du Beaujolais (basse Ardières, le Marverand et le Merloux) et vise dans le cadre du Plan Paysage à servir de base pour développer des scénarii d'évolution des paysages et des modes d'occupation du sol à l'horizon 2050.
- **L'équipe de recherche « pollution diffuse » du laboratoire Irstea** mène des travaux de recherche portant sur la connaissance, l'évaluation et la réduction de la contamination des eaux de surface par les produits phytosanitaires. Des études ont été menées par le laboratoire à l'échelle d'un bassin versant du Beaujolais (l'Ardière) et interviendra dans l'évaluation des conséquences environnementales des différents scénarios envisagés.

Leur contribution, de l'analyse du territoire à l'accompagnement des expérimentations des actions pilotes, a ainsi permis d'enrichir et approfondir cette démarche co-construite.

5. LA PAROLE HABITANTE

Des **questionnaires numériques ont été diffusés auprès des agriculteurs, viticulteurs, élus, mais aussi des habitants du territoire**, afin de prendre en compte les perceptions et préoccupations relatives à la qualité et à l'évolution des paysages du territoire. Ce questionnaire a permis d'assurer une dynamique réflexive et participative entre chaque phase de concertation. Les données recueillies par le biais de ce support numérique ont permis d'amender le diagnostic et d'appuyer la réflexion de paroles habitantes, précieuses dans la constitution d'un diagnostic ancré et fidèle à un vécu du territoire.

Cependant, il est à noter que **les éléments obtenus à travers ces questionnaires ne peuvent conduire à des généralités ou même des grandes tendances sur le territoire**, du fait du caractère individuel et singulier de chacune des réponses recueillies.

POURQUOI UN PLAN PAYSAGE POUR LE TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE ?



1. Session d'arpentage
Entretiens In Situ : Daniel
Paccoud (Président SMB, Maire
de Pommiers)
Fiches spéculatives de Pommiers

2. Session d'arpentage
Entretiens In Situ : Nathalie
Chuzeville et Manon Bertrand
(ODG des Crus et ODG
Beaujolais villages)
Cave SICAREX

3. Session d'arpentage
Entretiens In Situ : Chantal Pegaz
Terrasses de Chiroubles



DIAGNOSTIC

PHASE 1





**II. CHARPENTE PAYSAGÈRE
DU TERRITOIRE**

II.1

LE SOCLE NATUREL

UN PAYSAGE EN ÉTAGE APPUYÉ SUR UNE GÉOLOGIE RICHE ET VARIÉE

1. UNE DIVERSITÉ GÉOLOGIQUE QUI SE LIT À TRAVERS LES PAYSAGES

La diversité des paysages du Beaujolais est issue d'une histoire géologique mouvementée, vieille de près de 500 millions d'années. Des centaines de roches constituent le territoire, qui se sont formées dans des environnements divers : archipel volcanique, massif montagneux, plaine désertique, littoral et environnement marin côtier, mer peu profonde... La complexité, la diversité et la richesse géologique du territoire, reconnue par le label Géoparc mondial UNESCO, ont produit des **sols variés qui qualifient les paysages, participent à la richesse des milieux naturels, des terroirs agricoles et du bâti traditionnel.**

Trois grandes familles de roches se distinguent :

- Les terrains magmatiques (granites et volcanites) et métamorphiques (Gneiss) à l'Ouest sur les monts du Beaujolais et à l'Est sur le coteau viticole au Nord de la vallée du Marverand : formées à l'ère primaire (500 - 290 Ma), ces roches sont parfois visibles dans le paysage en affleurements rocheux, en fond de vallées ou sur des crêtes. Des carrières et mines sont également les témoins de l'extraction de ces roches pour la construction, la création de routes, ainsi que pour l'exploitation de ressources minérales. Les sols siliceux qui en résultent sont favorables à la formation de landes de bruyères et de genêts, ainsi qu'à la culture du sapin de Douglas. Sur ces sols constitués de sables grossiers très drainants, la vigne arrive à prospérer.
- Les terrains sédimentaires calcaires au Sud du Marverand : les calcaires montrent une grande diversité, issue des diverses époques et des conditions de sédimentation différentes, qui est particulièrement visible dans l'architecture locale. De nombreuses carrières, petites ou de grandes dimensions, en activité ou abandonnées, se repèrent dans le paysage. Les sols à dominante argilo-calcaire produits, sont souvent riches et profonds. Ils ont favorisé une polyculture au sein de laquelle la vigne ne domine que depuis la deuxième moitié du XXe siècle. Sur les hauteurs du sud Beaujolais, le calcaire est plus proche de la surface et forme alors des landes calcicoles sèches et des boisements de chênes et de charmes rabougris par la faible épaisseur des sols.
- Les terrains sédimentaires superficiels à l'Est : aux abords de la Saône, la vallée alluviale présente une géologie très jeune. Les formations superficielles constituent des sols sablo-limoneux très fertiles à tendance neutre, qui permettent des cultures céréalières, arboricoles et maraîchères.

Sources : Géoparc Beaujolais
& Carnet de territoire du Beaujolais (CAUE)



1.

2.

27

3.

CHARPENTE PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

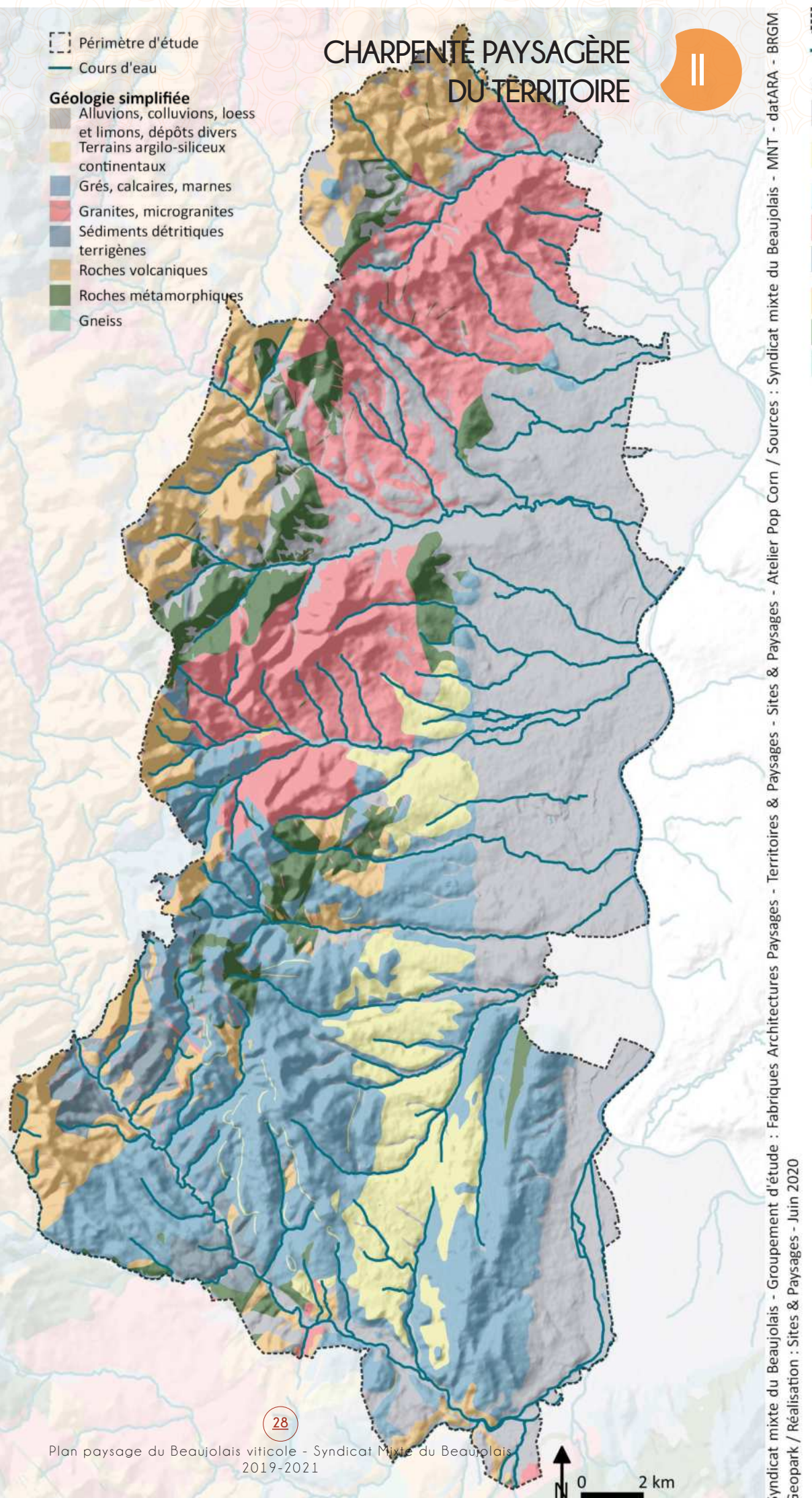


--- Périmètre d'étude

— Cours d'eau

Géologie simplifiée

- Alluvions, colluvions, loess et limons, dépôts divers
- Terrains argilo-siliceux continentaux
- Grès, calcaires, marnes
- Granites, microgranites
- Sédiments détritiques terrigènes
- Roches volcaniques
- Roches métamorphiques
- Gneiss



1. *Carrière de Limas (calcaire à gryphées), réaménagée en site d'escalade*

2. *Carrière de Rivolet*

3. *Diversité des sols des crus Beaujolais (Moulin à vent, Morgon, Juliénas, Brouilly, côte de Brouilly, Fleurie)*

Source : Destination Beaujolais Beaujolais



||.1

LE SOCLE NATUREL

UN PAYSAGE EN ÉTAGE APPUYÉ SUR UNE GÉOLOGIE RICHE ET VARIÉE

2. UNE TOPOGRAPHIE ÉTAGÉE DES MONTS À LA PLAINE

Depuis la ligne de crête des monts du Beaujolais, axée Nord-Sud, le relief s'adoucit progressivement jusqu'à la Saône :

- Les monts et contreforts du Beaujolais (de 500 à 1000m d'altitude), forment le fond de scène des coteaux et de la plaine. Le Mont Soubran constitue le point culminant du territoire d'étude (894 m)
- Les coteaux (de 200 à 500m d'altitude), régulièrement entrecoupés de vallées et vallons Est-Ouest, dévoilent des reliefs plus ou moins prononcés : au Nord, le relief arrondi offre un paysage plus facile pour l'installation et le développement du vignoble, au Sud, le relief est plus prononcé, diversifiant ainsi le paysage (prairies sur pentes exposées Nord-Ouest, petites parcelles de vignes sur les versants bien exposés). Quelques événements topographiques comme le massif de Pommiers à Charnay, ou encore le mont Brouilly, se singularisent dans le paysage.
- La plaine de Saône (autour de 170-200m d'altitude) offre un fond plat.

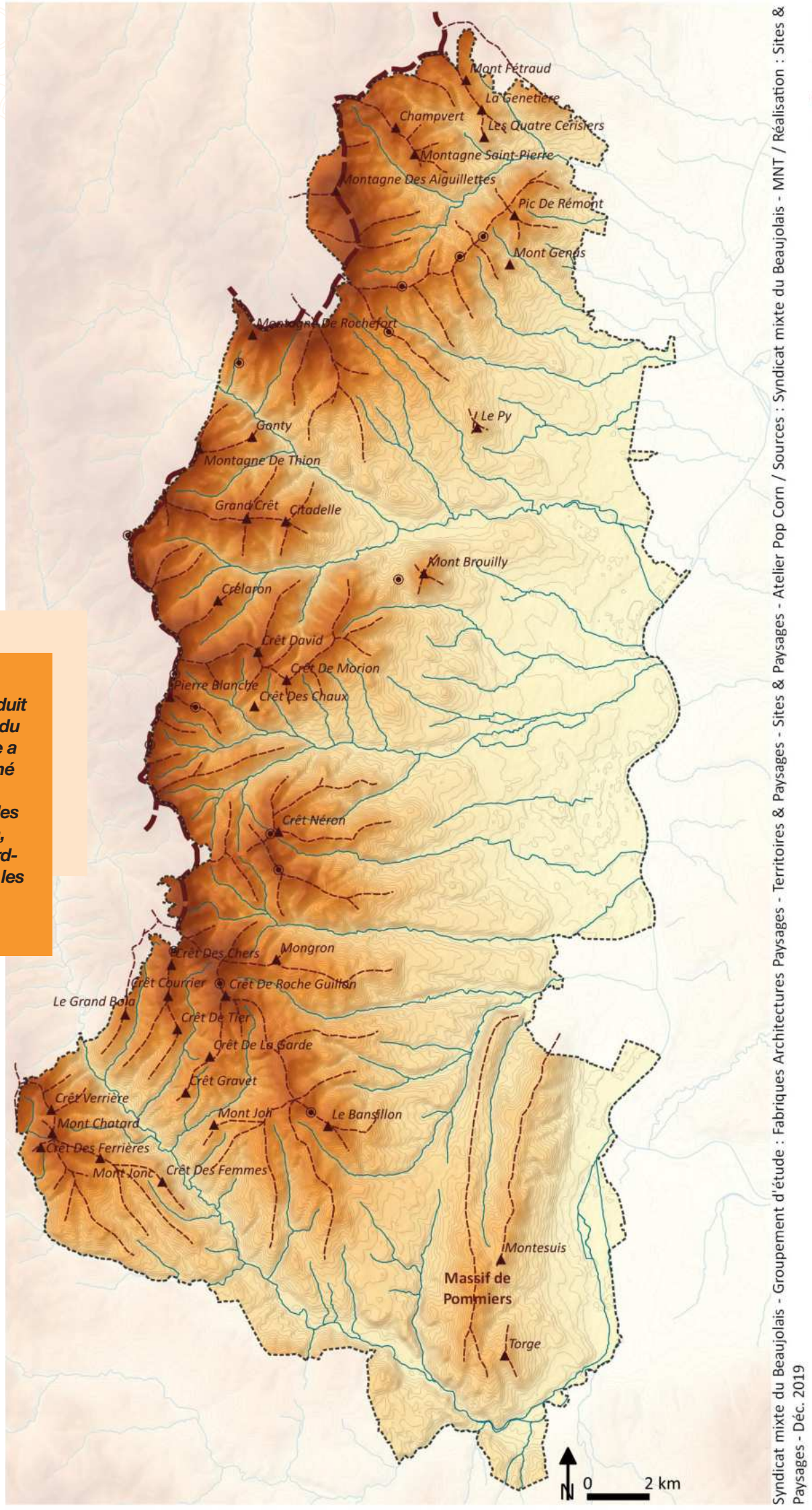


SOURCES :

CARNET DE TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS - DÉMARCHE DE VALORISATION DES PAYSAGES VITICOLES DU BEAUJOLAIS

Cette topographie étagée induit une lecture et une pratique du paysage longitudinales. Elle a en grande partie conditionné l'occupation du sol, les implantations humaines et les modes de communication, structurés selon un axe Nord-Sud, et plus contraints dans les échanges Est-Ouest.

-  Périmètre d'étude
 -  Cours d'eau
 -  Ligne de crête majeure
 -  Ligne de crête
 -  Courbe de niveau (pas de 10m)
 -  Col
 -  Sommet
- Topographie**
-  150-300m
 -  300-450m
 -  450-600m
 -  600-750m
 -  >750m



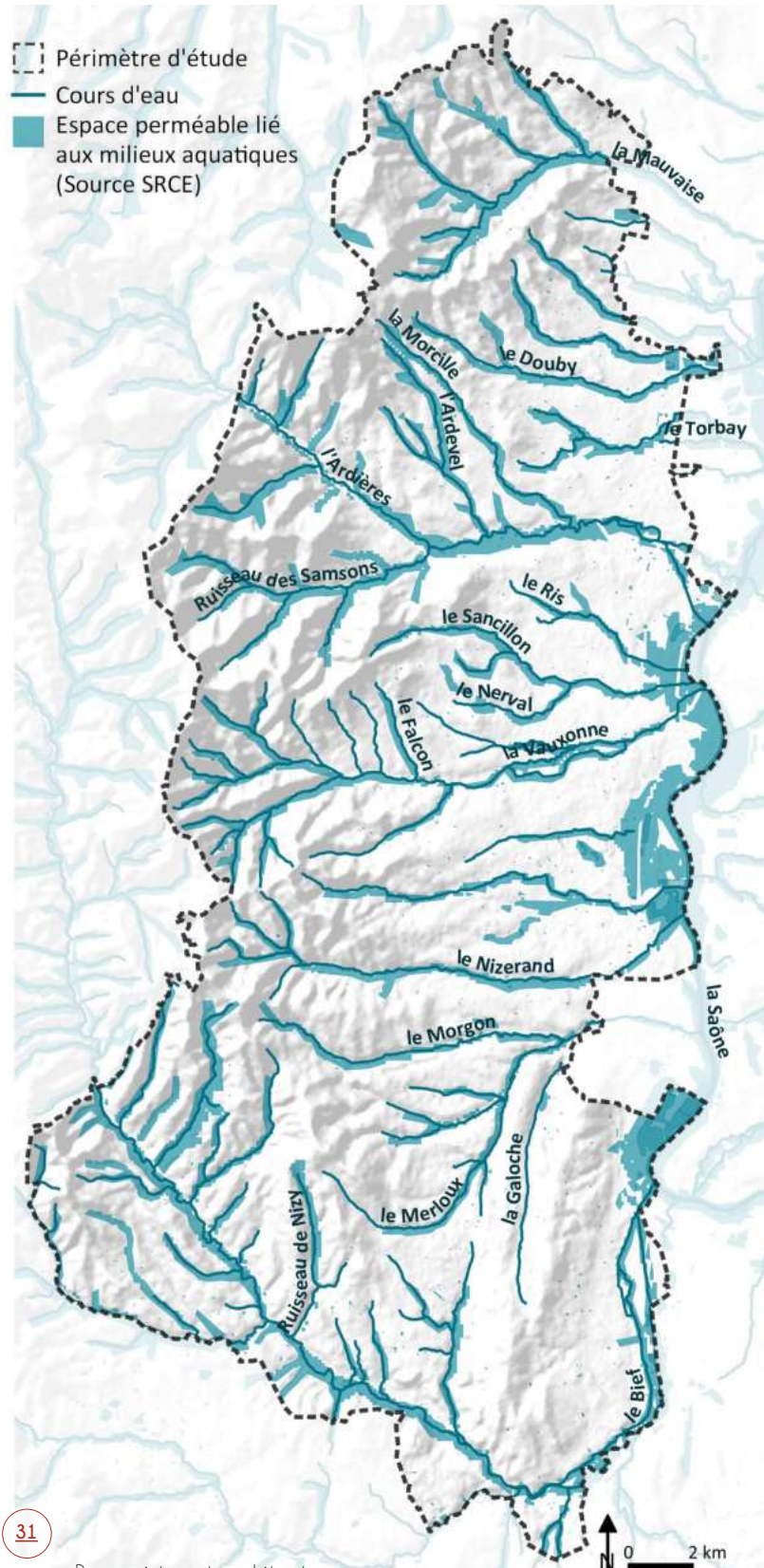
LE SOCLE NATUREL

UN PAYSAGE EN ÉTAGE APPUYÉ SUR UNE GÉOLOGIE RICHE ET VARIÉE

3. DE MULTIPLES VALLONS DESSINÉS PAR UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE

Le territoire d'étude s'inscrit dans le bassin versant de la Saône. De nombreux cours d'eau affluents de la Saône constituent des continuités écologiques et paysagères transversales, structurent le paysage et dessinent **des vallons en ricochets, des monts à la Saône** :

- La Mauvaise, le Douby et l'Arlois
- Le ru de Butecrot
- L'Ardières
- La Vauxonne, le Sancillon et le Marverand
- Le Morgon, le Nizerand, le Merloux et la Galoche
- L'Azergues



Cette succession de vallées, globalement orientées Est-Ouest, montrent 4 particularités topographiques prégnantes dans le paysage :

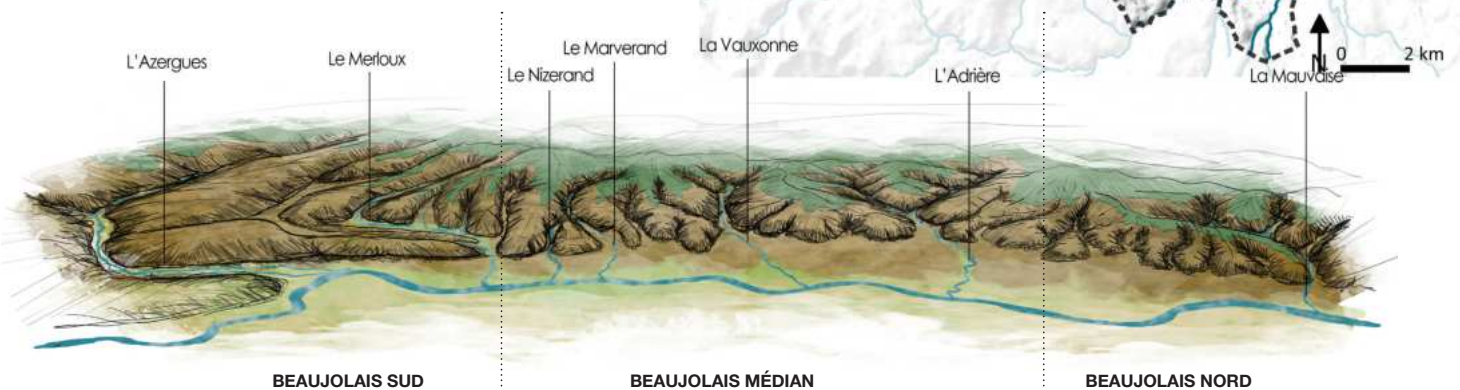
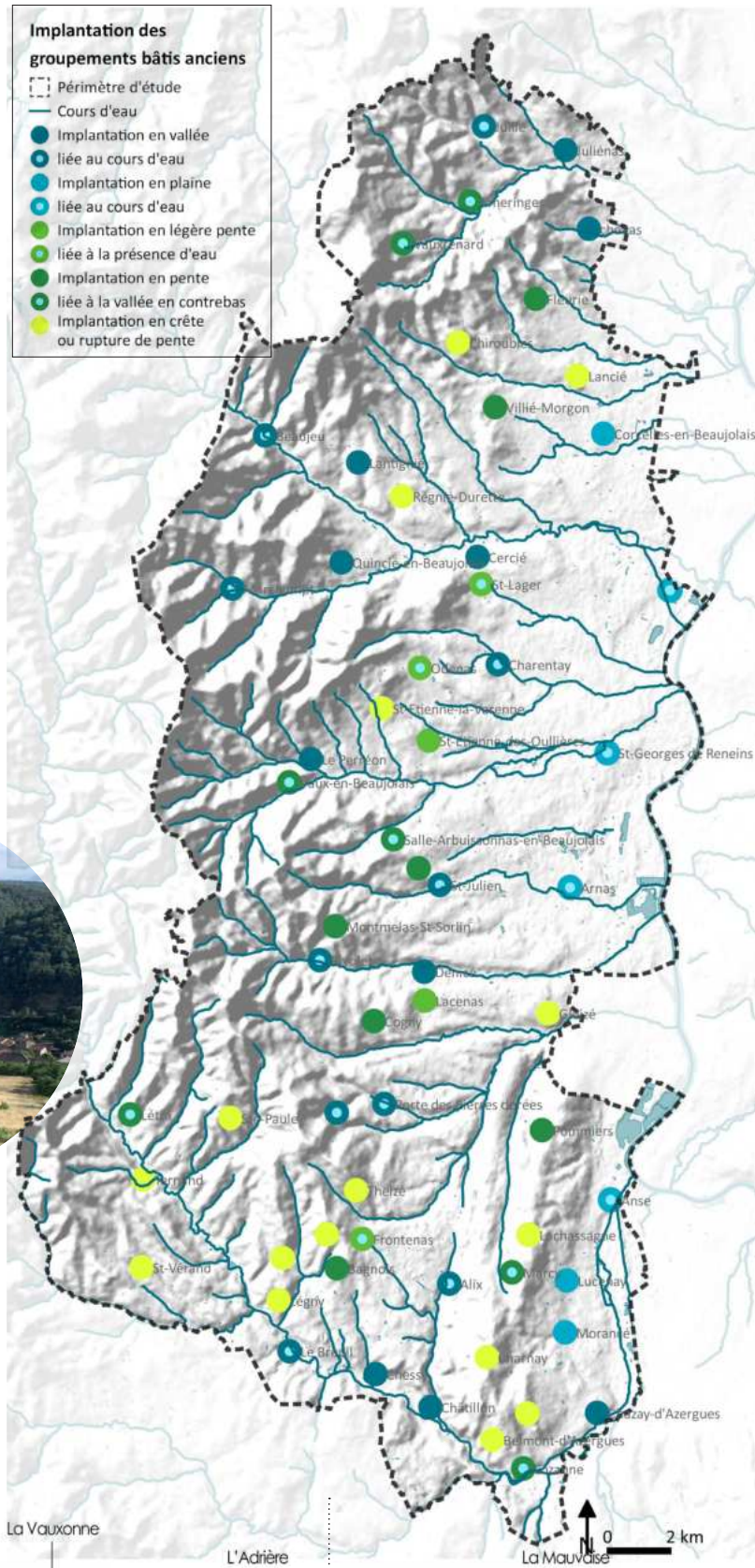
- Le retournement de la vallée de la Mauvaise,
- La direction Nord-Ouest / Sud-Est marquée pour la 1^{ère} partie de l'Ardières avec le mont Brouilly en articulation,
- La vallée du Merloux, affluent du Morgon orientée Nord-sud
- La vallée de l'Azergues, orientée Nord-Ouest / Sud-Est et son retournement Sud-Nord en contournement du Massif de Pommiers

Les vallées sont relativement larges et de faibles pentes dans le val de Saône, puis s'encaissent peu à peu en prenant de l'altitude : diminution de la largeur des vallées et augmentation progressive de la pente dans les coteaux, puis faibles largeurs et fortes pentes plus en amont dans les monts du Beaujolais.



*Beaujeu
Implantation en fond de vallée,
en lien avec l'eau*

En lien avec la topographie, **cette hydrographie a favorisé des implantations humaines variées en lien avec les cours d'eau.**



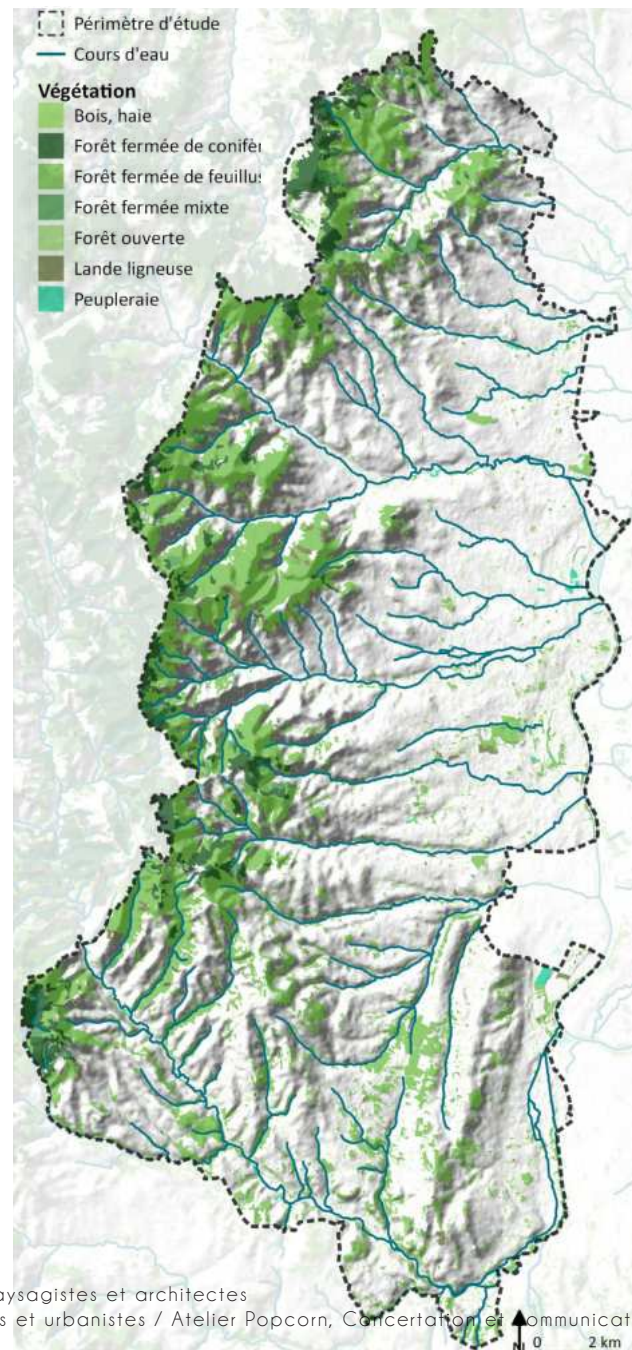
LE SOCLE NATUREL

UN PAYSAGE EN ÉTAGE APPUYÉ SUR UNE GÉOLOGIE RICHE ET VARIÉE

4. UNE RÉPARTITION SPÉCIFIQUE DE MILIEUX NATURELS DIVERSIFIÉS

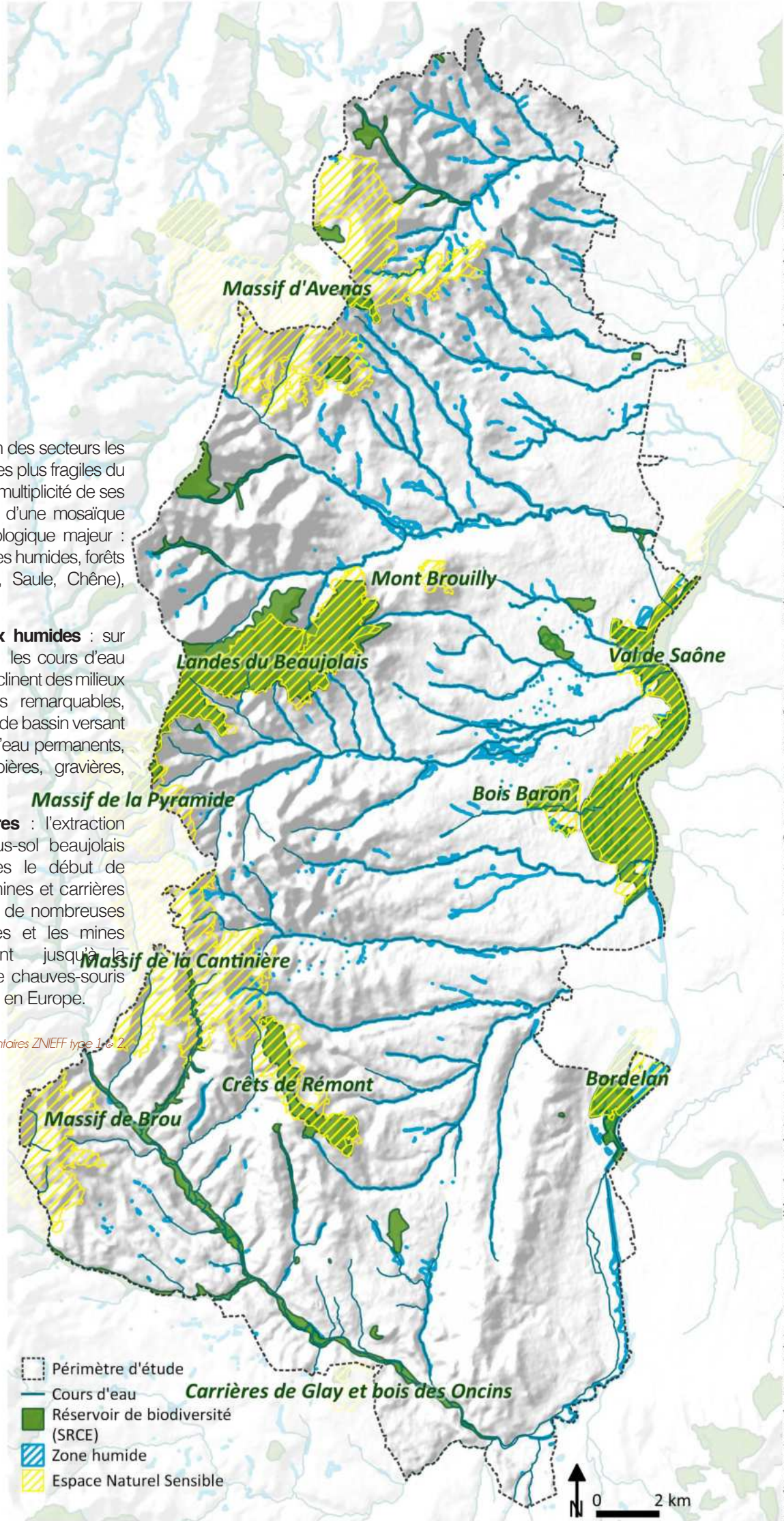
La grande diversité de milieux naturels du Beaujolais est liée à la richesse des situations topographiques, hydrographiques et géologiques du territoire : milieux alluviaux, espaces forestiers, milieux humides et aquatiques, landes et pelouses sèches... Ces milieux remarquables, dont l'intérêt écologique est souligné par la présence de nombreux inventaires et protections (sites Natura 2000, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, ZNIEFF, Espaces Naturels Sensibles,...), sont essentiellement situés à l'Ouest sur les contreforts et monts du Beaujolais et à l'Est sur le val de Saône. Entre ces deux entités, les vallées transversales portent également certains milieux intéressants et espaces de nature.

- **Les milieux forestiers** : sur les Monts du beaujolais, les conditions de milieu (climat, géologie, topographie) sont adaptées à la production de résineux, bien présents sur les crêtes du territoire d'étude. Sur les contreforts, les boisements se présentent sous la forme de taillis en limite des vignes, accrus naturels ou petits massifs boisés... Les essences prépondérantes sont diverses : chênes, charmes, châtaigniers, frênes, érables, merisiers, douglas, pins...
- **Les landes et pelouses sèches**, prennent place en contrebas ou en association avec les forêts de l'Ouest du territoire. Occupés par une faune et une flore (genêts, bruyère, orchidées) spécifiques, ces espaces étaient autrefois pâturés par des troupeaux de chèvres ou de moutons, voire bovins, qui contribuaient à leur équilibre. Ils ont aujourd'hui tendance à disparaître. Souvent associé aux landes et prairies, un **réseau bocager**, parfois conséquent, accueille une faune particulière et qualifie les paysages.
- Au sein du vignoble, les espaces naturels ne sont que relictuels et essentiellement associés à une topographie dure et non exploitable. La biodiversité s'exprime alors essentiellement à travers les murets en pierres sèches, les arbres isolés, les haies préservées, les bandes fleuries ou enherbées entre les parcelles...



- Le **Val de Saône** est l'un des secteurs les plus emblématiques et les plus fragiles du territoire en raison de la multiplicité de ses usages. Il est constitué d'une mosaïque de milieux d'intérêt écologique majeur : cours de la rivière, prairies humides, forêts alluviales (Aulne, Frêne, Saule, Chêne), îles et bras morts...
- Les **rivières et milieux humides** : sur l'ensemble du territoire, les cours d'eau affluents de la Saône déclinent des milieux humides et aquatiques remarquables, notamment sur les têtes de bassin versant (cours d'eau et points d'eau permanents, prairies humides, tourbières, gravières, roselières, ripisylves).
- Les **mines et carrières** : l'extraction des richesses du sous-sol beaujolais est très ancienne et dès le début de leur exploitation, les mines et carrières ont été colonisées par de nombreuses espèces. Les carrières et les mines souterraines accueillent jusqu'à la moitié des espèces de chauves-souris cavernicoles présentes en Europe.

*Ces thématiques sont issues des inventaires ZNIEFF type 1 & 2



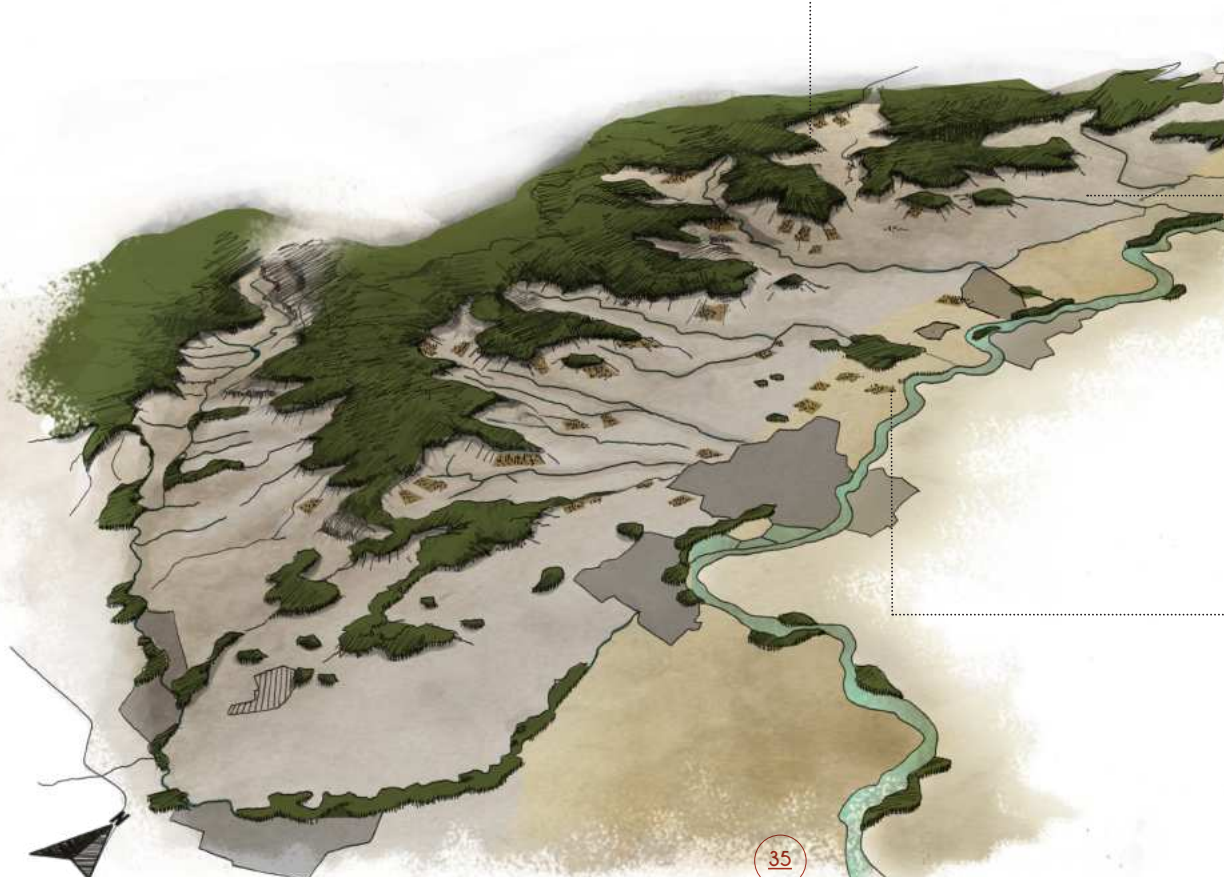
LE SOCLE NATUREL

UN PAYSAGE EN ÉTAGE APPUYÉ SUR UNE GÉOLOGIE RICHE ET VARIÉE

5. TROIS ENTITÉS PAYSAGÈRES AFFIRMÉES

Selon les caractéristiques géologiques, topographiques, hydrographiques, de végétation naturelle et d'occupations humaines, **trois grandes entités paysagères se distinguent, selon une lecture Nord-Sud du territoire :**

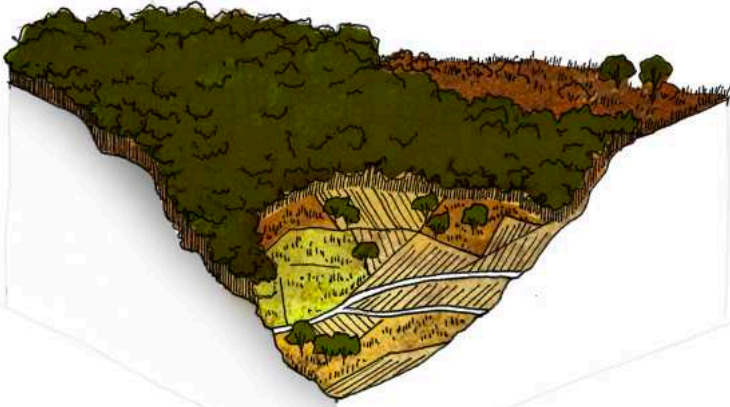
- Les contreforts boisés et landes
- Les coteaux viticoles
- La plaine alluviale





Les contreforts boisés et landes

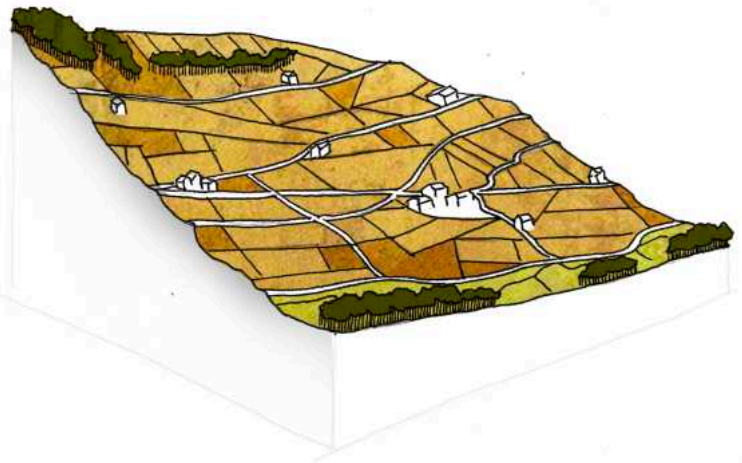
A l'Ouest du territoire et étagés entre 500 et 1000m d'altitude, cette entité s'identifie par son socle cristallin, des fortes pentes, des talwegs étroits et des monts arrondis, couverts de hêtraie-sapinière et de plantations de douglas (au-delà de 700-900m, étage montagnard) ou de chênaie (en deçà de 700m, étage collinéen). Les boisements sont entrecoupés de prairies, de cultures et de landes, pour former un paysage bocager typique de pratiques agricoles extensives, issues du système agropastoral traditionnel.



Les coteaux viticoles

Les coteaux, entre 200 et 500m d'altitude, s'identifient fortement par la culture de la vigne, figure emblématique du Beaujolais, qui occupe les plateaux, les collines, les pentes des vallées qui se succèdent du Nord au Sud. Seules les prairies humides de fond de vallées rompent cette unité qui offre au regard un paysage très ouvert et de larges vues remarquables, dominées par les monts boisés et dominantes sur les vallées.

Associés aux pentes douces, les vignobles sont orientés globalement du nord-est au sud-ouest, à une altitude moyenne de 200m. La diversité des appellations et crus témoignent de la richesse et de la singularité des sols et de la géologie : des terrains argilocalcaires et gréseux peu profonds au sud, des sols cristallins légers et acides sur les hauteurs et granitiques, au nord.



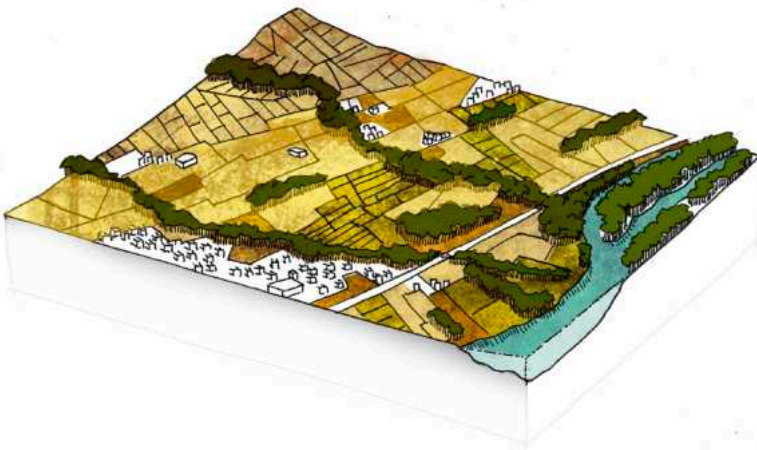
La plaine alluviale

Entre 170 et 200m d'altitude, la plaine, constituée d'une série de terrasses alluviales, dévoile des sols composés essentiellement de limon, d'argile et de sable qui offre une aptitude culturale relativement bonne. Elle concentre ainsi les cultures intensives, grands tenements de céréaliculture... mais montre aussi des pratiques de polyculture (élevage et prairies) caractérisée par une trame bocagère encore très présente sur certains secteurs, à l'interface entre les terrasses viticoles et la plaine ainsi que dans les méandres de la Saône.

Structuré par deux grands pôles urbains, Villefranche-sur-Saône et Belleville-en-Beaujolais, et situé à proximité de Macôn et de l'agglomération lyonnaise, le Val de Saône reste encore largement sous influence urbaine. Les voies de communication qui le traversent du nord au sud, (RN6, A46, A6, voie ferrée (ligne Lyon-Macon) constituent des axes de circulation majeurs favorisant son ouverture.

Sources :

Etude paysagère sur la mise en valeur des cours d'eau et milieux aquatiques du Beaujolais



LES IMPLANTATIONS HUMAINES ET LA CONSTRUCTION DES PAYSAGES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

1. DES IMPLANTATIONS URBAINES AUX SITES STRATÉGIQUES TÉMOINS DE L'HISTOIRE DES LIEUX

1.1. DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE À L'ÉPOQUE MÉDIÉVALE : LES BOURGS FORTIFIÉS, POINTS DE SURVEILLANCE DES VALLONS TRANSVERSAUX

Les villes du Val de Saône, fortement attractives et bien reliées aux axes de communication, sont confrontées depuis quelques années à d'importantes extensions urbaines et concentrent la majorité de la population et des emplois. Cette tendance à la concentration des activités et des logements sur les territoires de plaine n'a pas toujours été la norme sur le territoire.

Les bourgs et villages fortifiés du Beaujolais viticole sont issus d'une **implantation historique aux carrefours et sur le tracé des voies de communication principales**, ceci dès l'époque gallo-romaine puis médiévale. Ces implantations stratégiques en font des lieux importants d'échanges, notamment liés à la Saône, qui est déjà un axe de circulation fluvial. Mais si les bourgs implantés le long de cet axe nord-sud parcourant la vallée de la Saône sont à l'époque déjà largement peuplés, et jouent le rôle important de contrôle des flux commerciaux, les **villages fortifiés implantés dans chacune des vallées transversales jouent un rôle stratégique de protection et de surveillance, et ont de ce fait, un statut plus équilibré vis à vis des bourgs de plaine**. L'axe nord-sud qui longe la Saône, s'articule en effet avec des voies transversales majeures vers les monts du Beaujolais puis la vallée de la Loire, dont les villages relais sont les actuels Beaujeu et Oingt. **Ces voies permettent à l'époque d'irriguer l'ensemble du territoire et constituent le support d'échanges commerciaux florissants**. Ces stratégies d'implantations historiques étaient garantes d'un véritable équilibre en terme de maillage du territoire.

Dans chaque bourg du territoire, les franges des lieux d'habitation sont dédiés au développement d'une culture dite vivrière. C'est dans ce cadre que les Romains ont d'abord introduit la culture de la vigne autour de leurs lieux d'implantation. Ce fut le cas à Oingt, sur les coteaux d'Asa Paulini ou encore autour du mont Brouilly et de l'Ardières. La **vigne à l'époque, comme les autres cultures vivrières, reste liée aux lieux d'habitation**, et les paysages du Beaujolais sont majoritairement caractérisés par les bois et autres espaces naturels spontanés, comme on peut le retrouver aujourd'hui dans le secteur des monts du Beaujolais moins habités par l'homme.

A cette époque, de **nombreux châteaux seigneuriaux et féodaux** ainsi que des maisons fortes ponctuent le territoire. Ces bâtisses sont pour certaines encore visibles, tantôt isolées, tantôt comprises dans l'organisation de l'ensemble urbain qui leur est associé.

Ces **implantations et organisations historiques entretiennent à l'origine un lien intrinsèque avec les axes de communication, avec la topographie, avec les ressources** et offrent une multiplicité de typologies urbaines à l'échelle du territoire.

Source : Delcamp



Beaujeu,
implantation de la ville en fond de vallée



Oingt, village perché, enroulé autour de son bâti remarquable, le château de Rapetour



Quincié-en-Beaujolais, implantation du village autour d'un axe viaire principal, village étagé dans la pente



Ville fortifiée principale



Ville fortifiée secondaire



Châteaux fortifiés



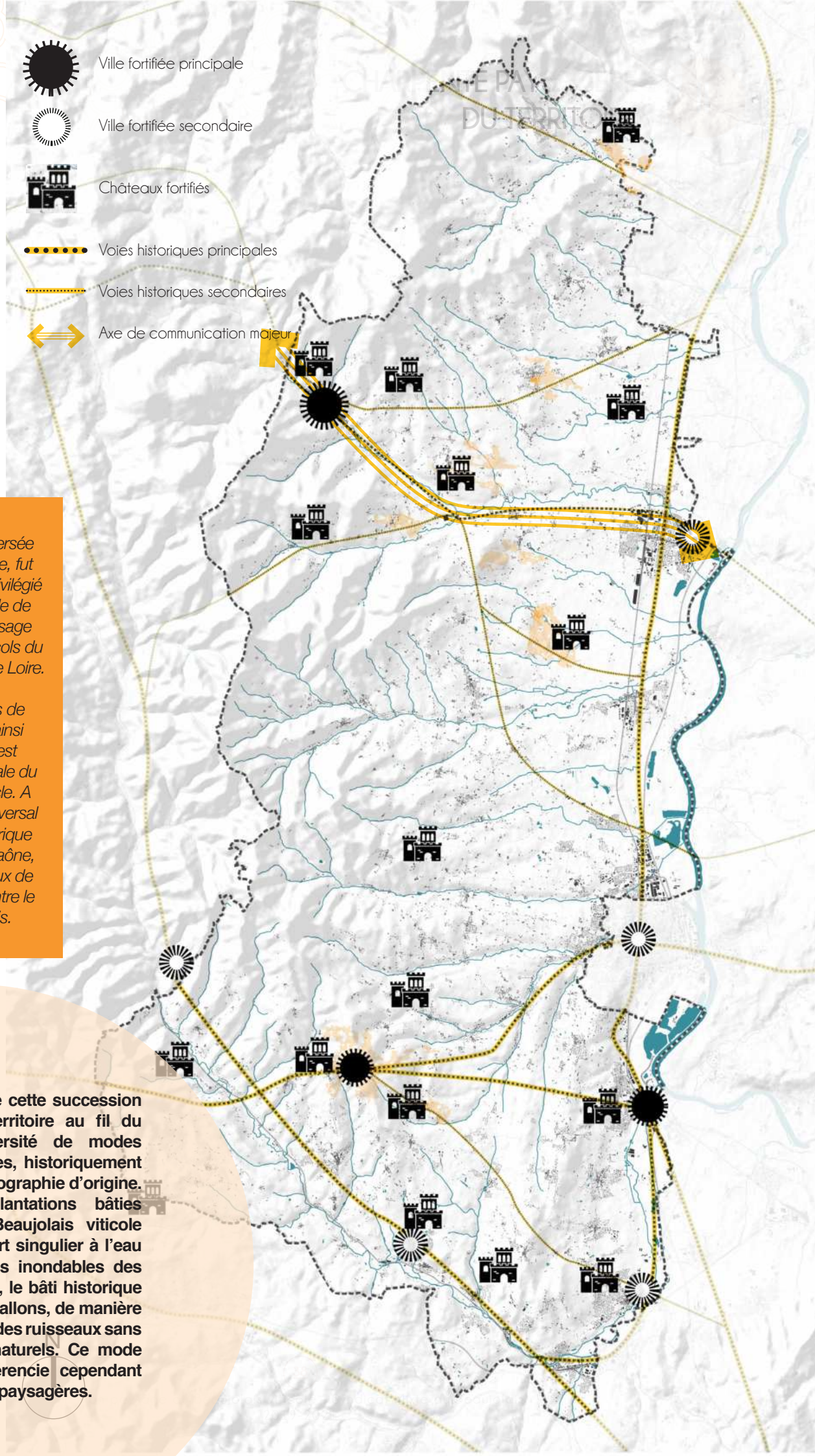
Voies historiques principales



Voies historiques secondaires



Axe de communication majeur



La vallée de l'Ardières, traversée par une route commerciale, fut dès le Moyen Âge un site privilégié pour l'implantation de la ville de Beaujeu, verrouillant le passage entre le val de Saône et les cols du Haut-Beaujolais vers le val de Loire.

Le rôle majeur des bourgs de vallées transversales est ainsi affirmé lorsque Beaujeu est reconnue en tant que capitale du territoire dès le XIII^{ème} siècle. A cette époque, cet axe transversal majeur couplé à l'axe historique parcourant la vallée de la Saône, contrôle alors le principal flux de transports commerciaux entre le Sud de la France et Paris.

Une des résultantes de cette succession d'appropriations du territoire au fil du temps, est une diversité de modes d'implantations urbaines, historiquement en dialogue avec la topographie d'origine. Notamment, les implantations bâties sur le territoire du Beaujolais viticole entretiennent un rapport singulier à l'eau : à distance des zones inondables des cours d'eau principaux, le bâti historique joue avec le relief des vallons, de manière à exploiter les bienfaits des ruisseaux sans en subir les risques naturels. Ce mode d'implantation se différencie cependant en fonction des entités paysagères.

LES IMPLANTATIONS HUMAINES ET LA CONSTRUCTION DES PAYSAGES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

1.2. DU XVIII^e AU XIX^e : ÉMERGENCE ET EXPANSION DES VILLES ET VILLAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DU VAL DE SAÔNE

Au fil du temps, et notamment au courant du XVII^e siècle, **l'intérêt pour les bourgs situés sur l'axe Nord-Sud du val de Saône s'affirme via le développement des voies de communication et la valorisation des échanges commerciaux.** Les bourgs de Belleville et Villefranche-sur-Saône se développent rapidement: l'un s'institue comme un pôle économique portuaire, l'autre affirme son activité industrielle, notamment grâce au textile et devient capitale du territoire au détriment de Beaujeu.

Parallèlement, le territoire devient progressivement attractif pour les bourgeois lyonnais qui s'enrichissent du commerce de la soie, et acquièrent des terres à l'ouest de Lyon, le long du fleuve d'abord de Millery, à Vaise, puis investissent le territoire du Beaujolais.

Ainsi, **l'importance des villes et villages, jusqu'alors équilibrés sur le territoire, bascule sur le Val de Saône** et ses bourgs en lien direct avec les axes de communication viaires et fluviaux principaux.

Durant cette période, **le vignoble jusqu'alors simple culture vivrière en frange de village, s'implante de manière plus significative.** En effet, le territoire se situe sur le tracé d'une importante route commerçante vers Paris. Depuis le port de Belleville, en passant par la vallée de l'Ardières via Beaujeu, les productions sont acheminées vers Paris. Parallèlement, dès la fin du XVII^{ème} siècle, les échanges directs avec la ville de Lyon s'intensifient au vue de la suppression des taxes sur le vin pour les propriétaires qui ramènent leur production à Lyon. **La vigne est alors plantée en masse**, notamment dans la partie sud du territoire jusqu'alors peu viticole.

L'importance de l'arrivée de la voie ferrée pour les marchandises a également eu un impact fort sur le commerce du vin. Cet essor est d'ailleurs relaté à travers les animations du musée du hameau Duboeuf aujourd'hui.

Le début du XIX^e siècle est ainsi marqué par une importante augmentation des surfaces de vigne. **Les paysages en sont rapidement modifiés, et l'identité viticole que l'on connaît aujourd'hui se dessine peu à peu.**

Source : Delcampe



Passage du Morgon à Villefranche
1910



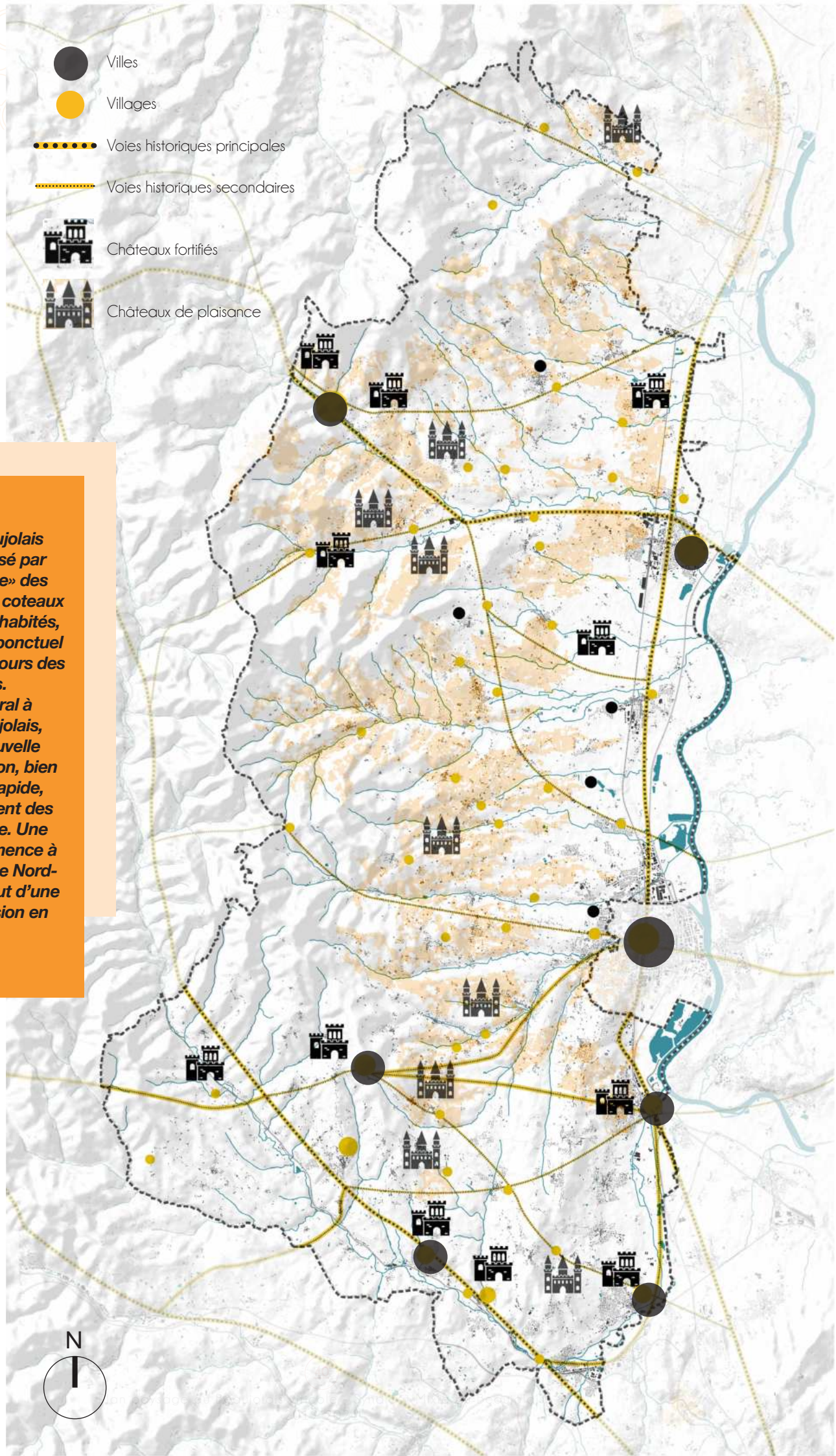
Villefranche-sur-Saône,
développement du caractère industriel de la ville



VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
Le Moulin de Fontaine

Villefranches-sur-Saône, Moulin de Fontaine

-  Villes
-  Villages
-  Voies historiques principales
-  Voies historiques secondaires
-  Châteaux fortifiés
-  Châteaux de plaisance



Le territoire du Beaujolais viticole est caractérisé par un «mitage historique» des espaces agricoles : les coteaux sont particulièrement habités, via le développement ponctuel de hameaux, aux alentours des villages fortifiés.

Ce caractère général à l'ensemble du Beaujolais, se couple d'une nouvelle dynamique d'expansion, bien plus importante et rapide, celle du développement des villes du Val de Saône. Une densité urbaine commence à se dessiner sur cet axe Nord-Sud, marquant le début d'une dynamique d'expansion en plaine.



1.3. SECONDE MOITIÉ DU XX^e : LA PÉRIURBANISATION DES VILLES & VILLAGES, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Au XX^{ème} siècle, **l'importance donnée aux villes du Val de Saône jusqu'alors est amplifiée par le développement du réseau ferré**, puis celui des axes viaires tels que la route et l'autoroute.

On voit fleurir des **zones économiques de grande ampleur et des quartiers de grands ensembles**, notamment aux abords de Villefranche-sur-Saône, favorisés par une influence grandissante de l'agglomération lyonnaise. Les bourgs historiques se développent à l'écart de la Saône, **en lien avec les axes de communication quelqu'ils soient, sans contraintes topographiques notables**. Cette expansion urbaine engagée en plaine est à la défaveur des espaces agricoles du secteur, jusqu'alors valorisés et inclus aux dynamiques urbaines.

Cette dynamique d'expansion urbaine s'amplifie significativement dans la 2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle, majoritairement sous forme d'habitat individuel : à l'échelle de l'ensemble du territoire, le développement du marché de la maison individuelle perturbe et altère la morphologie des villes et villages du Beaujolais depuis les années 70. Jusqu'alors en lien délicat avec les éléments paysagers du territoire, les nouvelles constructions sont dictées par les opportunités foncières qui se présentent, au détriment de toute intégration et réflexion paysagère lors des implantations bâties.

Il en résulte une réelle atteinte à la qualité mais aussi à la lisibilité des paysages du Beaujolais viticole, dont les évolutions rapides et marquées conduisent à une certaine banalisation du paysage urbain du quotidien et à une rupture des rapports entretenus entre les espaces urbains et agricoles, et entre les espaces urbains et naturels.

Source : FAP-T&P-S&T, Carnet des Territoires CAUE



Villefranche sur Saône, les franges bâties sont constituées d'opération individuelles et gagnent sur les espaces agricoles



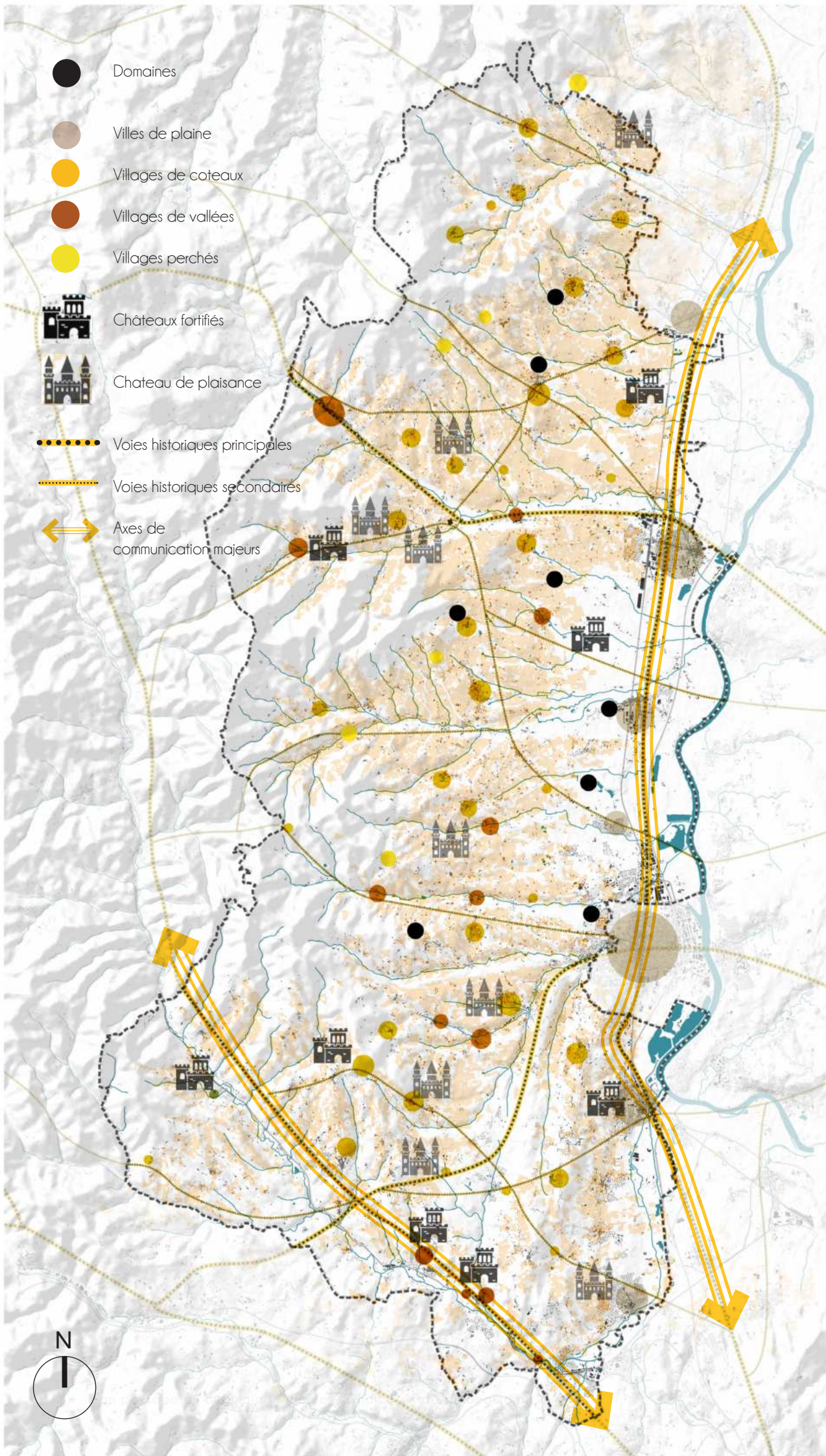
Depuis le coeur historique du village d'Oingt, vue sur l'opération de lotissements qui entache la valeur paysagère des coteaux aviticoles



Oingt depuis Moiré, mitage de l'espace agricole et viticole par l'habitat individuel



- Domaines
- Villes de plaine
- Villages de coteaux
- Villages de vallées
- Villages perchés
- 🏰 Châteaux fortifiés
- 🏰 Chateau de plaisance
- ⋯ Voies historiques principales
- ⋯ Voies historiques secondaires
- ↔ Axes de communication majeurs



1.4. DES IMPLANTATIONS URBAINES DIVERSIFIÉES, LIÉES À LA GÉOGRAPHIE DES LIEUX

LES VILLAGES DE COTEAUX, LES HAMEAUX VITICOLES & LES VILLAGES DE TÊTE DE BASSINS



Traditionnellement les coteaux viticoles et agricoles du Beaujolais sont **rythmés par un bâti très dispersé répondant à des logiques d'implantation liées à l'exploitation traditionnelle de la vigne, aux routes et à la présence de l'eau**. La majorité des villages des coteaux viticoles sont implantés au cœur du vignoble, au sommet ou au rebord de petits vallons.

Ces villages, originellement de petite taille, ont longuement conservé une **densité importante et une forme urbaine compacte** de manière à préserver tant que possible les surfaces agricoles exploitables. L'entrée du centre de la majorité des villages est souvent marquée par une maison en pignon sur rue, permettant de signifier nettement le seuil de ces espaces habités et urbanisés.

Couramment **organisés autour d'un axe de communication principal ou d'un carrefour** routier, ces villages sont composés par une succession de maisons de village le long de l'axe viaire principal. En fonction du secteur, ces maisons de village sont construites en granit rose, en gneiss ou en volcanites, parfois en pisé et en calcaire. Leurs toitures sont réalisées à base de tuiles canal et leurs façades sont pour la plupart recouvertes d'un enduit taloché gris, ou de couleur plus chaude.

Les propriétés sont soit closes de murs qui se prolongent le long des voies hors du village, soit bordées par des petits jardins potagers ou des vergers. Ils constituent des **franges aux bourgs anciens, dont les contours sont nets et soignés** lorsqu'on les perçoit depuis le vignoble. Ainsi, les murets qui entourent ces jardins et ces petites parcelles de vignes aux franges des bourgs forment une **transition douce avec les espaces agricoles dont les murgers et les cadoles sont des rappels architecturaux, et établissent des liens visuels subtils entre les villages et les espaces agricoles**.

Les châteaux, les maisons de maître et les grandes maisons de vigneron au cœur du vignoble, accompagnés d'alignements d'arbres, entourés de parcs boisés et de grands arbres isolés qui se détachent dans le paysage viticole, constituent des silhouettes singulières de cette composante paysagère du territoire. En effet, la qualité des paysages des coteaux viticoles est enrichie d'une **diversité de petit patrimoine bâti et végétal qui anime le vignoble et lui donne un caractère habité**.

Les vallées ont toujours été des lieux d'implantation privilégiés pour le bâti offrant une proximité à l'eau, des situations abritées et permettant de préserver les terres arables des plateaux pour l'agriculture. La construction des villages et des hameaux répondait autrefois à des logiques agricoles et d'exposition qui ont façonné des paysages de vallées habitées, dans un environnement préservé et nourricier.

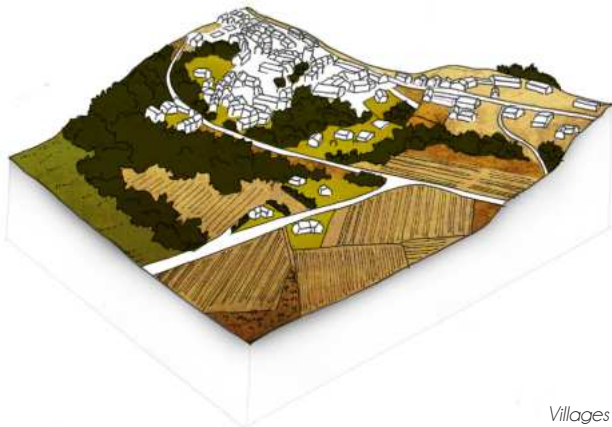
Source : FAP-T&P-S&T, Carnet des Territoires CAUE



*Villages de plaine
(Belleville, Saint Georges de Reneins, ...)*



*Villages promontoire
(Pommiers, Marcy, Chanay...)*



*Villages perchés
(Oingt, Ternand...)*



*Villages de tête de bassin
(Vauxrenard, Marchamp...)*



*Villages de fond de vallon
(Le Péreón, Beaujeu, Jarnioux...)*



*Villages de coteaux
(Chiroubles, Odenas, Vaux en Beaujolais...)*

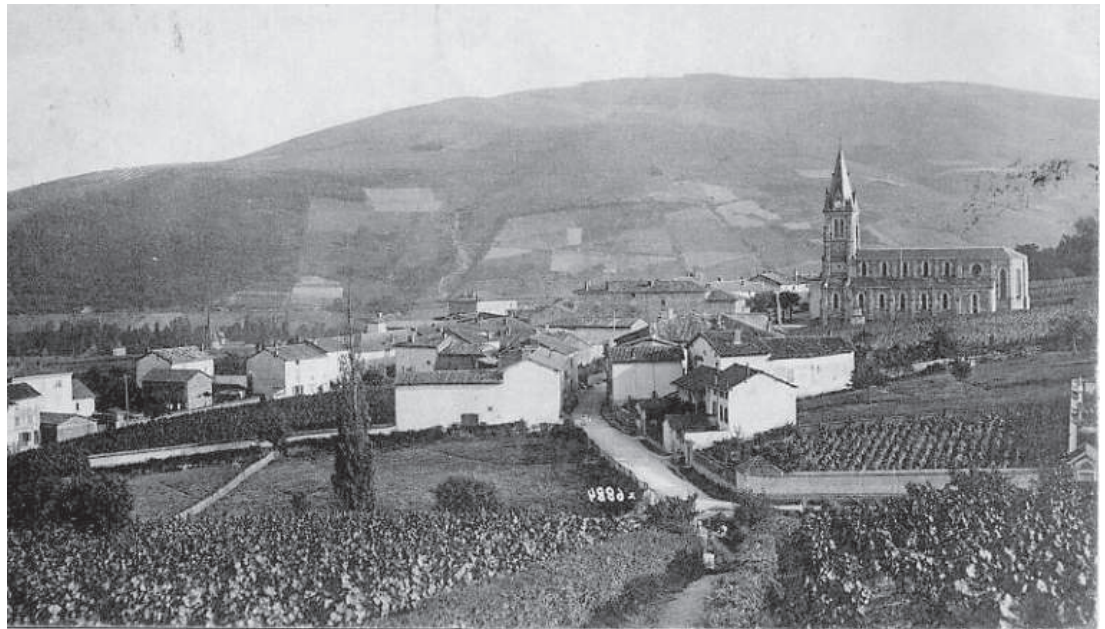
LES IMPLANTATIONS HUMAINES ET LA CONSTRUCTION DES PAYSAGES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

En dehors des villages, le bâti s'organise en de **nombreux hameaux ou fermes viticoles** composées de plusieurs corps de bâtiments, installées au carrefour de routes secondaires ou de chemins d'exploitation. Leurs volumes et logiques d'organisation du bâti, semblables aux constructions des villages, sont **emprunts du système de méayage** traditionnellement pratiqué sur le territoire.

Composés d'un **ensemble de bâtiments organisés autour d'une cour ou en hameaux au cœur du vignoble**, ils sont constitués de logements juxtaposés et de bâtiments d'exploitations mutualisés. Un des exemples significatifs de ce système d'implantation est un méayage lié aux Hospices de Beaujeu, La Grange-Charton, à Régnié-Durette.

Comme les villages, ces formes d'habitat dense et groupé participent à former des **silhouettes bâties singulières dans le vignoble et adoptent des contours très clairs, grâce à des murs de clôtures** qui lient les bâtiments entre eux, définissent les limites des jardins et se prolongent parfois dans l'espace agricole.



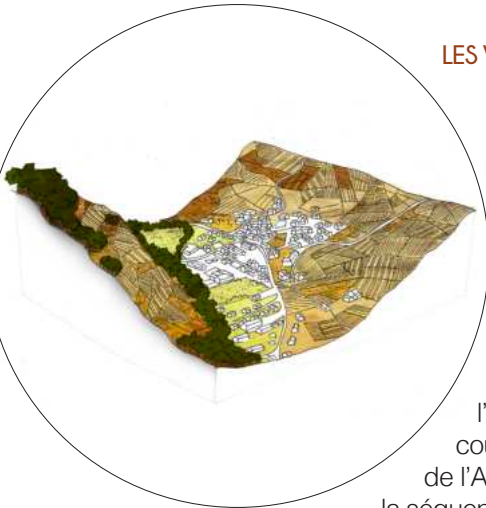


1. Vauxrenard, silhouette bâtie adaptée à la topographie et au sens d'écoulement du cours d'eau
2. Quincy, le village est structuré à mi-pente autour d'une route principale
3. L'ensemble de bâtiments de la Grange Charton, Régnié Durette

Source : Delcampe, Monumentum



LES VILLAGES DE FOND DE VALLÉE

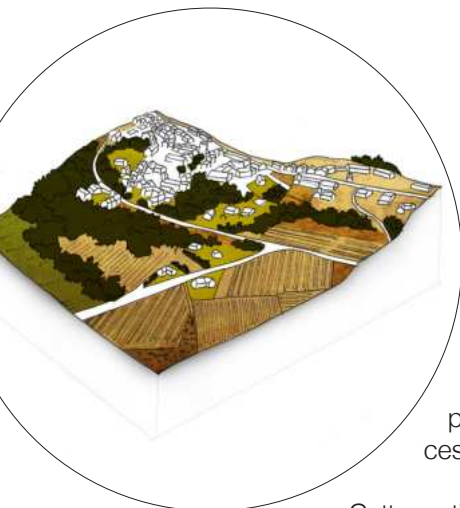


Plusieurs villes et villages ont été construits à proximité des cours d'eau, à une distance raisonnable pour éviter tout risque d'inondation. C'est le cas de la ville du Pérréon, où l'on peut percevoir l'implantation d'origine du village en piémont des coteaux viticoles, sur le premier léger relief hors d'eau. Dans un autre registre, le village de Jarnioux dialogue avec le cours de l'Ombre, canalisé au sein du village par un ouvrage en pierres dorées. Limite entre la voie et l'espace public, il constitue un **élément structurant et qualitatif** du village.

La ville de Beaujeu entretient elle aussi un lien particulier avec son cours d'eau l'Ardières. En effet, celle-ci s'est développée linéairement dans la vallée, conduisant le cours d'eau à être en de nombreux secteurs canalisé ou recouvert. Cependant, le cours de l'Ardière entretient en plusieurs lieux une relation franche avec Beaujeu, notamment sur la séquence centrale du village, où, bien que canalisé par des ouvrages maçonnés en pierre, il soit aussi traversé de ponts et passerelles piétonnes en centre-ville. **L'eau est donc ponctuellement accessible en milieu urbain, et participe pleinement à la qualité des espaces publics.**

Le petit patrimoine lié à l'eau dans ces secteurs est notable et garant d'une grande richesse patrimoniale. Le long de ces vallées, d'**anciens biefs, passages à gué, lavoirs, moulins ponctuent les cours d'eau, et constituent un ensemble de petits ouvrages témoins d'activités humaines passées, en lien avec les rivières.**

Bien que souvent à l'état de ruines, le petit patrimoine lié aux rivières se retrouve tout au long des cours d'eau transversaux, rappelant le passé industriel du secteur, notamment à l'approche de Villefranche-sur-Saône, où l'on utilisait l'eau pour les teintureries du secteur des Grands Moulins.



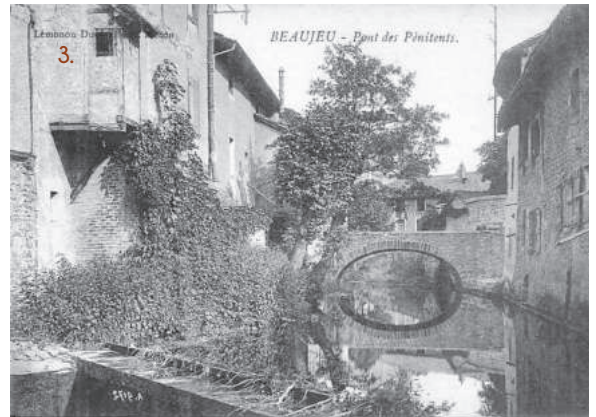
LES VILLAGES PERCHÉS DES PIERRES DORÉES

La topographie du territoire du Beaujolais viticole est singulière de par sa succession de vallées transversales et reliefs associés. Si les points hauts restent modestes, un grand nombre de villages se sont développés **perchés sur de petits éperons, au sommet d'un vallon**. C'est particulièrement le cas dans la partie Sud du Beaujolais, où les noyaux bâtis s'adaptent au relief et se structurent autour de ruelles sinueuses qui se dirigent et aboutissent le plus souvent vers des places sobres et minérales, répondant parfois à un bâtiment remarquable, tel qu'un château médiéval, centre névralgique de ces morphologies singulières.

Cette partie Sud du Beaujolais se caractérise donc par un bâti dispersé et dont les formes urbaines demeurent souvent de petite taille, créant des silhouettes compactes qui dialoguent subtilement avec les parcelles viticoles, les prairies humides, ou les boisements de feuillus des hauteurs. Ces **motifs urbains sont très repérables à l'échelle des vallées de par leur logique d'implantation historique, mais également grâce à leurs caractéristiques architecturales, qui révèlent les natures de sols en présence** : un grand nombre de villages et hameaux sont bâtis en pierre dorée, pierre locale calcaire de couleurs ocre jaune qui affleure à la surface des sols sur cette partie du territoire d'étude, et marquent ainsi l'architecture traditionnelle locale.



Historiquement, les centres-bourgs se sont implantés en retrait des cours d'eau pour limiter l'exposition aux risques. Pour autant, beaucoup de villages entretiennent des rapports sensibles avec les rivières, en se tenant en retrait de celles-ci, tout en aménageant des ouvrages permettant leur exploitation et assurant un rapport direct avec la ressource malgré l'éloignement. C'est le cas de la ville de Beaujeu, mais également des villages de Jarnioux, Rivolet, Charentay, Marchampt...



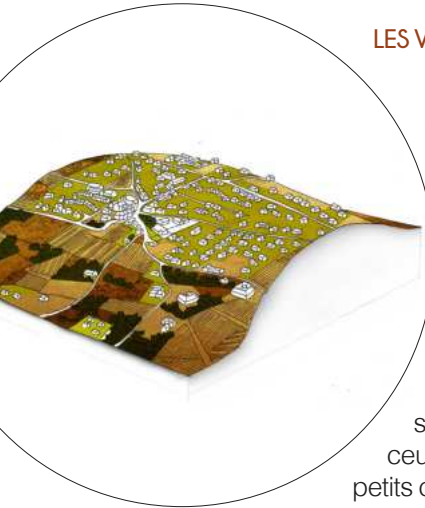
1. Beaujeu, implantation en fond de vallée issue de l'exploitation du cours d'eau de l'Ardière
2. Chénas, situation à proximité de la fraîcheur du ruisseau
3. Beaujeu, passage de l'Ardière sous le pont des pénitents
4. Ternand, village fortifié perché sur le secteur des pierres dorées
5. Village des Pierres Dorées
6. Oingt, situation de village perché, secteur des pierres Dorées

Source : FAP-T&P-S&P, Delcampe, SMB



LES IMPLANTATIONS HUMAINES ET LA CONSTRUCTION DES PAYSAGES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

LES VILLAGES PROMONTOIRES EN CRÊTE



Plus au Nord-Est des Pierres Dorées, plusieurs villages se sont **implantés en crête, une situation de promontoire** qui leur permet de maintenir une implantation urbaine semblable à celle des villages de coteaux, autour d'un axe viaire ou d'un carrefour, tout en **profitant de la situation de balcon sur les paysages de la plaine et de la proximité des infrastructures du val de Saône**.

C'est le cas des villages de Marcy, Pommiers ou Charnay, implantés en crête du massif, à proximité immédiate des espaces agricoles et viticoles. Si aujourd'hui ces villages tendent à se rejoindre via la D70, leurs cœurs historiques étaient traditionnellement inscrits à l'écart de cet axe. Ces villages s'étendent sur des coteaux argilo-calcaires et caillouteux : on trouve sur ce secteur des maisons de village mises en oeuvre à partir de calcaires plus clairs que ceux des Pierres Dorées, mais aussi de calcaire à gryphée, caractérisé par des incrustations de petits coquillages, plutôt exploité pour les dallages, escaliers, lavoirs et clôtures des parcelles viticoles.

La richesse et la profondeur de ces sols ont favorisé une polyculture ponctuée de vigne, qui à l'époque dialoguait plus avec les implantations de bourgs historiques.



LES VILLES & VILLAGES DE PLAINE



Sur la plaine alluviale, **l'implantation urbaine est liée et dépendante des infrastructures successives**. Historiquement implantés en retrait des zones inondables de la Saône, les cœurs de villes se structurent généralement aux carrefours entre la D306 et des routes transversales vers les coteaux, ou vers un franchissement de la rivière.

Si Villefranche-sur-Saône s'est implantée perpendiculairement au Morgon, les villes du val de Saône se sont plus généralement **installées au rebord de vallées affluentes**. Belleville est implantée à proximité de l'Ardières, dont l'eau est dérivée vers le centre historique via un bief. Son urbanisation s'est ensuite étendue le long des axes de communication. Quant à Saint-Georges-de Reneins, la ville s'est implantée au rebord de la Vauxonne et Anse à l'exutoire de l'Azergue.

L'absence de relief ne limite pas le développement urbain sur ce secteur, qui **tend à créer entre chaque ville un continuum urbain à l'échelle du val de Saône**, contraint dès lors par les risques de crue.

Ces villes de plaine s'organisent en **front continu le long des voies viaires principales, composant un ensemble de rues rectilignes** et marquant un caractère urbain affirmé dans les centres, dont le bâti traditionnel se compose principalement de petits immeubles des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Ces villes de plaine, tenues à distances du champs d'expansion des crues de la Saône, créent une rupture historique entre les deux berges de la rivière, **limitant les liens et usages entre les secteurs urbains et le cours d'eau**.

1. Saint-Georges de Reneins, village de plaine, dont l'axe transversale majeur (route de port rivière) mène à la Saône
 2. Arrivée du Morgon à Villefranche
 3. Moulins à Belleville sur Saône
 4. Port de Belleville-sur-Saône
 5. Villefranche est structurée autour de son axe commercial principal, la rue Nationale, parallèle à la Saône
 6. Anse, ville de plaine en bord de Saône, entretenait à l'origine un lien avec les berges de celle-ci
- Source : Delcampe



A proximité des centres-villes de plaine, quelques éléments témoins du passé industriel du secteur sont notables, comme des cheminées en briques.

Des maisons de maître subsistent autour des secteurs les plus urbanisés, dont certaines ont pu maintenir leurs parcs, comme le parc Vermorel à Villefranche-sur-Saône, ou le parc de la mairie à Saint-Georges-de-Reneins tous deux ouverts au public.

LES IMPLANTATIONS HUMAINES ET LA CONSTRUCTION DES PAYSAGES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

2. D'UN SYSTÈME AGRICOLE DE POLY-CULTURE À UN PAYSAGE MONO-VITICOLE

2.1. L’AFFIRMATION D’UNE IDENTITÉ VITICOLE

UNE EMPREINTE VITICOLE CONSTRUITE À TRAVERS LES SIÈCLES : DE L’ÉPOQUE MÉDIÉVALE AU DÉBUT DU 20^e

La vigne est présente dès le XVI^e siècle, dans toutes les paroisses du Beaujolais.

Au XVII^e siècle, le vignoble s’installe, du fait de l’ouverture du canal de Briare. Ce canal, creusé en 1642 entre la Loire et la Seine, a permis au Beaujolais d’exporter avec plus de facilité ses vins sur Paris. Le Beaujolais s’est ainsi retrouvé sur une importante route commerciale entre le Sud de la France et Paris. Des marchandises arrivaient par la Saône au port de Belleville pour être acheminées vers la Loire à travers le Beaujolais.

Entre le **XVII^e et le XVIII^e siècle, des privilèges commerciaux** pour la vente de Beaujolais dans la ville de Lyon **ont également participé au maintien et au développement du vignoble**. Le Beaujolais devient le **vin des canuts** (terme qui désignait à Lyon, l’ouvrier spécialisé dans la production d’étoffes de soie à l’aide d’un métier à tisser à bras). A cette même époque, une première distinction apparaît, le commerce des vins sur la capitale est réservé aux vigneron du Nord du vignoble. Par contre, le Sud du Beaujolais a un privilège commercial avec la ville de Lyon, à la différence des producteurs et marchands de vins du Nord du vignoble qui doivent payer une taxe pour le droit de commerce.

Au fil du temps, les villages se sont entourés de vignes, et au milieu du XIX^e siècle ce sont 24 000 hectares de vignes qui recouvrent le Beaujolais. A cette époque, le Beaujolais est marqué par l’activité industrielle : des lignes de chemins de fer desservent les villages du Beaujolais. **Dans le Nord, de grands domaines viticoles en métayage s’installent autour de petits châteaux**. Le vignoble et l’industrie font la prospérité du territoire, mais la polyculture subsiste toujours. Cette construction foncière du Nord du vignoble est souvent comparée à celle de la Bourgogne. Ces faits sociaux et économiques passés se perçoivent toujours. Aujourd’hui, les statuts de métayage et de fermage sont encore présents dans le vignoble, surtout dans le Nord.

Source : Delcampe

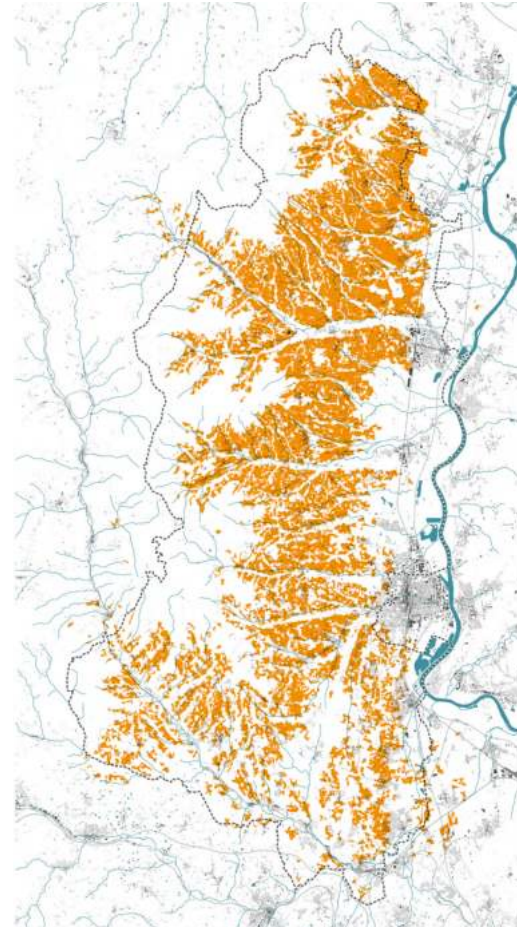
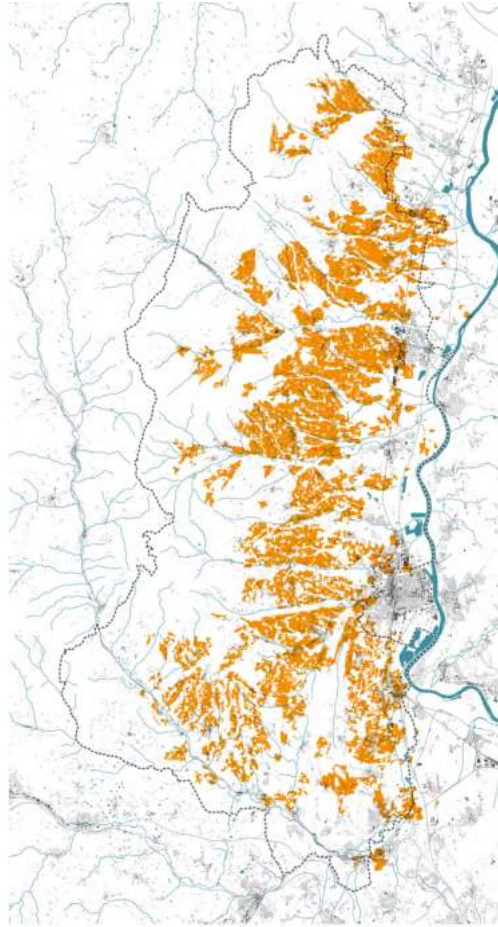
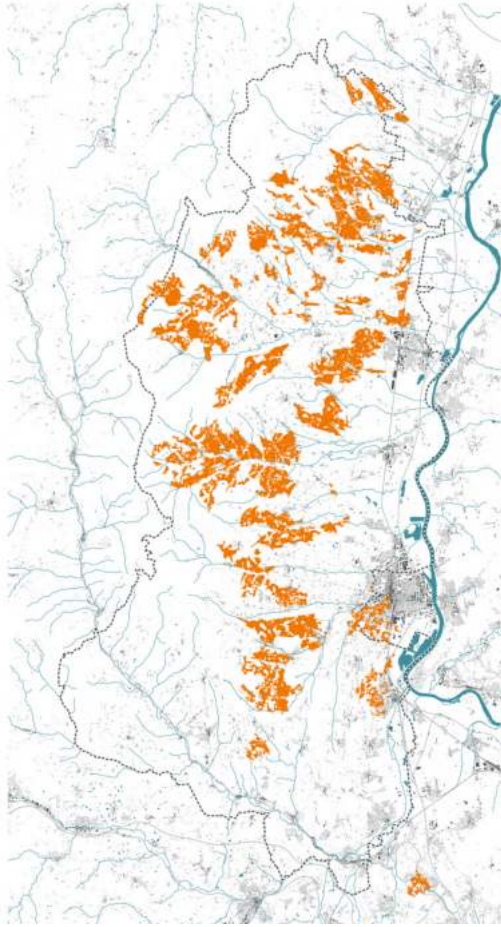


Quincié - Vue générale et Château de la Palud - Milieu XXe



Village de Salles Arbuissonnas - Milieu XXe

ÉVOLUTION DES SURFACES EN VIGNE DE L'ÉPOQUE MÉDIÉVALE À AUJOURD'HUI



Source : données SIG SMB & Carnet de territoire (CAUE)

ÉPOQUE
MÉDIÉVALE

XIX^{ÈME}
SIÈCLE

2019

Source : Delcampe



Les vendanges dans le Beaujolais - Début XXe

LES IMPLANTATIONS HUMAINES ET LA CONSTRUCTION DES PAYSAGES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

À partir de 1875, le Beaujolais est touché par le **phylloxéra**. Pendant 20 ans **le vignoble régresse jusqu'à disparaître** au sommet de la crise. **La polyculture redevient dominante.**

L'Appellation d'Origine Contrôlée Beaujolais est créée suite au décret du 12 septembre 1937.

Milieu XX^e, la sortie du **Beaujolais Nouveau** devient un événement dont l'importance croissante participe au **développement intense du vignoble**, avec son apogée au milieu des années 1980.

Depuis les années 2000, le vignoble connaît de nouvelles crises et subit des **campagnes d'arrachages successives**, passant en dix ans de 24 000 à 18 000 hectares*. Cette diminution de l'aire de production s'est accompagnée d'une **baisse du nombre d'exploitants**, en particulier de petits propriétaires, souvent des double-actifs ou des retraités renonçant à une culture devenue peu rentable, et inadaptée aux circuits commerciaux actuels.

Ces 20 dernières années, la **multiplication des friches** et la **progression du tissu pavillonnaire dans le vignoble** font évoluer les paysages du Beaujolais. Cette mutation tangible car lisible par chacun dans le paysage est à l'origine de nombreuses initiatives individuelles et collectives pour accompagner et préserver les qualités paysagères du Beaujolais viticoles.

Néanmoins, il faut retenir qu'au fil des siècles, la superficie du territoire viticole a été fluctuante, a progressé et/ou régressée, et le territoire a toujours su se réinventer pour s'adapter à des situations inédites.



MILIEU 19^E



FIN XIX^E - DÉBUT XX^E

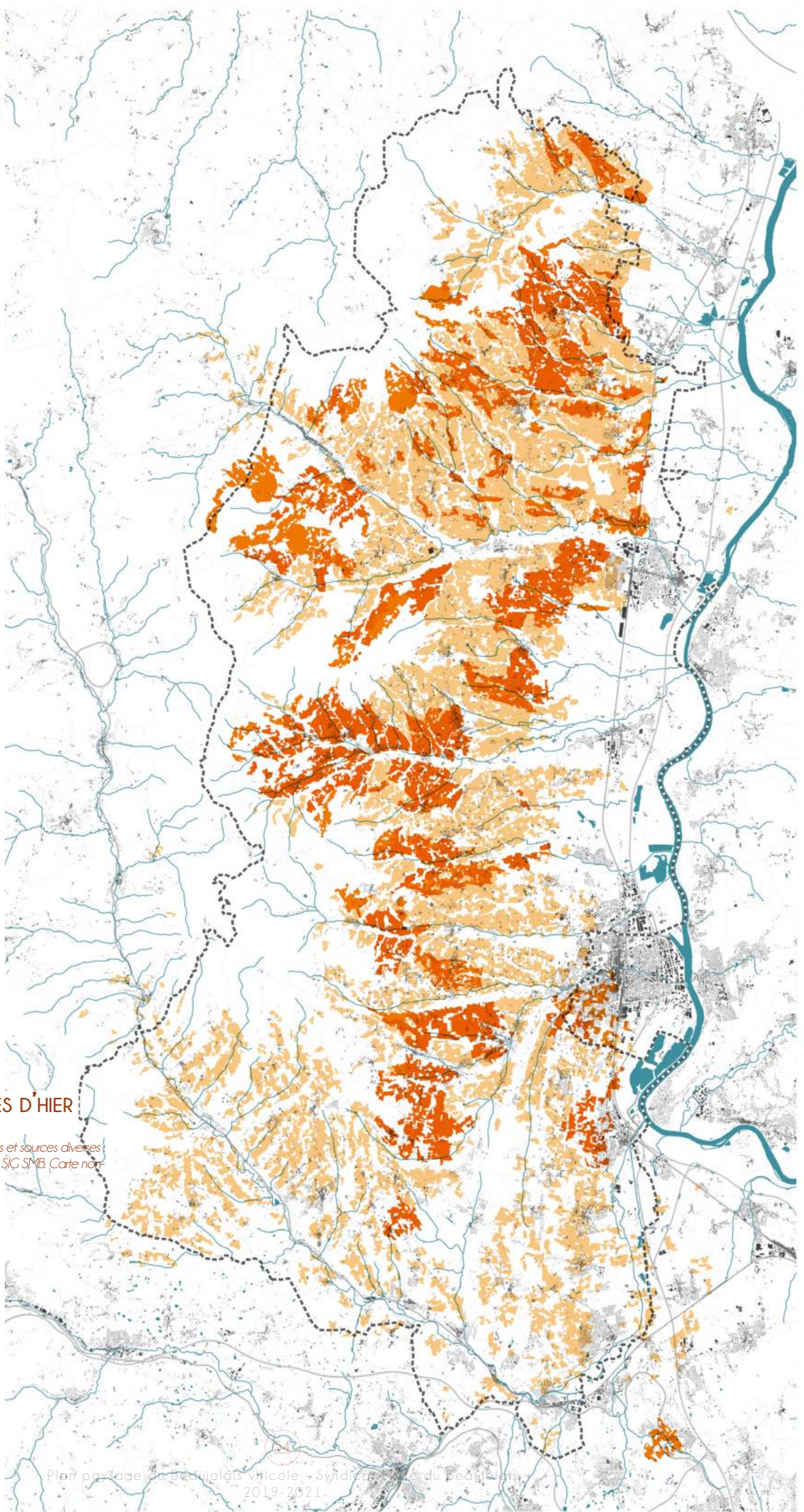


MILIEU XX^E



DÉBUT XXI^E

*Source : « Observatoire du Vignoble Beaujolais Rhône et Saône & Loire // Synthèse de juin 2016 // Années (2003) 2004 - 2015 »



SURFACES VITICOLES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

(Carte d'interprétation de données et sources diverses : CAUE Carnet de territoire, données SIG S.M.B. Carte non exhaustive)



Surface viticole aujourd'hui



Surface viticole au XVII^e siècle

LES IMPLANTATIONS HUMAINES ET LA CONSTRUCTION DES PAYSAGES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

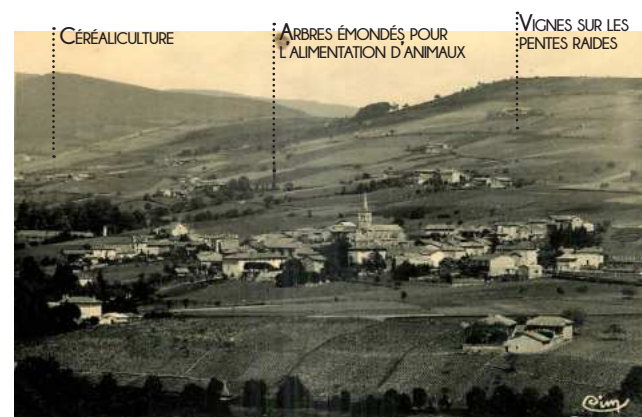
LE PASSAGE À UNE VITICULTURE INTENSIVE PORTÉ PAR LES RECONNAISSANCES AOC ET LE BEAUJOLAIS NOUVEAU

Le paysage beaujolais est indéniablement lié à la vigne, à sa culture et à son produit. La représentation sociale qui caractérise ce territoire prend ses racines dans le phénomène marketing du Beaujolais Nouveau, le fameux vin primeur autorisé à la vente directement à la fin de la vinification en 1951. C'est à partir de cet évènement majeur que le Beaujolais s'est affirmé comme paysage viticole presque exclusif. En effet, **avant le développement d'un paysage monospécifique de cépage Gamay**, ce territoire a longtemps profité d'une **riche polyculture-élevage dont la vigne était l'une des composantes**.



1. Sur les cartes d'Etat-Major (1820-1866), le Beaujolais présente bien une diversité de cultures et d'occupation du sol. Seuls les coteaux, trop raides pour le labour et la céréaliculture, trop aride pour les pâtures accueillent de la vigne. Elle reste cependant très présente en fonction des secteurs.
Source : Geoportail

2. Les cartes postales du XX^e siècle montrent bien à quel point le territoire Beaujolais accueillait des activités culturelles autres que la viticulture avec notamment l'élevage et la production de céréales. A gauche St Etienne-les-Oullières, à droite Juliéas.
Source : delcampe





UN CÉPAGE DOMINANT
EXPRESSION DE LA RICHESSE
DES SOLS

Le Gamay noir à jus blanc est le cépage commun à l'ensemble du vignoble Beaujolais. Même si d'autres cépages se développent, comme le Chardonnay, le traditionnel Gamay reste majoritaire. De nombreux clones ont été inventés au fil des décennies. La malléabilité de ce cépage est une richesse pour le Beaujolais. Le gamay s'adapte et exprime la variété des terroirs du Beaujolais et offre une grande diversité aromatique de vins.

1. Cép automnal (Gamay)
Source: SMB

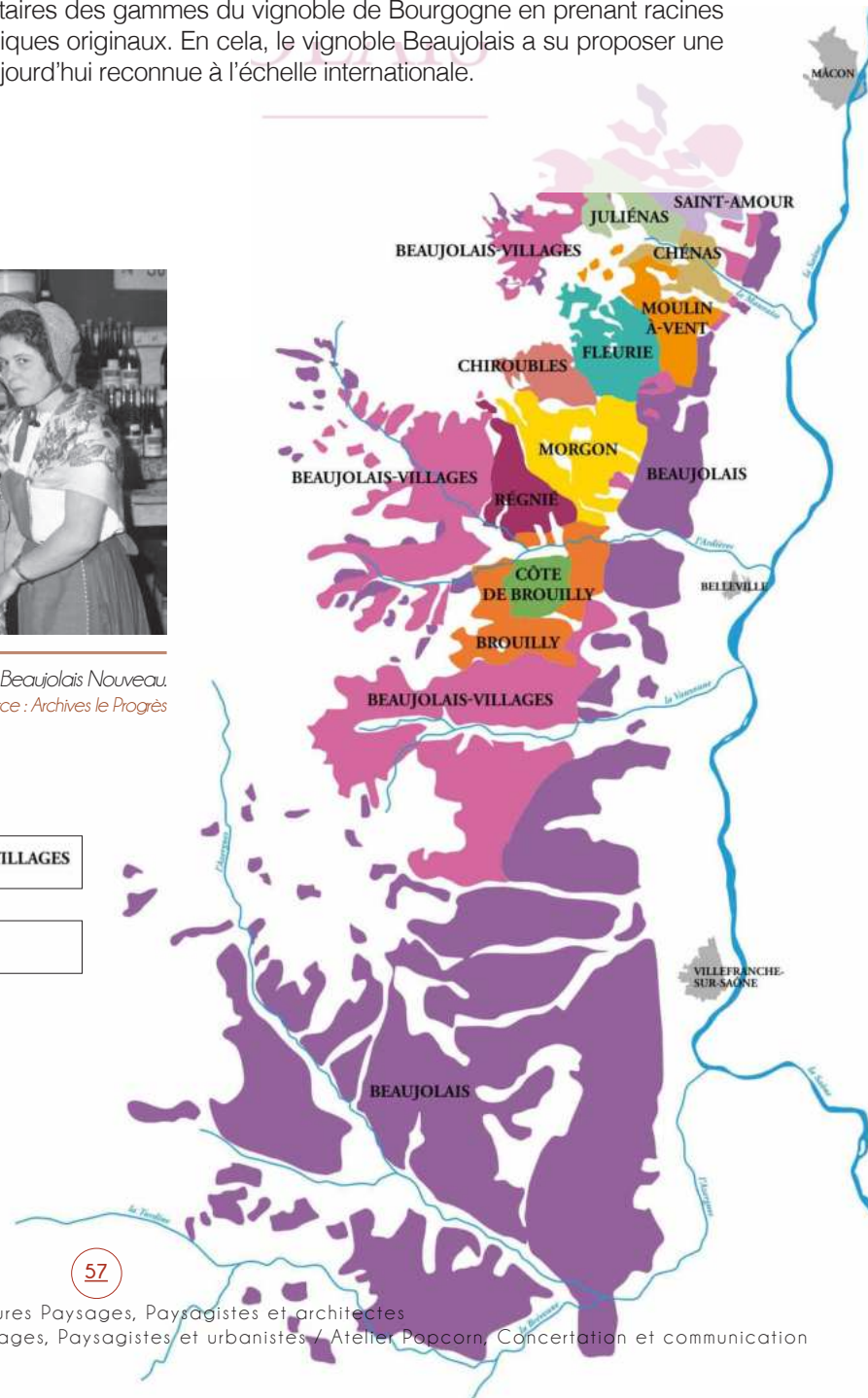
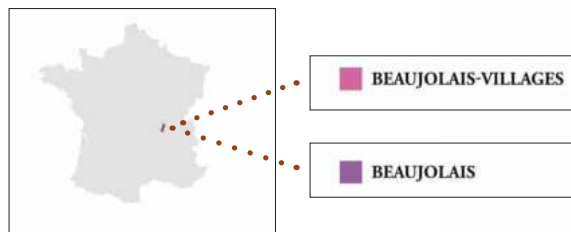
LES IMPLANTATIONS HUMAINES ET LA CONSTRUCTION DES PAYSAGES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

La caractérisation viticole du Beaujolais ne repose pas uniquement sur l'invention du vin primeur. Les **appellations d'origine contrôlée** « Beaujolais », « Beaujolais-Villages » et les 10 crus du Beaujolais témoignaient déjà d'une réelle qualité des vins. Les caractéristiques géographiques ont joué un rôle essentiel: **la proximité avec Lyon et son accessibilité par la Saône sera un des premiers points participant à l'émergence du vignoble du Beaujolais et ce dès le XVI^e siècle.** Puis, le chemin de fer au XIX^e siècle confirmera le développement du vignoble notamment pour la commercialisation des vins vers Paris.

Dans cette caractérisation et valeur du terroir, la diversité des **sols joue un rôle important.** Si le Beaujolais sud présente des sols calcaires, la majorité du Beaujolais présente une diversité de sols importante, en rupture complète avec la dominante calcaire du vignoble bourguignon. Les vins du Beaujolais sont justement apparus comme complémentaires des gammes du vignoble de Bourgogne en prenant racines dans les sols granitiques et métamorphiques originaux. En cela, le vignoble Beaujolais a su proposer une gamme de vin diversifiée et originale aujourd'hui reconnue à l'échelle internationale.



En 1956, à Fleurie, on fête le Beaujolais Nouveau.
Source : Archives le Progrès



LA CRISE VITICOLE DES ANNÉES 2000 QUI REQUESTIONNE LES PRATIQUES CULTURALES ET REDESSINE L'EMPRISE DU VIGNOBLE

La crise qui bouleverse le monde viticole en Beaujolais se traduit dans une **dichotomie paysagère et territoriale entre le Nord et le Sud**. Le Sud a été précocement touché par l'érosion des ventes de vins se répercutant sur la déprise agricole. Dans le Beaujolais Nord la déprise viticole sur les parties hautes des coteaux se traduit par une fermeture progressive du paysage.

Le Sud a subi très rapidement les effets sur son paysage car le phénomène de recul des ventes de vins s'est cumulé avec les nombreux départs à la retraite de viticulteurs et la non-reprise des exploitations. Ces phénomènes se prononçaient d'autant plus rapidement que les primes à l'arrachage et la proximité de Lyon ont accru l'urbanisation des terres pour des métropolitains en quête d'un cadre de vie de qualité. **L'enfrichement des parcelles viticoles**, les plus raides, les moins valorisables, les non-mécanisables a ainsi débuté dans le Sud Beaujolais. Les parcelles progressivement abandonnées ont peu à peu détérioré les vues sur le grand paysage et le cadre de vie tant recherché par les métropolitains lyonnais.



Arrachage d'une parcelle de vignes en Camay
Environ 3500 Ha arrachés entre 2004 et 2010
Source : Le Progrès, Photo Joël Philippon

CONSTRUCTIONS PAVILLONNAIRES DÉCONNECTÉES
DU VILLAGE



Depuis Pommiers, vue sur des constructions pavillonnaires contemporaines qui semblent en déconnexion avec le village ou les hameaux. Les habitations prennent place sur d'anciennes terres agricoles ou viticoles.

EXTENSION PAVILLONNAIRE

PARCELLE RÉCEMMENT ARRACHÉE DONT LES AMÉNAGEMENTS DE
GESTION DES EAUX PLUVIALES DEMEURENT VISIBLES, DYNAMIQUE
D'ENFRICHEMENT

PARCELLE MÉCANISÉE
RÉCEMMENT



Vallon du Nizerand, vue sur le château de Montmelas. A la lisière du Beaujolais Nord, le paysage est sous tension, celui-ci est partagé entre modélisation du vignoble par sa mécanisation, arrachage de parcelles encouragées par les primes précédentes, et constructions récentes d'habitations

LES IMPLANTATIONS HUMAINES ET LA CONSTRUCTION DES PAYSAGES DU BEUJOLAIS VITICOLE

2.2. L'HÉRITAGE D'UNE AGRICULTURE PLURIELLE

L'occupation agricole du territoire du Beaujolais témoigne du **caractère majoritairement rural du paysage**. Au-delà du vignoble, **d'autres systèmes agricoles animent le territoire du Beaujolais**. A proximité de la Saône, l'agriculture de plaine (principalement grandes cultures et prairies) offre un paysage ouvert soumis aux tensions du développement urbain.

Associée à la sylviculture des monts ou présente dans les fonds de vallons, l'agriculture d'élevage et de prairies se caractérise par une trame bocagère très présente. Ce maillage agricole semble encore préservé et persister. Sur les coteaux, notamment au Sud, un parcellaire plus complexe lié à la présence d'une agriculture mixte : élevage, cultures annuelles, vergers... témoigne du maintien et de la diversification agricole qui s'opère.

UNE PLAINE AGRICOLE À DOMINANTE CÉRÉALIÈRE

Les grandes cultures, ou cultures annuelles représentent 7% des surfaces agricoles du territoire. Elles s'étendent dans la plaine à proximité de la Saône. **Les parcelles agricoles de céréales jalonnent les axes de circulation et constituent à ce titre un premier marqueur paysager et agricole** en butée des coteaux viticoles.

Entre zones pavillonnaires et zones d'activités, **les cultures annuelles forment, avec quelques prairies, de grands tènements agricoles qui ouvrent le paysage et maintiennent la mémoire agricole des lieux**. Le rythme du calendrier participe à la dynamique paysage. Les saisons comme les pratiques culturelles font évoluer le parcellaire agricole et maintiennent un territoire actif. Le paysage renvoie des images rurales qui participent à la qualité du cadre de vie, ancrent le territoire dans son histoire et font son attractivité.

Entre vigne et élevage, la trace de l'homme est omniprésente dans le territoire et a créé des paysages qui font aujourd'hui la richesse du territoire et de son identité.

Observatoire des espaces agricoles et naturels, Agence d'Urbanisme pour le SCoT Beaujolais, 2014

Le maillage agricole de la plaine de Saône est fortement concurrencé par les zones urbaines. La pression urbaine participe à l'artificialisation des terres et à une mutation profonde du paysage. D'après les chiffres de l'observatoire des espaces agricoles et naturels produits par l'Agence d'Urbanisme pour le SCoT Beaujolais en 2014, 88% des espaces artificialisés entre 2000 et 2010 étaient agricoles. L'artificialisation s'est réalisée essentiellement au profit des espaces urbains à dominante résidentielle de manière diffuse sur l'ensemble du territoire du Beaujolais, bien que plus importante dans la plaine de la Saône. La résultante paysagère de l'artificialisation des terres agricoles a conduit à une disparition du caractère rural du territoire au profit d'une homogénéisation et d'une simplification des composantes paysagères, notamment en périphérie et en entrée de ville.

Dans la plaine, les grandes cultures jalonnent les routes et viennent en butées des coteaux viticoles

DES CRÊTS ET FONDS DE VALLONS DÉDIÉS À L'ÉLEVAGE

Les prairies, fourrages, estives et landes dessinent les fonds de vallons et ouvrent les forêts situées sur les crêts. Ce maillage agricole représente 12% des espaces agricoles du territoire d'étude. Les prairies sont essentiellement pâturées par des bovins. La Surface Agricole Utile (SAU) des exploitations bovines se répartie principalement entre des exploitations allaitantes, des exploitations laitières ou mixtes. Lorsque ces systèmes d'exploitation sont situés à l'écart des influences urbaines, principalement en limite ouest du territoire d'étude avec les monts du Beaujolais ou dans les fonds de vallée isolée, ils génèrent **un paysage spécifique par la trame bocagère qui accompagne et délimite le parcellaire**. Les linéaires de haies arborées ou arbustives soulignent les limites des parcelles, marquent la présence d'un chemin, accompagnent la transition avec le bâti et la ripisylve. **Le paysage est vivant, fruit d'une présence humaine, animale et faunistique**. Dans les vallées, les trames bocagères et pâturées au contact de la ville, forment des trames vertes qui participent à la qualité des milieux, comme «corridors écologiques» ou deviennent des éléments attractifs du cadre de vie comme axe de cheminements piétons potentiels entre la ville et l'espace agricole.

Cependant, l'élevage laitier comme la viticulture connaît parfois de lourdes difficultés économiques essentiellement au sud du territoire. L'extension croissante des villes et villages accroît les mutations paysagères et influence potentiellement certaines pratiques agricoles. **Les prairies se ferment et s'enfrichent participant à ces extensions urbaines en périphérie de village**. Cette mutation du paysage porte aussi bien sur les usages de l'espace que sur le patrimoine agricole bâti. Les transformations qui s'opèrent portent atteinte à la singularité de chaque village jusqu'à mettre en péril la valorisation agricole du territoire.

Les secteurs d'élevage qui se renouvellent vers l'allaitant ou les ovins-caprins résistent le mieux à la crise en raison de la qualité des productions ou des débouchés préservant la valeur ajoutée (cf. Observatoire des espaces agricoles et naturels, Agence d'Urbanisme pour le SCoT Beaujolais, 2014).



Les trames bocagères et pâturées forment des continums qui dessinent les vallées et participent à la qualité des milieux et du cadre de vie



Le paysage est vivant, fruit d'une présence humaine, animale et faunistique.

LES IMPLANTATIONS HUMAINES ET LA CONSTRUCTION DES PAYSAGES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

UNE AGRICULTURE COMPLÉMENTAIRE LISIBLE SUR LES COTEAUX

Les coteaux vallonnés du Beaujolais forment un ensemble paysager d'une grande cohérence et un marqueur identitaire fort du territoire de par la présence du vignoble, son importance sociale, économique et culturelle. La continuité du parcellaire viticole souligne les formes douces et arrondies des pentes. Le vignoble épouse le relief jusqu'à former des vagues de vignes.

Dans le Sud Beaujolais, les paysages agricoles vallonnés sont marqués par une tradition de polyculture qui les a façonnés. Les parcelles viticoles alternent avec des bosquets ou des parcelles de maraîchage, vergers fruitiers ou de céréales. Sur les pentes sédimentaires ou granitiques, l'arboriculture fruitière se mêle parfois à la vigne, tandis que des exploitations maraîchères côtoient les prairies alluvionnaires.

Cette diversité agricole est à l'image des paysages des Pierres Dorées dont le bâti agricole renforce la singularité. **Les cultures arboricoles et viticoles des coteaux forment des paysages ouverts qui rendent le bâti très visible** y compris dans une vision lointaine. Les fermes présentent une organisation agglomérée en petits hameaux dont l'architecture présente souvent un intérêt patrimonial. Certaines sont prises dans des hameaux plus importants ou des villages. Dans tous les cas le bâti, par son organisation agglomérée, forme des îlots dont les silhouettes ponctuent les paysages et créent leur identité.

Les parcelles viticoles alternent avec des bosquets ou des parcelles de maraîchage, vergers fruitiers ou de céréales.



Les cultures arboricoles et viticoles des coteaux forment des paysages ouverts qui rendent le bâti très visible.





Culture de lavande, hélchryse italienne, thym, camomille, à Morancé



Culture d'orge, fabrication de bière artisanale L'Afroleuse, à Denicé



Culture d'orge, fabrication de bière artisanale L'Afroleuse, à Denicé



«La chèvre et le Paysan», élevage de chèvres alpine chamoisée, au Mont Soubran



Ferme d'Amalthée, élevage de chèvres Angora, Vernay



Un jardin dans les vignes, maraichage à Saint Etienne des Oullières



Pâturage bovin sur les pentes



Culture de baies de Goy

Aperçu de la mosaïque de cultures agricoles présentes sur le territoire du Beaujolais viticole

PANORAMA ET PERCEPTIONS D'UN TERRITOIRE COMPOSITE EN ÉVOLUTION

1. DES SITES EMBLÉMATIQUES ET DES VUES REMARQUABLES

1.1. UN SOCLE CHEVALET DU PAYSAGE

A l'échelle du grand paysage, la position et l'inclinaison des monts du Beaujolais suggèrent la forme d'un chevalet. Le **vignoble se déroule à mi-pente**. Il marque avec douceur la transition entre la plaine de la Saône et les contreforts boisés. Cette position de promontoire renforcée par la vallée de la Saône place le vignoble dans un **rapport visuel fort avec son environnement**. Les singularités viticoles du paysage s'imposent à l'échelle du grand paysage.

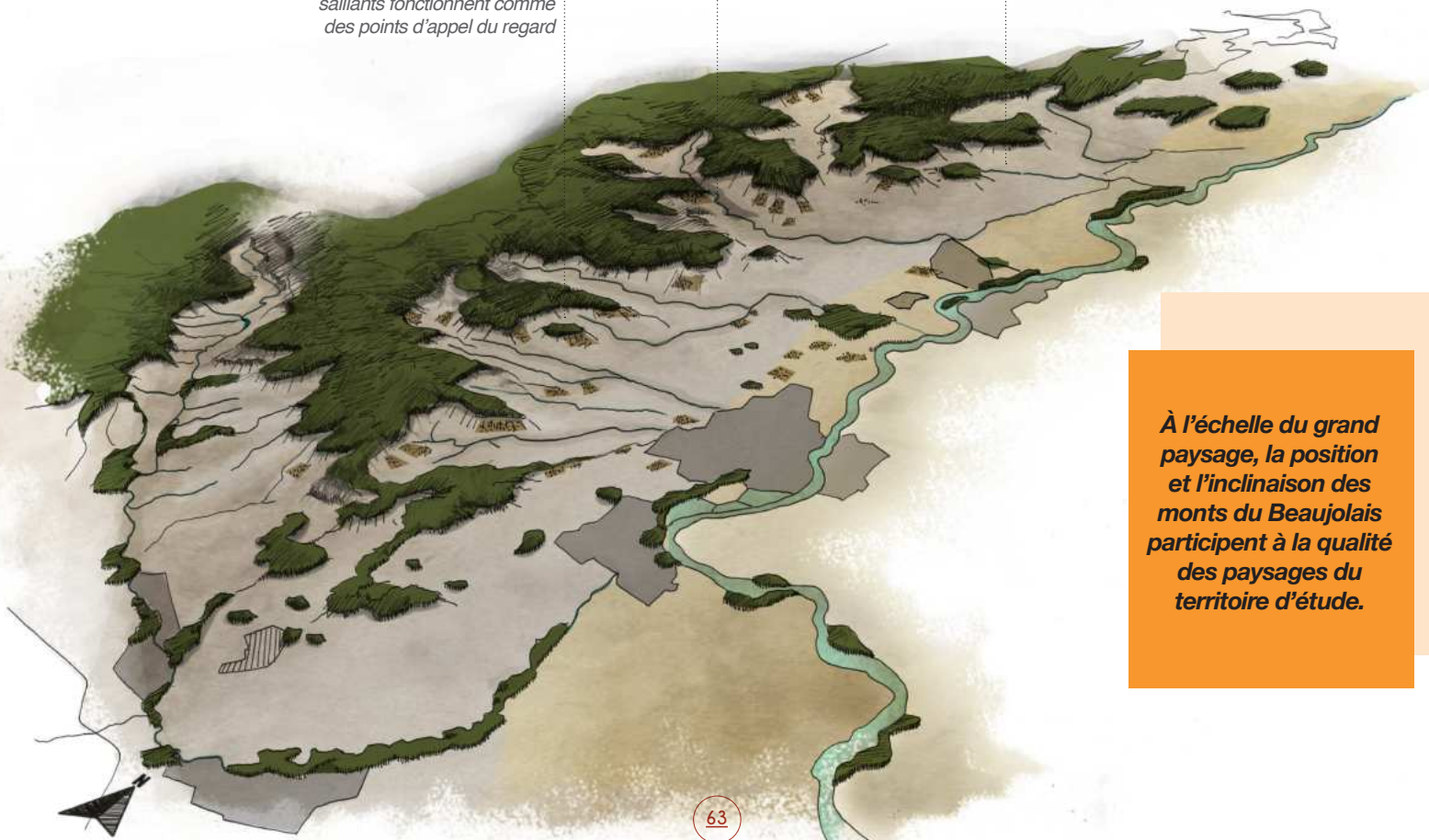
A une échelle plus fine, la **succession des vallons, en incise des coteaux, fait varier les perspectives** et donne sa profondeur au paysage. Les vallons expriment un paysage plus intime. Les vues sont resserrées, avec une proximité de composition des plans tantôt de nature et d'eau, tantôt de villages et de zones pavillonnaires.

Les formes d'occupation du sol aident à la lecture du paysage. Si les vignes ouvrent les premiers plans depuis les coteaux, les grandes cultures et prairies en plaine soulignent les perspectives en direction des reliefs boisés.

Les silhouettes des villages de coteaux, les reliefs marquants comme les éléments bâtis saillants fonctionnent comme des points d'appel du regard

Les vallons, en incise des coteaux, font varier les perspectives et donnent sa profondeur au paysage

Les pentes viticoles composent un rapport visuel fort avec leur environnement



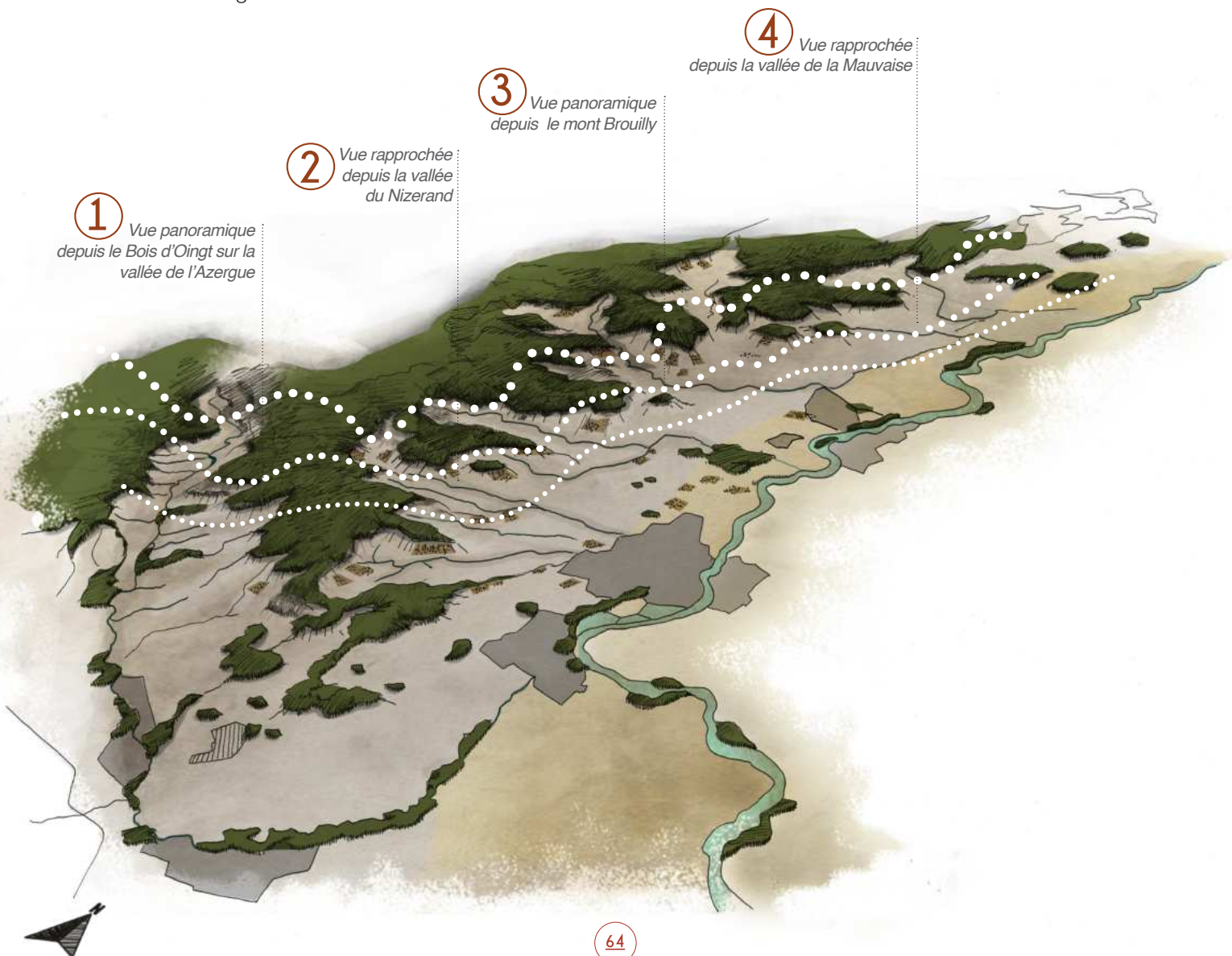
À l'échelle du grand paysage, la position et l'inclinaison des monts du Beaujolais participent à la qualité des paysages du territoire d'étude.

1.2. UN JEU DE PROMONTOIRES ET DE VALLÉES RYTHMANT LA DÉCOUVERTE DU PAYSAGE

La succession régulière des vallons anime le coteau par un jeu de perspectives sur le grand paysage en alternance avec les vues rapprochées en faveur de la lecture des vallons. Ces changements de plans s'expriment visuellement sur la partie haute des coteaux, empruntée par la route des vins, là où le vignoble domine. Entre chaque vallon sur les lignes hautes des reliefs, le champ visuel s'ouvre, les perspectives s'allongent. La vigne participe à l'ouverture des panoramas. Elle compose le plus souvent le premier plan perçu jusqu'à s'effacer dans un horizon lointain dessiné par les massifs alpins.

Dans ce parcours longitudinal du paysage, les grandes perspectives plongent parfois directement au cœur d'une vallée. Le champ visuel se resserre, les rapports avec les éléments observés sont plus proches. Les détails des compositions paysagères s'analysent finement.

Cette alternance visuelle entre vues panoramiques et vues rapprochées anime la découverte des paysages du Beaujolais. Elle **est un élément sensible de la qualité paysagère** qui réside dans un subtil équilibre et une adéquation entre les formes d'occupation du sol, les jeux de reliefs, l'emplacement, le calibrage et les abords des voies de communication.



1

VUE PANORAMIQUE SUR L'OUEST ALLANT JUSQU'AUX MONT DU TARARAI



L'alternance visuelle entre vues panoramiques des hauts de coteaux et vues rapprochées dans les vallons anime la découverte des paysages du Beaujolais.

2

VUE RAPPROCHÉE DEPUIS LA VALLÉE DU NIZERAND





3

VUE PANORAMIQUE DEPUIS LE MONT BROUILLY



4

VUE RAPPROCHÉE DEPUIS LA VALLÉE DE LA MAUVAISE



PANORAMA ET PERCEPTIONS D'UN TERRITOIRE COMPOSITE EN ÉVOLUTION

1.3. DES ÉLÉMENTS SAILLANTS, POINTS D'APPEL DU PAYSAGE

Dans ce jeu de lignes et de courbes, les silhouettes des villages de coteaux, les reliefs marquants comme les éléments bâtis saillants fonctionnent comme des points d'appel du regard et participent à la qualité de la découverte des paysages du Beaujolais.

Ces éléments ponctuels forment des repères dans le paysage. Ils s'égrènent avec une certaine régularité sur l'ensemble du territoire. Leur présence accroche le regard et rayonne par une situation dominante, des volumes, une luminosité naturelle qui signent la singularité des lieux.

Ces repères sont autant de témoins historiques, géologiques, agraires ou traditionnels. Ils composent les qualités paysagères et constituent à ce titre des jalons à prendre en compte dans les projets de paysage.

La silhouette du village de Montmelas St-Sorlin appelle le regard

La chapelle de St Bonnet souligne le sommet boisé

Le château de Montmelas captive par son architecture singulière

La chapelle de Chevennes participe aux repères du paysage



-  Périmètre d'étude
-  Cours d'eau
-  Monument historique
-  Site classé ou inscrit
-  Site culturel-historique dont géosite
-  Site géologique dont géosite
-  Site naturel dont géosite
-  Autre géosite
-  Point de vue emblématique
-  Route des vins
-  GR

Le territoire du Beaujolais viticole bénéficie d'un chapelet d'éléments naturels ou bâtis qui appellent le regard et participent à la singularité des paysages.



1.



2.

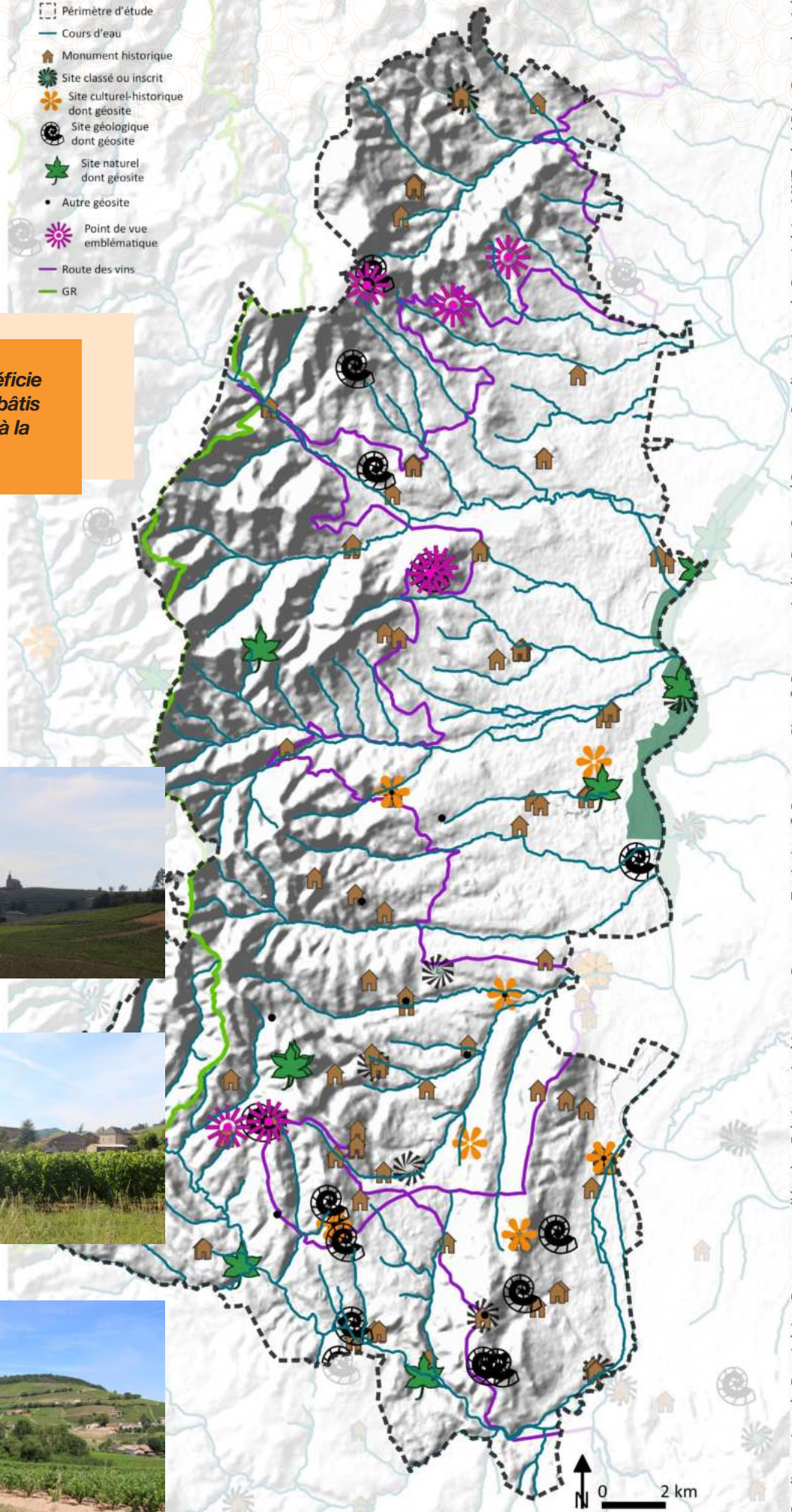


3.

1. La chapelle de Fleurie comme symbole du paysage du cru.

2. La silhouette du village de Juliéna se dégage de l'horizon viticole.

3. Le mont Brouilly, relief repère au coeur du territoire.



PANORAMA ET PERCEPTIONS D'UN TERRITOIRE COMPOSITE EN ÉVOLUTION

2. LES TENDANCES D'ÉVOLUTION LISIBLES DANS LE PAYSAGE

1.1. DES ÉVOLUTIONS HISTORIQUES QUI ONT FAÇONNÉ L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE ACTUELLE DU BEAUJOLAIS VITICOLE

Les paysages du Beaujolais viticole connaissent depuis une trentaine d'années de profondes mutations qui participent **tantôt à la modification, tantôt à la perte de leurs singularités et de leur identité**. Ce **territoire mouvant a pourtant de tout temps été sujet à des évolutions paysagères** majeures, qu'elles soient urbaines, agricoles ou naturelles.

En effet, les **centralités urbaines**, d'abord concentrées sur les axes de communication transversaux historiques au cœur du territoire, se sont **progressivement densifiées vers la plaine**, se concentrant sur un axe Nord-Sud unique en Val de Saône. Le caractère habité des paysages du vignoble, marqué par un «mitage historique» des espaces agricoles, est rapidement brouillé face au développement des villes du Val de Saône, qui constituent progressivement une **nouvelle densité urbaine sur cet axe Nord-Sud**. Cette dynamique générale a été accentuée par une concentration des échanges et des axes de circulation sur ce même secteur, délaissant le cœur du territoire.

Les mutations successives des pratiques agricoles du territoire ont elles aussi fortement marqué le caractère évolutif du Beaujolais viticole. Si la vigne participe aujourd'hui pleinement à l'image vitrine du territoire, le Beaujolais viticole a **historiquement été un lieu de polyculture**, où la vigne n'était alors que simple culture vivrière. Celle-ci s'est successivement développée, pour subir diverses périodes de régressions violentes, et finalement s'affirmer sur la majorité du territoire.

Une nouvelle fois, le vignoble connaît une crise ces 20 dernières années, marquée par la **multiplication des friches** dans le vignoble. Ces mutations sont de plus en plus perceptibles dans le paysage, mais semblent finalement s'inscrire dans un **historique d'allers-retours entre hégémonie viticole et affirmation d'une polyculture élevage associée à la viticulture sur le territoire**. Les paysages du Beaujolais viticole sont emprunts de cette mouvance qui a jusqu'alors façonné l'identité actuelle, il s'agit donc non pas de figer, mais d'accompagner un développement du territoire qui concilie ces dynamiques quelques fois antinomiques.



PANORAMA ET PERCEPTIONS D'UN TERRITOIRE COMPOSITE EN ÉVOLUTION

1.2. DES TENDANCES EN COURS QUI QUESTIONNENT LES PAYSAGES IDENTITAIRES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

Les dynamiques d'évolution que connaît actuellement le territoire du Beaujolais viticole s'expriment de manières très diverses, d'abord au regard du secteur dans lequel on se trouve, mais également selon que l'on se situe à proximité ou non de la métropole lyonnaise et des axes principaux de communication.

On perçoit tout d'abord **des tendances aux temporalités bien différentes entre les secteurs du Beaujolais Nord, Médian et Sud**, bien que ces mutations demeurent **similaires en terme d'impacts paysagers**.

- Dans le Beaujolais Nord, **l'occupation viticole domine encore largement**, d'autant plus qu'elle est menée de façon intensive et valorisée par les crus. Cependant, certains bourgs sont sujets à une **perte de vitalité en termes de logements et de commerces**, et les parcelles les plus difficilement mécanisables commencent à être touchées par la **dynamique d'enfrichement**. Par ailleurs, on note des actions **d'enrésinement** sur les secteurs proches des contreforts boisés.
- Dans le Beaujolais médian, on constate une **mécanisation plus large du vignoble**, permise d'une part par une topographie moins marquée, mais surtout par une sortie du cahier des charges AOC, que ce dernier ne permet pas. Les parcelles de vignes moins valorisées et situées sur des pentes ne permettant pas la mécanisation sont actuellement sujettes à l'arrachage puis à l'enfrichement. Sur ces terrains, les reconversions après exploitation viticole restent rares. Aujourd'hui, **l'enfrichement des parcelles** arrachées ou à l'abandon pose la question de l'occupation future de ces espaces libres, souvent de faible valeur agricole, et de fait très **vulnérables face à l'étalement urbain**. L'attractivité liée au cadre paysager des bourgs et hameaux, bien qu'à l'écart des grands pôles urbains, entraîne en effet un développement de l'urbanisation en périphérie des bourgs, **destructurant le mitage historique du territoire**.
- Dans le Beaujolais Sud, les franges sud et est, à proximité de la métropole, connaissent une **forte attractivité résidentielle et économique**, qui posent des problématiques d'**expansions urbaines fortes**. Suite à la dernière crise viticole du secteur, on note une tendance à l'enfrichement et à la **diversification agricole** qui conduit à un renouvellement des paysages, plus complexes et diversifiés..

Ces diverses dynamiques mènent globalement sur le territoire à **plusieurs tendances qui questionnent aujourd'hui les paysages identitaires d'un Beaujolais marqué par un vignoble singulier**. Dans la perspective d'un prolongement de ces dynamiques sans maîtrise de leurs évolutions, ces tendances conduiraient à :

- Une fermeture des paysages
- Un enfrichement des parcelles viticoles et agricoles
- Une perte de lisibilité des silhouettes bâties traditionnelles
- Une dégradation des vallons humides
- Une diversification des pratiques agricoles

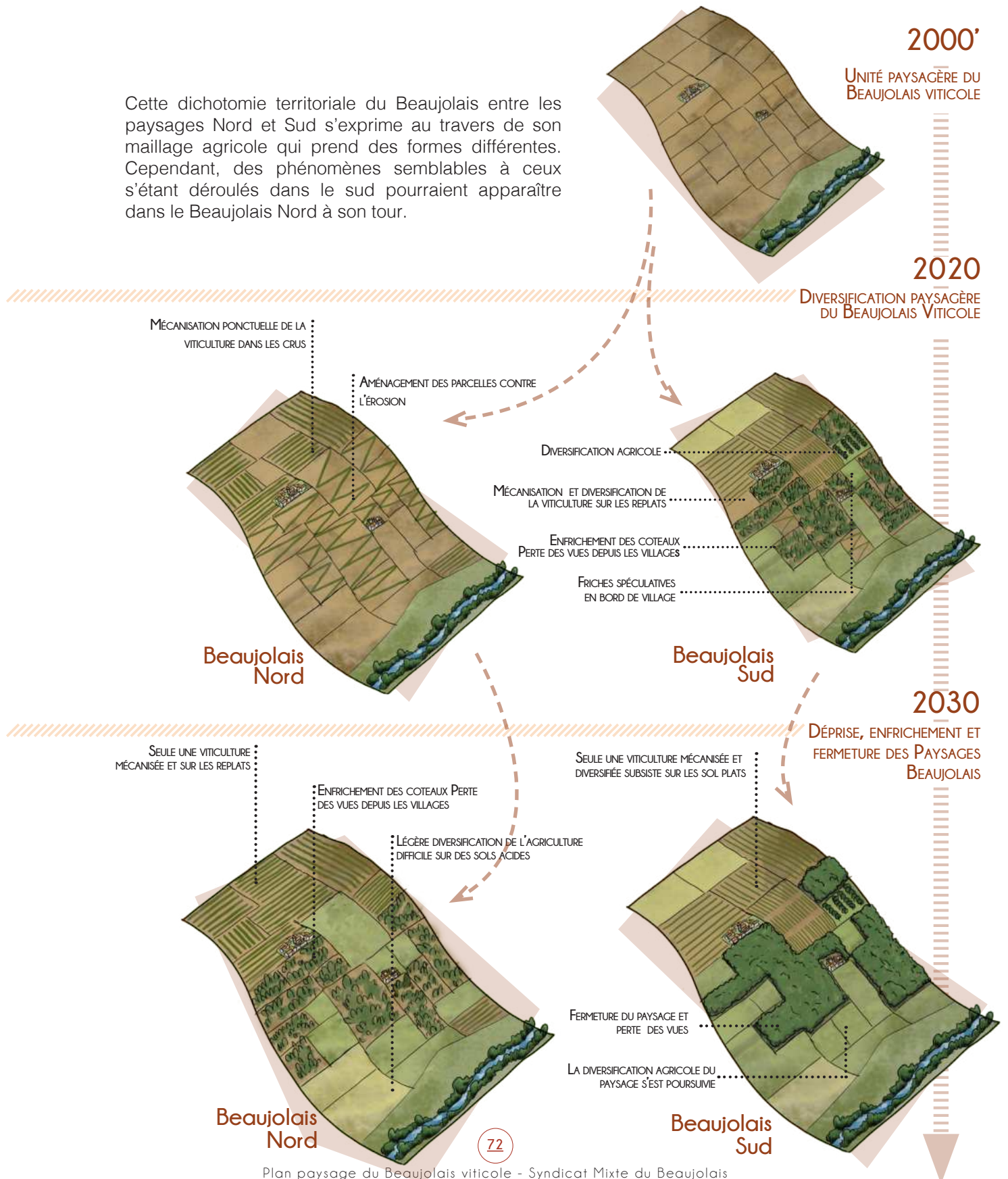
Ces tendances en germe ou engagées peuvent à terme entraîner une **mutation importante des paysages**, qui seront par ailleurs d'autant plus **impactés par le dérèglement climatique**. Aussi, il faut d'ores et déjà, **anticiper et encadrer ces mutations**, pour maintenir et pérenniser des pratiques viticoles en lien vertueux avec leur environnement, mais également encourager le développement d'un paysage plus diversifié garant d'un équilibre entre pratiques et usages.

«Qu'est ce qu'on est prêt à accepter en matière d'évolution du paysage ? Quelles sont les valeurs paysagères fortes, en terme d'espace agricole, là où il faut tenir ? Et ensuite, qu'est ce qu'on peut laisser partir en boisement, en espace naturel, ou en pratiques extensives telles que l'estive, et qu'est ce qu'on génère en terme d'économie avec cela ?»

Samuel Auray, CAUE 69



Cette dichotomie territoriale du Beaujolais entre les paysages Nord et Sud s'exprime au travers de son maillage agricole qui prend des formes différentes. Cependant, des phénomènes semblables à ceux s'étant déroulés dans le sud pourraient apparaître dans le Beaujolais Nord à son tour.





II.3

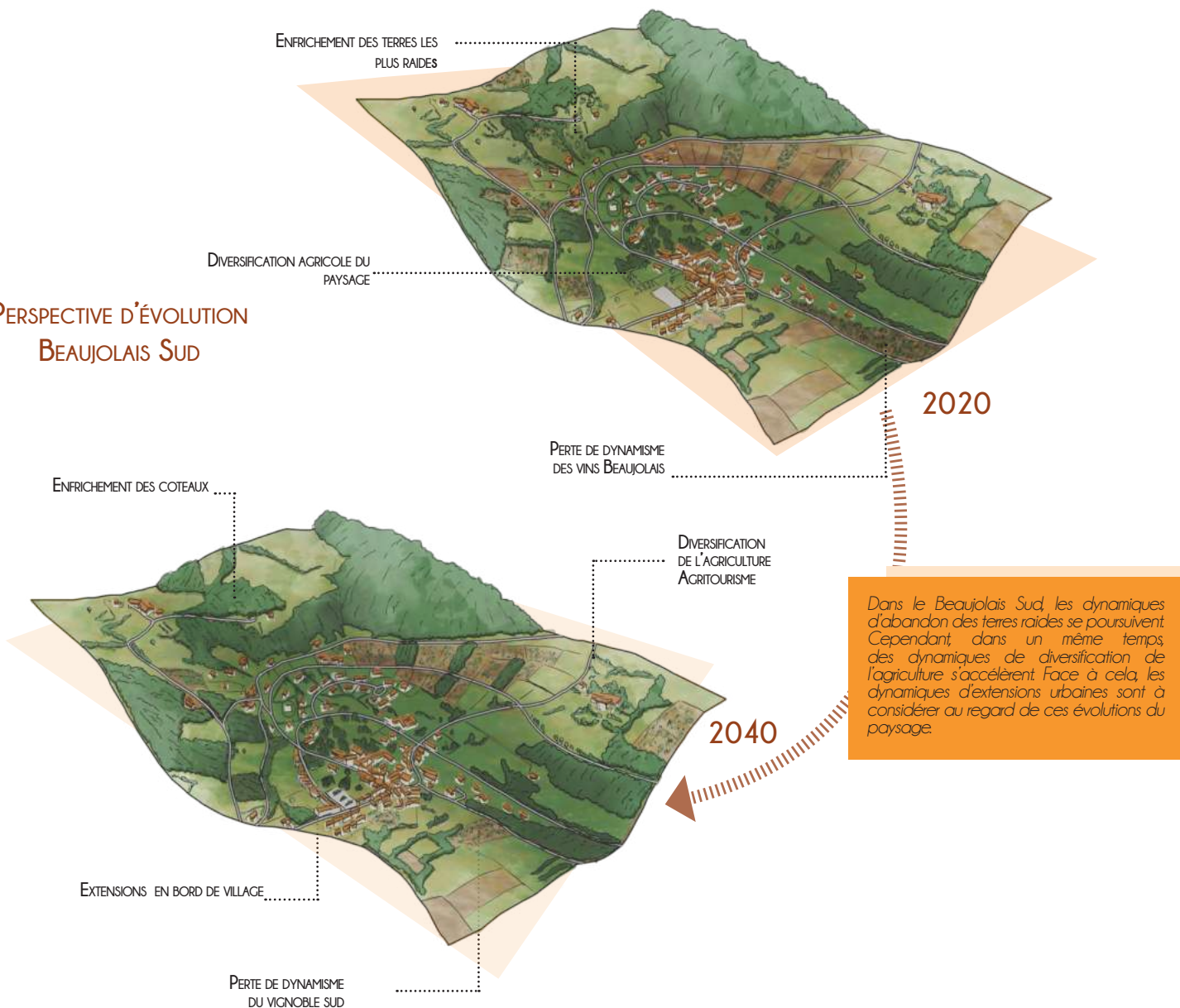
PANORAMA ET PERCEPTIONS D'UN TERRITOIRE COMPOSITE EN ÉVOLUTION

Ces dynamiques plurielles interrogent dans un avenir proche la forme que prendront les paysages du beaujolais dans sa partie méridionale comme septentrionale.

A moyen terme, le Beaujolais Sud risque de **poursuivre sa dynamique paradoxale d'enrichissement mais également retourner vers une occupation plus équilibrée comme celle connue avant l'hégémonie viticole.**

Dans le Beaujolais Nord, les enjeux sont tout aussi importants car malgré un apparent dynamisme agricole actuel, la diminution des phytosanitaires et l'arrêt proche du glyphosate va engendrer un bouleversement des pratiques agricoles et de gestion des paysages. Comme dans le Beaujolais Sud cette dernière décennie, **le Beaujolais Nord risque de vivre les mêmes événements d'enrichissement et d'abandon des terres non mécanisables** et donc de percevoir une **perte rapide de lisibilité de son paysage viticole.**

PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION BEAUJOLAIS SUD

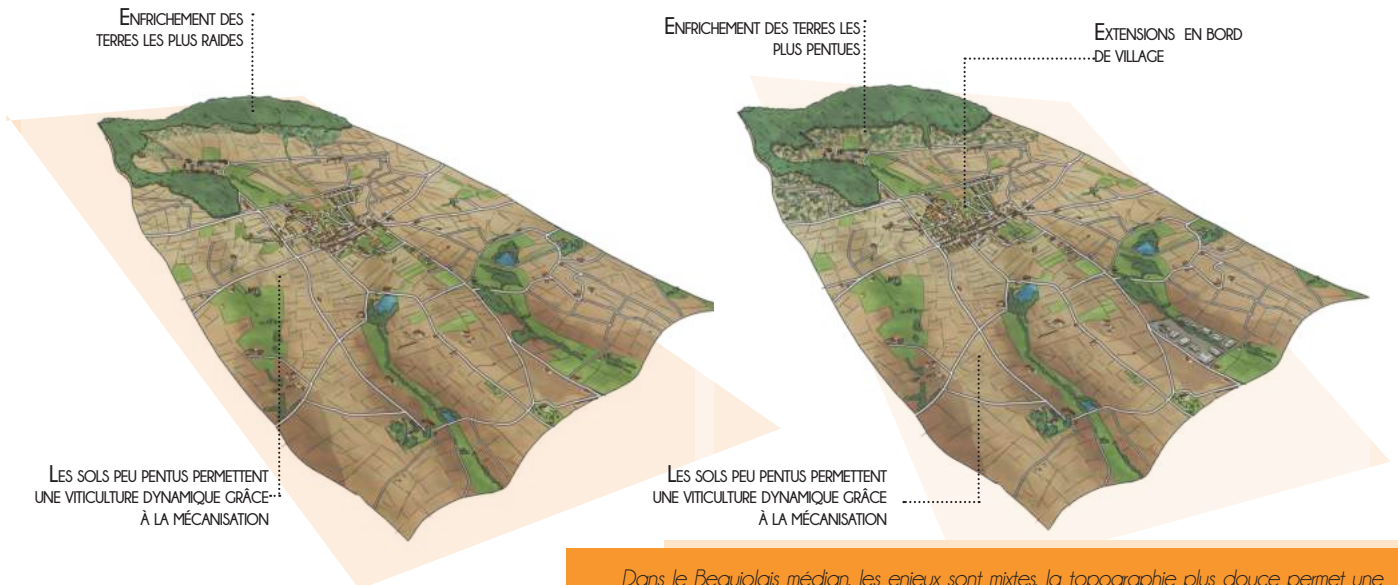




PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION BEAUJOLAIS MÉDIAN

2020

2040

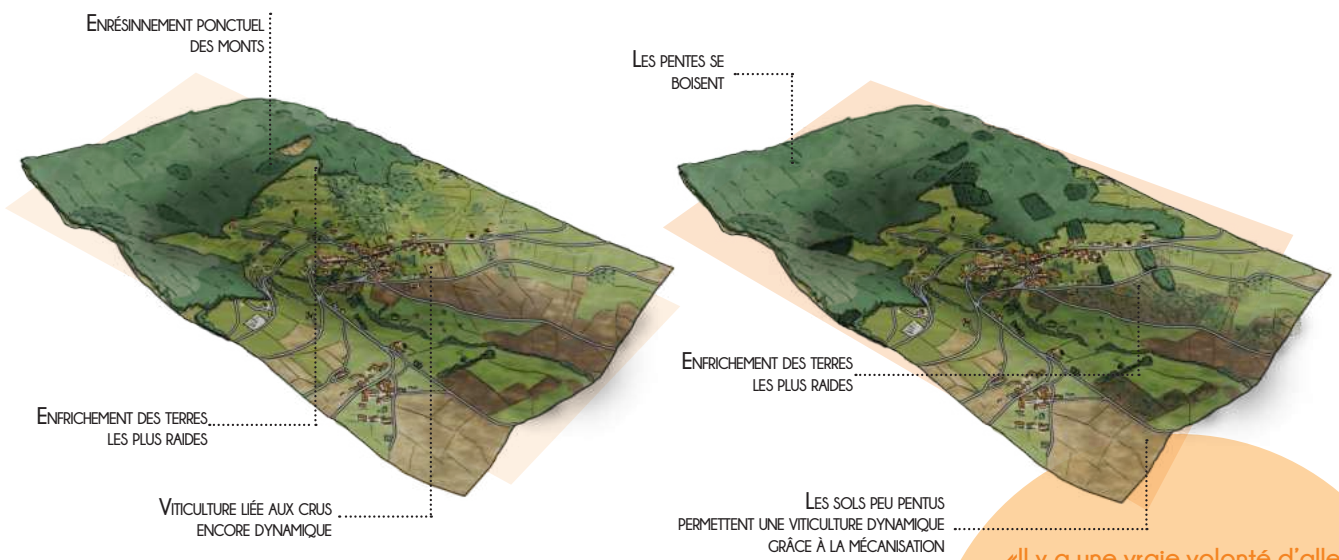


Dans le Beaujolais médián, les enjeux sont mixtes, la topographie plus douce permet une mécanisation assez globale du vignoble. Cependant les terres les plus raides sont elles aussi menacées de déprise. Les villages, bien qu'éloignés des grands pôles urbains demeurent relativement attractifs mais suggèrent une approche temporisée de l'urbanisation des bourgs.

PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION BEAUJOLAIS NORD

2020

2040

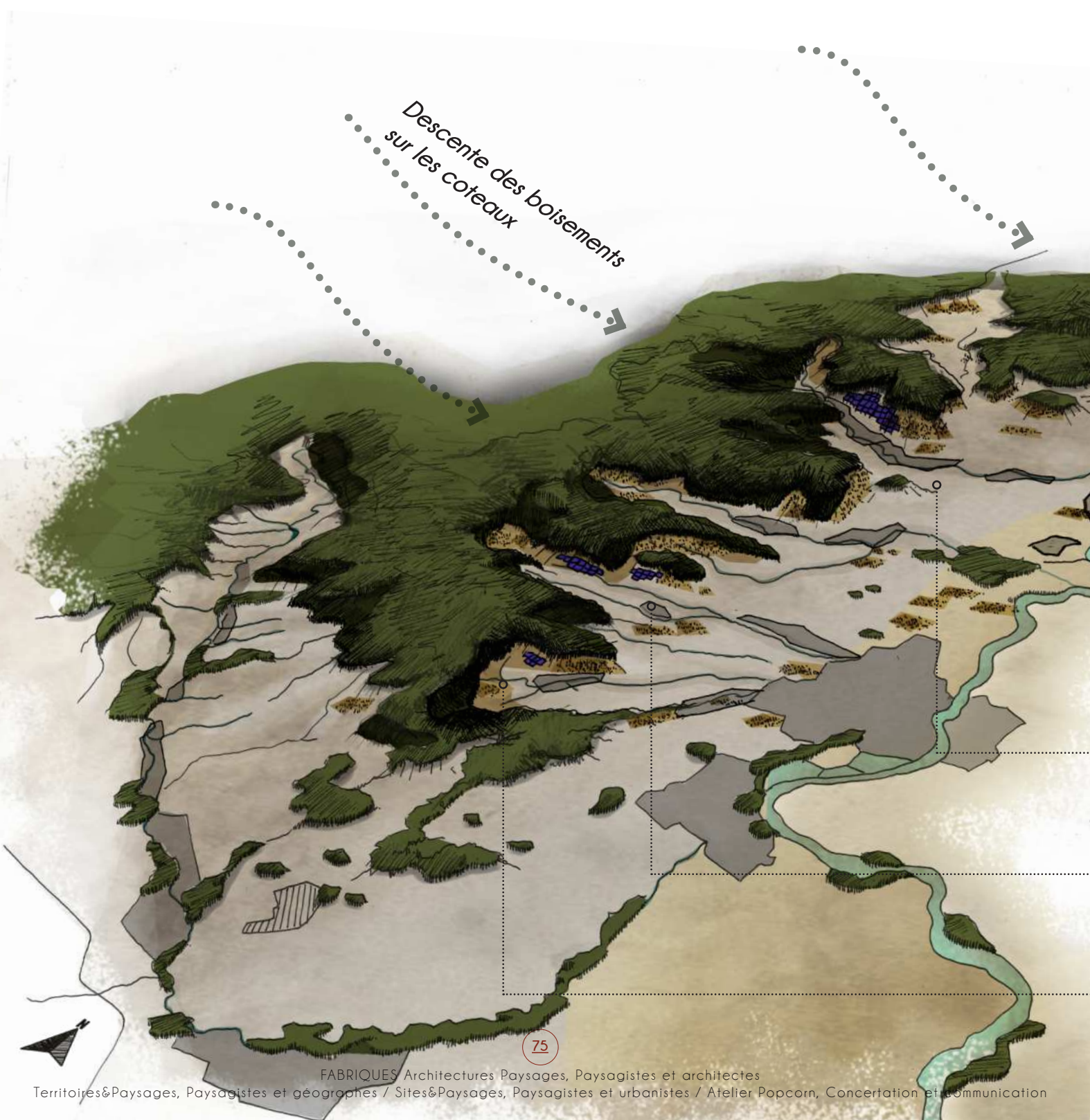


Dans le Beaujolais Nord, les enjeux sont forts, le vignoble se requestionne et les villages s'appêtent à accueillir de nouveaux habitants travaillant à Mâcon. La dynamique d'enrichissement et d'enrésinement est un enjeu majeur à considérer.

«Il y a une vraie volonté d'aller vers un système agroécologique ou agroforestier chez les élus des organisations agricoles. A la commission viticole, ces projets sont tout à fait entendus, y compris chez certains viticulteurs conventionnels.»

Audrey Pagès,
Chambre d'Agriculture 69

PANORAMA ET PERCEPTIONS D'UN TERRITOIRE COMPOSITE EN ÉVOLUTION

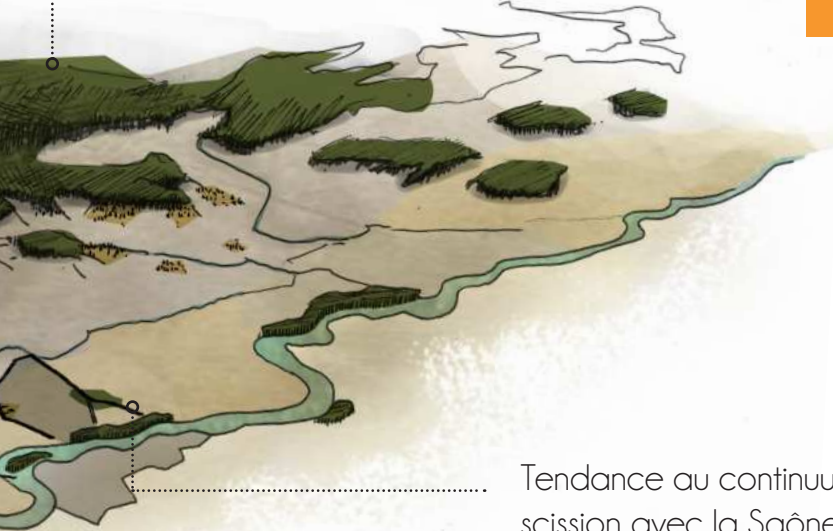




Les réflexions engagées au sein du Plan de Paysage se situent à la croisée des enjeux de l'agriculture, des espaces naturels et de l'urbanisme.

Les actions auxquelles cette démarche aboutira viseront à accompagner un développement du territoire équilibré et qualitatif, qui allie une valorisation des singularités architecturales et paysagères avec un dynamisme résidentiel et économique. En aucun cas, il ne s'agira de chercher à mettre sous cloche un paysage vivant, dynamique et habité.

Fermeture des vallées,
perte de lisibilité de la
topographie



Tendance au continuum urbain créant une
scission avec la Saône (aujourd'hui encadrée par
documents d'urbanisme)

Ripisylve et zones humides menacées
par l'artificialisation des fonds de
vallées

Enrichissement des coteaux, perte du rôle de vitrine
identitaire des paysages viticoles, perte de
dynamisme de la viticulture en Beaujolais

Parcelles enrichées : friches armées,
réversibilité complexe

1.3. DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : OBSERVATIONS & PROJECTIONS

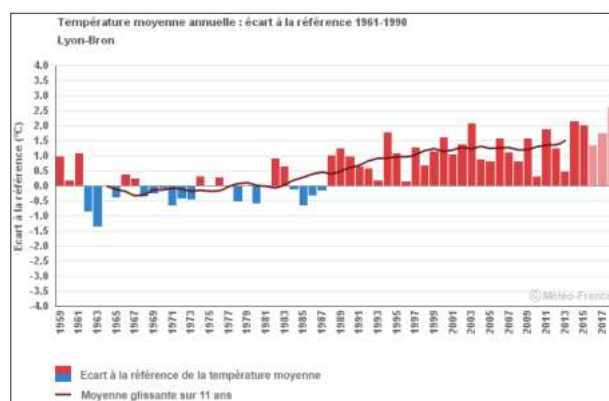


UNE HAUSSE DES TEMPÉRATURES

Évolution constatée : **+ 2.2 °C** entre 1959 et 2016

L'évolution entre 1959 et 2016 des températures annuelles en Auvergne-Rhône-Alpes montre un net réchauffement, particulièrement au printemps et en été. Les températures moyennes ont augmenté de 0.3°C par décennie, mais on relève une accentuation du réchauffement depuis les années 1980.

Tendances d'évolution au 21e siècle : poursuite du réchauffement, jusqu'à **+ 4 °C** à l'horizon 2071-2100 sans politique climatique

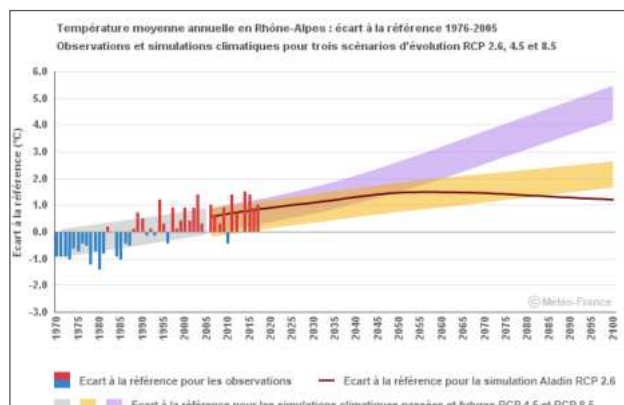


Station de Bron (Rhône)

Température moyenne annuelle, entre 1959 et 2016 : **+ 2.2 °C** (Moyenne des stations météo de la région Auvergne Rhône Alpes : 2.16 °C)

Les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario climatique considéré. Sur la seconde moitié du 21e siècle, l'évolution de la température moyenne annuelle diffère significativement selon le scénario.

Le scénario qui intègre une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO2 stabilise le réchauffement. Sans politique climatique, le réchauffement pourrait dépasser **4°C** à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005.



De plus, la variabilité inter-annuelle des températures moyennes annuelles s'accroît entre les années 2070 et la fin du 21e siècle. Une année considérée comme chaude durant les années 1970 (ex: 12,3 °C à Liergues) est plus fraîche qu'une année considérée comme froide durant les années 2080 (ex: 12,5 °C à Liergues).

En ce qui concerne les températures moyennes mensuelles, l'accroissement s'observe pour tous les mois de l'année. Le profil thermique de l'année conserve la même forme, janvier mois le plus froid et juillet mois le plus chaud.



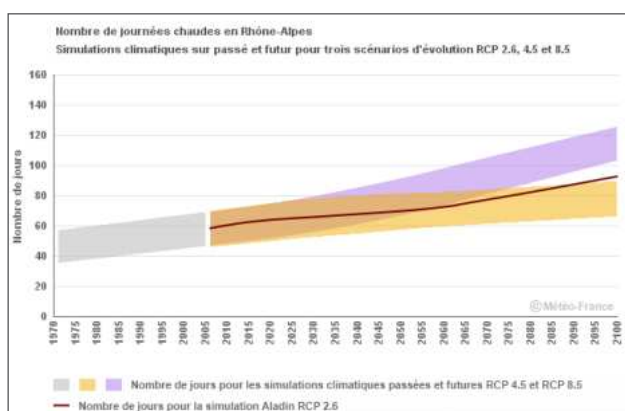
AUGMENTATION DU NOMBRE DE JOURNÉES CHAUDES

Évolution constatée : **+ 20 jours** entre la période 1 (1959-1988) et période 2 (1987-2016)

Le nombre annuel de journées chaudes (températures maximales supérieures à 25°C) est très variable d'une année sur l'autre mais aussi selon les endroits. Au cours des cinquante dernières années dans les zones de plaine de la région Rhône-Alpes, le nombre de jours chauds a augmenté de 4 à 6 jours par décennie. Cette augmentation se fait particulièrement sentir sur des périodes plus récentes : ainsi, entre 1999 et 2008, la région a connu en moyenne 2 jours de plus par an avec une température supérieure à 35°C, et 10 jours de plus avec une température supérieure à 30°C, par rapport à la période 1971-2000.

Station de Bron (Rhône)

Augmentation du Nombre moyen de journées estivales entre période 1 (1959-1988) et période 2 (1987-2016) : **+ 20 jours** (Moyenne des stations météo renseignées de la région Auvergne Rhône Alpes : +15.8 jours)



Tendances d'évolution au 21e siècle : poursuite de l'augmentation du nombre de journées chaudes, jusqu'à **+ 50 jours** à l'horizon 2071-2100 sans politique climatique

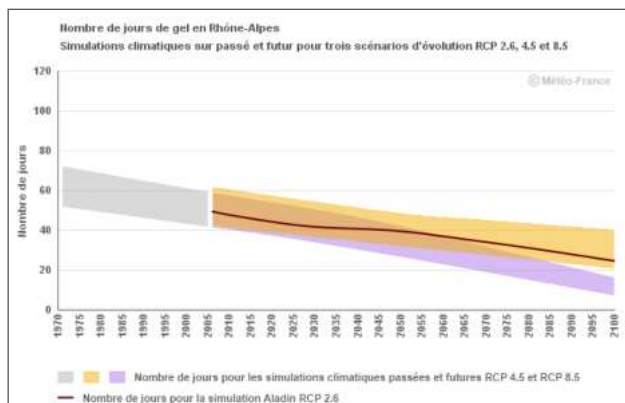
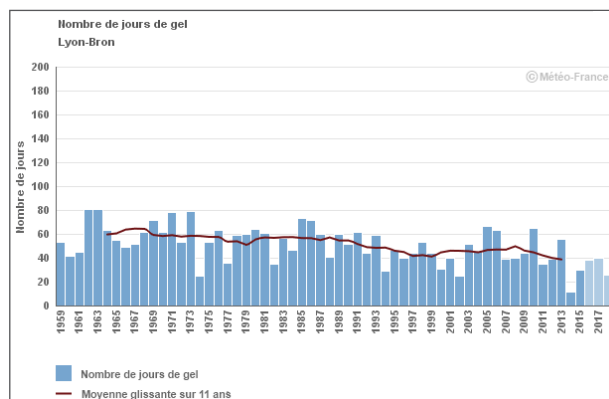
Les projections climatiques montrent une augmentation du nombre de journées chaudes en lien avec la poursuite du réchauffement. Sur la première partie du 21e siècle, cette augmentation est similaire d'un scénario à l'autre. À l'horizon 2071-2100, elle serait de l'ordre de 20 jours par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO₂, et de 50 jours selon le scénario sans politique climatique.

DIMINUTION DU NOMBRE DE GELÉES



Évolution constatée : Une hausse plus marquée des températures minimales

Au cours des cinquante dernières années, les températures minimales se sont réchauffées plus vite que les températures maximales. Ainsi, les hivers sont plus doux et le nombre de jours de gel a déjà connu une nette tendance à la baisse : selon les endroits, on observe entre -3 et -7 jours de gel par décennie dans la région. En revanche, cette baisse s'accompagne d'une plus grande variabilité des périodes de gel : les épisodes de gelée printanière, comme celui de mars 2017 par exemple, sont en effet plus fréquents.



Tendances d'évolution au 21e siècle : diminution du nombre de gelées

Les projections climatiques montrent une diminution du nombre de gelées en lien avec la poursuite du réchauffement. Jusqu'au milieu du 21e siècle cette diminution est assez similaire d'un scénario à l'autre. À l'horizon 2071-2100, cette diminution serait de l'ordre de 22 jours en plaine par rapport à la période 1976-2005 selon le scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO₂, et de 37 jours selon le scénario sans politique climatique.

Site de Liergues

Diminution du nombre de jours de gel : de 40 jours de gel / an neuf années sur dix à 37 jours de gel par an une année sur cinq



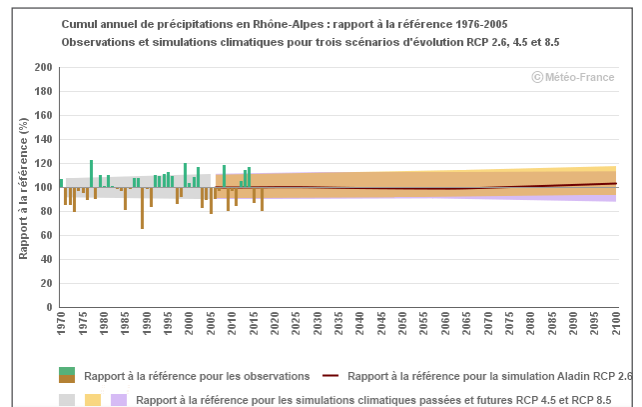
PAS DE CHANGEMENT NOTABLE DES PRÉCIPITATIONS ANNUELLES

ÉVOLUTION CONSTATÉE :

Aucune tendance nette ne se dégage sur la moyenne des précipitations depuis les cinquante dernières années, Cette absence de changement en moyenne annuelle masque cependant des contrastes saisonniers et géographiques. Cependant l'augmentation de l'évaporation liée à la hausse des températures, renforce l'intensité et la durée des sécheresses des sols.

Tendances d'évolution au 21e siècle

Quel que soit le scénario considéré, les projections climatiques montrent peu d'évolution des précipitations annuelles d'ici la fin du 21e siècle. Sur la seconde moitié du 21e siècle, sans politique climatique, les projections indiquent une diminution des précipitations estivales.



A Liergues, on observe un maintien des cumuls annuels de pluie entre 1970 et 2030. Les médianes diminuent de 50 à 80 mm entre 2030 et 2080. La pluviométrie moyenne passe de 750 mm à 690 mm entre 1970 et 2080.

Notons qu'à Romanèche elle passe de 810 à un peu plus de 700 mm ! On constate une baisse des précipitations moyennes mensuelles mais pas de façon homogène. Par rapport à 1970, les écarts entre mois s'accroissent.

Dans les années 2030, on constate une diminution des précipitations pour les mois de juillet et septembre ainsi qu'une hausse des précipitations pour le mois de juin.

Dans les années 2080, on constate une diminution des précipitations pour les mois de mai à septembre et décembre (-130 mm) et une hausse des précipitations pour les mois de janvier à mars (+ 40 mm).



Figure 2 : Projection des précipitations moyennes mensuelles années 1970, 2030, 2080 – site de Liergues

Figure 3 : Projection des précipitations moyennes mensuelles

Source : Institut Français de la Vigne et du Vin



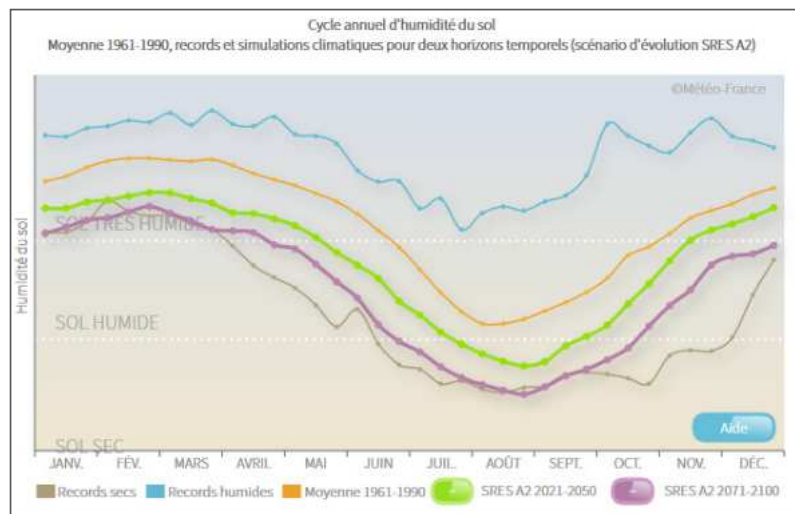
ASSÈCHEMENT DES SOLS

ÉVOLUTION CONSTATÉE : UN SOL PLUS SEC TOUTE L'ANNÉE SAUF L'AUTOMNE

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1981-2010 en région Rhône-Alpes montre un assèchement de l'ordre de 3 % sur l'année, sensible en toutes les saisons à l'exception de l'automne.

Tendances d'évolution au 21^e siècle: Un assèchement de plus en plus marqué en toute saison

La comparaison du cycle annuel d'humidité du sol sur Rhône-Alpes entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches (2021-2050) ou lointains (2071-2100) sur le XXI^e siècle (selon un scénario sans politique climatique) montre un assèchement important en toute saison.



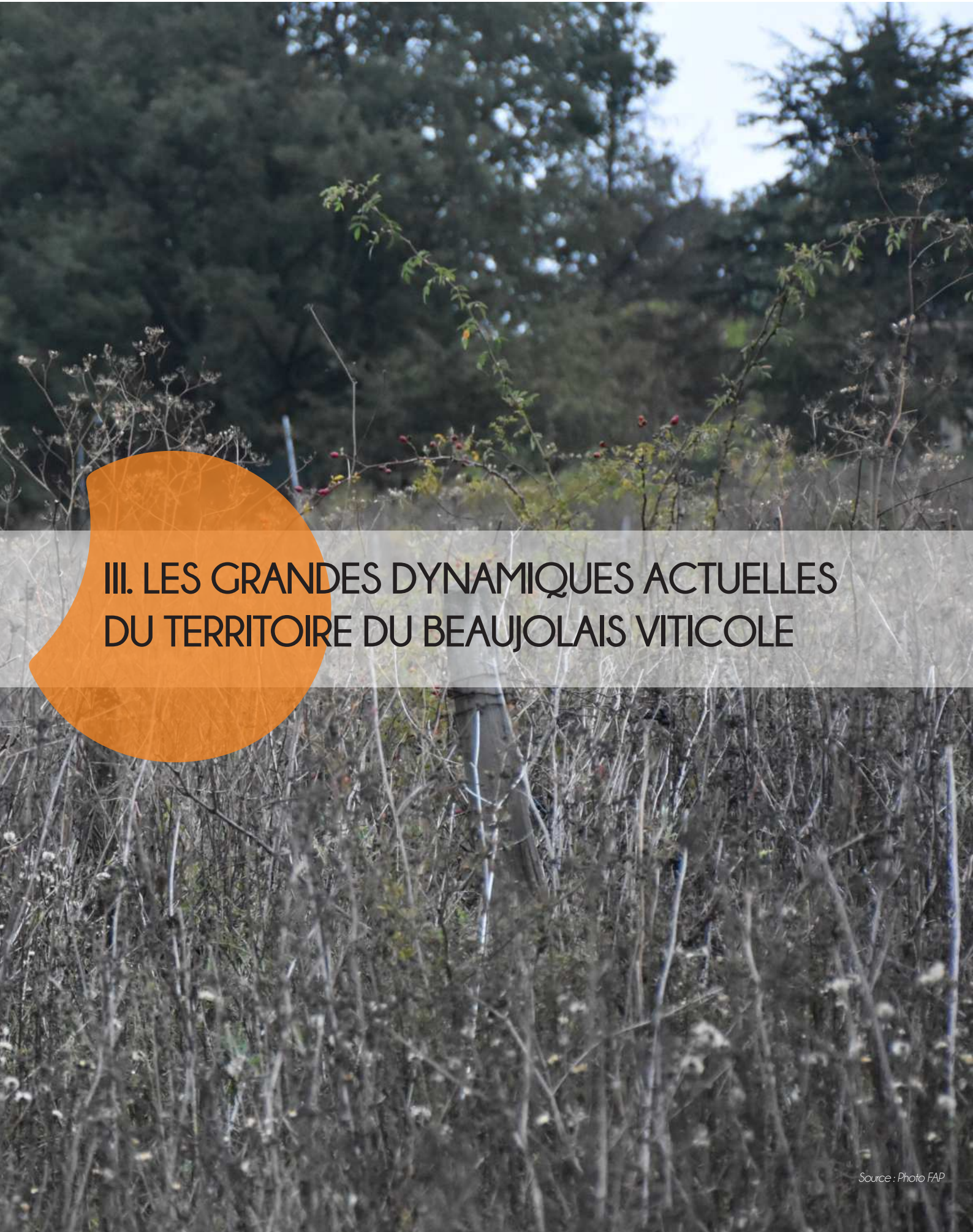
AUGMENTATION DE LA FRÉQUENCE ET DE L'INTENSITÉ DES ÉVÈNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES

Contrairement à l'évolution des températures, qui peut être mesurée en continu, les phénomènes extrêmes n'interviennent (fort heureusement) qu'épisodiquement. Il est par conséquent difficile d'établir des statistiques d'évolution. Néanmoins, les climatologues soulignent que l'augmentation de l'évaporation de l'eau, en lien avec l'élévation de la température moyenne, pourrait conduire, à terme, à des événements orageux associés à de la grêle, plus fréquents et plus intenses.

L'ensemble de ces évolutions climatiques a des répercussions sur les écosystèmes et les ressources naturelles, notamment sur la ressource en eau, la productivité végétale, la modification d'habitats et d'espèces et la pollution de l'air. Elles ont aussi des répercussions sur les activités économiques, comme le tourisme, l'agriculture et la sylviculture, ainsi que sur la santé des populations. Certains de ces effets sont et seront perceptibles dans les paysages, par leurs incidences directes ou par les stratégies mises en œuvre pour s'y adapter. Les chapitres ci-après explorent les effets prévisibles du dérèglement climatique sur chacune des composantes paysagères étudiées et identifient les enjeux d'adaptation au dérèglement climatique en lien avec les enjeux paysagers.

DIAGNOSTIC PHASE 1





III. LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE

III.1

DYNAMIQUES AGRICOLES

DE L'ÉROSION D'UNE DICHOTOMIE VITICOLE ET TERRITORIALE
À L'ÉMANATION D'UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE



LE VIGNOBLE DU BEAUJOLAIS EN CHIFFRES

Source : Observatoire du vignoble, Chambre d'Agriculture du Rhône, Juin 2016
Données à l'échelle des 90 communes du Beaujolais viticole



SURFACES

DES SURFACES VITICOLES EN BAISSÉ

Surface totale du vignoble en 2015 : 18 327 ha
96% des surfaces des vignes revendiquées en AOC beaujolaises, dont 65% AOC Beaujolais et Beaujolais villages et 35% pour les AOC crus
Perte de 24% des surfaces AOC entre 2004 et 2015

UN VIGNOBLE ÂGÉ EN COURS DE RAJEUNISSEMENT

Les vignes de plus de 60 ans représentent 31% du vignoble
En 2015, 8% du vignoble a moins de 10 ans, 4 fois plus qu'en 2011
Un cépage dominant : le gamay
90% du vignoble est planté en gamay, 9% en chardonnay



EXPLOITATIONS

DE PETITES EXPLOITATIONS, EN BAISSÉ

1 782 exploitations recensées en 2015
76% des exploitations font plus de 5 ha
39% des exploitations ont une surface moyenne de 13,2 ha, 9% ont une surface moyenne de 42,6 ha
Perte de 36% des exploitations de plus de 5 ha de vigne entre 2004 et 2015, avec une baisse surtout sensible dans la tranche des exploitations entre 5 et 10 ha de vigne (-50%)
Sur ces dix années, la moyenne de cessations d'activité enregistrée est de 201 exploitations / an
La proportion des exploitations de plus de 20 ha augmente mais leur nombre reste modeste (129 en 2015)

UNE MAJORITÉ DE CAVES PARTICULIÈRES

65% des déclarants de récolte sont en cave particulière
26% des déclarants de récolte sont adhérents à une cave coopérative
9% des déclarants de récolte sont mixtes : coopérateur et particulier

UNE AUGMENTATION DES EXPLOITATIONS EN FERMAGE AU DÉTRIMENT DU MÉTAYAGE

En 2015, 56% des exploitations sont en fermage, 27% en propriété, 16% sont en métayage



EXPLOITANTS

UNE BAISSÉ DU NOMBRE D'EXPLOITANTS

1 947 exploitants recensés en 2015, dont 20% de femmes
55% des exploitants ont plus de 50 ans
Perte de 44% des exploitants entre 2004 et 2013

UNE ÉROSION DES EXPLOITANTS DE MOINS DE 40 ANS

Effectif divisé par 3 entre 2004 et 2015
Une diminution plus rapide que la tranche des plus de 50 ans

UNE STABILITÉ DES ACTIFS ET TRÈS PEU DE PLURIACTIFS

En 2015, 93% des viticulteurs sont exploitants à titre principal, 7% le sont à titre secondaire

DYNAMIQUES AGRICOLES ET VITICOLES

1. RAPPEL : LES VALEURS PAYSAGÈRES DES COMPOSANTES AGRICOLES ET VITICOLES ET LES DYNAMIQUES EN COURS

Le territoire Beaujolais est un paysage agricole et viticole. Il possède des valeurs qui le caractérisent et le qualifient. Il est doté d'une agriculture ancrée et dynamique qui s'adapte aux conjonctures économiques et réagit aux situations pédo-climatiques. **L'attachement historique de ce territoire à la viticulture est une valeur essentielle des paysages du Beaujolais.** L'histoire viticole du Beaujolais d'inscrit dans un temps long, lisible dans le paysage par la présence de vignes sur les terres les plus ingrates ou de manière hégémonique, un patrimoine architectural lié à la viticulture. Toutes les composantes du paysage témoignent d'un lien fort entre les hommes et le vignoble. **La difficulté des acteurs du territoire à pouvoir imaginer le Beaujolais démuné de sa vigne témoigne de cet attachement.** Le «Gobelet» qui, par la formation de la vigne dessine à la fois la parcelle et le paysage est une des valeurs singulières du paysage viticole. Ce mode de conduite, bien qu'en voie de disparition au profit d'un palissage mécanisable demeure une qualité particulière des paysages du Beaujolais. Une autre valeur agricole réside dans la **présence d'espaces de pâtures et de prairies en fonds de vallons** qui au-delà d'être propices à l'élevage participent d'un **continuum agricole** en accord avec ses conditions naturelles. Enfin, la **diversité agricole naissante dans le Beaujolais Sud** est une **valeur forte** qui anime le paysage. Au-delà d'une transition agricole nécessaire à l'économie du territoire, la diversification agricole interroge avec un regard inédit la pratique future du paysage agricole du Beaujolais dans sa globalité liant potentiellement, culture, élevage et viticulture.

UNE AGRICULTURE EN PERPÉTUEL QUESTIONNEMENT, QUI S'ADAPTE ET RÉAGIT



UN ATTACHEMENT HISTORIQUE À LA VITICULTURE



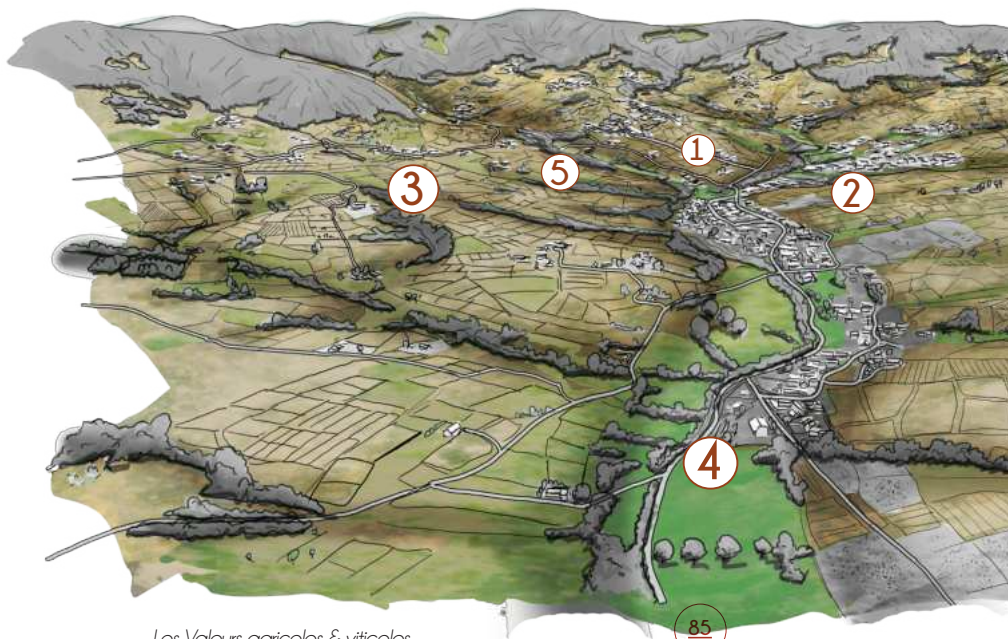
LE GOBELET : DE LA FORMATION DE LA VIGNE AU DESSIN DE LA PARCELLE ET DES PAYSAGES



DES FONDS DE VALLONS PROPICES À L'ÉLEVAGE



UNE DIVERSITÉ AGRICOLE NAISSANTE DANS LE BEAUJOLAIS SUD



Les Valeurs agricoles & viticoles



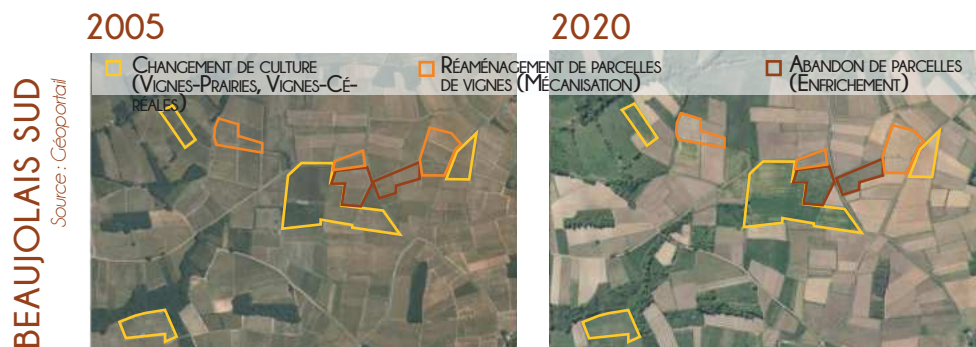
1.1. UNE DICHOTOMIE NORD - SUD LISIBLE À L'ÉCHELLE DU GRAND PAYSAGE

Touché précocement par une mutation paysagère, le Beaujolais Sud a initié de nouvelles dynamiques culturelles entraînant petit à petit un traitement spatial différent du maillage agricole. Avec la diversification des productions, les terres redevenues disponibles accueillent de nouvelles cultures : **céréales, vergers, prairies, pâtures, ou truffières refont vivre le maillage agricole du Beaujolais Sud**. La diversification agricole entraîne une **mutation du paysage vers un système de polyculture**.

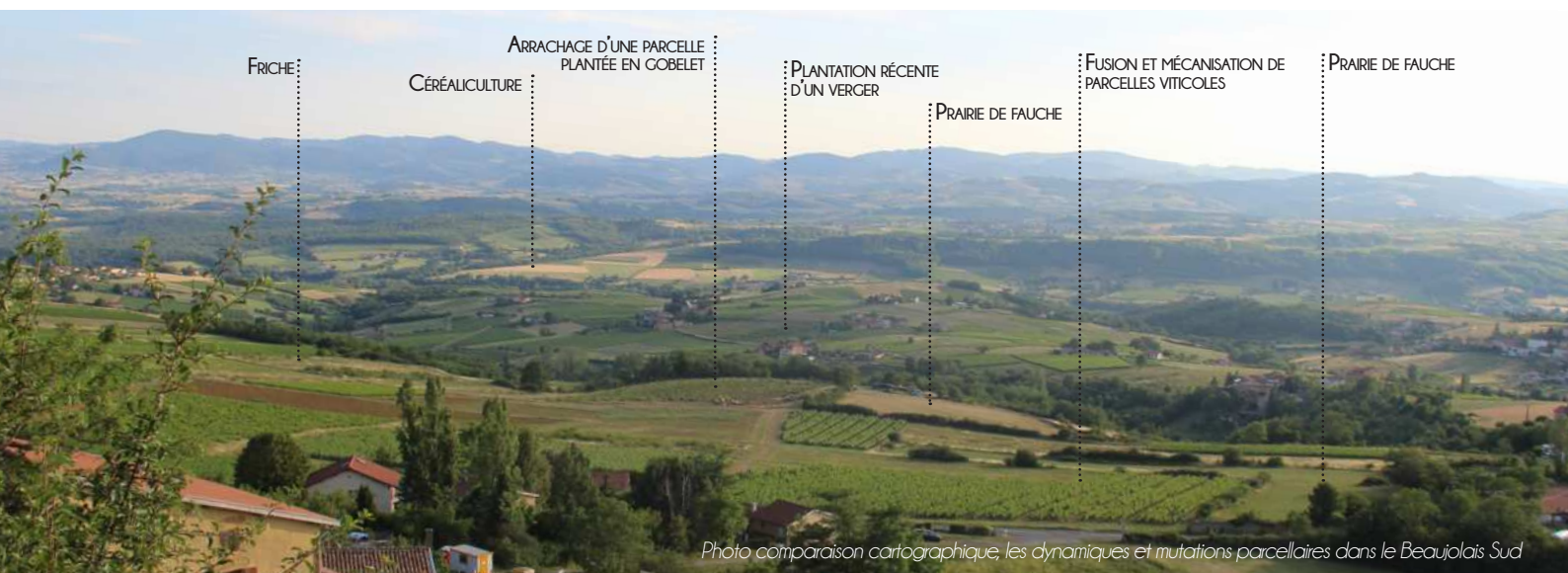
Les vignes restent majoritaires. Elles organisent le paysage du Sud Beaujolais. Le paysage viticole s'exprime aujourd'hui par une diversité culturelle et végétale qui en fait sa richesse et son dynamisme. Ancrée dans son terroir et inscrite dans la culture Beaujolaise, les viticulteurs ont adapté leurs pratiques et fait évoluer le vignoble et son paysage.

«Cela fait 5-6ans que le travail sur les friches à l'échelle du territoire est engagé. Il faut le temps que les viticulteurs et les propriétaires commencent à faire le deuil d'un territoire qui ne sera plus uniquement viticole.»

Audrey Pagès, Chambre d'Agriculture 69



La culture de la vigne s'est mécanisée et s'est ancrée sur les terres les plus adaptées. La **taille traditionnelle en gobelet s'est progressivement effacée au profit de vignes palissées**. Les rangs ont été regroupés par 3, 4, 5 ou même 6 afin de laisser le passage aux engins. L'enherbement inter-rangs a été développé pour limiter l'érosion. Le nombre de cèpes a également évolué passant de 10 000 pieds à l'hectare en gobelet à 5 000 pieds par hectare en palissé. L'offre s'est également diversifiée par le développement de la culture **d'autres cépages** : le Chardonnay permettant la production de l'AOC Crémant de Bourgogne et le Pinot noir, cépage identitaire de la Bourgogne, ont permis l'élaboration de nouveaux vins, parfois détachés de toutes appellations.



FRICHE : ARRACHAGE D'UNE PARCELLE PLANTÉE EN GOBELET : PLANTATION RÉCENTE D'UN VERGER : FUSION ET MÉCANISATION DE PARCELLES VITICOLES : PRAIRIE DE FAUCHE

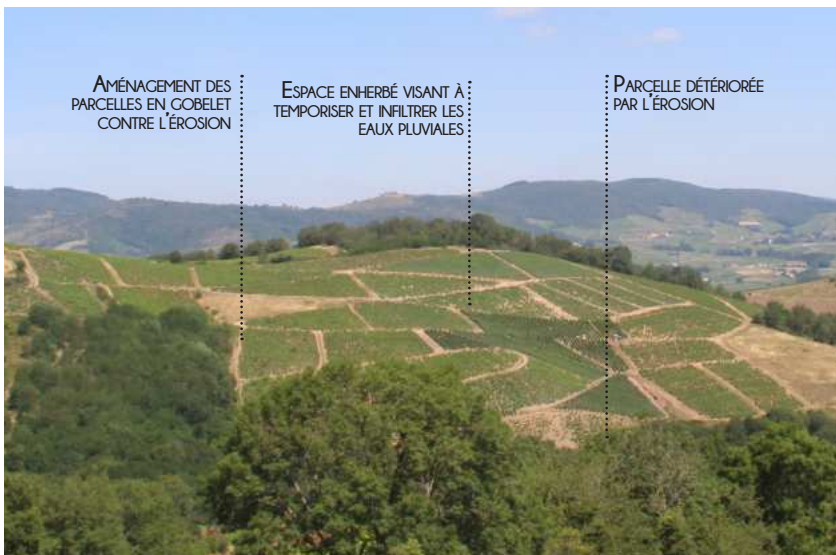
CÉRÉALICULTURE : PRAIRIE DE FAUCHE

Photo comparaison cartographique, les dynamiques et mutations parcelaires dans le Beaujolais Sud



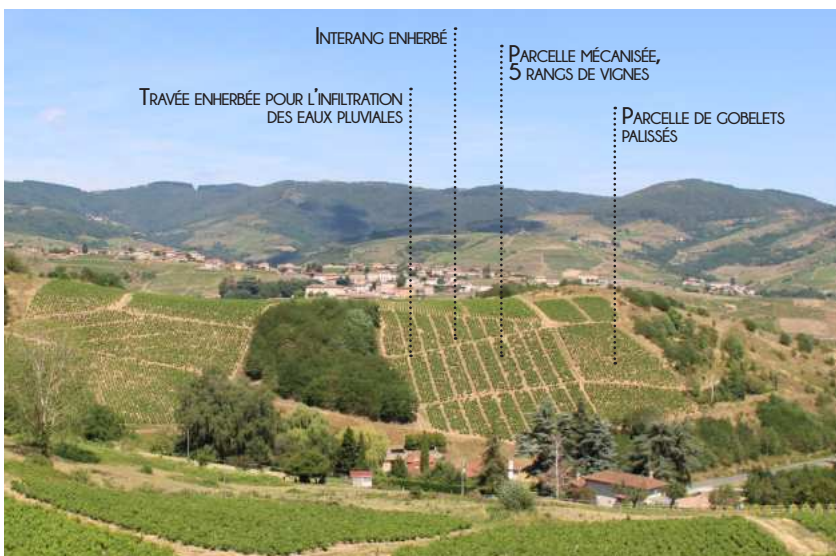
Photo comparaison cartographique, les dynamiques et mutations parcelaires dans le Beaujolais Nord

Source : Ceoportail



Exemple de vastes aménagements de lutte contre l'érosion sur des parcelles de vignes élevée en gobelet

Le Beaujolais Nord, avec son appellation Beaujolais Village et ses 10 crus, n'a pas encore subi de grands changements. Il conserve un **paysage très viticole qui peut être qualifié de paysage monoviticole dans les secteurs de bas de pente densément plantés. Les vignes en gobelet sont majoritairement présentes. Elles s'organisent sur de petites parcelles encore en métayage ou en fermage. Ce mode de conduite se maintient par une bonne valorisation économique des vins en lien avec les reconnaissances en cru. La dynamique de mécanisation et le palissage** des vignes commencent à dessiner une nouvelle géométrie des parcelles dans un souci de compétitivité économique et d'optimum de travail.



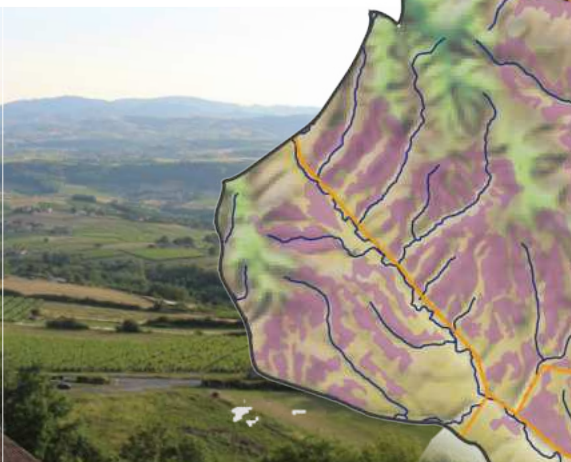
Exemple de mécanisation de parcelles viticoles, enherbement des rangs pour la gestion de l'eau, travées enherbées de temporisation des eaux pluviales, regroupement par 4,5,6 rangs de vignes palissés

Les principales mutations lisibles dans le vignoble du Beaujolais au Nord comme au Sud sont liées aux **travaux de gestion des eaux pluviales et de ruissellement** avec la création de **nombreuses diagonales enherbées** au sein des parcelles, visant à ralentir et infiltrer l'eau avant qu'elle n'érode trop fortement les sols. La mécanisation de la viticulture dans le Beaujolais Nord comme au Sud risque très prochainement d'être accélérée par **la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et surtout l'arrêt programmé du glyphosate qui vont notamment rendre la culture en gobelet très complexe**, au regard de la main d'œuvre nécessaire au désherbage manuel. Le même problème se posera alors sur les parcelles les plus raides qui, au-delà de 30% peuvent difficilement être mécanisées et palissées. Il est donc **probable que le paysage du Beaujolais Nord vive à moyen terme des phénomènes semblables à ceux s'étant déroulés dans le Sud** avec un enrichissement des terres les plus raides et les moins mécanisables.



1. Depuis les terrasses de Chiroubles, vue sur le paysage monoviticole du Beaujolais Nord

2. Vue sur le paysage de polycultures du Beaujolais Sud



DYNAMIQUES AGRICOLES ET VITICOLES

1.2. A PLUS FINE ÉCHELLE, DES INTERRELATIONS AGRO-URBAINES FRANCHES OU ROMPUES

Le territoire beaujolais faisait auparavant preuve d'interrelations fortes entre espaces urbains et espaces agricoles. Ces interrelations étaient notamment dues, à la **place importante que pouvait prendre l'agriculture vivrière au sein des villages**. Pourtant ces interrelations ne résidaient pas uniquement dans le jardin potager qui faisait la limite entre l'espace habité et l'espace cultivé, entre le village et le champ.

Les **ceintures cultivées qui bordaient les villages**, qu'elles soient composées de potagers, de vergers, de vignes, de pâtures ou de champs selon les typologies d'implantations urbaines et la nature des sols, exprimaient une réelle compréhension du territoire et des conditions naturelles dans lequel s'inscrivait chaque village.

Dans le Beaujolais Nord, ces interrelations sont encore fréquemment perceptibles bien que souvent érodées ou partielles.



LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



DYNAMIQUES AGRICOLES ET VITICOLES

Dans le Beaujolais Sud, la rupture des interrelations agro-urbaines semblent plus présentes. En effet, les phénomènes cumulés d'érosion de la viticulture et de métropolisation de la ville de Lyon ont encouragé la **dégradation des liens entre espaces habités et cultivés**.

Les terres viticoles les plus proches des villages qui offraient souvent de splendides panoramas sur le paysage ont fait l'objet de spéculations foncières et ont été progressivement délaissées, faute d'une économie viticole forte. Ces friches spéculatives ont le plus souvent servi le jeu des élus qui ont ouvert leurs villages à l'urbanisation pour les maintenir vivant, sans réel projet d'aménagement d'ensemble. En parallèle, les néo-ruraux, attirés par un cadre de vie bucolique aux portes de la métropole lyonnaise, ont trouvé dans les anciennes ceintures productives proches des villages un environnement idéal à l'implantation de leur foyer. Cette **double dynamique de perte d'usage des terres proches des villages et d'attrait pour la campagne** a favorisé le développement de nouvelles habitations le plus souvent de forme **pavillonnaire sur des terres vivrières qui jouaient auparavant un rôle de transition entre l'espace habité et l'espace cultivé**.

Les formes d'urbanisation qui cerclent aujourd'hui les villages traduisent le plus souvent un processus au coup par coup sans réel projet d'ensemble, sur les terrains les plus proches des bourgs. Ces nouvelles «formes d'habiter et de vivre le Beaujolais» affirment leur rupture avec l'environnement agricole par une implantation, une architecture et un traitement des limites de parcelles faisant peu de cas de leur environnement et de leur situation paysagère d'exception. En Beaujolais comme ailleurs, les nouveaux résidents ont un rapport étranger avec l'activité agricole présente. **Il en résulte des conflits d'usage**, objets d'un sujet plus large entre environnement sanitaire de qualité et pratiques agricoles.



1. Dans la commune de Val d'Oingt, les relations entre espace habité et espace cultivé sont mixtes, les vieux villages sont traditionnellement tournés vers l'espace public bien que celui-ci s'ouvre aujourd'hui sur les espaces cultivés. Les constructions récentes ont cependant mité les interstices entre les anciennes fermes et les espaces cultivés



«Il y a parallèlement le développement des exploitations équinés, qui provoque du surpâturage en fond de vallon, au Sud du territoire, en lien avec les zones urbaines.»

Didier Dailly, Fédération départementale des chasseurs du Rhône

1. Limas, alors que la lisière arborée participait à une relation équilibrée entre ville et plaine agricole, les constructions pavillonnaires viennent rompre cette transition initialement douce

1.



2. A Pommiers, les relations avec l'espace cultivé depuis l'espace public de cœur de bourg sont peu affirmées malgré de fortes potentialités

2.



3. Pommiers : certaines extensions urbaines récentes brouillent la lisibilité initiale du hameau et complexifient sa relation à l'espace cultivé, d'autant plus que les friches accentuent cet effet

3.



4. St Etienne-des-Oulières semble avoir perdu sa relation initiale avec son environnement. Les jardins et habitations tournent le dos aux espaces cultivés

4.



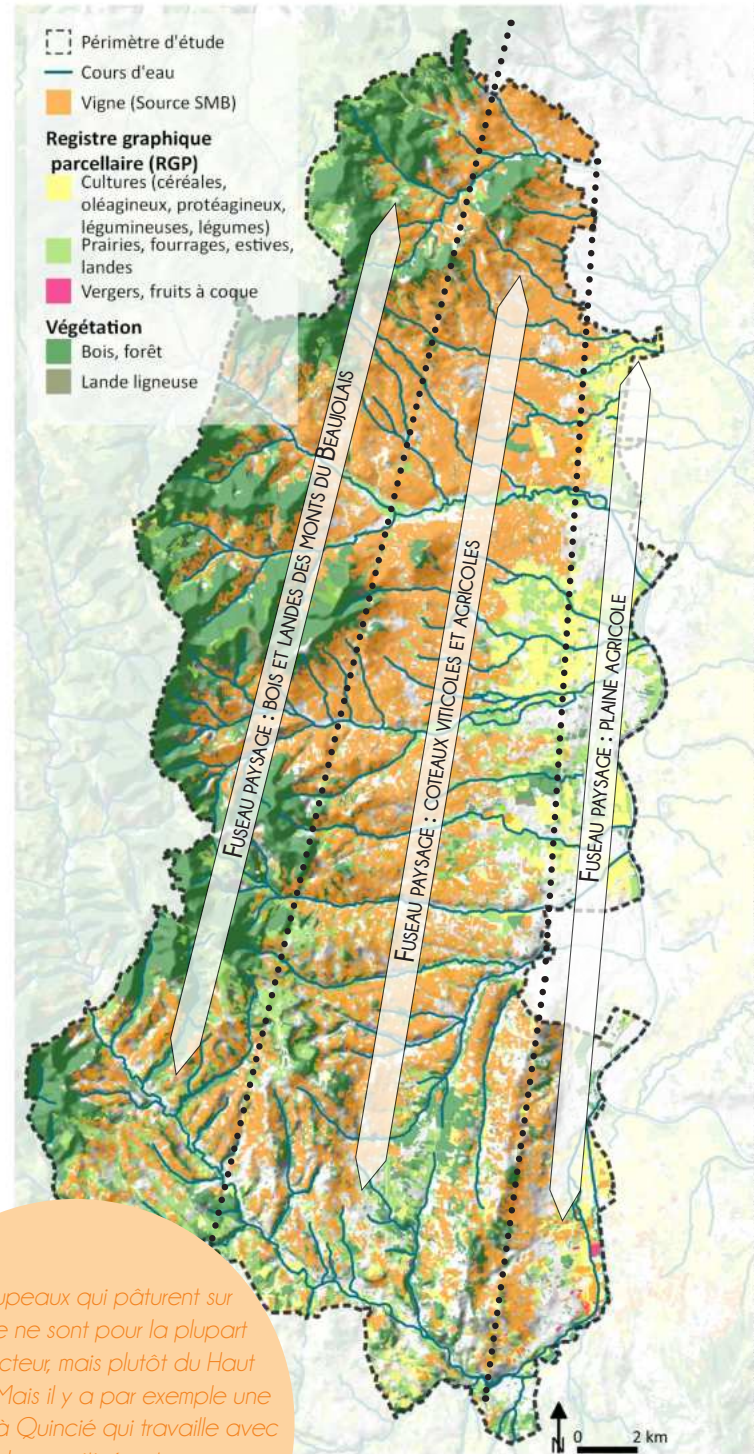
2. L'ÉMERGENCE DE CARACTÉRISTIQUES COMMUNES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE

L'apparente dichotomie entre Nord et Sud est à nuancer par des caractéristiques communes qui affirment une **cohérence paysagère à l'échelle de l'ensemble Beaujolais viticole**.

2.1. DES FUSEAUX PAYSAGERS AUX TYPOLOGIES AGRICOLES PLURIELLES

L'ensemble du territoire beaujolais répond à un schéma type d'organisation. Au Nord comme au Sud, le Beaujolais s'exprime par un **système de fuseaux paysagers** qui demeure présent sur l'ensemble du territoire. Ainsi, **le Beaujolais répond systématiquement à un triptyque de sommets occupés par des bois et des landes, soulignés par des coteaux viticoles et agricoles, en appui sur une plaine agricole**.

Si cette perception agricole du paysage offre une lecture Est-Ouest, elle répond aussi à une logique Nord-Sud au sens d'un vaste continuum de monts boisés et de landes, de coteaux cultivés et d'une plaine irriguée et cultivée. Cette double approche du territoire offre de nombreuses possibilités de lecture du territoire et permet de visualiser une diversité de synergies possibles. En effet, ce fonctionnement permet de mettre en parallèle des situations particulières avec davantage de cas similaires sur l'ensemble du territoire car répondant, eux aussi, nécessairement à une **logique double Est-Ouest et Nord-Sud**.



«En Val de Saône, il y avait des pratiques plutôt intensives en maraîchage. Mais il y a beaucoup d'exploitations qui ne sont pas reprises, de terrains construits, etc. Aujourd'hui il n'y a pas tellement de retour au maraîchage.»

Samuel Auray, CAUE 69

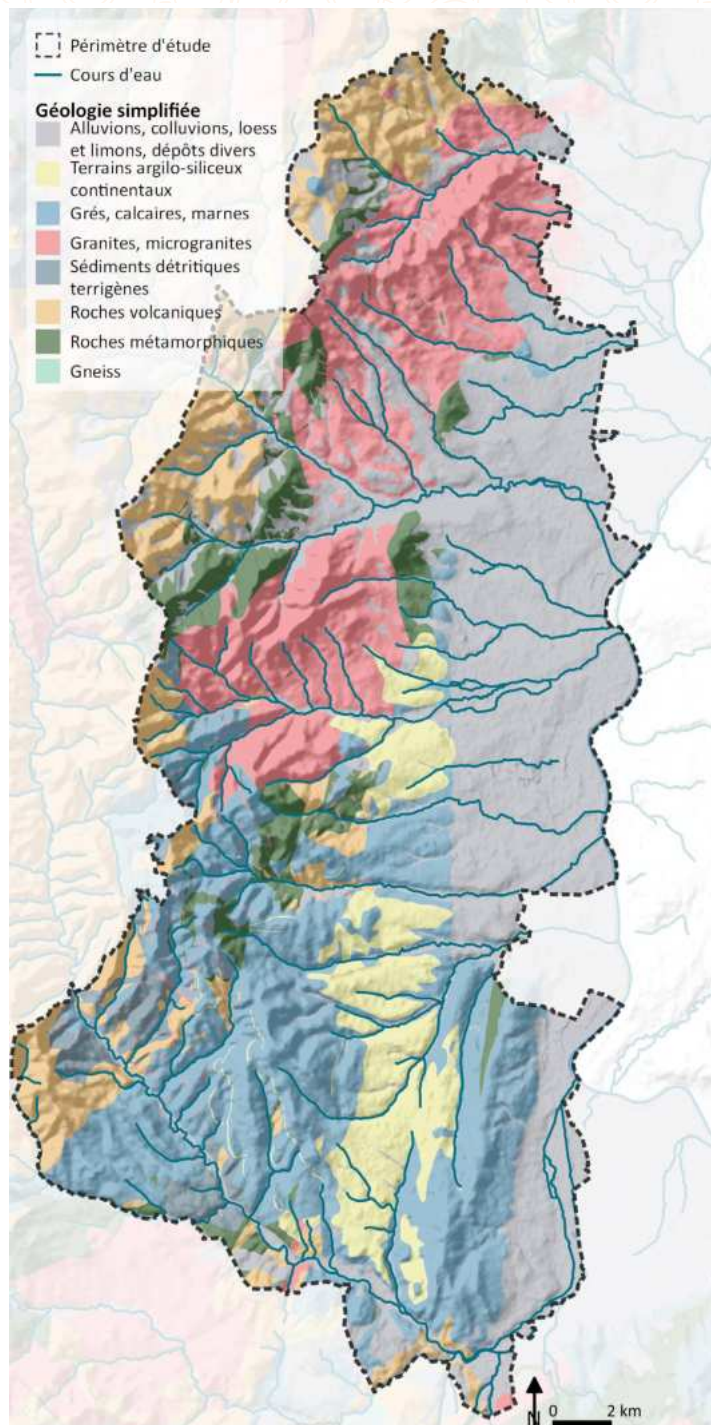
«Les troupeaux qui pâturent sur le territoire ne sont pour la plupart pas du secteur, mais plutôt du Haut Beaujolais. Mais il y a par exemple une association à Quincié qui travaille avec un berger itinérant.»

Grégoire Thévenet, SMRB

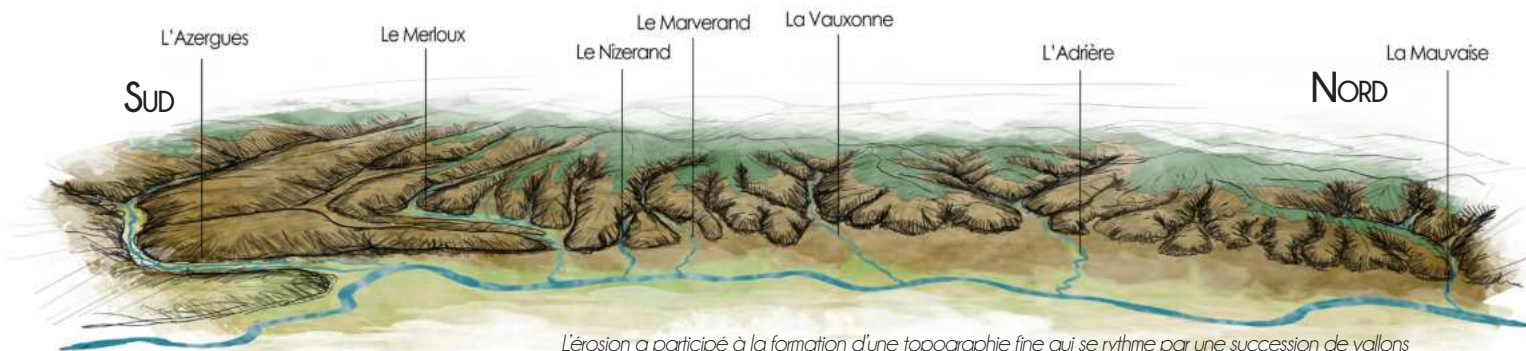


2.2. UNE RÉCURRENCE DE VALLONS EST-OUEST À LA GÉOLOGIE VARIÉE

Une des caractéristiques paysagères que l'on retrouve avec répétition se constate dans la **topographie singulière** de ce territoire. En effet, malgré une géologie des plus accidentée et une friabilité très variable de roches aussi diversifiée, une topographie singulière anime les paysages du Beaujolais. Cette récurrence se perçoit au travers des **nombreuses vallées et vallons qui entaillent le territoire d'Est en Ouest** et qui **lient le Beaujolais viticole à la fois au Beaujolais vert et au val de Saône**. Cette topographie singulière participe à la qualité intrinsèque des paysages en permettant, notamment, de dégager des vues lointaines qui englobent des vallées encaissées dans leur ensemble.



L'érosion d'un socle géologique initialement très diversifié offre une richesse pédologique incroyable à l'échelle de l'ensemble du Beaujolais



L'érosion a participé à la formation d'une topographie fine qui se rythme par une succession de vallons

2.3. UNE RICHESSE PÉDOLOGIQUE NOUVELLEMENT INVESTIE

L'érosion fine et lente du territoire beaujolais a révélé une richesse pédologique aujourd'hui reconnue dans le cadre du Géoparc. Cette richesse géologique en lien avec la diversité des vins s'exprime au travers de terroirs singuliers. Le Beaujolais repose sur une **grande variété de profondeur de sols aux réserves hydriques très différentes**. Si les fonds de vallons offrent des sols profonds et hydromorphes, les coteaux présentent de grandes variations de qualités pédologiques que l'on peut percevoir en fonction de la microtopographie locale. Au sein **des coteaux raides propices à la vigne, il n'est pas rare de voir quelques talwegs ou dépressions colonisés par des saules et des frênes qui témoignent de la présence dissimulée de l'eau**.

Cette richesse pédologique se retrouve dans le Nord comme dans le Sud du Beaujolais. Elle est une caractéristique commune importante du territoire. Cependant, elle n'est pas systématiquement valorisée, notamment dans le Nord où le vignoble demeure très développé sur tous types de sols. Ces derniers ont été mieux étudiés ces dernières années afin d'intégrer les qualités pédologiques dans les spécificités des appellations d'origine contrôlée.



Les fonds de vallons sont des lieux utilisés depuis longtemps pour l'élevage, les ripisylves montrent dans le paysage l'importante présence d'eau

*Faïlle géologique à l'espace Pierres Folles
Source : geodiversitenet*



Un puits au cœur des vignes indique la présence proche d'eau



Les saules et frênes indiquent la présence d'eau souterraine dans ce vallon où aucun ruisseau ne coule



Des vestiges d'aménagements de gestion de l'eau attestent de la problématique de son infiltration



Un potager sur un replat d'un coteau a priori très sec démontre la potentialité des lieux à protéger la ressource hydrique



Une mare sur un coteau très raide affirme la capacité des coteaux à protéger la ressource hydrique

LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



Microgranite rouge de St Julien



Grès d'Avenas



Blocs de la Tour Bourdon



Volcanite grise de Rivolet



Gneiss de St Julien



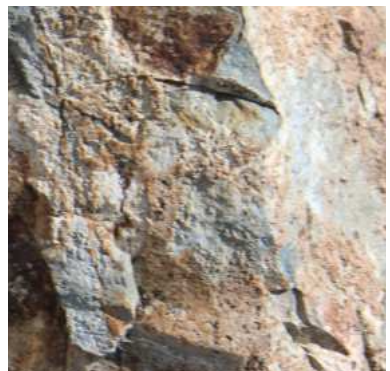
Granite des Crus



Pierre dorée du Beaujolais



*Volcanite noire de
St Didier*



Pierre bleue du Brouilly



Calcaire de Charentay

«Les sols sont très séchants sur les collines (on y trouve ponctuellement de l'élevage ovin/caprins). La question qui se pose pour ce type d'agriculture est celle de l'alimentation en été, avec notamment la problématique de l'eau, de plus en plus forte sur ce territoire.»

Samuel Auray, CAUE 69

2.4. DES ÉCRINS AGRICOLES ET VITICOLES VITRINES DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

Sur l'ensemble du territoire Beaujolais, **l'agriculture et la viticulture participent à la mise en valeur du patrimoine bâti. Cette interaction, inscrite de longue date dans le territoire, participe à l'harmonie des lieux.**

Cependant, dans les secteurs de déprises agricoles comme celui des Pierres Dorées dans le Sud Beaujolais, **les friches, en trop grand nombre érodent les qualités du patrimoine bâti des lieux.** La déprise agricole détériore les liens entre le patrimoine bâti et son écrin paysager, avec par endroit des friches qui vont jusqu'à masquer le patrimoine bâti.



Le château de Rapetour à Theizé est cerné par les friches qui complexifient la lecture de l'élément architectural



Le vignoble mitoyen du château de la Choize à Odenas participe à la singularité des lieux. La disparition des vignes et la fermeture du milieu par les friches porteraient atteinte à la qualité d'ensemble

Source : Le Figaro

Dans le Beaujolais Nord, la prégnance du vignoble et son maintien ouvrent le paysage. Les vignes forment l'écrin mitoyen des éléments patrimoniaux. Le vignoble valorise le patrimoine bâti. **Il participe à la mise en valeur des châteaux, domaines et villages qui, en retour singularisent le paysage viticole.**

Dans le Beaujolais Sud, les **nouvelles formes d'agricultures émergentes portent un intérêt aux éléments patrimoniaux bâtis**, en atteste la mise en valeur du patrimoine bâti des Pierres Dorées. Ainsi, les mutations de l'espace cultivé montrent que les qualités esthétiques du Beaujolais peuvent provenir d'autres formes de gestion de l'espace que le vignoble.



C'est bien l'ouverture créée par les activités agricoles qui participe à la mise en scène de village d'Oingt et de son patrimoine architectural

Source : les-plus-beaux-villages-de-france.org



RAPPEL DES OBSERVATIONS ET PROJECTIONS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



3. EFFETS PRÉVISIBLES OU POTENTIELS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR LA VITICULTURE ET L'AGRICULTURE

Les espaces agricoles participent de façon importante à la production des émissions de CO², via la consommation d'énergie, des émissions de méthane ou d'azote liées aux activités d'élevage, l'utilisation d'engrais ou l'épandage. L'agriculture, comme la viticulture, sont ainsi confrontées au double défi de l'atténuation et de l'adaptation au dérèglement climatique. Les lignes suivantes présentent les effets potentiels ou prévisibles du dérèglement climatique qui nécessiteront des adaptations pour la viticulture et l'agriculture, qui elles-même auront des incidences (positives ou négatives sur les paysages).



DES MODIFICATIONS DE RENDEMENT AGRICOLE SELON LES CULTURES

- L'évolution attendue vers une plus grande variabilité inter-annuelle des températures et des précipitations impacte de façon directe la croissance des végétaux, en termes de déroulement du cycle et de productivité. Cette tendance se répercute directement sur les pratiques agricoles, nécessitant pour les agriculteurs d'adapter leurs pratiques dans un contexte de forte variabilité (étés secs succédant à des étés pluvieux, printemps précoce versus printemps tardif...).
- Dans certains cas les conséquences seront positives ou neutres (rendement des cultures d'hiver, production fourragère et élevage en altitude) mais dans beaucoup d'autres cas les impacts seront plutôt négatifs (qualité du raisin et des fruits, rendement du maïs, production fourragère en été pour les ruminants, bien-être des animaux et performances des élevages hors sol).
- Les exploitations en grandes cultures seront probablement amenées à modifier leur conduite des cultures (ex. décalage des cycles culturaux), à adapter les techniques de travail du sol pour réduire l'évaporation et maintenir l'humidité des sols, voire se diversifier, pratiquer l'agro-foresterie et modifier les cultures.



DES BESOINS EN EAU CROISSANTS

- L'augmentation des températures impacte aussi les besoins en eau des plantes. En effet, cette augmentation des températures engendre une augmentation de l'évapotranspiration des végétaux. Or les projections prévoient un assèchement plus important des sols à horizon 2071-2100 et ce quelle que soit la saison considérée.
- Une augmentation des besoins en irrigation des cultures actuellement irriguées, qui serait de l'ordre de 50 mm par an pour le maïs irrigué entre le passé récent et le futur proche (2020-2049). L'augmentation de l'irrigation du blé concernerait uniquement les sols à faible réserve utile.
- De nouveaux besoins pourraient apparaître pour des cultures habituellement peu ou pas du tout irriguées. Pour des sols à faible réserve utile, des solutions devront être envisagées pour limiter les problèmes de déficit hydrique pouvant nuire au rendement ou à la qualité des récoltes.



DES ÉLEVAGES PLUS VULNÉRABLES

- Le régime de pousse de l'herbe va être modifié, avec une production plus abondante en automne et au printemps, alors qu'elle sera déficitaire en été. Cela pourrait amener une modification des périodes de pâturage, mais pas d'effets directs dans le paysage (hormis les prairies sèches en été).
- L'emploi d'autres cultures fourragères, plus résistantes à la sécheresse et économes en eau, ainsi que des légumineuses (dont le potentiel de production serait amélioré par l'augmentation de CO² atmosphérique et le réchauffement), modifieraient les rations alimentaires du bétail. Les effets sur les paysages n'apparaissent pas impactant.
- Les risques sanitaires sur les troupeaux sont multiples (surmortalité lors de canicule, «coups de soleil», maladie, parasitisme...).



UNE AVANCÉE DES STADES DE DÉVELOPPEMENT DE LA VIGNE, UNE MODIFICATION DE LA QUALITÉ DES VINS

Une avancée des stades de développement de la vigne

- En Beaujolais, comme dans les autres régions viticoles, on constate une avancée en précocité de la floraison, la véraison et des vendanges pour la vigne. Il est prévu que l'avancée se poursuive, pour tous les stades de développement (débourrement, floraison, véraison).
- Du fait de l'avancée de la véraison et de l'augmentation de la température moyenne, la maturation se déroule en conditions de plus en plus chaudes.
- La date des vendanges a avancé dans tous les vignobles : lorsque les températures sont encore estivales les vendanges peuvent engendrer des problèmes de vinification nécessitant des adaptations, comme par exemple de vendanger la nuit.

Une adaptation des cépages et des pratiques culturales

- Le dérèglement climatique entraîne une modification de la phénologie de la vigne. Si la tendance se poursuit, la maturation du raisin risque de se dérouler au plus chaud de l'été, ce qui peut aboutir à la production de vins déséquilibrés et peu expressifs.
 - La plantation de cépages plus tardifs est le moyen le plus efficace pour retarder l'apparition des différents stades phénologiques, mais comporte l'inconvénient de modifier la typicité des vins. La plantation de porte-greffes à cycle long, ou la sélection de clones tardifs pour les cépages déjà plantés, aura un effet plus limité pour retarder la maturité, mais risque moins d'altérer la typicité des vins produits.
 - Il existe un certain nombre de pratiques culturales qui peuvent permettre de retarder le cycle de la vigne (modification du système de conduite, entretien du sol, limitation du rendement).
- Lorsque cette modification du matériel végétal et des techniques viticoles ne suffisent pas à éviter les effets négatifs d'un stress hydrique excessif, il est possible d'avoir recours à l'irrigation lorsque la législation le permet.



Une modification de la composition des raisins et des vins

- La teneur en alcool potentiel a augmenté et l'acidité a baissé partout : les raisins sont naturellement sucrés et acides. Le rapport sucres/acides est important pour la structure, l'équilibre et la conservation des vins. Depuis 30 ans, on observe des modifications de ce rapport, mais aussi un écart grandissant entre accumulation des sucres et des polyphénols et des effets sur la composante aromatique (moins d'arômes ou apparition de composés spécifiques des températures élevées). Les conséquences sur la composition finale des raisins et des vins vont dépendre des interactions complexes entre tous ces paramètres et des effets sur le rendement.
- La modification de la qualité des vins peut entraîner un risque de perte de typicité et une incompatibilité avec le cahier des charges de l'AOC et l'augmentation des rendements (à condition que le confort hydrique ne soit pas trop détérioré dans le Beaujolais).



UN RISQUE D'AGGRAVATION DES ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS (GEL, GRÊLE)

- L'augmentation de l'évaporation de l'eau, en lien avec l'élévation de la température moyenne, pourrait conduire, à terme, à des événements orageux associés à de la grêle, plus fréquents et plus intenses.
- L'élévation actuelle de la température moyenne contribue certes à diminuer le nombre de jours avec une température négative durant l'hiver, mais ce réchauffement progressif aboutit également à une avancée du débourrement de la vigne. Ainsi, un gel très destructeur peut se manifester à un stade phénologique avancé.
- Cette situation mobilise les organisations professionnelles de la filière et les pouvoirs publics, pour l'émergence ou le renforcement de mesures adaptées, tels que, par exemple, des dispositifs assurantiels ou des mises en réserve climatiques. Dans ce contexte, l'enjeu porte également sur les moyens techniques de prévention et de lutte contre ces fléaux climatiques, dont certains seront perceptibles, voire préjudiciables, dans les paysages viticoles :
 - Grêle : radar météorologique, dispositifs de protection (filets, ensemencement des nuages), stratégie de taille éventuelle après la grêle.
 - Gel : anticipation via le choix de la parcelle ou les pratiques culturales, brassage de l'air, tours antigel, hélicoptère, extraction de l'air froid, dispositifs de chauffage, transfert dynamique d'air chaud, protection contre le gel par aspersion d'eau, compléments foliaires...



UN ALÉA ÉROSIF ET AGRONOMIQUE PLUS IMPORTANT

- La sécheresse, les précipitations brutales et les crues exceptionnelles sont des facteurs aggravant de l'érosion et du lessivage des sols.
- L'implantation de couverts végétaux, le travail du sol aident à lutter contre l'érosion des sols.
- L'amendement est une solution au lessivage des sols mais augmente la production d'émission de CO².



UNE AUGMENTATION DES RAVAGEURS ET MALADIES DES CULTURES

- La plupart des insectes herbivores sont sensibles à une élévation de la température et y répondent par une augmentation de leur vitesse de développement. En conséquence, les dégâts dus à la consommation de feuilles augmentent.
- Les plantes se défendent naturellement contre les attaques des insectes herbivores par la synthèse de multiples molécules. Elles sont affectées par le dérèglement climatique car la nature et la quantité des substances produites varient selon la température et la concentration de CO².
- Certaines plantes découvrent ainsi de nouveaux prédateurs, comme les chenilles foreuses des tiges ou des fruits du maïs. Ces attaques ont encouragé la création de variétés transgéniques pour pallier les baisses de rendement.



LE DÉVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS AGRIVOLTAÏQUES

- Le développement durable encourage l'utilisation d'énergies renouvelables. Les surfaces des toitures des bâtiments agricoles sont de plus en plus aménagées de panneaux photovoltaïques lorsque la production énergétique n'est pas le premier objectif de ces constructions prétextes.
- L'agrivoltaïsme (culture étagée qui associe une production d'électricité photovoltaïque et une production agricole sur une même surface) se développe sous différentes formes : serres, ombrières. Les installations agrivoltaïques sont une réponse efficace à la pression foncière et aux phénomènes climatiques extrêmes auxquels de plus en plus d'agriculteurs sont confrontés.
- Les ombrières consistent à protéger certaines cultures des aléas climatiques à l'aide de panneaux photovoltaïques orientables placés en hauteur, tout en permettant aux engins agricoles de se déplacer dessous. La technique est adaptée aux cultures fruitières et maraîchères, mais aussi aux vignes, qui sont les cultures les plus impactées par les changements climatiques (orage violent, chute de grêle ou canicule peuvent ainsi ravager en quelques minutes des mois de travail).

Sources :

- <https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr>
- Aléas climatiques de la vigne - La grêle et le gel de printemps : comment s'en protéger ? - Institut Français de la Vigne et du Vin - Itinéraire n°27
- Agroforesterie et viticulture - Institut de la vigne et du vin, Itinéraire n°28
- La vigne, le vin, et le changement climatique en France - INRA
- Faits & Tendances - Viticulture dans le Beaujolais - Centre d'études et de prospective
- Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine pour agir dans les territoires - Comité Scientifique Régional AcclimaTerra, sous la direction de Hervé Le Treut - 2018
- PCAET du territoire
- Cornelis van Leeuwen, Benjamin Bois, N. Cellié, O. Trégoat, Jean Philippe Roby. Les modifications de l'expression du terroir induites par le changement climatique nécessitent une adaptation du matériel végétal et des techniques viticoles. *Revue Française d'Oenologie*, 2009, pp.10-14
- Changement climatique, parasites et maladies des plantes - Fiche d'information, Association française de biotechnologies végétales, 2015
- L'agrivoltaïsme sort de l'ombre et stimule les rendements agricoles, www.revolution-energetique.com, avril 2020



4. DES INITIATIVES EN COURS OU A VENIR EN FAVEUR DU DÉPLOIEMENT D'UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE

4.1. L'ADAPTATION DES PRATIQUES CULTURALES

Les dynamiques paysagères issues de la dépréciation économique de l'AOC Beaujolais, des non reprises d'exploitations agricoles et viticoles, de l'influence de la métropolisation lyonnaise lisible par la péri-urbanisation à proximité des bourgs ont poussé le territoire à faire émerger un certain nombre de démarches en soutien de l'agriculture et de son patrimoine (Charte paysagère du SCoT Beaujolais, label Ville Pays d'art et d'histoire des communautés d'agglomération de Villefranche-Beaujolais-Saône et de Beaujolais-Pierres-Dorées, reconnaissance Géoparc).

La démarche de plan paysage vise à faire connaître l'ensemble de ces expérimentations plurielles et éparpillées sur le territoire car elles sont de potentielles ressources à la compréhension des dynamiques paysagères futures.

Les initiatives et les actions engagées dans le Sud Beaujolais diversifient le paysage. Cette diversification des productions intègre le lien historique du Beaujolais avec la viticulture en **faisant évoluer les pratiques culturelles** et en réorganisant le territoire avec ingéniosité et respect des conditions pédoclimatiques.

Les paysages du Nord Beaujolais traduisent moins de dynamiques en termes d'émergence de nouvelles formes d'agriculture. Cependant, le parcellaire viticole commence à laisser percevoir de nouvelles formes de culture de la vigne, notamment en vue des changements futurs liés à la réglementation visant la diminution des produits phytosanitaires. Les initiatives se multiplient : conversion en viticulture biologique, certification environnementale, enherbement du vignoble...

La SICAREX Beaujolais, centre de recherche viti-vinicole expérimente au Domaine du Château de l'Eclair à Liergues un grand nombre de pratiques : palissages sous différentes formes, réduction du nombre de cèpes à l'hectare, enherbement des rangs, prairies fleuries et couverts végétaux, plantations de haies champêtres et paillage des pieds de vignes... L'organisme transmet aussi ses expériences et ses avancées auprès d'autres viticulteurs tout en veillant à une rentabilité économique viable.

Source : Château de l'Eclair



DYNAMIQUES AGRICOLES ET VITICOLES

4.2. L'ESSOR DE CULTURES INNOVANTES

Les **initiatives privées sur le territoire Beaujolais sont nombreuses et diversifiées, notamment dans le Beaujolais Sud**. Elles sont autant d'expériences personnelles qui témoignent de l'attachement et de la force de chaque entrepreneur pour ancrer la diversification agricole en Beaujolais.

la qualité des produits et des initiatives révèle les nombreuses possibilités offertes par les qualités du terroir.

Ces **démarches multiples de valorisation des terres et des paysages** constituent des **initiatives solides pouvant accompagner les enjeux économiques et paysagers de la partie Nord du territoire** d'étude.



Sources photos : FAP/T&P/S&P/
Ferme des Perelles / Le Progrès





La Ferme des Clochettes à Ville-sur-Jarnioux :

« L'exploitation a vu le jour le 10 décembre 2016, avec un troupeau de brebis revenant de l'Ardèche, et 4 ha en friche. Le troupeau s'est agrandi au fur-et-à mesure des naissances. Aujourd'hui il se compose d'une centaine de brebis, accompagnées d'une trentaine d'agnelles.

En Avril 2018, les friches de Saint Roch à Ville-sur-Jarnioux laissent la place à la bergerie, un atelier de découpe, et vente pour la production, ainsi que des poulaillers pour les poulets rouges et noirs. Les poules pondeuses ont également leur bâtiment avec des parcours extérieurs couverts par un filet pour éviter les prédateurs, et le stress des volailles.

L'élevage de volailles est effectué sans produit chimique, je n'utilise que du vinaigre, et des infusions faites par mes soins. Les brebis et leur progéniture sont elles soignées au maximum avec lavande, origan, argile, miel, basilic, bleuet.»

Source : Ferme des Clochettes



Le Domaine C&J Charmettant :

«Nos vignes sont cultivées en agriculture biologique. Depuis 2012, non seulement le raisin mais aussi les vins sont certifiés bio. En effet, nous avons fait le pari qu'il était possible, moyennant quelques évolutions dans nos pratiques, de produire de beaux raisins sans avoir recours ni aux molécules de la pétrochimie, ni aux produits issus d'OGM, ce qui constitue les fondamentaux de l'agriculture biologique. Il nous semble important de revenir à plus de raison dans nos pratiques agricoles, de ne pas continuer indéfiniment à polluer nos sols, notre air et notre eau, tout en mettant en danger notre santé et celle de nos concitoyens.

Et contrairement à ce qu'on entend parfois, il ne s'agit pas de revenir à l'âge de pierre, mais au contraire de développer une agriculture nouvelle tout en utilisant des savoirs ancestraux ou traditionnels qui n'auraient jamais dû être oubliés. N'oublions pas que l'agriculture dite conventionnelle n'a que 50 ans, alors que la culture biologique a plusieurs milliers d'années. . .

Pourquoi se passer d'une expérience aussi riche ? Combinée aux techniques que nous offre la science aujourd'hui, elle donne naissance à une nouvelle agriculture qui permet de nourrir sainement les hommes tout en respectant la nature et la santé des organismes vivants. Alors pourquoi passer à côté de ce potentiel de progrès ?

Quoi de plus naturel, lorsqu'on aime le contact et qu'on habite une maison de caractère au sein d'un magnifique pays, que de prolonger l'activité viticole par de l'hébergement ? La chambre permet d'accueillir 2 personnes (un grand lit) de manière indépendante, dans un cadre pittoresque.»

Source : Domaine C&J Charmettant



5. DES STRATÉGIES ET MESURES EN FAVEUR DES DYNAMIQUES AGRICOLES DU BEAUJOLAIS

Les initiatives privées comme les démarches engagées par les collectivités bénéficient d'un réseau **d'expérimentations, de conseils et d'accompagnements techniques et financiers qui participe à leur réussite sur le territoire du Beaujolais. Les actions, les stratégies, les mesures financières comme de protection, accompagnent le renouveau du Beaujolais et ses dynamiques paysagères.**

STRATÉGIES ET MESURES FINANCIÈRES

- Le **Plan Beaujolais 2017 - 2021** à l'initiative de la Région Auvergne Rhône-Alpes et porté conjointement par la Région, le Département du Rhône et les collectivités locales se fixe comme objectifs la restructuration et la modernisation du vignoble, la dynamisation des ventes, la restauration de l'image des vins, le renforcement de la notoriété du vignoble ainsi que l'accompagnement et la formation des viticulteurs.

- Le **Programme agro-écologique** soutenu par l'État pour la création de GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental). L'accompagnement au groupement d'agriculteurs portant un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, pour construire des systèmes agro-écologiques adaptés à leurs exploitations et à leurs territoires.

- Le **Programme Terres Incultes** : mise en demeure de propriétaires fonciers de procéder à la mise en valeur de leurs terres non cultivées.

- **L'association foncière agricole et remise en état des friches agricoles et viticoles sur les communes de Marchamp et de Vauxrenard** (partenariat Chambre d'Agriculture du Rhône, accompagnée par les acteurs locaux, le Conseil Régional, la FDSEA, la SAFER, la DDT et les Communautés de Communes). L'objectif est de favoriser le retour en exploitation de secteurs en friche en recomposant l'espace agricole de manière cohérente et structurée pour redonner une valeur agronomique et économique aux parcelles. Le retour en exploitation permettra aussi de limiter la dégradation du cadre de vie, la fermeture des paysages, les risques sanitaires, d'incendie ainsi que la prolifération des nuisibles tels que les sangliers.



Projet pilote de restructuration foncière Coteau du Souzy Quincié-en-Beaujolais via le **Programme Terres Incultes** portant sur 124 ha dont 105 ha de vignes, 6 ha de prairie, 13 ha de parcelles non exploitées, 65 propriétaires : 111 ayants droit et 41 exploitants.
Source : Chambre d'agriculture 69

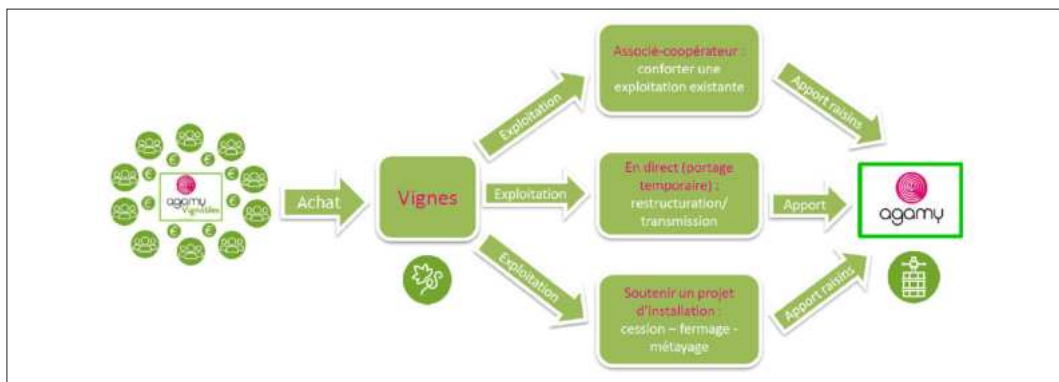


Schéma de fonctionnement de la SCIC d'Agamy vignoble dans ses expérimentations visant au renouvellement des générations de vignerons et au portage foncier

Source : Agamy

LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



L'initiative privée **mise en place** par la cave coopérative AGAMY d'une **SCIC** (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) trouvant des solutions de portage de foncier pour permettre la réalisation des projets d'installation de vigneron dans des conditions optimales.

ÉTUDES ET MESURES DE PROTECTION

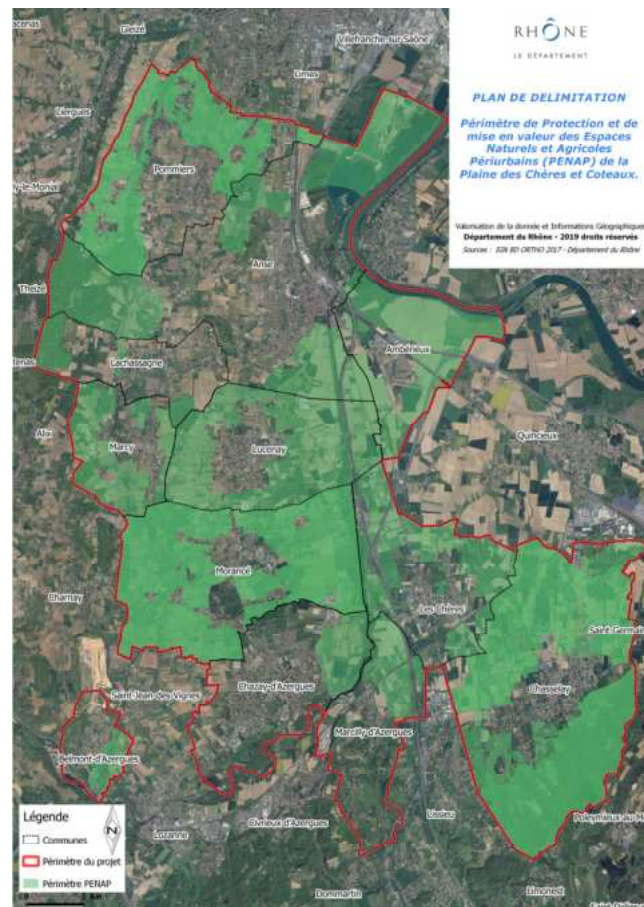
- **PENAP de la Plaine des Chères et coteaux** (Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) visant à protéger l'agriculture présente de l'urbanisation, cela sur 12 communes.
- L'**Agenda 21** sur de nombreuses communes: programme d'actions pour le 21ème siècle, définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable à l'échelle du territoire concerné.
- Le **Bilan des actions agricoles et climatiques (PAEC)** porté par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais a pour objectif de maintenir et de favoriser les pratiques agricoles préservant l'eau et la biodiversité.

INITIATIVES DE GESTION

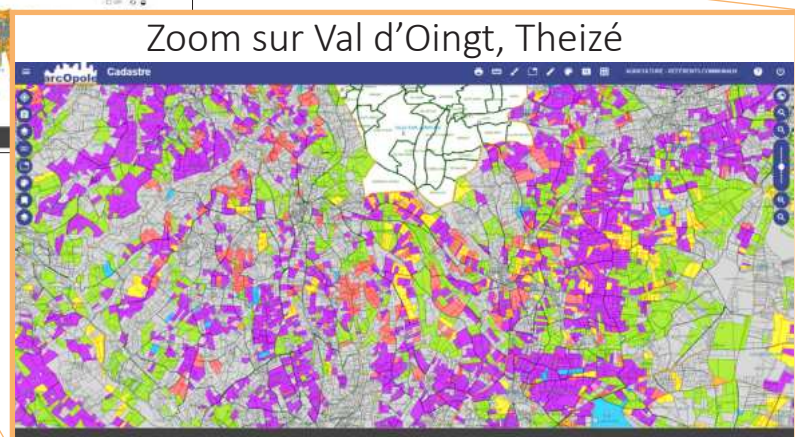
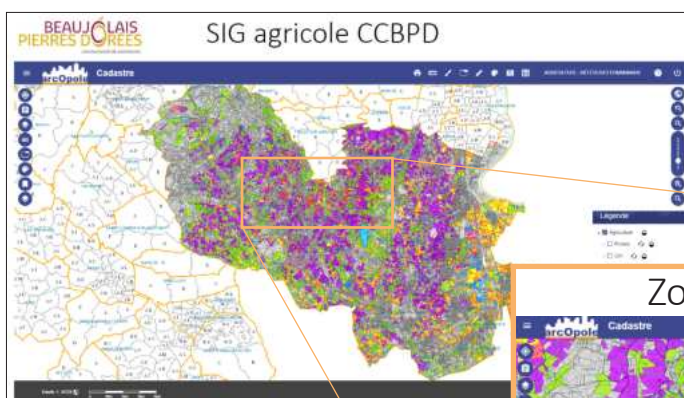
- **Inventaire SIG** (Système d'Information Géographique) **des terres agricoles et friches** porté par la Communauté de Communes des Pierres Dorées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la communauté de communes Saône Beaujolais.
- **Association de nettoyage des friches** organisant des journées d'actions au cœur de friches afin de retirer les fils de fer, permettant alors la défriche mécanique.

PARTENARIATS DE RECHERCHE

- Partenariat entre le Syndicat Mixte du Beaujolais et l'**Université Lyon III** sur l'étude des dynamiques des friches viticoles.



Carte du Périmètre PENAP de la Plaine des Chères et coteaux (Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains)
Source : Département du Rhône



Captures écran du Système d'Informations Géographiques renseignant l'ensemble des qualités agronomiques et leur état sur la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées
Source : Chambre d'Agriculture/CCBPD

1. Parcelles expérimentales
Château de l'Eclair
Source : Château de l'Eclair

L'ensemble de ces outils et travaux, avec les initiatives privées représentent des leviers d'intérêts en vue de la gestion et de la réinvention des paysages du Beaujolais.



Source : Delcampe

La Grange-Charton, aux Hospices de Beaujeu

Aujourd'hui au cœur du domaine des Hospices de Beaujeu, la Grange-Charton, constitue une exploitation viticole sur la commune de Régnié-Durette, constitués de quatre bâtiments s'ouvrant sur une cour presque carrée de près de 2500m². On y trouve un bâtiment de logements pour les métayers, un autre dédié au cuvage et à la cave et les deux derniers pour les remises, hangars et fenils. Cet ensemble bâti est protégé au titre des Monuments historiques depuis 1994.

«Conscient de la valeur historique, architecturale et symbolique du lieu pour les habitants de la commune, la filière viticole et plus largement pour le Beaujolais, l'hôpital en tant que propriétaire souhaiterait mieux valoriser ce lieu emblématique. C'est pourquoi il a été décidé de réfléchir à différents projets de valorisation de ces locaux, tout en respectant l'esprit des lieux, dans une optique à la fois culturelle et touristique.»

Source : lacarelle.com

Diverses idées émergent ainsi depuis 2016 autour de ce site remarquable. Dominique Piron, Président d'Interbeaujolais, avait à ce sujet évoqué la revalorisation du site en une pépinière d'entreprises : «nous manquons de jeunes repreneurs pour nos vignes, nous avons besoin de recréer des structures pour exploiter notre vignoble, de développer l'activité autour du vin, nous avons besoin d'attirer les talents»

Source : article lejsl, Juillet 2018





DIVERSIFICATION AGRICOLE

- INSTALLATION D'UN TRUFFICULTEUR ET D'UN HORTICULTEUR
- SICAREX: EXPÉRIMENTATIONS VARIÉES VITICULTURE
- FERME DES CLOCHETTES : ÉLEVAGE OVINS ET VOLAILLES, VENTE DIRECTE
- DIVERSIFICATION DE LA GAMME DE VINS & CHAMBRES D'HÔTES (DOMAINE C&J CHARMETTANT)

STRATÉGIES ET MESURES FINANCIÈRE

- PLAN BEAUJOLAIS 2017 -2021 (DÉPARTEMENT DU RHÔNE)
- PROGRAMME AGROÉCOLOGIQUE AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉTAT POUR LA CRÉATION DE GIEE
- PROGRAMME TERRES INCULTES
- MISE EN PLACE D'UNE SCIC POUR LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS VITICOLES (AGAMY)

ÉTUDES & MESURES DE PROTECTION

- PENAP AGENDA 21
- BILAN DES ACTIONS AGRICOLES ET CLIMATIQUES (PAEC) (RÉGION)
- LANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR LES CÔNES DE VUE (SMB)

INITIATIVES DE GESTION

- ASSOCIATION DE NETTOYAGE FRICHE

LÉGENDE



ACTIONS PORTÉES PAR DES STRUCTURES PUBLIQUES



ACTIONS PORTÉES PAR DES INITIATIVES PRIVÉES

6. CE QUI EST EN JEU

ENJEUX DE PRÉSERVATION



La valorisation historique des fonds de vallons par l'élevage



Le dynamisme de diversification agricole du paysage du Sud Beaujolais



La capacité d'initiative et le dynamisme des entrepreneurs de l'agriculture beaujolaise qui s'adaptent et réagissent

Les interactions étroites entre le patrimoine bâti et son écrin agricole

L'attachement social pour la viticulture Beaujolaise

La ressource hydrique est présente mais reste discrète. Elle est à révéler avec la même ingéniosité qui a bâti le paysage



ENJEUX DE RESTAURATION, REQUALIFICATION

Les interrelations agro-urbaines
des villes comme des villages

La viticulture, une valeur paysagère
historique du Beaujolais

La valorisation et la
diversification de l'espace
rural dans le Beaujolais
Nord

ENJEUX DE VALORISATION, CRÉATION

Le souvenir des pratiques
culturelles traditionnelles comme
le gobelet, une spécificité
Beaujolaise qui tend à disparaître

Les nombreux outils d'accompagnement,
programmes d'actions et d'aides existants
aujourd'hui sous-exploités, appelant une
mobilisation agricole

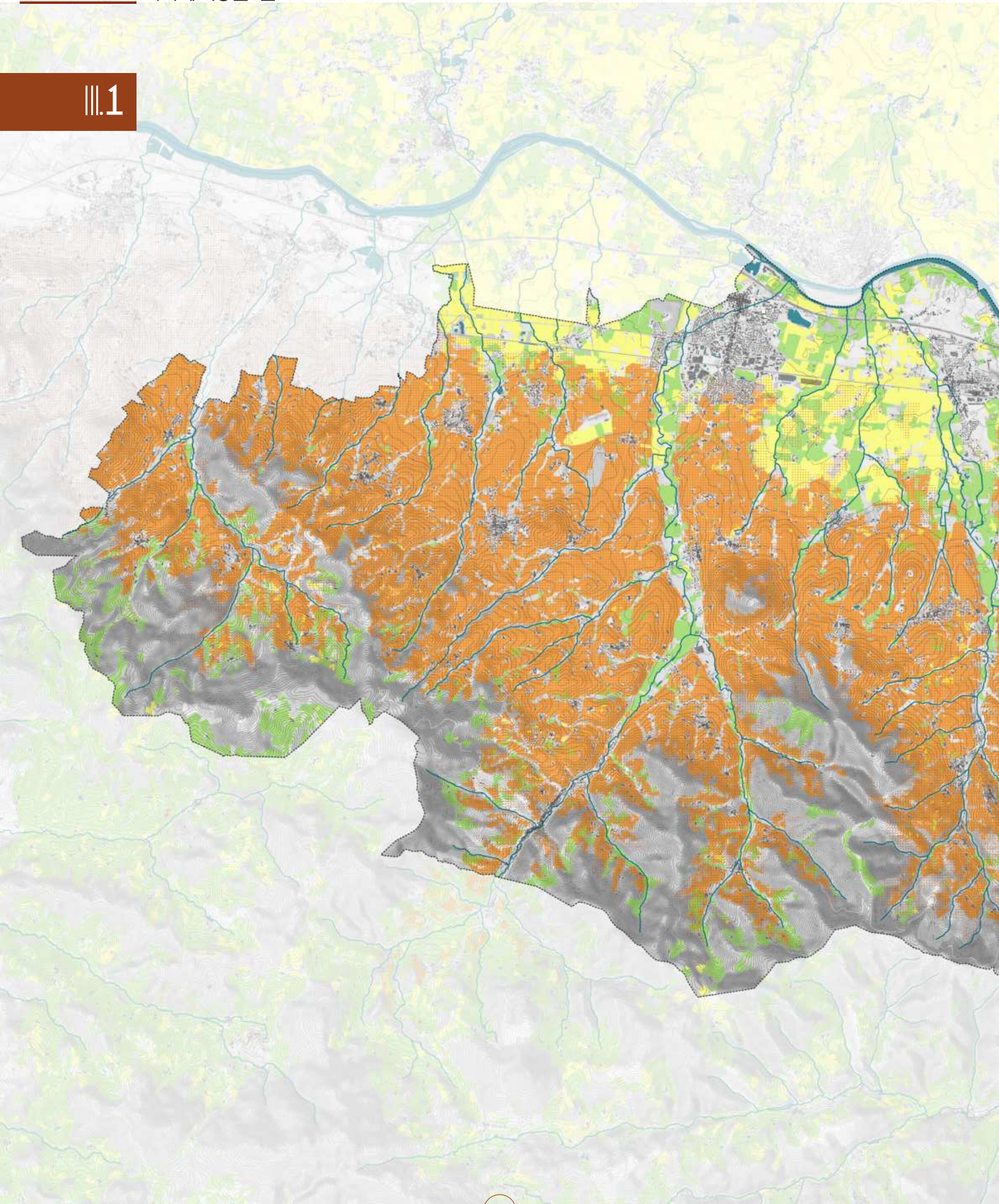
La diversité pédologique des sols
facteurs de singularité des terroirs
viticols

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE & PAYSAGE

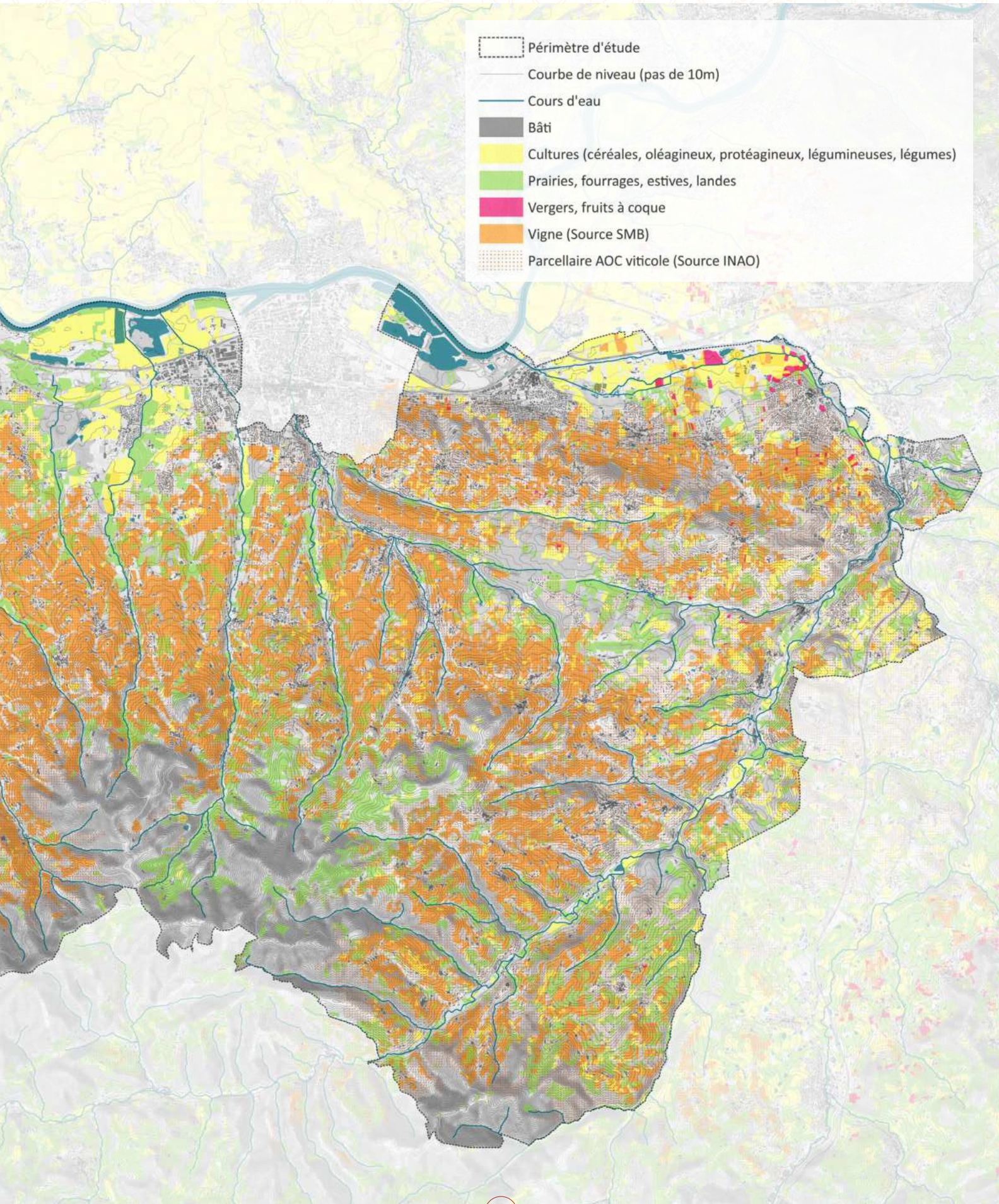


ENJEUX D'ADAPTATION
Faire face au dérèglement climatique

III.1



LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



III.2

DYNAMIQUES NATURELLES

D'UNE NATURE OUBLIÉE
AUX PRÉMICES D'UNE RECONNAISSANCE
ET D'UN RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

III.2

DYNAMIQUES NATURELLES

D'UNE NATURE OUBLIÉE AUX PRÉMICES D'UNE RECONNAISSANCE
ET D'UN RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

1. RAPPEL : LES VALEURS NATURELLES DU TERRITOIRE BEAUJOLAIS

Le socle paysager du territoire d'étude se compose des **contreforts boisés, des piémonts viticoles et de la plaine alluviale**. Ces entités sont structurées par un **système de vallées transversales**, et un maillage hydrographique très fort sur le territoire, garant d'espaces de prairies et de zones humides en fond de vallées. Depuis les coteaux viticoles ouverts en balcon sur le territoire, la lecture des vallées est marquée et caractéristique : les jeux de coteaux et vallées boisées produisent un paysage en ricochet singulier.



① LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE DES CONTREFORTS BOISÉS, ENTRE LANDES ET FORÊTS



⑤ LA BIODIVERSITÉ AU SEIN DES ESPACES AGRICOLES



② LES PAYSAGES DE NATURE ET D'EAUX DU VAL DE SAÔNE



Chénas

③ LES PAYSAGES INTIMES ET PRÉCIEUX LIÉS AU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DES VALLÉES TRANSVERSALES

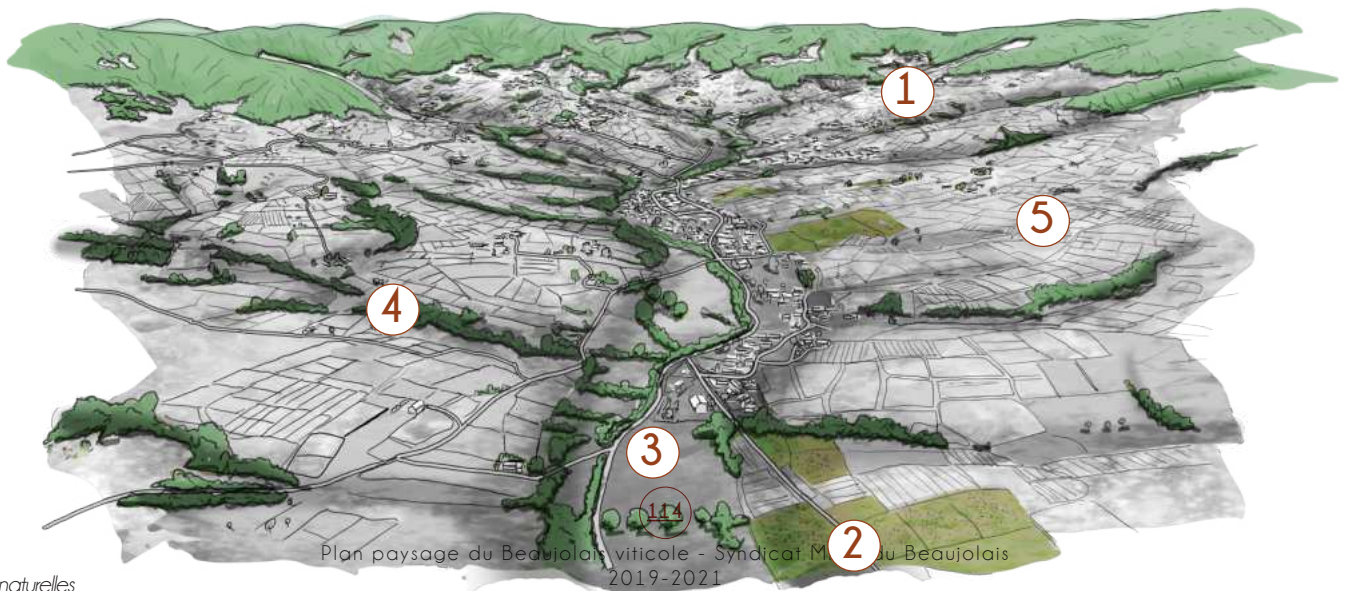


St-Georges-de-Reneins



Terrasse de Chiroubles

④ LA LECTURE DES VALLÉES DANS LE GRAND PAYSAGE



Plan paysage du Beaujolais viticole - Syndicat Mixte du Beaujolais
2019-2021

III.2

DYNAMIQUES NATURELLES

D'UNE NATURE OUBLIÉE AUX PRÉMICES D'UNE RECONNAISSANCE
ET D'UN RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ



2. UNE SIMPLIFICATION VÉGÉTALE DES COTEAUX ET DES LANDES

Une dynamique de **fermeture des paysages** (par emboisement des espaces ouverts) est à l'œuvre sur le territoire et notamment sur les contreforts boisés. Elle est à la fois liée à :

- un **enrésinement** (plantation monospécifique et régulière de douglas, peu intéressante d'un point de vue écologique et paysager) plutôt ancien (lié à la politique nationale de boisement des années 50-60),
- un **enfrichement des prairies et pâtures**, suite à la déprise agricole. L'enfrichement s'étend et descend également sur les coteaux viticoles, suite à la déprise.

La fermeture des paysages est progressive, se fait dans le temps, mais est toujours d'actualité comme en témoignent les repérages de terrain.

Cette dynamique générale de **simplification des milieux et de réduction des espaces ouverts de coteaux** conduit à une réduction de la diversité écologique (perte du milieu naturel remarquable des landes, disparition de la faune des milieux ouverts), à une banalisation des milieux, mais également à une perte de diversité et d'ambiances paysagères. En effet, dans certains secteurs, la fermeture produit un **appauvrissement des perceptions visuelles**, avec une **homogénéisation du versant** et des têtes de bassin, ainsi qu'une perte de lisibilité des différentes strates et des nuances des reliefs. Certaines actions visent le maintien d'une multiplicité de milieux ouverts.



VAUXRENARD
Versant boisé et parcelles de résineux



SAINT-LAGER
Parcelles en cours d'enfrichement



LE PERRÉON
Parcelles en cours d'enfrichement



MARCHAMPT
Couvert forestier avec parcelles de résineux, y compris en fond de vallée, risque de perte de lecture de la tête de bassin versant si fermeture des parcelles de pâtures.

+70% des élus ayant répondu au questionnaire identifient la progression des boisements et l'enfrichement des coteaux comme des changements majeurs sur leur territoire communal et à l'échelle du Beaujolais

LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



MARCHAMPT - BEAUJEU

Forte progression du couvert forestier par enrésinement (plantation de résineux)
et régénération naturelle suite à la déprise agricole des versants.

Source : Géoportail



1950
Bois

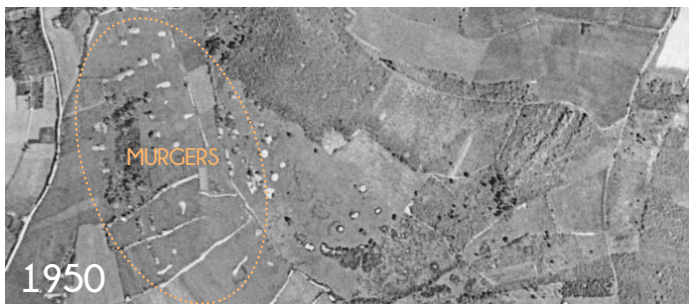


Entre 1950 et aujourd'hui
Extension des bois
Enrésinement

VAL D'OINGT

Perte du motif des murgers (issus de l'épierreage ancestral des parcelles)
par le développement de la végétation arborée suite à l'absence d'entretien ou abandon, perte d'identité paysagère

Source : Géoportail



1950



2017

VAUXRENARD

Fermeture de l'écrin paysager (espaces ouverts de présentation visuelle et de mise en scène) de Vauxrenard
par le développement des bois, altération visuelle de la silhouette villageoise, perte de lisibilité paysagère

Source : Decampo



Carte postale ancienne - Début 20e s.



Vue actuelle

DYNAMIQUES NATURELLES

D'UNE NATURE OUBLIÉE AUX PRÉMICES D'UNE RECONNAISSANCE
ET D'UN RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

3. UNE TRAME VERTE ET BLEUE EN MANQUE DE LISIBILITÉ PAYSAGÈRE ET DE RECONNAISSANCE

Les cours d'eau et ruisseaux affluent de la Saône structurent le territoire et en offrent une lecture transversale. Ils traversent les trois entités du territoire (contreforts, coteaux, plaine), très différentes par leur composition et les perceptions induites, et assurent ainsi des liens, **des continuités paysagères et écologiques, des sommets jusqu'aux berges de la Saône**. Ces continuités sont **menacées par l'intensification agricole comme par l'urbanisation**.

Des sommets des monts à la Saône, les coteaux viticoles et la plaine agricole jouent également un rôle de continuité écologique et paysagère, par les espaces ouverts qu'ils dessinent mais aussi par la trame végétale et arborée qu'ils portent et qui constituent des supports de biodiversité, des relais pour les déplacements faunistiques, des éléments de qualité paysagère. Cette **présence végétale et «naturelle» au sein des espaces viticoles et agricoles s'est amoindrie, jusqu'à s'effacer** et disparaître parfois lors de l'intensification viticole (agrandissement des parcelles et l'optimisation des productions).

3.1. DES FONDS DE VALLÉE HUMIDES MIS EN CULTURE ET URBANISÉS

Les fonds de vallée des rivières principales comme des petits ruisseaux affluents, occupés par des prairies humides, se sont fortement réduits en épaisseur jusqu'à devenir parfois un mince filet de végétation. Ces **espaces fragiles et indispensables** au territoire tant en terme de fonctionnalité écologique, que de fonctionnement hydraulique ou de continuités paysagères, s'amenuisent. **Les continuités deviennent faibles, fragiles, voire fragmentées** sous l'effet (cf. comparaison de photos aériennes ci-contre) :

- du développement urbain
- de la mise en culture ou en vigne des prairies humides (parfois sous l'effet de l'urbanisation des terres agricoles/viticoles)

Les ripisylves ou **végétations rivulaires des cours d'eau sont également menacées**, par manque d'entretien voire arrachage et coupe à blanc sans replantation, malgré leur importance dans le bon fonctionnement des cours d'eau.

Le développement urbain (espaces d'activités, d'habitat ou d'équipement sportif) **profite notamment des terrains plats de fonds de vallée** et semble s'affranchir de la présence des cours d'eau, ou du moins l'ignorer. Ces urbanisations nuisent aux continuités naturelles et paysagères de vallées, qui se voient **dégradées; perdent de leur fonctionnalité écologique et altèrent également les ambiances paysagères** (alors que l'urbanisation pourrait tirer parti de la présence des structures naturelles pour qualifier les espaces produits).

80% des élus
ayant répondu au
questionnaire en ligne
soulignent une dégradation
des milieux naturels liée à
l'urbanisation
ou à un manque
de gestion

LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE

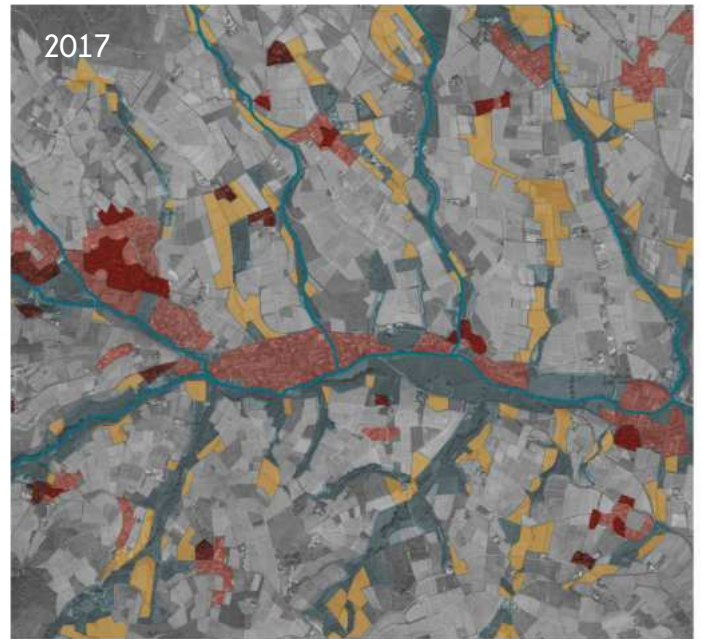
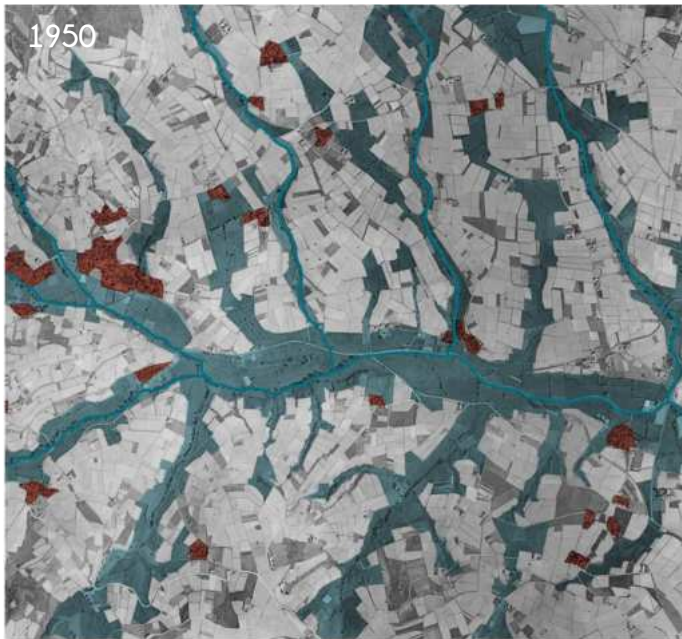


LE PERRÉON - VALLÉE DE LA VAUXONNE

- Réduction de l'espace «naturel» des fonds de vallée, en terme d'empise



- Urbanisation et mise en culture des fonds de vallée > perte de continuité naturelle et paysagère, perte de fonctionnalité écologique et hydraulique, perte de lisibilité

Source : Céoparc





1950

2017

-  Fond de vallée (prairie et espaces naturels)
-  Noyau bâti

Entre 1950 et aujourd'hui

-  Extension urbaine
-  Extension viticole ou agricole



QUINCÉ-EN-BEAUJOLAIS

Urbanisation et artificialisation du fond de vallée

III.2

DYNAMIQUES NATURELLES

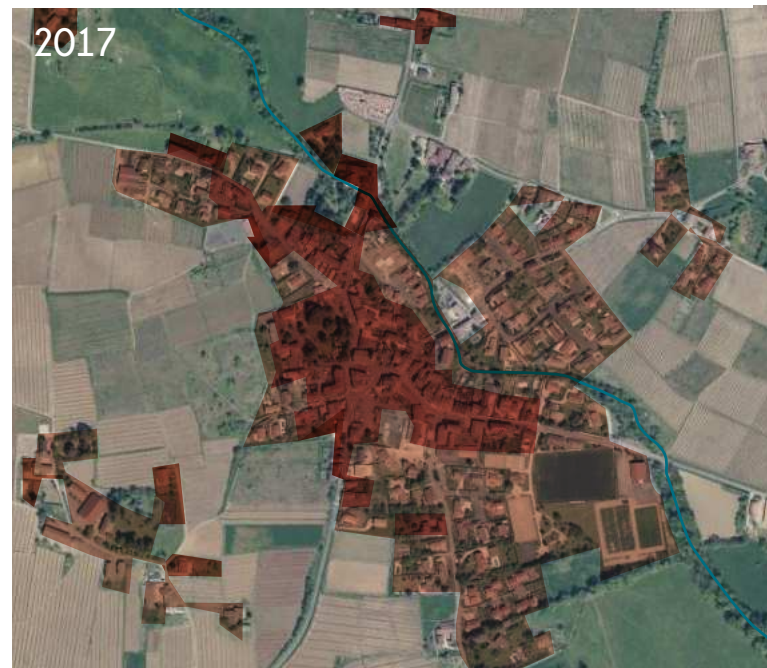
D'UNE NATURE OUBLIÉE AUX PRÉMIÈRES D'UNE RECONNAISSANCE
ET D'UN RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Sur d'autres secteurs où les fonds sont plus encaissés et moins propices au développement «de grandes dimensions», une urbanisation s'étend et s'étire sur les pentes des versants qui offrent des situations dominantes et des vues remarquables. Il en résulte parfois un mitage du paysage et une perte de lisibilité d'ensemble.

DEPUIS THEIZÉ VERS LA VALLÉE DU RUISSEAU DE POUILLY
Porte des Pierres Dorées - Urbanisation des pentes



Plus localement, à l'échelle des villages implantés en lien avec des ruisseaux ou rivières, les développements récents **tendent à effacer les espaces «tampons» d'agrément ou de jardins** le long du cours d'eau, qui constituent une transition douce et qualitative entre espaces urbains et naturels, mais constituent également des espaces nécessaires à la continuité écologique et au bon fonctionnement hydraulique. A l'extérieur du village, la ripisylve s'est épaissie. (cf comparaison de photos aériennes ci-dessous.)





GLEIZÉ
Passage sur le Nizerand, espace délaissé

«Les cours d'eau ne sont pas dans la culture du territoire Beaujolais, ils sont très peu mis en valeur, alors que tout fonctionne autour de ça»
François Roth, Agamy

3.2. LES COURS D'EAU ENFOUIS OU OUBLIÉS DANS LES ESPACES URBAINS, EN COURS DE RECONNAISSANCE

Le développement du territoire et la protection contre les inondations ont souvent induit des aménagements conséquents sur les cours d'eau (levées de terre, endiguement, reprofilage du lit...) qui **artificialisent et déprécient le paysage rivulaire**, détériorent la qualité et le fonctionnement écologique du cours d'eau, **quand ils n'ont pas été simplement enfouis**. Ces aménagements ont contribué à éloigner l'homme de son milieu naturel, de la présence d'eau, qui **était pourtant à l'origine des installations humaines et faisant partie du quotidien des habitants**.

Néanmoins, dans quelques villages qui se sont développés en fonction du parcours de l'eau, certains **cours d'eau sont mis en valeur à travers des aménagements d'espaces publics**, sont perceptibles visuellement et participent à la qualité du cadre de vie. Par exemple, l'Ardières, en centre-ville de Beaujeu, est canalisée par des ouvrages maçonnés en pierre et ponctuée de ponts et passerelles piétonnes qui agrémentent son parcours. A Jarnioux, le cours de l'Ombre est canalisé par un ouvrage en pierres dorées qui dessine une limite structurante et qualitative entre la voie et l'espace public.



JARNIOUX



BEAUJEU

Source : Étude paysagère sur la mise en valeur des cours d'eau et milieux aquatiques du Beaujolais - Itinéraire bis

DYNAMIQUES NATURELLES

D'UNE NATURE OUBLIÉE AUX PRÉMICES D'UNE RECONNAISSANCE
ET D'UN RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

3.3. DES MILIEUX NATURELS «ORDINAIRES» PEU VALORISÉS

Le **patrimoine naturel protégé ou reconnu est essentiellement concentré sur les contreforts boisés** (Forêt, landes, prairies pâturées, bocage, des versants et crêtes du Beaujolais), sur le val de Saône (Prairies humides et forêts alluviales), et ponctuellement sur les coteaux (Espaces souterrains – Grottes, mines et cavités). Certains milieux naturels remarquables sont mis en valeur par des aménagements d'ouverture au public (Géosites, Espaces Naturels Sensibles...). La fréquentation de certains sites pose aujourd'hui question au regard de leur conservation.

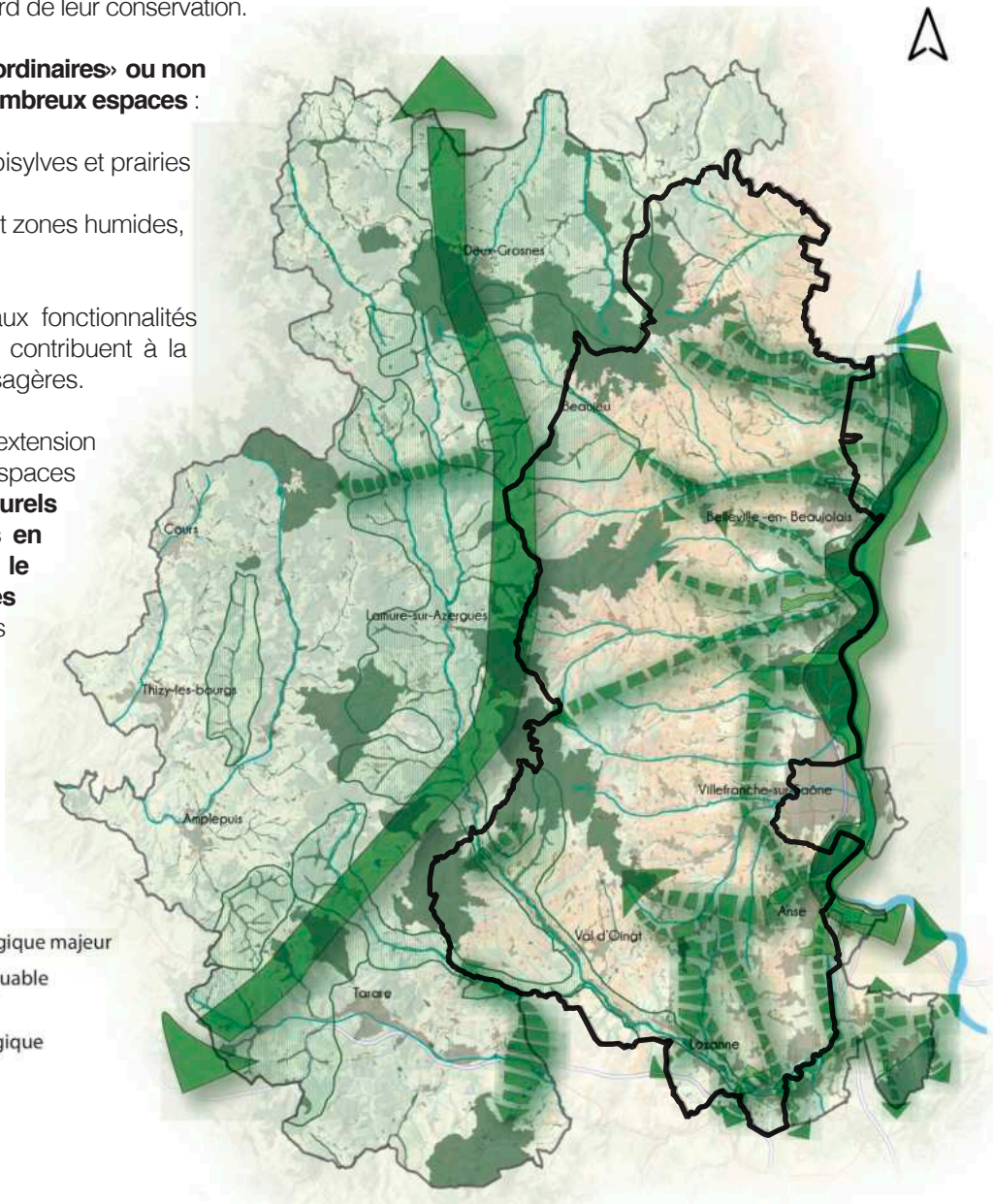
Les milieux naturels dits «ordinaires» ou non protégés regroupent de nombreux espaces :

- Rivières et ruisseaux, ripisylves et prairies humides associées
- Bois, prairies, bocage et zones humides, sur les coteaux

Ces espaces participent aux fonctionnalités écologiques du territoire et contribuent à la qualité des ambiances paysagères.

Dans les espaces d'extension urbaine comme dans les espaces agricoles, **les milieux naturels sont aujourd'hui peu mis en valeur, peu lisibles dans le paysage et peu accessibles physiquement.** Plusieurs secteurs sont aussi dégradés par les infrastructures (route, autoroute, ligne haute tension) qui créent des ruptures et des nuisances.

Infrastructure verte et bleue du SCoT





En parallèle ou en conséquence, un certain nombre de dépôts de matériaux, remblais, décharges sauvages... ponctuent encore les milieux naturels du territoire, et notamment les abords de cours d'eau. Ces éléments contribuent à la dégradation des ambiances paysagères et à la dépréciation des paysages de milieux naturels.

Enfin, le **développement des espèces invasives** est également bien présent et participe à la dégradation et la **banalisation des milieux naturels** : en milieu urbain, les résineux sont en train de sécher (lien avec le dérèglement climatique), et l'Ailante se développe très fortement ; sur l'Azergues, la renouée du japon est très présente.

Comme vu précédemment, les **rivières sont globalement peu mises en valeur** dans les espaces urbanisés, comme dans les espaces agricoles et naturels, il existe peu de voies douces le long des cours d'eau.

Ces insuffisances contribuent au **manque de reconnaissance des habitants envers leurs rivières et leurs milieux naturels en général**. Certains chemins ou circuits existent, par exemple le long de l'Azergues à Chatillon et entre Chazay et Lozanne, mais restent localisés. D'autres projets intéressants sont en cours : notamment sur le Nizerand dans le secteur de Gleizé, sur la voie verte entre Belleville et Beaujeu, ou le long des berges de l'Azergues (projet de valorisation en cours).



L'ARDIÈRES
Dépôt de matériaux



LA MAUVAISE
Remblais communes d'Emeringes



RUISSEAU DES SAMSONS
Secteur de dépôt - Quincié



LA MAUVAISE- COMMUNES D'EMERINGES
Remblais dans le lit du cours d'eau



L'ARDIÈRES- SAINT JEAN D'ARDIÈRE
Matériaux divers remblayés dans le lit du cours d'eau



L'ARDIÈRES
Levée de terre le long des berges du cours d'eau

Éléments disqualifiant les milieux naturels - Source : Étude paysagère sur la mise en valeur des cours d'eau et milieux aquatiques du Beaujolais

III.2

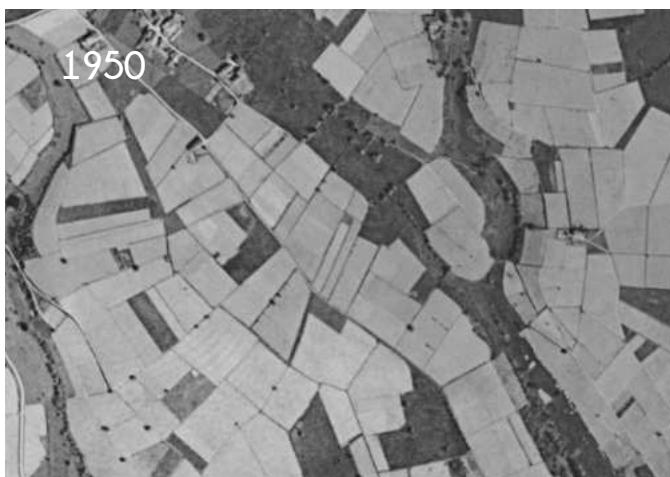
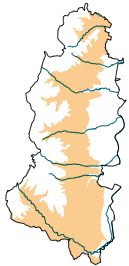
DYNAMIQUES NATURELLES

D'UNE NATURE OUBLIÉE AUX PRÉMICES D'UNE RECONNAISSANCE
ET D'UN RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

4. UNE PERTE DE STRUCTURES VÉGÉTALES ET DE BIODIVERSITÉ DANS LES ESPACES CULTIVÉS

4.1. AU SEIN DES PARCELLES VITICOLES

L'intensification des pratiques viticoles et agricoles ont conduit à une **réduction des structures végétales (arbres isolés, haies...)** supports de diversité paysagère et de biodiversité. L'intensification viticole est surtout perceptible dans le Nord du territoire. Au Sud, la diversification des pratiques et activités agricoles, ainsi que l'enherbement des parcelles viticoles (80% sont concernées), amènent de la nature et de la biodiversité au sein des espaces exploités.



LE PÉRRÉON
Ripisylve dense et couplée aux prairies humides



2017
Effacement de la ripisylve et développement des parcelles viticoles au détriment des espaces humides aux abords du cours d'eau

Source : Céoportail

Le **programme Agrifaune** a permis de faire évoluer certaines pratiques en zones viticoles mais est terminé aujourd'hui.



LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



DEPUIS LE MONT BROUILLY
*Absence de structures arborées
au sein des vignes*



FLEURIE
Absence de structures arborées au sein des vignes, mais des pylônes électriques.



FLEURIE
Structures arborées au sein des vignes

III.2

DYNAMIQUES NATURELLES

D'UNE NATURE OUBLIÉE AUX PRÉMICES D'UNE RECONNAISSANCE
ET D'UN RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

L'intensification et l'absence de «nature» au sein des espaces viticoles contribuent également à des **problématiques d'érosion et de ruissellement**, qui ne sont pas sans incidence sur la gestion des risques naturels mais également sur les paysages.



4.2. DANS LA PLAINE



La tendance est toujours à l'agrandissement de la taille des parcelles, qui **génère la suppression de nombreuses haies et arbres isolés sans renouvellement**.

La fédération des chasseurs met en place une politique d'achat de terrains pour maintenir les haies par le biais de replantations, des événements sont organisés (ex. Marathon de la biodiversité) pour planter des haies. Pourtant il existe encore de **réelles difficultés à maintenir ces éléments de paysage**. On trouve peu d'arbres creux sur le territoire, nécessaires aux espèces cavernicoles.

D'après l'analyse des photos aériennes anciennes et récentes, on constate cependant, parallèlement à la perte de quelques structures arborées, un **épaississement de la végétation rivulaire le long des cours d'eau**.

Source : Céoparc



ST-GEORGES DE RENEINS - VALLÉE DE LA VAUXONNE
- Épaississement de la végétation rivulaire, développement de bois
- Perte de structures arborées, agrandissement de la taille des parcelles



CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS
Intérêt paysager des structures arborées en plaine
éléments repères



ST-GEORGES-DE-RENEINS
Absence de structures arborées et homogénéisation du paysage

III.2

DYNAMIQUES NATURELLES

D'UNE NATURE OUBLIÉE AUX PRÉMICES D'UNE RECONNAISSANCE
ET D'UN RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ



5. L'ENFRICHEMENT DES COTEAUX VITICOLES

5.1. UN ENFRICHEMENT EN TIMBRE POSTE

Les coteaux dévoilent de **nombreuses friches viticoles**, surtout dans la moitié Sud du territoire mais également dans la partie Nord, malgré le dynamisme de la filière porté par les crus. Contrairement à l'enfrichement des contreforts qui descend progressivement des bois vers les coteaux, **l'enfrichement des coteaux viticoles se révèle par à-coups**, au gré des abandons de vignes. Il en résulte des **friches en «timbres-postes»**, qui étonnent et peuvent nuire à l'image d'ensemble (selon les regards et perceptions). Pour autant, les friches peuvent participer positivement à la diversification des paysages, favoriser la pédogénèse, améliorer le bilan érosif des sols ou encore jouer un **rôle dans le système de continuités ou relais (quand elles sont disposées en «pas japonais» sur le territoire) pour la biodiversité**, en assurant des fonctions de refuge et de nourriture pour certaines espèces.

Suite au questionnaire en ligne, les habitants considèrent les problématiques d'enfrichement comme :

- des potentiels pour le développement de nouvelles formes d'agriculture (46%)
- une dégradation du paysage (30%)
- un intérêt écologique pour la biodiversité (16%)



COMMUNE DE VILLE SUR JARNIOUX
Parcelles en cours d'enfrichement

Source : Géoportail



VAUXRENARD
Parcelles en cours d'enfrichement

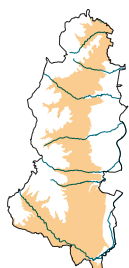


Évolution vers un stade de boisement;
Poursuite de l'enfrichement « en timbre poste »



DYNAMIQUES NATURELLES

D'UNE NATURE OUBLIÉE AUX PRÉMICES D'UNE RECONNAISSANCE
ET D'UN RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ



5.2. DES FRICHES DIVERSIFIÉES

Des étudiants de l'Université Lyon III ont travaillé sur les friches du Beaujolais viticole, dans le cadre de leur mémoire de master (cf. références ci-dessous). Les éléments ci-après sont issus de leurs travaux. **Sources :**
Le Guen, Y. (2019). L'étude diachronique de l'occupation du sol dans le Beaujolais viticole : La friche comme reflet de l'altération de l'identité paysagère locale (p. 72) [Mémoire de master]. Université de Lyon.
Pic, J. (2019). Modélisation prospective des paysages du Beaujolais à l'horizon 2050 : La friche, un objet au cœur des questions sur la dynamique paysagère (p. 99) [Mémoire de master]. Université de Lyon.

TPOLOGIE DES FRICHES IDENTIFIÉES

A l'issu du traitement des données de terrain, une typologie a été identifiée, comprenant 6 types de friches, aux caractéristiques variées et en constante évolution :

- **Type 1** : Les friches herbacées de coteaux sont localisées sur des terrains pentus, souvent à proximité de parcelles arborées. Les ceps de vigne n'ont pas forcément été arrachés. Elles sont récentes comme l'illustre la strate herbacée peu développée. Dans l'ensemble leur impact paysager sera faible.
- **Type 2** : Les friches arborées de coteaux se trouvent sur des terrains pentus et présentent une strate arbustive et / ou arborée, qui indique un âge plus avancé que le type précédent. Les ceps peuvent aussi avoir été, ou non, arrachés. Ce type de friche a plus d'impacts que la précédente bien que sa covisibilité reste limitée du fait de son relatif isolement.
- **Type 3** : Les friches herbacées de plaine ne sont pas arrachées (ceps voire palissage présents) et se situent sur des terrains d'une pente inférieure à 15%. Elles présentent seulement une strate herbacée, signe de leur caractère récent. Bien qu'elles ne présentent qu'une strate herbacée, elles auront un impact paysager marqué du fait de leur caractère non-arraché et de leur situation en zones de plaine, à proximité de lotissements ou d'axes routiers. Ces friches sont récentes comme le montre l'absence de strate arbustive.
- **Type 4** : Les friches complexes présentent la combinaison de caractéristiques qui a l'impact paysager le plus élevé observé dans le Beaujolais viticole. Aux aspects du type 3 s'ajoutent la présence d'une strate arbustive voire arborée. Ce type présente une végétation d'environ une dizaine d'années qui ne semble pas être entretenue.
- **Type 5** : Les friches à tendance prairiale se distinguent difficilement d'une prairie fourragère ou de pâture. Seuls les travaux d'identification de terrain et d'observations historiques par photographies aériennes permettent d'établir la présence passée de vignes entre 1985, date de l'extension maximale du vignoble, et 2007. Ces friches sont celles qui s'intègrent le mieux au paysage du fait de leur absence de strate végétale haute, de ceps ou de structures de culture laissées en l'état. Malgré la présence d'une seule strate herbacée, elles peuvent être anciennes, témoignant de formes d'entretien de ces parcelles.
- **Type 6** : Les friches arborées arrachées de plaine se distinguent du type précédent par la présence d'une strate arbustive ou arborée, affectant le paysage et indiquant un âge plus avancé (> 10 ans) ou, du moins, un entretien irrégulier voire inexistant.

Type	Strate herbacée	Strate arbustive et / ou arborée	Impact paysager
2 Friche arborée de coteaux	●	○	★
3 Friche herbacée de plaine	○	●	★★★
4 Friche complexe de plaine	○	●	★★★★
5 Friche à tendance prairiale	○	○	★
6 Friche arborée arrachée de plaine	○	●	★★★★

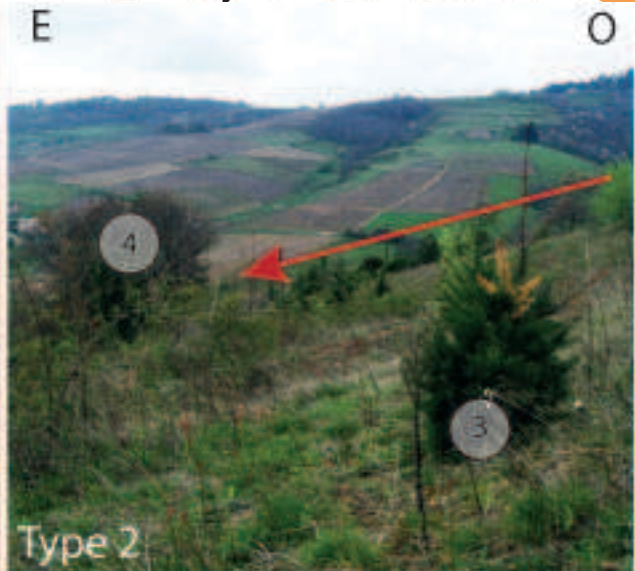
○ Absence
 ● Indifférent
 ○ Strate herbacée
 ● Strate arbustive et / ou arborée
 ★ Faible
 ★★★★★ Fort

LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



Type 1

Photographie prise sur un coteau à Blacé (Marverand)



Type 2

La parcelle présente des espèces arbustives typiques des friches : aubépines (*Crataegus*), ronciers (*Rubus*) et églantiers (*Rosa*). Photographie prise sur un coteau à Blacé (Marverand)



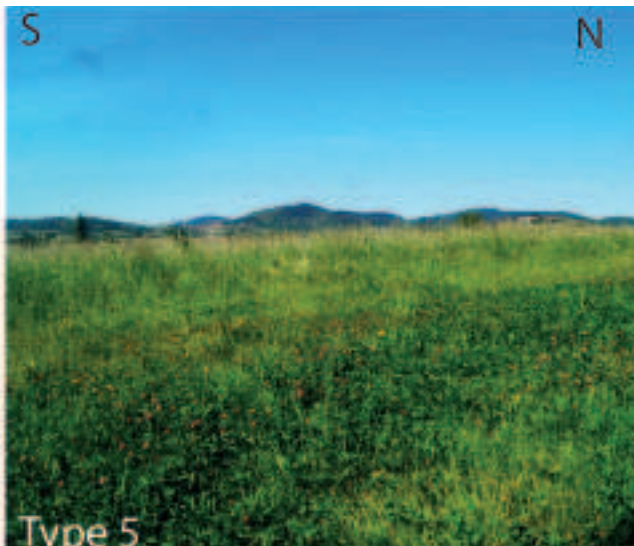
Type 3

Photographie prise à Villié-Morgon (Basse-Ardières).



Type 4

La parcelle présente des espèces végétales pionnières : ronciers (*Rubus*), églantiers (*Rosa*), robiniers faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et bouleaux (*Betula*). Photographie prise à Blacé (Marverand).



Type 5

Photographie prise à Blacé (Marverand)



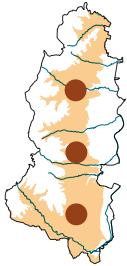
Type 6

Strate arbustive développée avec des spécimens de bouleaux (*Betula*). Photographie prise à Lantigné (Basse-Ardières)

Sources : photographies de Yoann Le Guen et Jessica Pic (2019). Réalisation : Yoann Le Guen, Jessica Pic, 2019.

DYNAMIQUES NATURELLES

D'UNE NATURE OUBLIÉE AUX PRÉMICES D'UNE RECONNAISSANCE
ET D'UN RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ



RÉPARTITION DES FRICHES SUR 3 SECTEURS TEST

- Bassin versant de la Basse-Ardières
- Bassin versant du Marverand
- Bassin versant du Merloux

En 2017, les friches occupent 34 ha sur la **Basse-Ardières**, soit 0,8% du bassin versant. Elles sont principalement situées sur les parcelles les plus pentues, sur la partie amont et en lisière de la vigne avec d'autres principaux types de mode d'occupation du sol dans la partie aval. 97% des friches sont des parcelles d'une superficie de moins de 1 hectare, seules 3 parcelles en haut de versant sont comprises entre 1 et 2,4 ha. Une concentration de friches de type 2 (friches arborées de coteaux) est observée au nord-ouest de la zone, sur des parcelles pentues (> 15%).

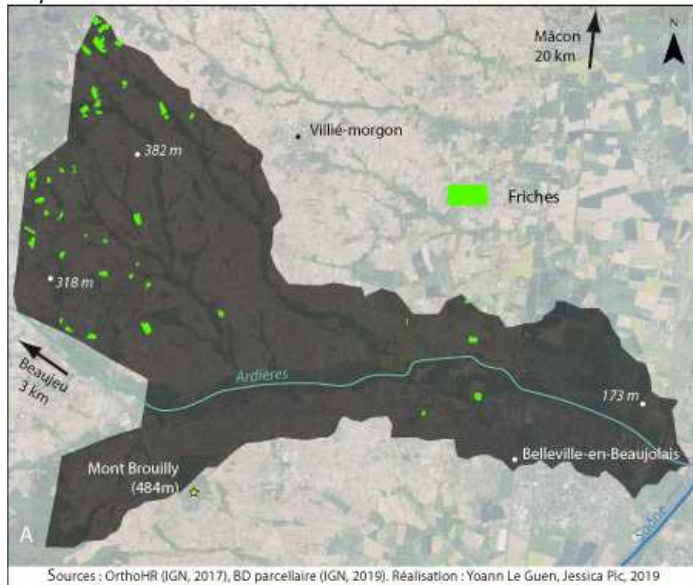
Pour le **Marverand**, les parcelles de friche occupent 129 ha, ce qui représente 2,9% de la superficie totale du bassin versant. Elles sont de petite taille (0,5 ha en moyenne) et distribuées sur l'ensemble du vignoble avec toutefois des regroupements visibles en haut de versant, supposément occasionnés par la faillite de grandes exploitations. Au sud du bassin versant, les friches sont localisées à proximité de zones urbaines. En haut de versant, on observe une concentration de friches de type 1 et 2 (friches herbacées et arborées de coteaux), localisées sur des terrains pentus, et dans la partie amont du Marverand. Une tendance vers la dominance du type 5 (friches à tendance prairiale) et de parcelles enfrichées de plus de 1 à 2 hectares se dégage (83% des friches).

Les friches représentent 3,7% (114 ha) du bassin versant du Merloux. A l'instar du Marverand, elles sont distribuées sur l'ensemble du territoire et de petite taille (0,3 ha en moyenne). Elles n'excèdent pas 2,5 hectares et 95% des parcelles font moins d'1 hectare. Toutefois, en aval du bassin versant, les zones de friches sont situées à proximité de zones urbaines. Néanmoins, considérant l'intégralité du bassin versant du Merloux, on n'observe pas de tendance particulière en termes de proximité à d'autres modes d'occupation du sol. Les types et superficies des parcelles enfrichées sont hétérogènes dans l'espace et aucune tendance ne se dégage clairement.

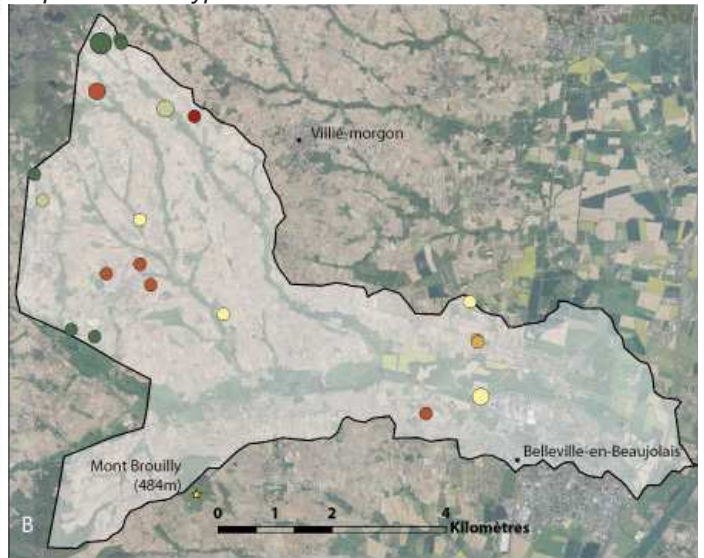
En cumulé sur les trois bassins versants, le type friches à tendance prairiale (type 5) est le plus représenté. Toutefois, les différents types de friche ne sont pas représentés à parts égales au sein et entre les différents bassins versants. Les deux bassins versants du sud se différencient de la Basse-Ardières et présentent des similarités en termes de superficies enfrichées, mais aussi de part des différents types de friches. En effet, les types 1 et 3 (friches herbacées de coteaux et de plaine) y sont peu représentés alors que le type 5 (friches à tendance prairiale) y est en sur-représentation (plus de 30% pour les deux zones). En revanche, les types 2, 3 et 5 (friches arborées de coteaux, friches herbacées de plaine, friches à tendance prairiale) dominent sur le bassin versant de la Basse-Ardières, alors que les types 1, 4 et 6 (friches herbacées de coteaux, friches complexes de plaine, friches arborées arrachées de plaine) y présentent chacun moins de 10% de l'ensemble des friches étudiées.

Bassin versant de la Basse-Ardières

Répartition des friches

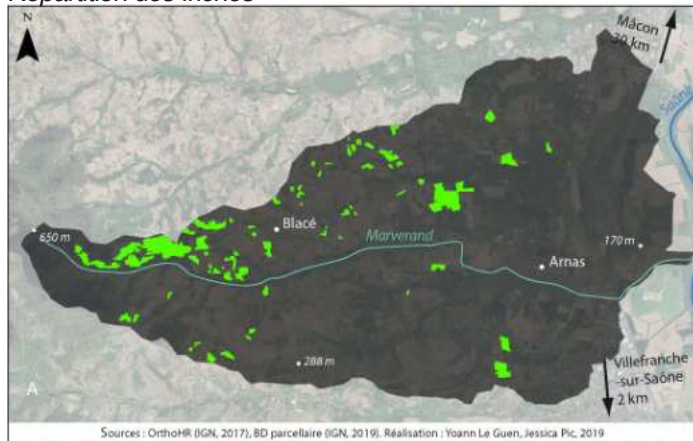


Répartition des types de friches

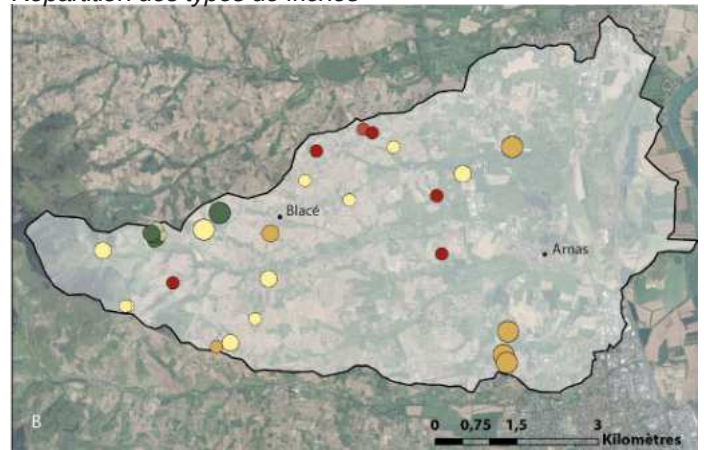


Bassin versant du Marverand

Répartition des friches

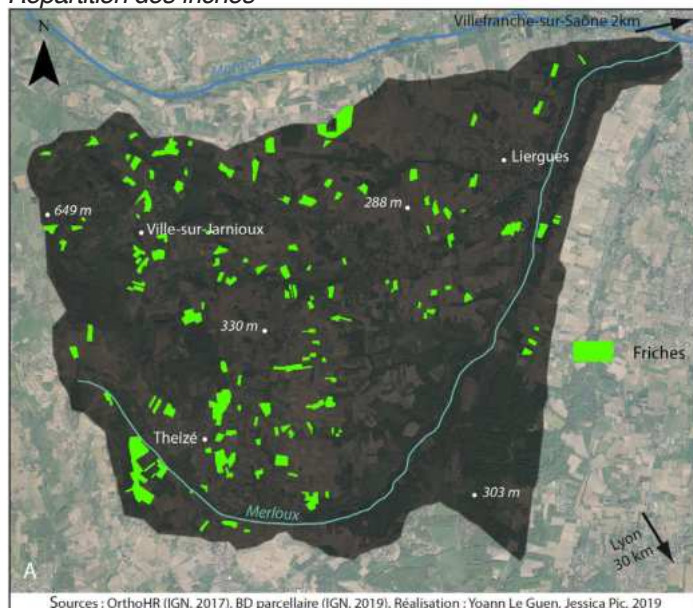


Répartition des types de friches

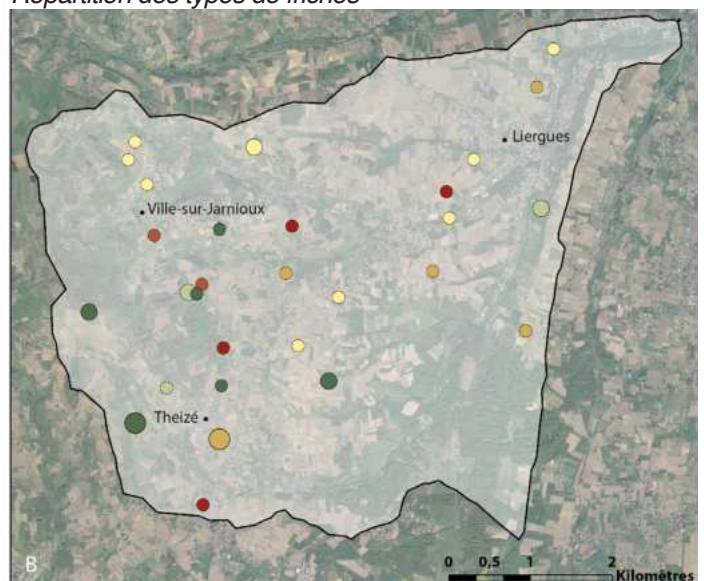


Bassin versant du Merloux

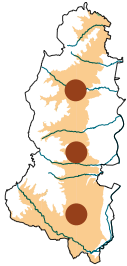
Répartition des friches



Répartition des types de friches



Sources : Travaux de Yoann Le Guen et Jessica Pic (2019)

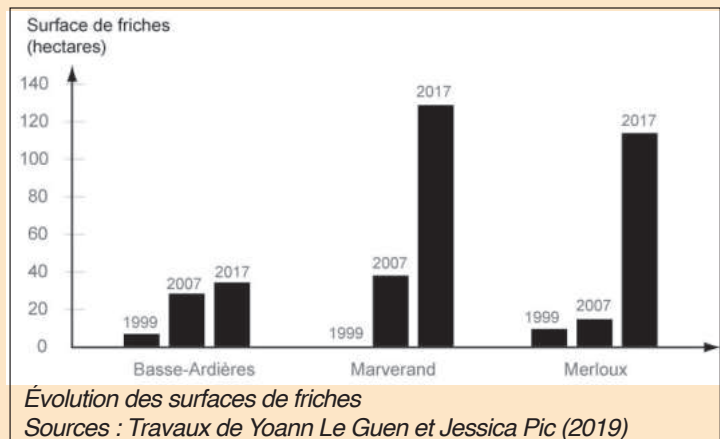


RÉFLEXIONS SUR L'ORIGINE DES FRICHES

• Des friches moins nombreuses au nord du territoire, en lien avec les crus ?

Que ce soit vis-à-vis de l'extension des zones de friches comme de la répartition des types au sein des bassins versants, les résultats soulignent un fonctionnement différent du bassin versant de la Basse-Ardières en comparaison avec ceux du Merloux et du Marverand. Ce différentiel nord-sud peut être expliqué par le caractère en cru des parcelles du bassin versant de la Basse-Ardières. Les vins étant plus rémunérateurs et moins touchés par la crise, les parcelles sont donc moins facilement abandonnées.

Les abandons de certaines parcelles sur ce bassin versant peuvent être expliqués par le facteur pente, toujours mis en avant par les interrogés lors des entretiens. La pénibilité du travail est accrue sur les parcelles pentues et les coûts nécessaires à leur entretien sont plus importants que pour les parcelles planes. Elles sont bien souvent non mécanisables – l'utilisation de produits phytosanitaires y est donc plus courante – et difficilement accessibles. Des paramètres aléatoires comme des phénomènes climatiques intenses (épisode de grêle, orage, gel tardif, ...) ou des accidents de vie peuvent aussi expliquer l'abandon de certaines parcelles. Enfin, la sur-représentation du type friche arborée de coteaux (type 2) sur le bassin versant de la Basse-Ardières peut-être expliquée par la non-classification en crus de certaines parcelles situées en haut de versant.



• Des friches proches des zones bâties, des réserves foncières ?

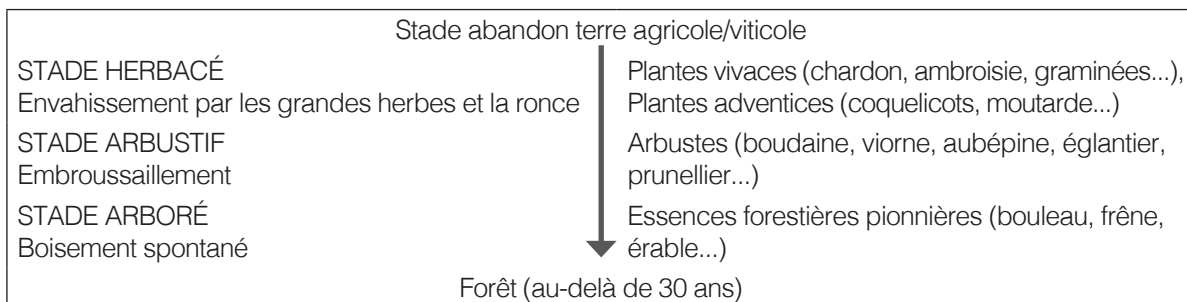
Les friches à tendance prairiale (type 5), localisées en situation de plaine, à proximité de zones bâties et bien accessibles, sont très largement représentées sur les trois bassins versants étudiés. Dans les deux bassins versants du sud, le type 5 constitue autour d'un tiers de la dynamique d'enfrichement. La mise en friche de ces parcelles n'est pas complètement synonyme d'abandon de la parcelle puisque certaines sont anciennes mais bénéficient, toutefois, d'un entretien. La notion de friche sociale vient éclairer ce phénomène, puisque ces friches constituent une réserve foncière susceptible d'engendrer de fortes plus-values si elles peuvent être vendues comme terrains à bâtir. Ce phénomène a, par ailleurs, déjà été observé dans le vignoble languedocien par Vinatier & Arnaiz (2018).

Dans une considération sociale de la friche, le différentiel nord-sud observé en Beaujolais peut être expliqué non seulement par le caractère en crus ou non des parcelles, mais aussi par la proximité à la Métropole de Lyon. La partie sud du Beaujolais viticole est plus encline au phénomène de périurbanisation que la partie nord du fait de sa plus grande proximité et de sa forte accessibilité. Les entretiens ont souligné que, malgré les régulations mises en place par les plans locaux d'urbanisme, certains viticulteurs espèrent la vente de certaines parcelles en friche afin de rentabiliser de conséquents investissements réalisés à l'âge d'or du Beaujolais Nouveau. Dans cette perspective, l'entretien des friches à tendance prairiale (type 5) constitue une manière de limiter la dégradation du paysage et du cadre de vie d'une population en croissance. Les friches buissonnantes et / ou arborée, aux cepes et palissages non-arrachés (type 4, fig. 1) représentent une moins-value par rapport à celles à tendance prairiale (type 5), remobilisables à moindre coût et, de ce fait, plus attractive pour de potentiels investisseurs.

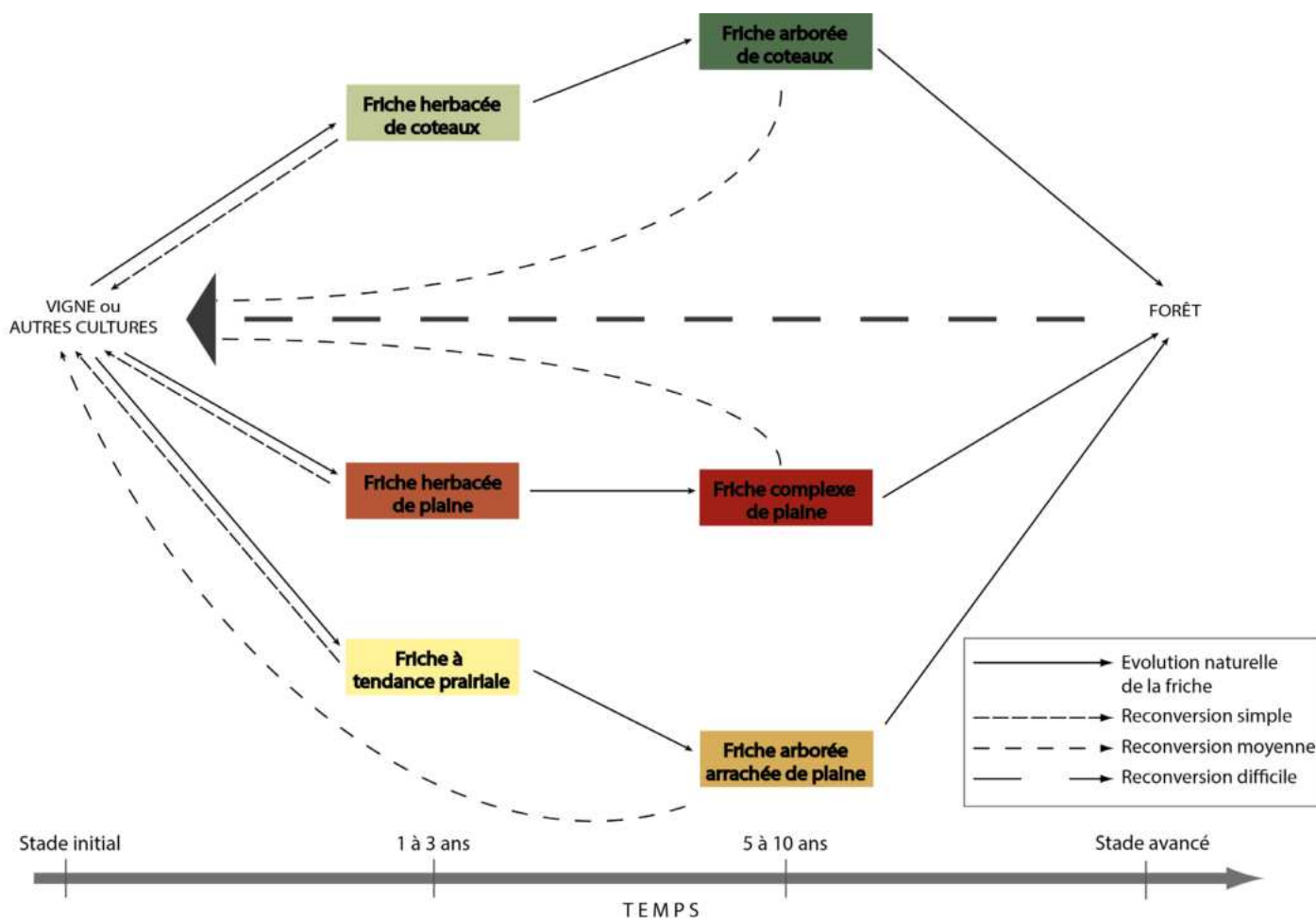


L'ÉVOLUTION DES FRICHES

Comme vu précédemment, les friches recensées par les étudiants montrent des types différents en fonction de leur situation (coteau/plaine, proximité forêt/bâti) et de leur ancienneté. Lorsque les terres ne sont pas « entretenues », la succession écologique naturelle prend le relais et la friche évolue selon les différents stades :



Le schéma d'évolution ci-dessous montre les liens et évolutions entre les différents types de friches, ainsi que les difficultés de reconversions des friches en fonction de leur stade : plus une friche est ancienne (installation de la strate arborée), plus sa reconversion est difficile.



Évolution des friches

Sources : Travaux de Yoann Le Guen et Jessica Pic (2019)

DYNAMIQUES NATURELLES

D'UNE NATURE OUBLIÉE AUX PRÉMICES D'UNE RECONNAISSANCE
ET D'UN RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

6. EFFETS PRÉVISIBLES OU POTENTIELS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR LES MILIEUX NATURELS



DES RESSOURCES EN EAU MOINS ABONDANTES ET DES IMPACTS SUR LA QUALITÉ

- Les températures en hausse, l'évolution des paramètres d'évapotranspiration et la diminution du couvert neigeux conduiront à des conditions asséchantes et une raréfaction de la ressource en eau. Cela se manifestera en Auvergne-Rhône-Alpes par une baisse des débits des rivières et des étiages plus intenses, plus longs, débutant plus tôt dans l'année. Selon les études, en 2050, les affluents non méditerranéens du Rhône (Saône...) perdraient 20 à 50% d'eau en été et en automne.
- Le réchauffement des eaux pourrait aggraver le problème de la qualité de l'eau en favorisant le développement de bactéries et la colonisation d'algues et d'espèces invasives et/ou pathogènes. En parallèle, la capacité d'auto-épuration des milieux pourrait baisser, ainsi que la capacité de dilution des cours d'eau.
- La pression sur une ressource diminuée et de moindre qualité pourrait entraîner des conflits d'usage de plus en plus marqués : concurrence entre l'agriculture, la production énergétique et le tourisme. Ainsi, la tension en période d'étiage risque de s'aggraver fortement là où elle existe déjà, et apparaître sur des territoires aujourd'hui en situation de confort hydrique.



DES MILIEUX HUMIDES MENACÉS

- Les zones humides sont parmi les écosystèmes les plus productifs au monde, mais aussi les plus menacés. Elles constituent des écosystèmes très variés du point de vue morphologique et écologique (fond de vallée, tête de bassin, tourbière, mare...) et fournissent de nombreux services au territoire (régulation hydrologique, qualité de l'eau, biodiversité...). Elles jouent notamment un rôle d'«amortisseur climatique» : protection contre les aléas naturels, atténuation des crues, réserve d'eau en période sèche et stockage de carbone.
- Cependant, les dynamiques fonctionnelles des zones humides sont peu à peu menacées par le dérèglement climatique, ce qui implique de reconsidérer à l'avenir leur rôle dans le développement du territoire.



DES ÉCOSYSTÈMES FRAGILISÉS

- Les modifications rapides induites par le dérèglement climatique figurent ainsi parmi les principales menaces pesant sur les habitats naturels, la faune et la flore.
- Une modification des cycles biologiques est attendue, en particulier un déplacement dans le temps des événements périodiques du cycle de la vie animale et végétale lié à des variations des débuts et fins de saison. Des impacts sur la physiologie et les modalités de reproduction des espèces, liés à la modification de leur environnement, sont également envisagés.
- L'évolution attendue vers une plus grande variabilité inter-annuelle des températures et des précipitations impacte de façon directe la croissance des végétaux, en termes de déroulement du cycle et de productivité. L'augmentation des températures impacte aussi les besoins en eau des plantes. En effet, cette augmentation des températures engendre une augmentation de l'évapotranspiration des végétaux. Or les projections prévoient un assèchement plus important des sols à horizon 2071-2100 et ce quelle que soit la saison considérée. De plus, on sait que la fragilisation des écosystèmes aggrave et accélère les perturbations du système climatique.

LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



RAPPEL DES OBSERVATIONS ET PROJECTIONS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



PERTE DE BIODIVERSITÉ, RÉDUCTIONS ET EXTINCTIONS D'ESPÈCES

- Le déplacement des espèces, pour retrouver des conditions voisines des écosystèmes (déplacements d'environ 160 km en distance et 160 m en altitude pour une augmentation de température de 1°C), devrait conduire à une diminution des aires de répartition de certaines espèces, en altitude notamment.

Le biotope de végétation méditerranéenne devrait à terme devenir dominant dans une partie des plaines d'Auvergne-Rhône-Alpes, remontant jusqu'au Mâconnais ou au Dijonnais. Cette migration sera également observée pour les espèces aquatiques, avec l'apparition d'espèces thermophiles dans les cours d'eau, et un déplacement des aires de répartition des poissons vers le nord et en altitude.

- Des réductions ou extinction locales d'espèces sont à prévoir. Le développement et la colonisation des espèces invasives, au détriment des espèces locales, est un phénomène déjà visible et qui contribue à l'érosion de la biodiversité. Les espèces invasives proviennent souvent de zones biogéographiques plus chaudes. Le dérèglement climatique offre de nouveaux espaces à leur forte capacité de colonisation.



MODIFICATION DES ESSENCES FORESTIÈRES ET RISQUES DE DÉPÉRISSEMENT

- Des effets positifs sur la croissance de certaines essences d'arbres en lien avec l'augmentation du taux de CO₂ dans l'atmosphère et des températures. L'allongement des saisons de végétation favoriserait aussi une augmentation de la productivité, sans compter les risques de dégâts consécutifs aux gels de printemps, gelées d'automne et froids hivernaux.

- La récurrence des stress hydriques, consécutives à des périodes de sécheresse ou de fortes chaleurs récurrentes, pourrait provoquer un dépérissement forestier. D'après les études réalisées par le Département de la Santé des Forêts (DSF) sur l'incidence visuelle de la sécheresse-canicule de 2003, le douglas est apparu comme l'essence résineuse pour laquelle les symptômes immédiats après la canicule ont été les plus forts. Chez cette essence, une diminution de la croissance radiale est induite par les sécheresses.

- L'augmentation des températures, notamment en hiver, pourrait favoriser une extension de l'aire des ravageurs et des pathogènes. Il existe par exemple pour le Douglas, la possibilité d'infections par un champignon pathogène (agent de la maladie dite « rouille suisse ») qui, lorsqu'elles interviennent en interaction avec des stress abiotiques (suite à des périodes de gel intense en hiver suivies d'un redoux très sensible), peuvent causer des symptômes spectaculaires de pertes d'aiguilles. D'après les observations du DSF, le climat pourrait influencer l'abondance de la rouille suisse qui est liée à l'humidité de l'air au printemps et à la hausse des températures hivernales.

- L'augmentation de la fréquence des sécheresses et la diminution des précipitations en période estivale risquent de se traduire par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des incendies. Le déplacement vers le Nord des aires bioclimatiques des essences méditerranéennes fait que ce risque peut aussi concerner des territoires jusqu'à présent peu habitués ou peu préparés à des feux de forêts, comme dans le Rhône.

- Le dérèglement climatique agit sur la répartition des espèces forestières. Il devrait se traduire à terme par un réarrangement de la répartition géographique des espèces. L'augmentation prévisible des températures et la diminution des précipitations estivales va favoriser l'extension de la forêt méditerranéenne au détriment des forêts alpine et subalpine. Cette migration des espèces se traduirait notamment par une diminution des peuplements de sapins et d'épicéas (sensibles à une variation de 2°C et demandant beaucoup d'eau).

Sources :

- <https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr>

- Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine pour agir dans les territoires - Comité Scientifique Régional AcclimaTerra, sous la direction de Hervé Le Treut - 2018

- DATALAB - Commissariat général au développement durable - Biodiversité - Les chiffres clés - Édition 2018

- Agroforesterie et viticulture - Institut de la vigne et du vin, Itinéraire n°28

- Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) des communautés de communes du territoire

DYNAMIQUES NATURELLES

D'UNE NATURE OUBLIÉE AUX PRÉMICES D'UNE RECONNAISSANCE
ET D'UN RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

7. DES INITIATIVES POUR RESTAURER ET VALORISER LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES ET LA BIODIVERSITÉ

Les acteurs et techniciens traitant des sujets en lien avec les milieux naturels et la biodiversité travaillent en réseau depuis des années, et mènent **diverses actions transversales aux différents services**.

Le monde viticole est déjà en grande partie sensibilisé, est de plus en plus impliqué dans les actions d'**enherbement des parcelles, de replantation de haies en faveur de la biodiversité**, de la gestion de l'érosion, etc...

La **gestion des milieux fragiles, tels que les landes, semble être un sujet délicat**, auquel les solutions trouvées demeurent précaires et paraissent peu durables. Des pistes restent à explorer.

Les cours d'eau sont peu reconnus et valorisés mais de nombreuses actions sont coordonnées à leur sujet par le **Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues et la fédération de pêche**, notamment pour :

- Réduire les transferts de pesticides vers les rivières et les nappes d'eau potable
- Diminuer les berges piétinées par les bovins/équidés pour favoriser les corridors biologiques
- Réduire l'érosion des versants pour limiter l'ensablement des cours d'eau
- Limiter le ruissellement (favoriser l'infiltration dans les sols) pour réduire les risques d'inondation

Parmi les moyens qui répondent à ces objectifs : la préservation et le développement des zones tampons et leurs fonctions environnementales : haies, ripisylves, bandes enherbées, fossés végétalisés, zones humides, mares. Ainsi plusieurs travaux sont réalisés : replantation de ripisylves, restauration de zones piétinées en bords de cours d'eau, restauration de zones humides, aménagements agro-écologiques dans les vignobles pour réduire l'érosion, les ruissellements et les transferts de pesticides pour réduire l'érosion...



L'(ré)introduction d'une diversité végétale dans le vignoble.



...facteur de biodiversité.



Des aménagements pour lutter contre l'érosion des sols



Bandes fleuries - Odenas



Enherbement des parcelles de vignes



Plantation de haie - Fédération des chasseurs du Rhône



• SENSIBILISATION, REVALORISATION, DÉCOUVERTE DE LA VALEUR DES ESPACES NATURELS DU TERRITOIRE

- ANIMATIONS AVEC LES SCOLAIRES, VISITES DES ENS AVEC DES CLASSES
- FORÊT DE LA FLACHÈRE : DÉMONSTRATION DE MANIÈRES DE GÉRER LA FORÊT AVEC DIFFÉRENTES ESSENCES. VISITABLE, SUPPORT DE SENSIBILISATION POUR LES SCOLAIRES
- MISE EN LIGNE D'UN FILM SUR LES ZONES HUMIDES PAR LE CEN AURA.
- DÉVELOPPEMENT DE LIEUX D'ACCUEIL
- QUELQUES CIRCUITS DE BALADES SONT MAINTENUS LE LONG DE L'AZERGUES (EX: ENTRE CHAZAY ET LOZANNE)

• ACTIONS CIBLÉES POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES COURS D'EAU ET DES ESPACES NATURELS

- LE SRMB MÈNE UN TRAVAIL AVEC L'IRSTEA (MISE EN PLACE DE ZONES ENHERBÉES, CRÉATION DE FOSSÉS...) POUR LIMITER LES TRANSFERTS DES EXPLOITATIONS VERS LES COURS D'EAUX, ET LIMITER LES INTRANTS À PROXIMITÉ DES PUIXS DE CAPTAGE.
- UNE POLITIQUE D'ACQUISITION FONCIÈRE EST MENÉE PAR LE SMRAB SUR LA BASSE AZERGUES
- SUR L'ARDIÈRE, MISE EN PLACE D'ÉCO-PÂTURAGE (MOUTONS).

• ACTIONS CIBLÉES POUR L'INTRODUCTION DE BIODIVERSITÉ AU SEIN DU VIGNOBLE

- INTRODUCTION DE NOUVELLES PLANTATIONS DE REMPLACEMENT DE LA VIGNE PAR DE LA FORET DE PRODUCTION EN FEUILLUS, ÉRABLES, CHÊNE, NOYERS. EXPÉRIMENTATION DU ROBINIER EN COURS.
- UNE FONDATION DES CHASSEURS MET EN PLACE UNE POLITIQUE D'ACHAT DE TERRAINS POUR MAINTENIR LES HAIES PAR LE BIAIS DE REPLANTATIONS
- MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ (TRAME VERTE BLEUE ET TURQUOISE) : CRÉATION DE HAIES ET MARES
- PROGRAMME AGRIFAUNE

LÉGENDE  ACTIONS PORTÉES PAR DES STRUCTURES PUBLIQUES

 ACTIONS PORTÉES PAR DES INITIATIVES PRIVÉES



Mise en valeur des cours d'eau en centre-village - Source : Étude paysagère sur la mise en valeur des cours d'eau et milieux aquatiques du Beaujolais

III.2

DYNAMIQUES NATURELLES

D'UNE NATURE OUBLIÉE AUX PRÉMIÈRES D'UNE RECONNAISSANCE
ET D'UN RENFORCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

8. CE QUI EST EN JEU

ENJEUX DE PRÉSERVATION

La **lecture des vallées**
(continuités, prairies, ripisylves...)
dans le paysage



La **diversité des milieux naturels**
(diversité paysagère et écologique,
capacité d'adaptation des espèces
au dérèglement climatique)



Le **maintien de mosaïque paysagère** des
contreforts boisés,
entre landes et
forêts



Le maintien
des **paysages intimes et précieux des fonds de vallée, des zones humides**



Les **continuités naturelles, écologiques et paysagères** (portées par les rivières et ruisseaux, la trame verte, les linéaires boisés...) : lisibilité des paysages et capacité d'adaptation des espèces au dérèglement climatique



La **résorption d'éléments disqualifiant** les milieux naturels (dépôts matériaux, décharges sauvages...)



L'**évolution du couvert forestier** (maturité des bois, dérèglement climatique) et la **gestion forestière** des contreforts



La **gestion de l'eau et de l'érosion**, notamment sur les coteaux viticoles



La **qualité et la fonctionnalité des espaces naturels** (piétinement des animaux, surfréquentation...)

ENJEUX DE RESTAURATION,
REQUALIFICATION

ENJEUX DE VALORISATION,
CRÉATION

La reconnaissance et la **découverte des milieux naturels**



Le devenir des friches et les opportunités de valorisation écologique, agro-écologique...



La **présence de nature au sein des espaces bâtis** et la mise en valeur des espaces de nature dans les futures urbanisations



La **biodiversité au sein des espaces agricoles et viticoles** (présence d'arbres, non-labour, variétés plus rustiques, bocage, prairies permanentes, vergers, pré-bois, agro-foresterie, sylvo-pastoralisme...)



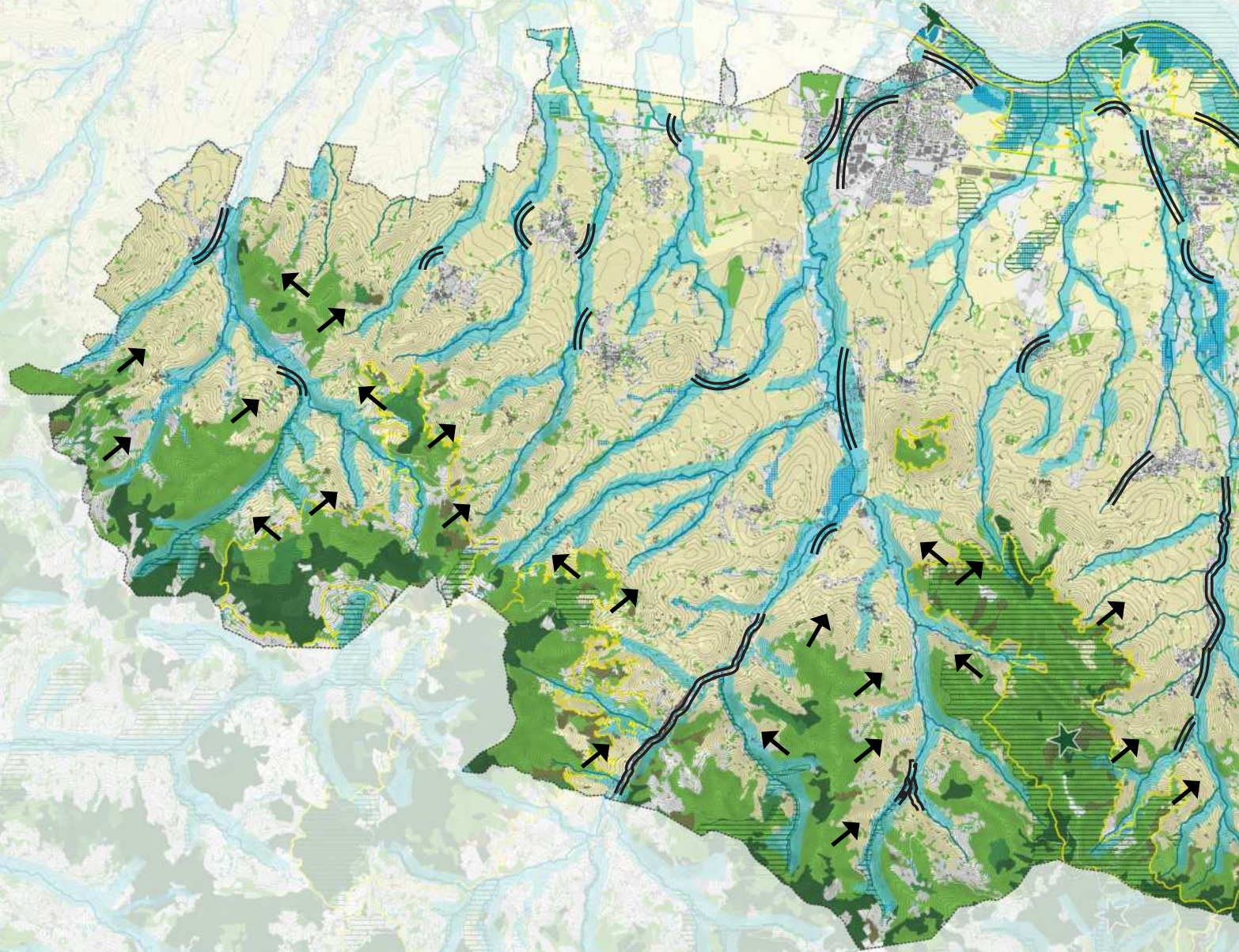
Le **maillage** (cheminement doux) du territoire via le **réseau hydrographique**

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE & PAYSAGE



ENJEUX D'ADAPTATION
Faire face au dérèglement climatique

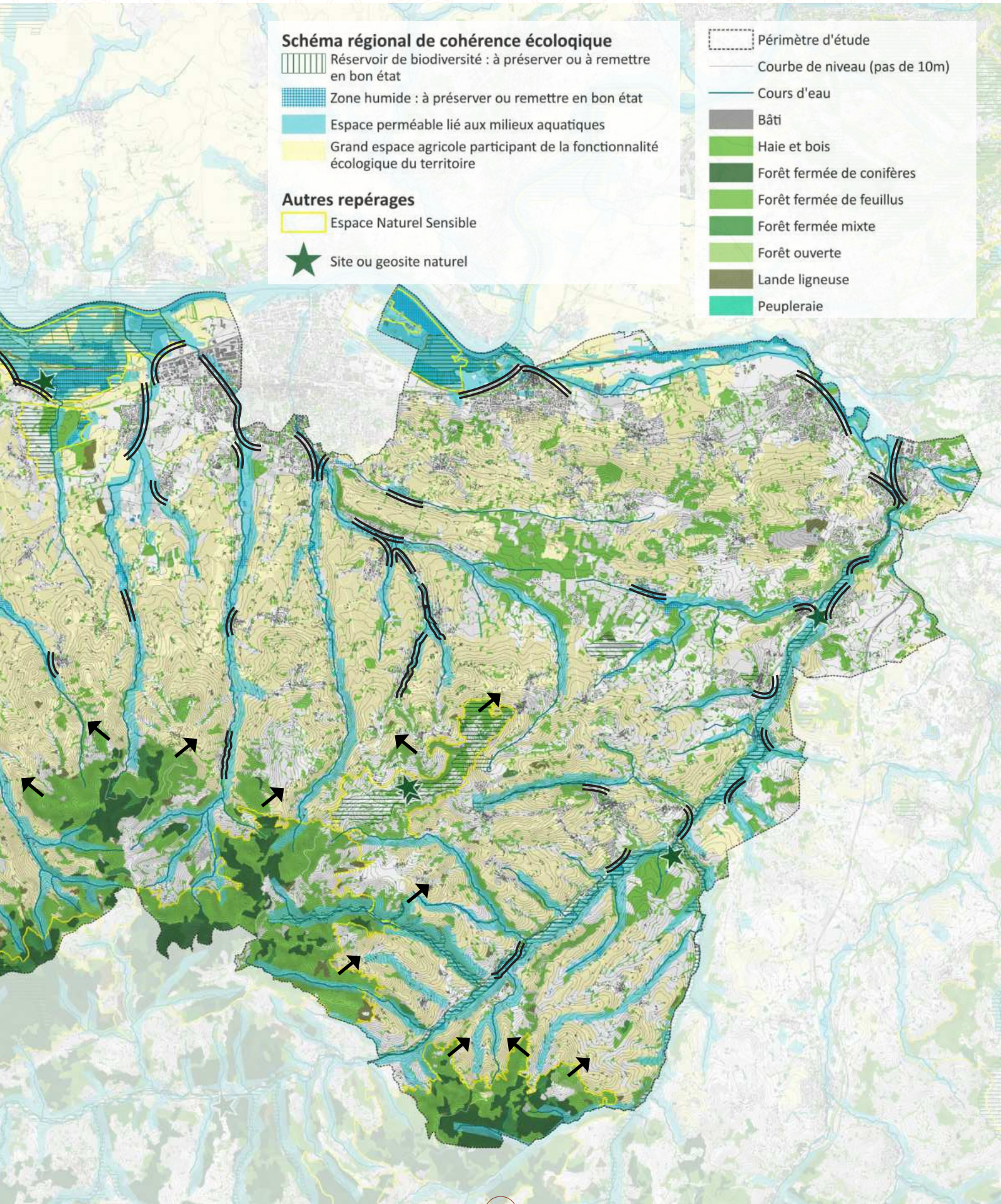
III.2



DYNAMIQUES PAYSAGÈRES

- ➔ Fermeture du paysage en lien avec déprise agricole, enrichissement et avancée de la forêt
- ⤿ Altération ou perte de continuité naturelle et paysagère lié au cours d'eau en lien avec l'urbanisation

LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



III.3

DYNAMIQUES RÉCRÉO-TOURISTIQUES

D'UNE OFFRE AXÉE SUR LA PRODUCTION VITI-VINICOLE
AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ITINÉRANCE
VALORISANT LA QUALITÉ DES PAYSAGES

DYNAMIQUES RÉCRÉO-TOURISTIQUES

D'UNE OFFRE AXÉE SUR LA PRODUCTION VITI-VINICOLE AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ITINÉRANCE VALORISANT LA QUALITÉ DES PAYSAGES

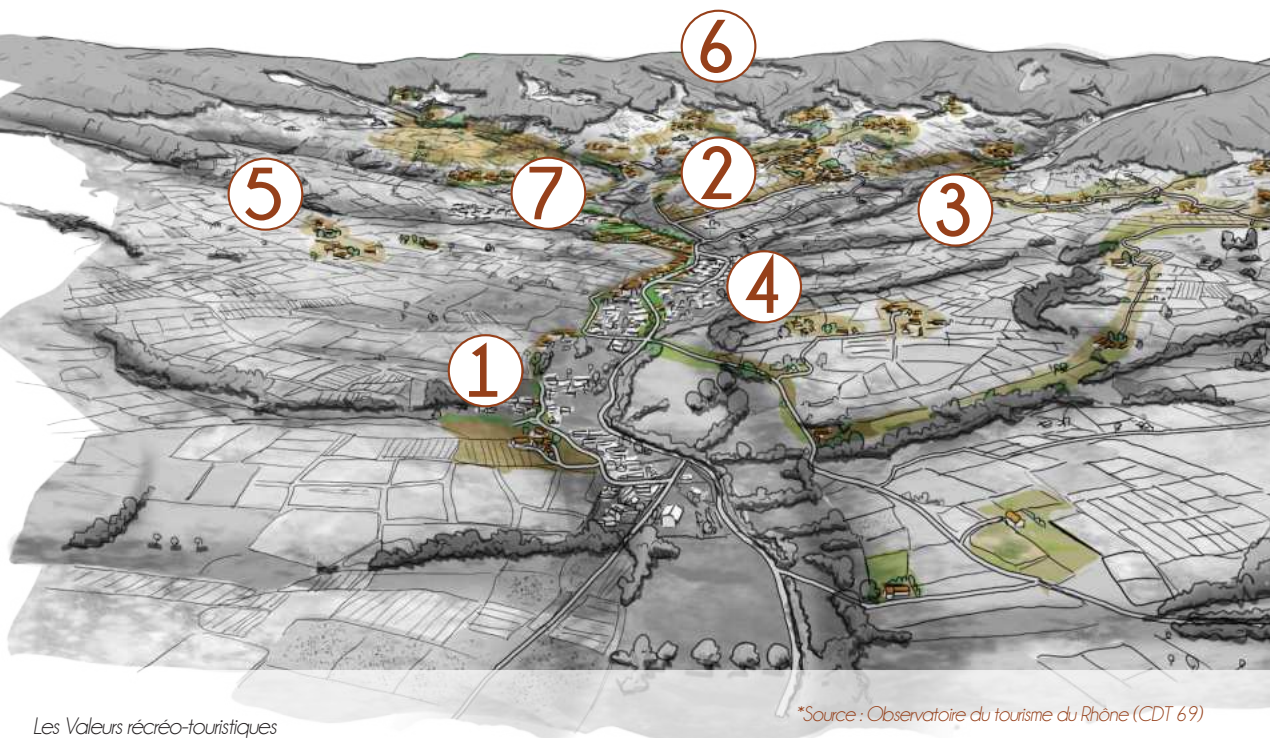
1. RAPPEL : LES VALEURS RÉCRÉO-TOURISTIQUES DU TERRITOIRE BEAUJOLAIS

Les paysages du Beaujolais viticole sont garants de multiples atouts vecteurs à la fois d'une identité territoriale, d'un attrait touristique fort et de loisirs quotidiens variés. Si l'image viti-vinicole (tant via les productions que les paysages que la filière génère), est la première caractéristique reconnue, notamment via le développement de l'oenotourisme, le patrimoine bâti et végétal, la géologie multiple, les milieux naturels, et les points de vue offerts par la micro-topographie du territoire sont autant de caractéristiques valorisantes, mais jusqu'alors moins communiquées.

En effet, des enquêtes menées au sein des Organismes de défense et de gestion (ODG) ont mis en exergue que l'imaginaire paysager du territoire, notamment lié au Beaujolais Nouveau était un vignoble industrialisé, sur terrain plan, sans attrait notable. De même, une étude sur l'image et la notoriété du département du Rhône a été conduite par le CDT en 2004, démontrant notamment :

- Une image industrielle et de passage du département (l'image « verte et rurale » du Rhône apparaissant en dernière caractéristique à l'esprit du public)
- Des inconvénients liés à la circulation difficile et au caractère industriel du département
- Le manque de communication sur les atouts du département*

Pourtant, les touristes et habitants ayant pratiqué ou découvert ce territoire sont souvent surpris de la valeur notable des paysages, qui demeurent somme toute bien loin de l'image d'un vignoble industriel systématique. Ainsi, il paraît primordial pour ce vignoble en crise du territoire Beaujolais de se démarquer en mettant en avant les qualités de ses paysages et de les préserver.



DYNAMIQUES RÉCRÉO-TOURISTIQUES

D'UNE OFFRE AXÉE SUR LA PRODUCTION VITI-VINICOLE AU DÉVELOPPEMENT

D'UNE ITINÉRANCE VALORISANT LA QUALITÉ DES PAYSAGES

2. UNE NOTORIÉTÉ LIÉE AU CARACTÈRE VITICOLE DU TERRITOIRE, ENRICHIE D'UNE DIVERSIFICATION DES OFFRES ET ACTIVITÉS

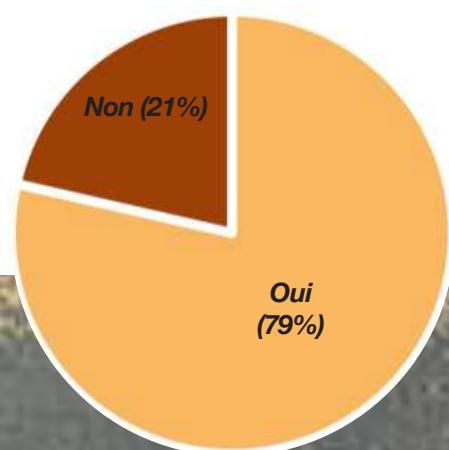
2.1. UNE OFFRE TOURISTIQUE EN STRUCTURATION, QUI S'APPUIE SUR L'IDENTITÉ VITICOLE ET LES PAYSAGES IDENTITAIRES DU BEAUJOLAIS

Le territoire du Beaujolais viticole est fortement influencé par la présence de l'agglomération lyonnaise mais aussi par sa spécialisation viticole en terme d'activités touristiques et récréatives. L'offre touristique et de loisirs du territoire, gérée par Destination Beaujolais (souvent en lien avec le Comité départemental du Tourisme et le Comité régional du tourisme), se structure selon :

- Une **offre œnotouristique** constituée de nombreux caveaux ouverts au public mais aussi de pôles œnologiques, ou de parcours grand public, tel que le parcours oeno-sensoriel du château de Pizay.
- Une **offre récréative** composée entre autres des plans d'eau de Bordelan (Villefranche sur Saône) et du Colombier (Anse), du Hameau Duboeuf (1er parc à thème sur la Vigne et le vin), mais également du Touroparc de Romanèche-Thorins, premier site touristique à proximité immédiate du territoire d'étude en terme de fréquentation.
- Une **offre d'activités de pleine nature** composée de parcours de promenade et de randonnée.
- Une **offre liée à l'itinérance** avec la voie verte reprenant le tracé de l'ancienne voie de chemin de fer, reliant Beaujeu à Saint Jean d'Ardières. Cette dernière longe l'Ardières. Il existe aussi la Voie du Tacot, ainsi que les sentiers Victor et Estelle situés sur le territoire de la communauté de communes Saône Beaujolais.
- Une branche dédiée particulièrement à la mise en lumière du patrimoine pédologique et géologique du territoire, via le **Geopark Beaujolais**, et le développement de divers géosites, d'évènements thématiques, et d'espaces culturels tel que l'Espace Pierres Folles.

3. DES ATOUS MULTIPLES PARFOIS

Afin de permettre l'accueil des visiteurs, le territoire du beaujolais viticole a développé diverses offres d'hébergement, de l'hôtel au camping à la ferme, en passant par les chambres d'hôtes. Il est cependant aujourd'hui complexe d'accéder à une liste exhaustive de l'ensemble de ces hébergements, bien qu'une grande partie soit répertoriée sur le site de Destination Beaujolais. Pourtant, via la filière œnotouristique et l'engouement pour l'écotourisme, **nombreuses sont les exploitations agricoles et viticoles qui diversifient leurs offres en proposant une possibilité d'hébergement sur leur domaine.** Ainsi, les campings classés, les hébergements collectifs (plus de 40), les chambres d'hôte labellisées (plus de 70), et les gîtes d'étape ou de séjour labellisés permettent un accueil diversifié sur le territoire, en s'appuyant sur les spécificités de ce dernier. Destination Beaujolais recense à ce jour 122 gîtes sur le territoire, dont 31 en lien avec un domaine viticole : c'est ce mode d'hébergement qui caractérise spécifiquement à ce jour le territoire d'étude.



«Mettez-vous en place une diversification au sein de votre exploitation?»*

*Questionnaire en ligne agriculteurs/viticulteurs 2019, 30 répondants

LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



1.



2.



- 1. Dégustation en cave
- 2. Aménagement du Nizerand
- 3. Cave coopérative de Clochemerles

Source: SMB

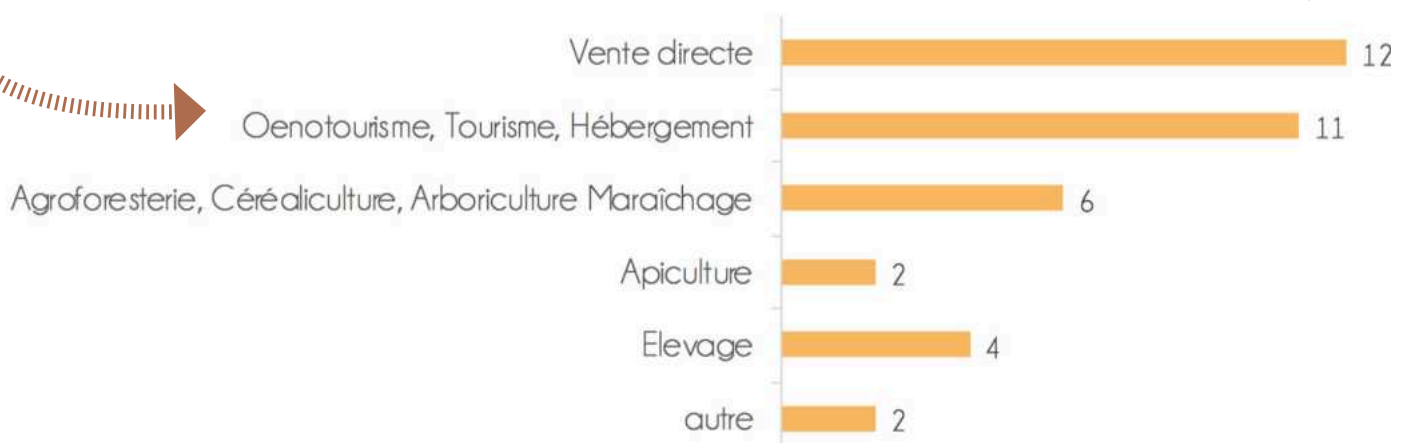


3.

Le questionnaire en ligne diffusé en 2019 auprès des agriculteurs et des viticulteurs du territoire a obtenu 30 réponses. Parmi ces 30 répondants, à la question «Mettez-vous en place une diversification au sein de votre exploitation?», 79% ont répondu oui. Cette diversification se décline en diverses pratiques, dont l'oenotourisme et l'hébergement, qui arrive en seconde position.

QUEL TYPE DE DIVERSIFICATION METTEZ-VOUS EN PLACE SUR VOTRE EXPLOITATION ?

Questionnaire à destination des agriculteurs et viticulteurs du territoire (30 répondants)



DYNAMIQUES RÉCRÉO-TOURISTIQUES

D'UNE OFFRE AXÉE SUR LA PRODUCTION VITI-VINICOLE AU DÉVELOPPEMENT
D'UNE ITINÉRANCE VALORISANT LA QUALITÉ DES PAYSAGES

2.2. L'ANCRAGE AU TERROIR EN QUESTION : HÉRITAGE DU BEUJOLAIS NOUVEAU ?

L'attractivité du territoire, est liée distinctement à la proximité de la métropole lyonnaise (et de l'axe de communication européen du val de Saône) d'abord, et à la renommée des vins de la région qui attire en second plan les touristes de passage dans la région lyonnaise.

Le Beaujolais viticole a bâti en grande partie sa notoriété autour du Beaujolais nouveau, le vin primeur sous AOC beaujolais et beaujolais-villages. L'identité beaujolaise est historiquement fondée sur une capacité du territoire à élaborer des produits simples et authentiques, et dans une relation forte à la convivialité, tel que le laisse entendre Bernard Pivot, en définissant le Beaujolais comme un «vin de copains». Le Beaujolais, c'est avant tout un cadre festif, de convivialité, de simplicité, et qui fait sa particularité parmi d'autres territoires et produits viticoles.

Cependant, le développement du territoire viticole s'est peu à peu concentré sur ce vin primeur, qui à l'époque a permis un essor fulgurant de la vitiviniculture locale. Mais le lien au territoire n'a progressivement plus été revendiqué, le beaujolais nouveau apparaissant davantage comme un vin pour un moment de consommation festif particulier, sans ancrage. Le nom du vignoble est ainsi célèbre à travers le monde entier, mais sa localisation géographique reste approximative, ce qui représente une forme de paradoxe pour un territoire vitivinicole avec une production sous AOC.

Ainsi, si l'événement du Beaujolais Nouveau a permis une visibilité mondiale du territoire et a incontestablement participé à l'essor de ce dernier, cette référence ne participe aujourd'hui que peu à l'attractivité actuelle de la région. Ce vin jeune et festif, ne répond qu'à une demande ponctuelle d'un marché de niche. Il est progressivement perçu comme un vin industriel et peu qualitatif. Ce certain rejet du beaujolais nouveau en vient parfois à déteindre sur l'imaginaire d'autres vins AOC ayant un lien avec le nom beaujolais. L'imaginaire du Beaujolais est trop souvent associé à tort à un vignoble industriel, un paradoxe lorsque l'on traverse les paysages viticoles vallonnés rythmé de pentes de ce territoire.

2.3. VERS UNE DOUBLE STRATÉGIE DE REVALORISATION DES APPELLATIONS ET DE DIVERSIFICATION

UNE COMMUNICATION QUI REVENDIQUE L'INSCRIPTION DANS DES PAYSAGES SINGULIERS ET PROMEUT LA
«CONVIVALITÉ BEUJOLAISE»

Cette problématique est aujourd'hui au cœur des réflexions des structures touristiques telles que Destination Beaujolais et Inter Beaujolais, qui cherchent à transmettre une nouvelle image de ce vignoble authentique et diversifié. La priorité promotionnelle est aujourd'hui la valorisation des crus, à l'image de la diversité des terroirs du vignoble. On peut citer dès 2009, la campagne publicitaire engagée sur le territoire, qui développe entre autres une affiche spécifique par appellation, dont chacune décline en arrière-plan des éléments patrimoniaux du vignoble (châteaux, villages, chapelles, paysages de vignes, parcelles morcelées...), contrastant ainsi avec l'imaginaire d'un vignoble industriel que beaucoup tendent à prêter au Beaujolais. Cette recherche d'une identité territorialisée, porteuse d'une histoire pouvant se lire notamment dans les paysages et les éléments architecturaux particuliers, tend à se détacher des représentations liées au primeur.



LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



1. Dégustation au Château de Bellevue, dans le cadre de «Bienvenue en Beaujonomie»

2. Nouvelle identité visuelle des vins du Beaujolais proposée par l'InterBeaujolais en 2020

Source : *Bienvenu en Beaujonomie*



Le travail engagé autour de cette stratégie de repositionnement de l'image du vignoble Beaujolais est marqué par la manifestation «Bienvenue en Beaujonomie», lancée en juin 2019, durant laquelle des repas ont été organisés dans les domaines, les châteaux, les maisons de négoce volontaires selon le principe de ces grandes tablées d'une vingtaine de personnes qui favorisent les échanges, cette notion de «partage», et surtout permettent aux vignerons de parler de leur métier, et de mettre en valeur leur production : les vignerons qui y participent invitent un chef à élaborer un menu autour des cuvées produites sur leur domaine. A noter que dans certaines appellations, les vignerons se sont regroupés pour proposer des programmes collectifs, tel que sur la Terrasse de Chiroubles, qui proposait une dégustation pendant une projection de cinéma en plein air.

Plus récemment, l'identité visuelle des vins du Beaujolais a été repensée, dans une optique de montée en gamme des vins du Beaujolais. L'InterBeaujolais propose en effet 16 nouvelles affiches, «autour d'un style commun et avec une icône propre à chaque AOC», et complétée par un nouveau logo et nom : «Beaujolais Nouvelle Génération». Ces affiches mettent en scène les dix crus qui sont déclinés, sur la base d'un même motif linéaire, avec un élément repère des paysages du terroir en question : le moulin-à-vent pour l'appellation éponyme, la chapelle de Fleurie au sommet de sa colline, Régnié et sa «mini-Fourvière», l'arbre solitaire au sommet de la Côte de Py pour l'appellation Morgon, etc.*

« Le Beaujolais offre des vins modernes, accessibles, ce qui fait aujourd'hui leur succès auprès des consommateurs du monde. Il était primordial de faire jaillir ce style via notre nouvelle identité. Le terme «Beaujolais Nouvelle Génération» est aujourd'hui une réalité de terrain, avec une nouvelle génération de vignerons et de consommateurs. On revient vers la simplicité, le partage et la convivialité. C'est là notre ADN »

Dominique Piron, président d'Inter Beaujolais

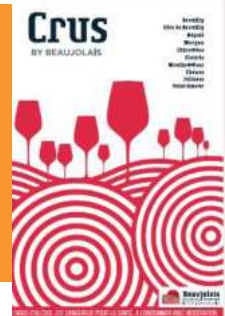
Source : *Le journal de Saône et Loire*, article du 10 juin 2020

UN RÉANCRAGE DES PRODUCTIONS ET UNE REVENDICATION D'UN PATRIMOINE SINGULIER

Parallèlement à ce travail de fond visant à redonner une image positive du beaujolais, une requalification interne du vignoble se structure. Les acteurs du territoire vitivinicole du Beaujolais cherchent à se réapproprier leur histoire, au travers de démarches de patrimonialisation. Ils tendent à valoriser les ressources locales dans une démarche d'affirmation de la spécificité des territoires, soutenus par les structures majeures que sont l'OGD (organisme de gestion) des crus et l'ODG Beaujolais Beaujolais village. Ils concourent également à la mise en place de dynamiques de développement économique local : création d'activités, accueil touristique (dont l'œnotourisme), etc. Ces démarches de patrimonialisation ont également pour intérêt de reconstruire une identité territoriale forte. Parmi les différentes actions menées, le travail de caractérisation des terroirs permet de sensibiliser la société à la qualité des terroirs locaux et à l'ancrage territorial des vins du Beaujolais. Cette dynamique est entre autre portée par une nouvelle génération de jeunes vignerons et négociants largement impliqués dans un renouveau du Beaujolais viticole.

Lors des ateliers thématiques, la question de cette identité territoriale a été clairement soulevée, et semble constituer un enjeu important pour ce territoire viticole. Cela peut ainsi passer par un réancrage de la production à son territoire local, à ses paysages, mais également par une réappropriation par les acteurs des spécificités de leurs produits, qui passe notamment par un lien plus direct avec les paysages en présence. Ces dynamiques sont déjà largement engagées et appropriées par les viticulteurs du territoire, mais gagneraient aujourd'hui à être davantage mises en exergue.

2.



DYNAMIQUES RÉCRÉO-TOURISTIQUES

D'UNE OFFRE AXÉE SUR LA PRODUCTION VITI-VINICOLE AU DÉVELOPPEMENT
D'UNE ITINÉRANCE VALORISANT LA QUALITÉ DES PAYSAGES

NÉGLIGÉS

Qu'il s'agisse du bâti, du patrimoine remarquable, des parcs, du petit patrimoine, des paysages agricoles et viticoles, des affleurements révélant ponctuellement la géologie caractéristique du territoire, le Beaujolais viticole regorge de multiples éléments suscitant une attractivité certaine. Cependant, nombreux sont ses atouts qui ne sont que peu valorisés, voire oubliés et ainsi sujets à des dégradations liées à un manque d'entretien et de mise en valeur.

«Quand on vend un vin, on ne vend pas qu'un produit, on vend les éléments idéels qui lui sont liés»

François Roth, Agamy

3.1. LA DÉGRADATION DU PETIT PATRIMOINE

On trouve sur le territoire un certain nombre de cadoles, murgers, puits, moulins, autant de petits ouvrages en lien avec l'exploitation historique viticole du territoire. Le territoire est aussi gratifié de divers éléments construits issus d'une économie rurale courante. Il existe ainsi un patrimoine lié à l'eau, bien que n'étant pas très abondant sur le territoire, qui reste témoin d'une époque marquante et mériterait d'être valorisé.

Petit patrimoine lié à l'eau

En effet, les éléments de patrimoine témoins d'une économie rurale liée aux cours d'eau, n'est aujourd'hui que peu valorisé. Face à l'hégémonie viticole d'une part, et le développement économique de l'autre, les cours d'eau ont peu à peu été délaissés au profit des coteaux ensoleillés. Les usages, les accès à l'eau se sont raréfiés et le **patrimoine hydraulique est tombé en désuétude face à l'intensification agricole**. Ainsi, en parcourant le territoire, on peut aujourd'hui croiser des moulins qui ponctuent les paysages viticoles, sur les piémonts et en plaine, témoins d'une époque où le territoire était encore marqué par un système de polyculture. Mieux conservés, on trouve aux alentours de ces moulins, les biefs et systèmes d'amenée d'eau, qui composaient le système hydraulique d'alors, et qui constituent aujourd'hui un réseau discret mais singulier à l'échelle du territoire.

Par extension, si ce petit patrimoine lié à l'eau se dégrade lentement dû à une négligence globale, **les cours d'eau eux-même restent peu valorisés** : on croise très peu de rivières dont le nom est renseigné sur le territoire, les accès à l'eau, ou les sentiers de marche à proximité de leur linéaire, restent rares. En revanche, nombreux sont les dépôts de matériaux, les remblais, et les décharges sauvages qui participent à la dégradation du potentiel qualitatif de ces cours d'eau.

Petit patrimoine lié à la viticulture

Les paysages du Beaujolais viticole sont également **marqués par un petit patrimoine bâti et végétal** caractérisé par des murgers, des cadoles traditionnellement accompagnées d'un arbre isolé, des murs et murets qui clôturent certaines parcelles ou propriétés viticoles... Ces éléments qui ponctuent le vignoble participent à l'organisation du bâti et de l'agriculture en coteaux, et constituent des rappels architecturaux qui rythment cette mer de vignes et font échos aux villages et entités bâties plus importantes.

Ces **motifs paysagers historiques sont plus visibles et donc plus reconnus que le petit patrimoine lié aux rivières**, mais demeurent **néanmoins victimes d'un manque d'entretien et de restauration** à l'échelle du territoire. En effet, bien souvent, les motifs paysagers que sont les murets en pierres et les arbres isolés, historiquement implantés aux angles de parcelles viticoles (cerisiers, noyers, etc.), tendent à se dégrader et disparaître lentement dans les paysages viticoles.

1.



LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



1. *Cadole au coeur du vignoble*
2. *La Mauvaise Remblais sur communes d'Emeringes*
3. *Arnas, la zone d'activités s'est développée sans tenir compte du cours du Nizerand*
4. *Ancienne scierie sur la Mauvaise à Vauxrenard*
5. *Puit en pierre sèche au coeur d'une parcelle agricole*
6. *Bief de l'Ardières - Cercié*
7. *Le moulin Cothenet à Saint Jean d'Ardières*
8. *Petit patrimoine lié au cours d'eau : Bayere glaciere*

Source : FAP/T&P/S&T, Étude paysagère sur la mise en valeur des cours d'eau et milieux aquatiques du Beaujolais, Syndicat Mixte du Beaujolais

La présence de déchets et dépôts de matériaux dans les lits des cours d'eau est également assez marquée notamment sur l'Ardières, le Nizerand et la Vauxonne.

2.



Certains des anciens moulins ont été réhabilités en habitat. On trouve à proximité des ouvrages qui leur étaient liés, tels que des biefs, ponts, etc. A titre d'exemple, on peut citer les systèmes hydrauliques remarquables qui se trouvent sur la Vauxonne et l'Ardières avec le déploiement de nombreux biefs sur le lit majeur des cours d'eau.



Des aides/subventions sont délivrées pour la réhabilitation du petit patrimoine de type cadoles. Il s'agit d'une aide aux privés, dont les travaux seront réalisés par les propriétaires, souvent des viticulteurs. Une des conditions est que les travaux doivent être visibles depuis le domaine public. Cette aide est très peu utilisée sur le territoire pour le moment.

5.



III.3

DYNAMIQUES RÉCRÉO-TOURISTIQUES

D'UNE OFFRE AXÉE SUR LA PRODUCTION VITI-VINICOLE AU DÉVELOPPEMENT
D'UNE ITINÉRANCE VALORISANT LA QUALITÉ DES PAYSAGES

3.2. L'ENFRICHEMENT DES PARCELLES AUX ABORDS DES BÂTIMENTS REMARQUABLES

Si sur le territoire du Beaujolais viticole, comme il a été vu précédemment, l'agriculture et la viticulture participent à la mise en valeur du patrimoine bâti en déployant jusqu'à leurs plus proches abords des paysages structurés qualitatifs et singuliers, en de nombreux endroits, et de manière de plus en plus récurrente, on peut voir **des éléments architecturaux remarquables perdre de leur prestance au contact de parcelles en friche**. Ces friches qui se multiplient sur le territoire, lorsqu'elles se trouvent aux abords des bâtis remarquables, **disqualifient les espaces de présentation du patrimoine**. Dans certains cas, le rapport singulier entretenu par une logique de mise en scène entre le patrimoine bâti et l'agriculture n'est plus perceptible ; à l'inverse, le développement à un stade plus mûre de ces friches tend parfois à dissimuler, ou estomper la présence d'éléments architecturaux dans le vignoble.

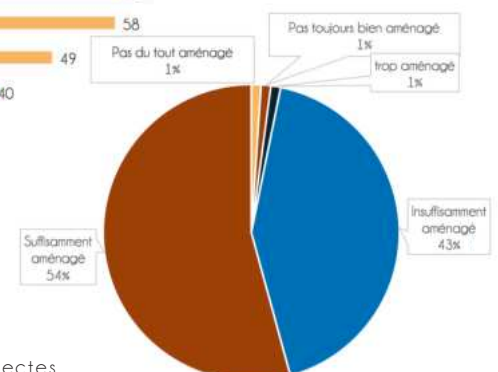
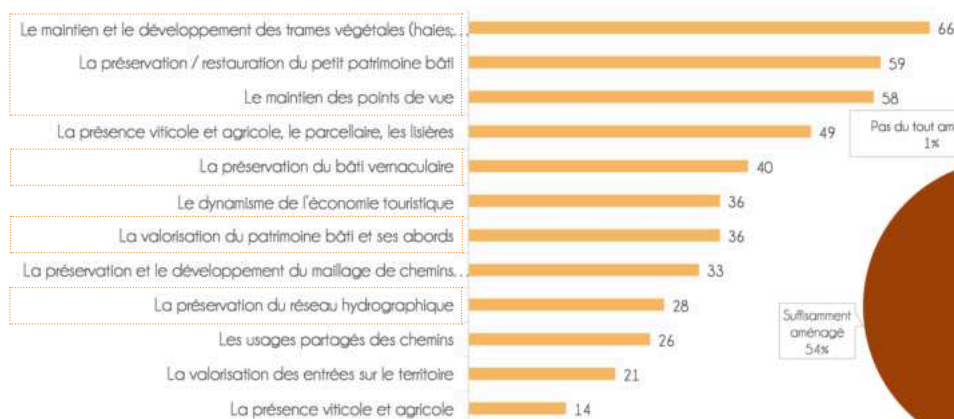
3.3. DES ESPACES D'ACCUEIL DU PUBLIC PEU QUALITATIFS

On l'a vu, le territoire se saisit peu à peu de l'engouement pour l'écotourisme et l'oénotourisme en développant une offre variée en terme d'hébergement. Cependant, au delà de ce service en cours de développement, **peu d'aménagements de qualité sont mis en place pour accueillir les visiteurs** sur le territoire. On trouve peu de lieu de halte, d'espaces de pique-nique, ceux qui ponctuent les parcours restent particulièrement **sommaires et mal dimensionnés**. Les lieux d'interprétation sont rares, bien que les actions du Géoparc permettent aujourd'hui d'encourager des projets en ce sens. Un lieu en passe de devenir emblématique du territoire, est le site des terrasses de Chiroubles, reconnu par le label Géoparc mondial UNESCO, dont l'aménagement s'ouvre sur une vue panoramique sur le territoire viticole, mais également jusque sur la chaîne des Alpes et le mont Blanc. Ce site référence accueille divers événements, dont celui des Estivales, et participe ainsi au dynamisme et à la mise en lumière du territoire. Les lieux d'accueil et de dégustation au coeur du vignoble se restreignent bien souvent à des pavillons **sans réelle qualité architecturale**, alors que les caves coopératives pourraient tout à fait endosser ce rôle de vitrine et d'accueil, moyennant des actions de rénovation ambitieuse et en lien avec le territoire. On trouve de plus en plus de lieux de vente mutualisés, bien que ceux-ci demeurent peu nombreux à ce jour ; ce type d'espace est intéressant en terme d'accueil touristique, d'économie et d'urbanisme, mais un **manque d'attention à la qualité des abords de ces bâtiments ainsi qu'à l'intégration des parkings pénalise généralement leur image. Il faut toutefois noter que quelques exemples sont intéressants, comme l'Espace des Brouilly**.

«Insuffisamment aménagés, notamment les accès cyclo et piétons en rive droite de la Saône et des ruisseaux en général»
Habitant du territoire, réaction à la question relative au degré d'aménagement sur le territoire.

CHOISIR 5 ENJEUX RELATIFS À LA PRÉSERVATION DES QUALITÉS PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE

Questionnaire à destination
des habitants du territoire
Comment qualifiez-vous le
degré d'aménagements,
pour l'accueil du public ?
(100 répondants)





1. Le Château de Rapetour à Theizé est cerné par les friches qui complexifient la lecture de l'élément architectural
2. Cave de Fleurie, les aménagements extérieurs ne valorise pas l'élément bâti singulier que sont les caves coopératives du territoire
3. Les Terrasses de Chiroubles, lors de l'évènement les Estivales
4. Abris sommaire situé sur les espaces de landes au cœur des contreforts boisés la qualité du point de vue n'est pas mise en valeur par l'aménagement

Source : FAP/T&P/S&T, Le Progrès, Étude paysagère sur la mise en valeur des cours d'eau et milieux aquatiques du Beaujolais

Les coteaux ont un intérêt paysager et patrimonial non négligeable. Les mutations en cours paraissent anodines, mais engendrent par la suite des problèmes conséquents au niveau de l'impact paysager.

Marie Dastarac, ABF-UDAP69



«Aujourd'hui, les gens ne veulent plus juste «boire un coup», ils cherchent à vivre et partager des moments, au sein de caveaux par exemple, comme c'est le cas au Moulin à vent, et Villié Morgon.

Il faut privilégier des points de vente collectifs, plutôt que points de vente à la ferme. C'est le cas au Pont Taret, Lucenay, etc.»

Nathalie Chuzeville,
ODG des Crus du Beaujolais



III.3

DYNAMIQUES RÉCRÉO-TOURISTIQUES

D'UNE OFFRE AXÉE SUR LA PRODUCTION VITI-VINICOLE AU DÉVELOPPEMENT
D'UNE ITINÉRANCE VALORISANT LA QUALITÉ DES PAYSAGES

3.4. UNE PROFUSION DE SIGNALÉTIQUE HÉTÉROCLITE QUI TEND À BROUILLER UNE IDENTITÉ CLAIRE

Une des difficultés rencontrées sur le territoire en terme de stratégie touristique est la multiplication d'enseignes, qu'il s'agisse de panneaux liés aux axes routiers, de signalisation pour la promotion des domaines, ou de mise en avant des logos d'organismes publics. En effet, l'attractivité du territoire liée au vignoble mais également aux patrimoines divers a favorisé une **surenchère de signalétiques, de panneaux directionnels et de publicités**, étalant à de nombreux carrefours et chemins un panel de formes et de couleurs qui tendent à **complexifier paradoxalement la visibilité des caves et domaines d'une part, et la lecture des paysages** plus globalement. Cette surenchère **participe à un manque de clarté des entrées de villes et de bourgs**, mais également à une **banalisation des voies de circulation** (douces ou routières).

En terme de signalétique, le lien avec le Géopark est à valoriser, d'autant que la caractérisation des sous sols dans le paysage n'est aujourd'hui que trop peu mise en avant. Le Syndicat Mixte du Beaujolais, mène actuellement des travaux en ce sens grâce au Label Géopark UNESCO mais également au SCot via les règlements locaux de publicités.

Ce lien sous-sols/paysage n'est en effet pas forcément évident à établir, n'étant pas systématiquement visuel pour un touriste.

Il faudrait dans un même temps parvenir à faire respecter une seule et même signalétique pour l'ensemble des domaines, pour éviter la multiplication des enseignes : aujourd'hui, les panneaux publicitaires des crus ou des domaines eux ne sont pas encadrés. Cependant, une charte est en cours de finalisation pour homogénéiser ces panneaux à l'échelle des Crus. Les ODG sont donc actuellement en cours de mise en place d'une nouvelle stratégie de communication, à laquelle le Syndicat Mixte du Beaujolais a été associé, ainsi que Destination Beaujolais, la Communauté de Communes Saône Beaujolais et l'InterBeaujolais



« Il y a un sujet sur la signalétique des crus, qui est aujourd'hui très diversifiée, très hétéroclite et plus ou moins en bon état. Une réflexion est en train d'être lancée, pour mettre en avant le lien avec les lieux dits et les sols. Il faut que cela soit visuel ! »

Nathalie Chuzeville,
ODG des Crus



3.5. DES VILLAGES REMARQUABLES, QUI BÉNÉFICIENT PEU DE LEUR ATTRAIT TOURISTIQUE

On note qu'il y a aujourd'hui un manque d'équilibre en terme de stratégie touristique sur le territoire, qui ne permet que peu de retombées économiques pour les petits villages et bourgs. Cependant, on note depuis quelques années une nouvelle dynamique en cours, avec la fusion au 31 décembre 2018 des Offices de Tourisme du Beaujolais pour former l'Office de Tourisme intercommunautaire du Beaujolais. La fusion avec Destination Beaujolais a également permis de créer un véritable outil de communication pour l'Office de Tourisme intercommunitaire.

Les villages, notamment dans le secteur des Pierres Dorées, offrent pourtant un véritable potentiel identitaire, atypique et caractéristique, pas toujours reconnu. L'authenticité de ces ensembles urbains est cependant menacée par certaines extensions urbaines récentes ou à venir, qui nuisent à la perception qualitative et pittoresque des bourgs historiques. D'un point de vue touristique, l'articulation entre urbanisme, qualité paysagère et bâtie est donc essentielle pour le territoire, pour ne pas figer le territoire mais parvenir à mettre en valeur et préserver ses «joyaux méconnus».

La question de l'hébergement et de la qualité d'accueil en coeur de bourg ou de hameaux pour des séjours allongés est aussi à penser, de façon à avoir des villages vivants, polyvalents, capables d'accueillir des résidents et aussi des touristes occasionnels qui souhaiteraient passer plus de temps sur le territoire.

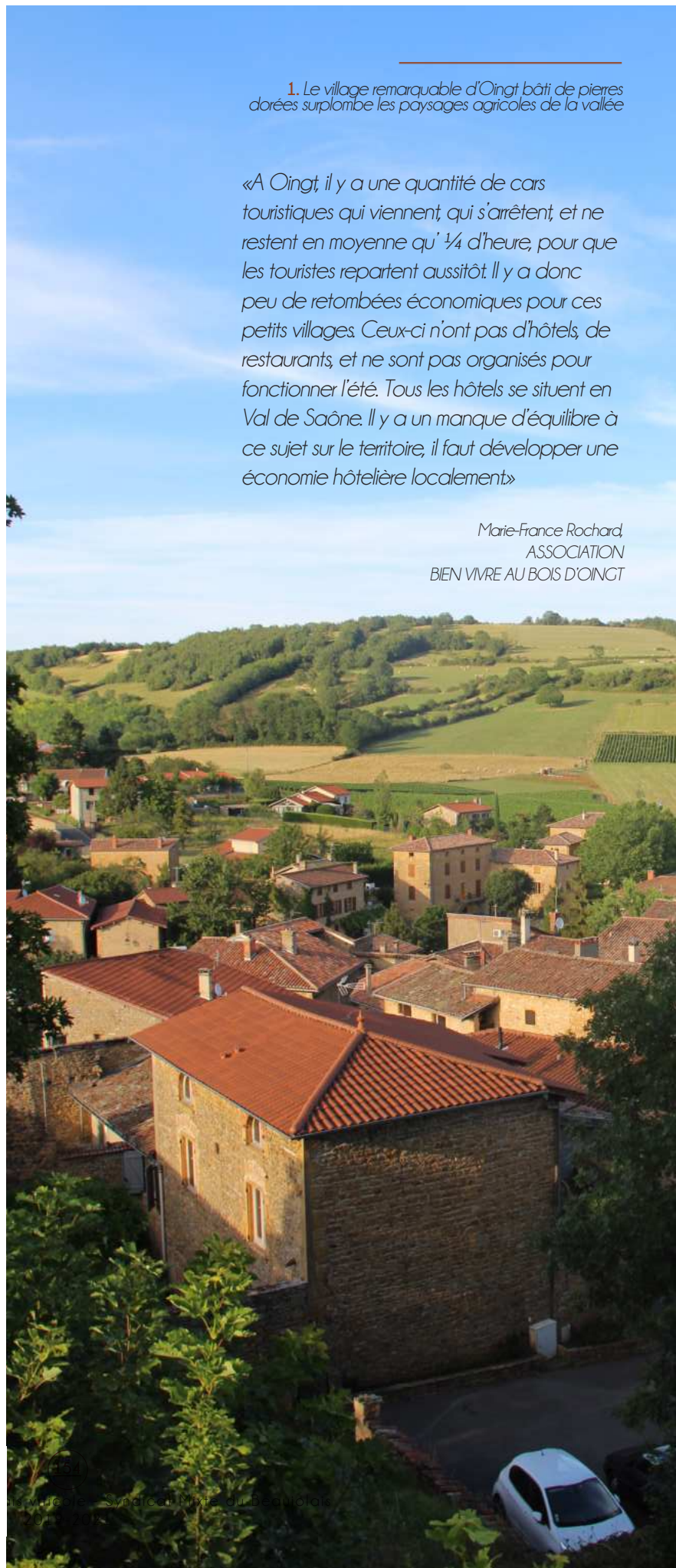
«Une communication ou des panneaux sur l'évolution des paysages et/ou l'impact des activités humaines sur l'environnement serait intéressante»

Habitant du territoire, réaction à la question relative au degré d'aménagement sur le territoire.

1. Le village remarquable d'Oingt bâti de pierres dorées surplombe les paysages agricoles de la vallée

«A Oingt, il y a une quantité de cars touristiques qui viennent, qui s'arrêtent, et ne restent en moyenne qu' ¼ d'heure, pour que les touristes repartent aussitôt. Il y a donc peu de retombées économiques pour ces petits villages. Ceux-ci n'ont pas d'hôtels, de restaurants, et ne sont pas organisés pour fonctionner l'été. Tous les hôtels se situent en Val de Saône. Il y a un manque d'équilibre à ce sujet sur le territoire, il faut développer une économie hôtelière localement»

Marie-France Rochard,
ASSOCIATION
BIEN VIVRE AU BOIS D'OINGT



III.3

DYNAMIQUES RÉCRÉO-TOURISTIQUES

D'UNE OFFRE AXÉE SUR LA PRODUCTION VITI-VINICOLE AU DÉVELOPPEMENT
D'UNE ITINÉRANCE VALORISANT LA QUALITÉ DES PAYSAGES

4. VERS UNE STRATÉGIE D'ITINÉRANCE POUR ÉVITER LA BANALISATION DE L'EXPÉRIENCE DU PARCOURS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

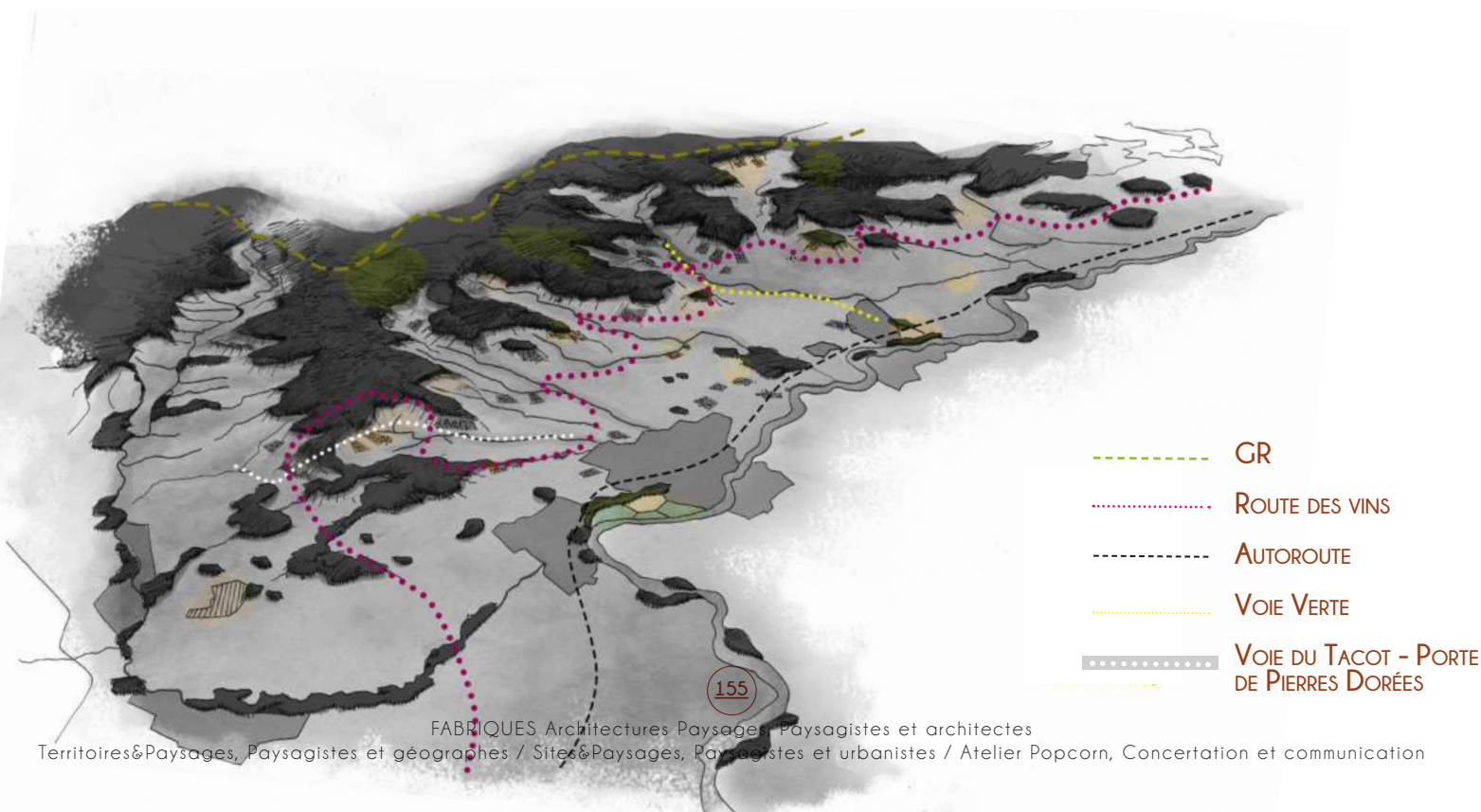
4.1. DES GRANDS AXES DE COMMUNICATION NORD-SUD AUX ITINÉRAIRES TRANSVERSAUX PROPICES À LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES

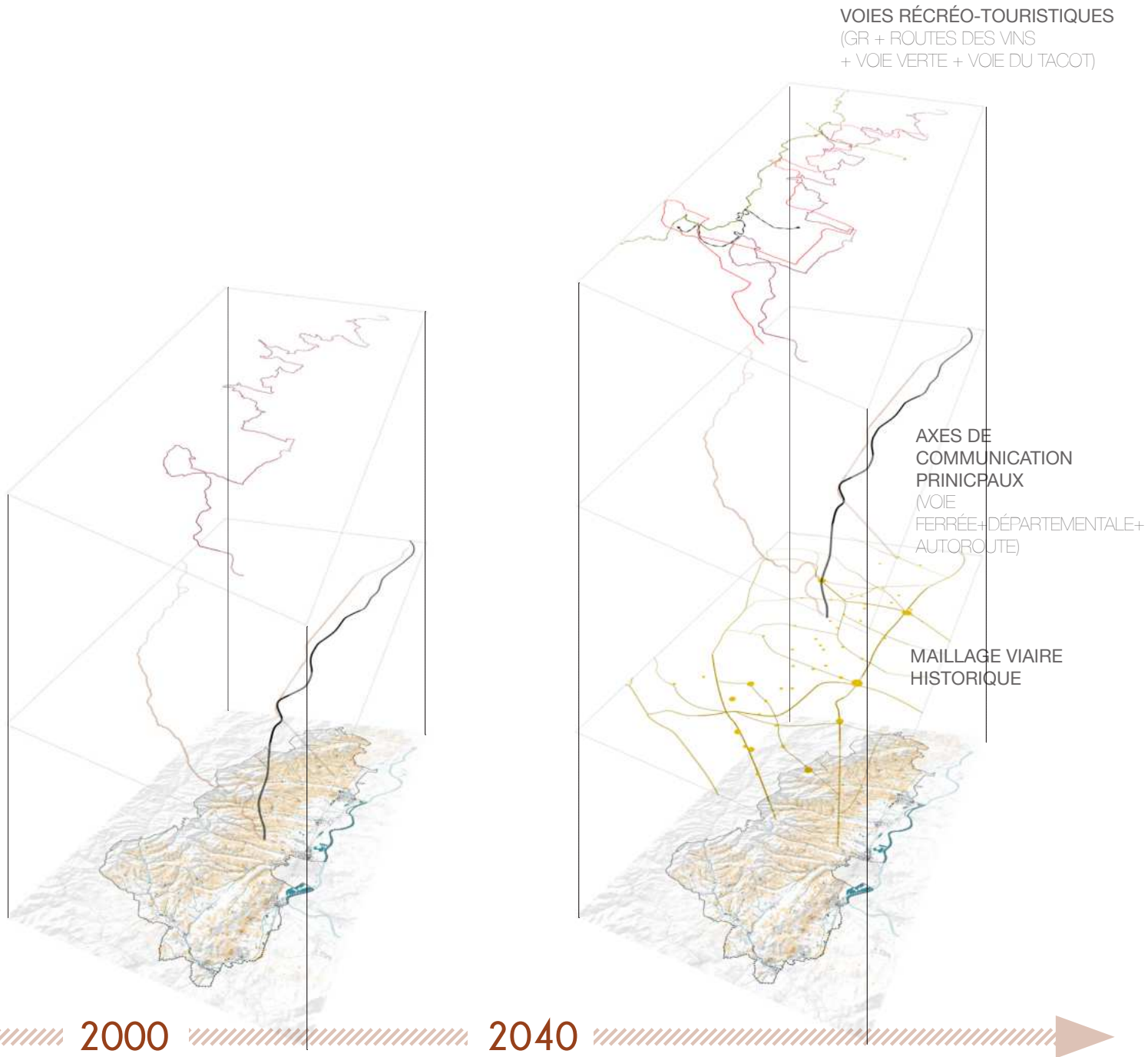
UN MAILLAGE ROUTIER EFFICIENT HÉRITÉ

Le Beaujolais viticole est parcouru par un **réseau viaire dense et constitué, qui dialogue avec les caractéristiques topographiques** des sites pour mieux donner à voir les paysages parcourus. Ce maillage complexe marque les paysages ouverts des coteaux viticoles, et **dessert efficacement l'ensemble du territoire** d'étude. Ces voies sinueuses s'étendent d'un coteau à l'autre, en **balcon sur les paysages** agricoles de la vallée de l'Azergues au sud, et de la plaine de Saône à l'est.

Routes et chemins constituent un **maillage hérité des pratiques agricoles historiques, des voies de communication romaines et médiévales**, et autres axes anciens qui relient les villages et hameaux historiques entre eux. Ces chemins hérités d'une époque passée ont dû s'adapter morphologiquement à l'évolution des pratiques, et notamment le développement rapide de la fréquentation routière, liée d'abord aux échanges commerciaux accrus, puis au développement de l'habitat dans la plaine et les coteaux : les chemins de terre se sont vu élargis, recouvert de revêtement adaptés, diverses signalisations leur ont été géffées, ou à l'inverse ont été abandonnés et délaissés.

Malgré certains aménagements, ces axes restent peu balisés, et souvent réservés aux initiés.





ITINÉRANCE BASÉE ESSENTIELLEMENT SUR LA ROUTE DES VINS, LES AXES DE COMMUNICATION DE LA PLAINE DE SAÔNE, ET LES AXES TRANSVERSAUX DE FOND DE VALLÉE

ITINÉRANCE BASÉE SUR UN MAILLAGE DE MODES DOUX, RÉVÉLANT UNE COMPLÉMENTARITÉ TOURISTIQUE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

DYNAMIQUES RÉCRÉO-TOURISTIQUES

D'UNE OFFRE AXÉE SUR LA PRODUCTION VITI-VINICOLE AU DÉVELOPPEMENT

D'UNE ITINÉRANCE VALORISANT LA QUALITÉ DES PAYSAGES

UN POTENTIEL D'ITINÉRANCE SUR LE TERRITOIRE : DE LA ROUTE DES VINS AUX CIRCUITS TOURISTIQUES

Ce maillage routier oscillant entre fonds de vallon et balcons en coteaux est garant de vues panoramiques permettant d'embrasser l'ensemble du territoire, et ainsi de mieux le percevoir et le comprendre. Les **routes touristiques majeures se sont d'ailleurs appuyées sur ces axes routiers** pour se déployer efficacement du Nord au Sud du territoire. La **Route des vins du Beaujolais** parcourt l'ensemble des coteaux viticoles, reliant villages remarquables et domaines au cœur du vignoble. Cet itinéraire est la route la plus reconnue sur le territoire, bien que sa mise en valeur ne soit pas optimale sur certains tronçons. Considérée comme l'épine dorsale du territoire, elle participe à l'appréciation de la qualité des paysages qu'elle traverse, et s'avère être un très bon outil sur lequel s'appuyer pour élargir la stratégie touristique du Beaujolais viticole jusqu'au cœur du territoire. De même, c'est une alternative à la vallée de la Saône, qui permet à des touristes de passage de faire une halte sur le territoire au lieu de simplement le traverser.

D'autres circuits ont été mis en place, bien que moins valorisés, tels que celui des crêtes, développé par la communauté de communes de Beaujeu (circuit routier de 40 kilomètres reliant 9 communes), ou la route paysagère et fleurie du Beaujolais qui parcourt une partie du Sud du territoire.

«Les ODG disposent d'une photothèque spécifique pour chaque cru : l'idée est de mettre des paysages sur les crus du Beaujolais.»

Nathalie Chuzeville,
ODG des Crus

4.2. UN DÉVELOPPEMENT DES MODES DOUX COMME ALTERNATIVE AU RÉSEAU ROUTIER

Le réseau viaire est très structuré sur le territoire, il permet le développement de quelques boucles cyclables, bien que la topographie marquée par la succession de vallons ne facilite pas ce mode de transport. Ainsi sept boucles cyclotouristiques balisées sillonnent le territoire, déployant régulièrement des larges points de vue sur l'ensemble du territoire agricole et viticole. Si les routes touristiques majeures se concentrent sur les axes routiers, le **maillage de routes et des chemins d'exploitation est support de nombreux itinéraires de promenades et de randonnées**, plus ou moins reconnus et identifiés.

Pour autant, la randonnée suscite un grand intérêt sur ce territoire, où les **circuits sont assez développés, mais peu communiqués**. Les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) permettent néanmoins de préserver le **patrimoine « sentier »**.

C'est souvent **à l'initiative des communes ou des associations que des sentiers sont ouverts et aménagés à la faveur de la découverte des paysages**. Par exemple, la communauté de communes Saône Beaujolais a travaillé à la **mise en place de sentiers thématiques** en 2006 et 2010, qui sont les sentiers Victor et Estelle, d'environ 100 kilomètres chacun, reliant entre eux 12 villages typiques et pittoresques de la région de Beaujeu. L'association des Amis de la Voie du Tacot a également participé à l'ouverture d'un circuit dont le tracé, s'étendant de Liergues à Sarcey, reprend celui de l'ancienne voie de chemin de fer. La voie du Tacot traverse ainsi 10 villages du Beaujolais des Pierres Dorées, et est tous les ans animée par l'événement de La Marche des Amis de La Voie du Tacot.

On note également le tracé de **la voie verte**, assez bien repérée sur les différentes cartes touristiques, dont le tracé s'étend sur 14 km. Il s'agit d'une piste cyclable qui rejoint Beaujeu depuis Belleville, longeant la vallée de l'Ardières, reprenant le tracé de l'ancien train de la société PLM. Depuis cette voie cyclable, trois itinéraires thématiques de randonnée sont déclinés. Ces sentiers permettent d'enrichir l'offre de promenade et de randonnée et favorisent l'itinérance sur le territoire. Elle traverse divers centres-bourgs, et pourrait en ce sens devenir un axe de mobilité structurant, faisant lien entre les bourgs de coteaux et les pôles stratégiques du Val de Saône, tels que la gare ou les commerces. La communauté de communes Saône Beaujolais soutient donc ce projet de développement en mettant en place diverses actions pour croiser différents types de mobilité et permettre de nouvelles pratiques et accessibilité du territoire.

LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



1.

1. Tracé de la Voie verte du Beaujolais

2. Boucles cyclables du Rhône, dont 7 sont répertoriées sur le territoire du Beaujolais viticole

3. Réseau des GR du Rhône : le beaujolais est concerné par 4 d'entre eux, concentrés en Pierres Dorées et sur les contreforts boisés

Source : Rhonetourisme, rhonefrandonnee

Cette multiplicité des pratiques du territoire confère au Beaujolais viticole une polyvalence particulièrement appréciée par les citoyens, et constitue une base solide pour le développement d'une itinérance à l'échelle du territoire.

«Le projet Vélo et Voie Verte en Beaujolais, portée par la communauté de communes Saône Beaujolais, consiste à faire connaître cet aménagement comme un axe structurant pour les mobilités quotidiennes, aussi bien pour les déplacements domicile-travail, que pour les courses et les loisirs. Des aménagements cyclables vont être entrepris pour faciliter et développer ces déplacements. Pour cela, une carte collaborative est mise à disposition des habitants pour qu'ils participent à la réflexion de ces aménagements. Les habitants pourront apporter des suggestions, des alertes, des astuces pour faciliter l'usage du vélo autour de Belleville-en-Beaujolais jusqu'à Beaujeu et les communes environnantes.»

Source : <https://www.velo-et-voie-verte-en-beaujolais.fr/fr/>



2.



3.

III.3

DYNAMIQUES RÉCRÉO-TOURISTIQUES

D'UNE OFFRE AXÉE SUR LA PRODUCTION VITI-VINICOLE AU DÉVELOPPEMENT
D'UNE ITINÉRANCE VALORISANT LA QUALITÉ DES PAYSAGES

LA ROUTE DES VINS, SUPPORT DE NOUVEAUX ITINÉRAIRES TRANSVERSAUX ?

La route des vins est aujourd'hui un axe fort en terme de mobilité touristique, reconnue comme une véritable épine dorsale du coeur du vignoble. De ce fait, elle donne à voir le savoir-faire viticole du territoire et véhicule une identité du bien vivre ensemble, via des lieux de dégustation notamment, tels que les caveaux, les caves coopératives et bien d'autres lieux plus confidentiels.

Cet élément est perçu comme un **véritable levier** de la part de l'Office de Tourisme intercommunautaire du Beaujolais, qui tend à **développer l'attractivité touristique via la découverte du vin, mais aussi la découverte des villages, du paysage**. L'OTi travaille sur le développement de l'offre œnotouristique, et identifie le secteur de la route des vins comme étant à fort enjeu :

« On a la volonté d'en faire le liant pour découvrir le territoire, qui serait mieux lié à la gastronomie, mais aussi à l'hébergement etc... Cette route peut devenir une excuse pour traverser le territoire et le découvrir. Il faut mettre en place des belvédères aux abords de la route pour valoriser les paysages, pour permettre des haltes et embrasser l'ensemble du territoire. Des visites guidées dans le territoire et les villages sont à organiser. Un des enjeux est d'y augmenter les nuitées et les points de ventes. Il y a également un gros sujet sur l'itinérance, propre au Beaujolais : on parle beaucoup de locations de vélos, mais aussi de développement d'autres modes alternatifs à la voiture. On réfléchit aussi au développement des Wine Tour pour l'offre internationale, ou même permettre de parcourir la route des vins à vélo... ».

Nelly Noailly, DESTINATION BEAUJOLAIS

1.



La route des vins et le volet gastronomique qu'elle porte est d'ailleurs comprise dans la réflexion du **projet de Vallée de la Gastronomie**, porté par la Région Auvergne Rhône Alpes, dont le Beaujolais est partie prenante de cette action forte à grande échelle.

Le projet, qui implique trois grandes régions, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur, devrait se concrétiser avec un itinéraire de «tourisme modéré», gastronomique, gourmand, à dimension internationale, allant de Dijon à Marseille, en passant notamment par le secteur du Beaujolais viticole, et donc la route des vins. En effet, sont ainsi **concernées par la démarche toutes les activités touristiques grand public permettant de valoriser la gastronomie, les vins et les autres produits du terroir** des régions concernées, quelque soit la structure qui les propose aux visiteurs.

C'est une **opportunité pour penser le développement et la valorisation des autres filières agricoles et productives du territoire**, dans l'idée d'enrichir et diversifier l'offre actuelle principalement structurée autour de la filière viticole. A partir de cet itinéraire majeur, la possibilité de **développer des circuits secondaires transversaux** parcourant les fonds de vallée et reliant diverses exploitations agricoles, mettant en lumière des éléments de patrimoine vernaculaire singulier, des accès ponctuels aux cours d'eau pour renforcer la perception et connaissance des singularités et atouts du territoire.

1. Schéma du projet de Vallée de la Gastronomie
 2. Carte des sols simplifiée du Beaujolais - Sigales
 3. Belvédère sur le Mont Brouilly
 4. Vue panoramique depuis le Mont Brouilly (géosite)
 5. Espace Pierres Folles
- Source : FAP-T&P-S&P, valleeelogastronomie, Sigales, SMB, Céopark



RAPPEL DES OBSERVATIONS ET PROJECTIONS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



5. EFFETS PRÉVISIBLES OU POTENTIELS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR LE TOURISME ESTIVAL ET LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Même si les conditions météorologiques influencent les saisons touristiques, leur durée et leur qualité, le choix et l'attractivité d'une destination touristique ne dépendent pas que du climat. Plusieurs facteurs comme le patrimoine naturel et culturel, l'accessibilité, le calendrier des vacances scolaires... déterminent l'attrait d'une destination. Parallèlement, les besoins quotidiens en terme d'activités récréatives pour les habitants du territoire peuvent être directement influencés par ce dérèglement climatique, avec pour exemple une recherche plus fréquente de lieux de fraîcheur, d'accès à l'eau, d'envie de vacances plus durables, peut être moins loin de chez soit, etc. Le fait de la proximité avec Lyon, est un atout majeur pour le développement touristique week end du Beaujolais, soit pour accueillir les lyonnais, soit pour accueillir les city breaker dans le pacs visite de Lyon en proposant une excursion à la journée.



DES RISQUES LIÉS À LA RARÉFACTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET À LA MODIFICATION DE LA QUALITÉ DES EAUX NATURELLES

- La modification de la qualité des eaux naturelles (eutrophisation, pollution), entraînant potentiellement une dégradation des milieux et de la biodiversité, une détérioration des eaux de baignade, la raréfaction des espèces pour la pêche de loisir.
- Un risque accru de conflits d'usage pour l'eau (piscines, alimentation des zones d'hébergement, prélèvements en nappe ou en rivière pour l'irrigation en agriculture et l'arrosage des espaces verts...), de saturation des stations d'épuration et/ou de sur-investissements coûteux .
- La variation des niveaux des cours d'eau et des plans d'eau, qui pourrait menacer les activités et sports nautiques, le tourisme fluvial, notamment sur le Val de Saône et les hébergements en zones inondables.



DES INCIDENCES SUR LA PRODUCTION AGRICOLE & VITICOLE ET LA QUALITÉ DES PRODUITS

- Les modifications des productions viti-vinicoles impactent directement l'œnotourisme : par exemple le risque de baisse de la qualité du vin, et avec elle avec la potentielle nécessité de modifier le cahier des charges de l'AOC (modification/relocalisation des productions...)
- L'augmentation des températures et des périodes de fortes sécheresse nécessitera une adaptation des cépages, dans un territoire qui revendique un cépage dominant, le gamay. Parallèlement, ces nécessaires adaptations auront un impact direct sur les vendages.
- Tout ce qui améliore ou détériore la production agricole et la qualité des produits agro-alimentaires a potentiellement un impact sur le tourisme, également dans des secteurs autres que l'œnotourisme, en lien avec les cultures et l'élevage par exemple.

III.3

DYNAMIQUES RÉCRÉO-TOURISTIQUES

D'UNE OFFRE AXÉE SUR LA PRODUCTION VITI-VINICOLE AU DÉVELOPPEMENT

D'UNE ITINÉRANCE VALORISANT LA QUALITÉ DES PAYSAGES



UNE AUGMENTATION DES DEMANDES DE FRAÎCHEUR

- L'augmentation des températures et du nombre de journées chaudes et canicules va générer une demande importante de l'lot de fraîcheur : points d'eau, espaces et parcours ombragés...



UNE MODIFICATION DES PAYSAGES ET DES DYNAMIQUES NATURELLES RÉPERCUTÉES SUR LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

- Le tarissement de sources en été, des sols qui s'assèchent plus tôt, une végétation des prairies et landes qui change : les prairies sont en fleurs beaucoup plus tôt et le dépérissement intervient plus vite dans l'été, pour finir sur des sols très secs en août et une diminution nette de la production de fourrage. Les paysages estivaux changent d'apparence, et les saisons propices aux activités de loisirs habituels se décalent.
- La fragilisation des écosystèmes couplée à l'augmentation de la pression touristique à court terme pourrait conduire à une nécessaire protection des espaces de nature, et la fermeture possible de leur accès en période estival, ce qui entraînerait une réduction de l'offre touristique en terme d'accès aux espaces de nature.
- L'adaptation des essences végétales au dérèglement climatique, si elle n'est pas accompagnée, peut conduire à une simplification des populations végétales à l'échelle du territoire, et ainsi à une perte de richesse en terme de mosaïque de paysages, qui participe aujourd'hui à l'attractivité du Beaujolais viticole. De même, la dégradation de la qualité des eaux pourrait tendre vers le développement de plantes invasives.
- Concernant le secteur forestier, l'aggravation potentielle des feux de forêt entraînerait une augmentation de la vulnérabilité des hébergements touristiques, et la fermeture possible des espaces boisés à la fréquentation et au séjour du public, autant de facteurs pouvant impacter négativement pour le tourisme.
- De manière générale, la multiplication des friches, du dépérissement de certaines populations végétales et des phénomènes naturels extrêmes (crues, incendies) entraîneront une modification de la qualité et de la diversité des paysages, qui sont aujourd'hui un des atouts du territoire en terme d'attractivité.

Sources :

- <https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr>

- Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine pour agir dans les territoires - Comité Scientifique Régional AcclimaTera, 2018

- DATALAB - Commissariat général au développement durable - Biodiversité - Les chiffres clés - Édition 2018

- PCAET du territoire



6. DES INITIATIVES EN COURS POUR DÉVELOPPER UNE ITINÉRANCE BEAUJOLAISE ET DIVERSIFIER LES ATTRAITS DU TERRITOIRE

L'attractivité du territoire, est liée distinctement à la proximité de la métropole lyonnaise (et de l'axe de communication européen du val de Saône) d'abord, et à la renommée des vins de la région qui attire en second plan les touristes de passage dans la région lyonnaise.

Pourtant, le territoire du Beaujolais viticole s'est historiquement structurée autour de cette filière viti-vinicole, et plus récemment de son héritage géologique d'intérêt international, s'appuyant aujourd'hui également sur la valeur remarquable de certains villages sur le secteur des Pierres Dorées.

Au regard d'une volonté générale de replacer le Beaujolais dans une image valorisante et ancrée à son territoire, mais également de diversifier les offres touristiques via les multiples atouts et richesses dont sont garants les paysages du Beaujolais viticole, des structures spécialisées telles que les Organismes de Gestion des Crus, Destinations Beaujolais, l'Interbeaujolais, engagent des moyens divers pour développer une stratégie touristique efficiente à l'échelle du territoire. De même, des labels et des démarches tels que le label Ville Pays d'Art et d'Histoire et le Géoparc mondial UNESCO sont développés et permettent de prendre en charge une mise en valeur de certains aspects spécifiques du territoire. **Nombreux et variés sont donc les institutions et les projets, qu'il faudra veiller à mettre en lien et en cohérence pour que les moyens engagés pour la mise en valeur de ce territoire s'avèrent efficaces.**

5.1. DES STRUCTURES ET PROJETS QUI CHERCHENT À METTRE EN VALEUR UN PATRIMOINE GÉOLOGIQUE SINGULIER

Plusieurs démarches tendent à **rendre palpable l'héritage géologique propre à ce territoire :**

- On peut citer notamment le Geoparc Beaujolais, label porté par le Syndicat Mixte du Beaujolais suite à la **labellisation du territoire Géoparc mondial UNESCO**. Cette labellisation reconnaît et valorise l'héritage géologique du territoire, tout en prenant en compte les pratiques sociales, les savoir-faire traditionnels qui façonnent ce territoire, ainsi que le milieu culturel, social et économique. A ceux-ci s'ajoute tout un panel d'éléments de patrimoine ou de sites d'intérêt archéologique, écologique, historique et culturel. Un des axes du programme d'action du Géoparc mondial UNESCO est de **valoriser, d'animer et de mettre en réseau des «géosites»**, lieux d'observation d'un ou plusieurs objets ou phénomènes géologiques remarquables, reflétant l'histoire géologique, les événements ou les processus qui l'ont créé. Ils permettent de développer un maillage de curiosités à l'échelle d'un même territoire.

La démarche Géoparc mondial UNESCO

vise aujourd'hui à :
«Mettre en œuvre une démarche fédératrice et innovante pour de nouvelles perspectives de développement, valoriser et préserver la diversité géologique, et révéler au grand public les richesses géo patrimoniales du territoire»

Source : Géoparc



1. Belvédère du Mont Brouilly

2. Vue sur les paysages viticoles depuis le Mont Brouilly

3. Espace Pierres Folles, Sentier géologique et musée à St Jean des Vignes

Source : FAP S&T, T&P, Géoparc

DYNAMIQUES RÉCRÉO-TOURISTIQUES

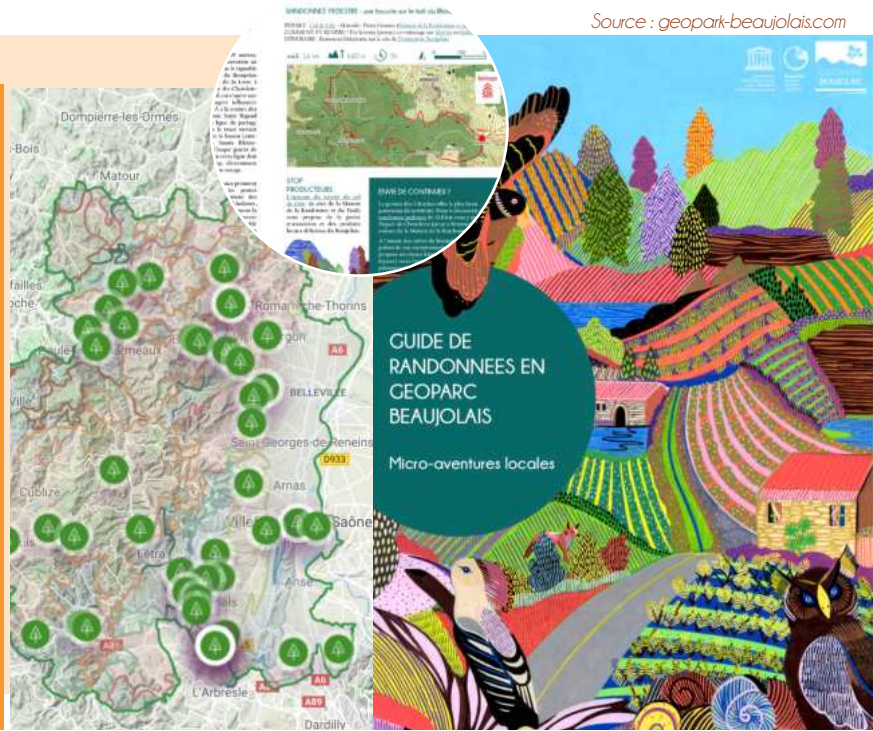
D'UNE OFFRE AXÉE SUR LA PRODUCTION VITI-VINICOLE AU DÉVELOPPEMENT
D'UNE ITINÉRANCE VALORISANT LA QUALITÉ DES PAYSAGES

Des dynamiques autour d'un réseau de Géosites reconnus : Les Géo-événements et les micro-aventures

La démarche du Géoparc Beaujolais s'appuie sur la mise en réseau de divers géosites, mais également sur l'organisation de nombreux «géo-événements» au fil de l'année.

Les géo-événements participent pleinement à l'offre touristique, et sont portés par les associations et les acteurs du territoire, en étant chapeautés par l'équipe du Géoparc Beaujolais. Ils sont de typologies diverses, et s'adressent aussi bien à un jeune public qu'à l'ensemble des habitants et touristes de passage, à travers des ateliers participatifs, des balades, des expositions, des conférences, des dégustations, des spectacles...

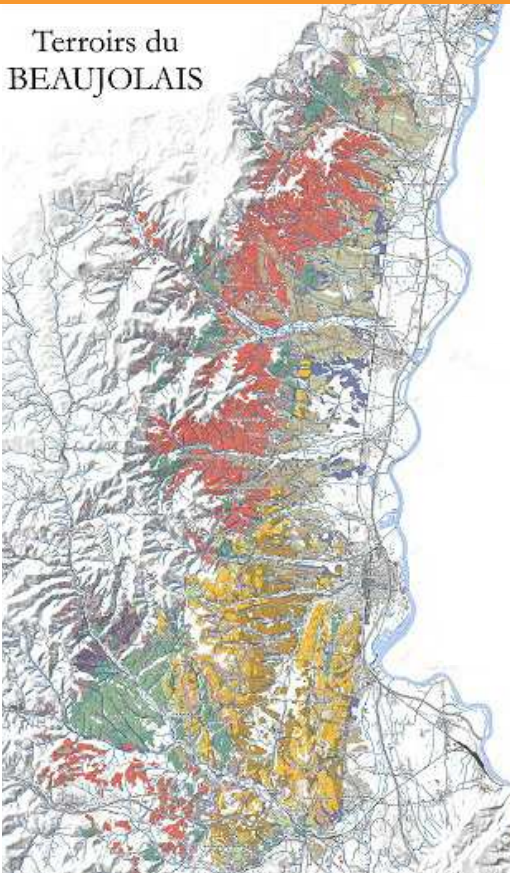
Plus récemment, le Géoparc Beaujolais a mis en place des «micro-aventures» : des excursions à l'initiative de chacun sont proposées chaque semaine afin de faire découvrir les espaces remarquables du territoire via les chemins de randonnée, et en partant à la rencontre de productrices et producteurs locaux. Ces micro-aventures sont mise en ligne sur le site du Géoparc Beaujolais, et s'accompagnent de livret comptant les spécificités de chaque parcours, et décrivant l'itinéraire à suivre.



Source : geoparc-beaujolais.com

GUIDE DE RANDONNÉES EN GEOPARC BEAUJOLAIS
Micro-aventures locales

Terroirs du BEAUJOLAIS



Le Géoparc Beaujolais travaille ainsi sur l'aménagement de nouveaux sites pour mieux valoriser le Géoparc, tels que la terrasse de Chiroubles, la carrière de Lucenay, le massif du Saint Rigaud, etc. La problématique majeure de ce maillage de géosite réside dans une difficulté à communiquer et à guider les promeneurs de site en site : des panneaux d'information ont récemment été installés sur chaque géosite, mais le fléchage et la signalétique de chacun de ces sites gagnerait à être mis en cohérence avec un maillage de mobilité douce. Aujourd'hui, une réflexion est en cours pour valoriser les portes d'entrées du territoire Beaujolais. Par la suite, il sera donc important de mettre en évidence ces itinéraires de modes doux pour renforcer la pertinence de ce maillage à l'échelle du territoire.

Dans cette même dynamique de valorisation des caractéristiques géologiques, une **grande cartographie sur les sols** a été réalisée par le bureau Sigales à la demande de l'Interbeaujolais pour une meilleure appropriation et connaissance des sols sur le territoire.

L'espace Pierres Folles, **lieu culturel et de vulgarisation pédagogique à destination du grand public**, est un projet phare dans la mise en valeur des sols du Beaujolais viticole. Il s'articule au travers d'un musée, d'un jardin botanique et d'un sentier pédagogique.

En terme de dynamiques issues d'initiatives privées, les viticulteurs, pour valoriser leurs productions, participent à un travail sur des **cuveées parcelaires**. L'idée est de **faire le lien avec un lieu dit, un sol**, pour ainsi dépasser la reconnaissance des crus et des appellations seuls. L'enjeu est de lier produits agricoles et viticoles à la qualité et diversité des sols du Beaujolais dans l'imaginaire commun.



5.2. DES DÉMARCHES QUI REVENDIQUENT UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER NOTABLE

Récemment, le secteur des Pierres Dorées a été gratifié du **label Ville Pays d'Art et d'Histoire**. Cette démarche de **valorisation du patrimoine, des pratiques traditionnelles et des paysages** concerne 51 communes, réparties sur l'Agglomération de Villefranche et de la Communauté de communes des Pierres Dorées. Cette labellisation s'appuie sur quatre axes fondateurs :

- Une forte volonté politique
- Une cohérence géographique, démographique, historique et culturelle du territoire
- Une intégration des actions de connaissance, de conservation, de protection et de valorisation existantes,
- Une inscription du projet au sein de la politique publique locale) qui visent à porter une politique d'éducation culturelle, d'aménagement du territoire, et des partenariats avec le champ du privé.

Clos Vitis, le jardin de vignes, Saint Lager :

«Le parc Morandi est aménagé par la CCSB pour devenir un jardin ludique et pédagogique sur le thème de la vigne permettant aux publics, habitants, jeunes, visiteurs, de découvrir les origines de la viticulture du Beaujolais, ses caractéristiques, ses évolutions, ses grandes figures et ses liens avec la diversité botanique du genre « Vitis » dans le monde.»

Source : Espace Brouilly

«Ce projet s'inscrit dans la valorisation touristique et paysagère du Mont Brouilly, reconnu comme Géosite majeur du Géoparc mondial UNESCO. Le jardin de vignes viendra compléter l'offre touristique locale et devra permettre de générer un point de départ lisible et attractif de ce géosite.»

Source : Saint Lager, bulletin municipal 2019



Vitis aestivalis (Amérique)



Vitis girdianna (Amérique)



Vitis rupestris (Amérique)



Vitis rotundifolia



Vitis palmata









Vitis vicifolia



DYNAMIQUES RÉCRÉO-TOURISTIQUES

D'UNE OFFRE AXÉE SUR LA PRODUCTION VITI-VINICOLE AU DÉVELOPPEMENT
D'UNE ITINÉRANCE VALORISANT LA QUALITÉ DES PAYSAGES

DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

-  ROUTE DES VINS
-  VIA SAÛNA & HALTE FLUVIALE
-  LES VOIES DU TACOTS, À L'ORIGINE DE VILLEFRANCHE À LIERGUES, ET JUSQU'À MONSOLS,
ET AUJOURD'HUI DE BELLEVILLE À BEAUJEU
-  CHAMELET-ANSE, SENTIER DE DÉCOUVERTE AUTOUR DE L'AZERGUES EN COURS D'ÉTUDE,
PEUT-ÊTRE À RELIER AVEC LA VOIE DU TACOT
-  TOUR DU BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES / TOPOGUIDE TOUR BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES (FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE).
-  APOTHECAIRERIE DE VILLEFRANCHE (CRÉATION DE ROUTES THÉMATIQUES),
-  MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE MINEUR DES PIERRES DORÉES, RÉFLEXIONS SUR LES LAVOIRS
-  MISE EN RÉSEAU DES GÉOSITES
-  ITINÉRAIRE À THÈMES, VALLÉE DE LA GASTRONOMIE

ÉTUDES ET DOCUMENTS D'URBANISME





-  SPR (ANCIENNES ZPPAUP)
-  CHARTE PAYSAGÈRE PIERRES DORÉES

LÉGENDE  ACTIONS PORTÉES PAR DES STRUCTURES PUBLIQUES

 ACTIONS PORTÉES PAR DES INITIATIVES PRIVÉES



VALORISATION DE LA FILIÈRE VITI-VINICOLE ET DIVERSIFICATION

-  POINTS DE VENTE COLLECTIFS
-  SITE DE L'INTERBEAUJOLAIS DE LA GRANGE CHARTON (FUTURE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISE AGRICOLES/ VITICOLES ?)
-   RANDONNÉES, ANIMATION DE LA ROUTE DES VINS, OFFRES ÉVÈNEMENTELLES, GÉOSITES, ETC.

PROJET DE LIEUX D'ACCUEIL ET D'ANIMATION TOURISTIQUE

-  BORDELAND, PORT DE PLAISANCE DE ANSE
-  BEAULIEU (MORANCÉ)
-  ESPACE PIERRES FOLLES
-  MAISON DE LA RANDONNÉE ET DU TRAIL (COL DE CRIE), MONSOL, EN STRUCTURATION
-  CHEMINS DE SAINT JACQUES
-  SAINT LAGER, JARDIN DE VIGNE EN LIEN AVEC LES CARRIÈRES DE BROUILLY (GÉOSITE)
-   LA MAISON VERMOREL, QUI SERA UN LIEU DE L'INNOVATION GASTRONOMIQUE

LÉGENDE  ACTIONS PORTÉES PAR DES STRUCTURES PUBLIQUES

 ACTIONS PORTÉES PAR DES INITIATIVES PRIVÉES

III.3

DYNAMIQUES RÉCRÉO-TOURISTIQUES

D'UNE OFFRE AXÉE SUR LA PRODUCTION VITI-VINICOLE AU DÉVELOPPEMENT
D'UNE ITINÉRANCE VALORISANT LA QUALITÉ DES PAYSAGES

7. CE QUI EST EN JEU

ENJEUX DE PRÉSERVATION



Le **maintien du maillage hydrographique** du territoire

Les **espaces agricoles vitrines** aux abords du bâti remarquable

Le **caractère habité des villages** remarquables



La visibilité et l'**accessibilité** aux cours d'eau

La cohérence et la **qualité architecturale et paysagère des points de vente collectifs** et des caves coopératives et le développement de nouveaux lieux emblématiques structurants



L'**accueil du public de qualité durable et résilient**, des espaces dimensionnés et intégrés aux paysages



ENJEUX DE RESTAURATION, REQUALIFICATION

Les parcs et **structures paysagère marquant**es du vignoble

La restructuration d'une **signalétique cohérente** et inscrite dans les paysages

L'**accès et la valorisation des espaces forestiers** des crêtes et contreforts

ENJEUX DE VALORISATION, CRÉATION

La diversification des attractions du territoire **en terme d'évènements, et de lieux touristiques (tourisme durable...)**

Le **petit patrimoine vernaculaire**, tant lié au vignoble qu'aux rivières

Le développement des mobilités douces, vecteurs de découverte des paysages

L'exploitation du **potentiel d'itinérance**, et notamment des modes doux au quotidien

Les **liens paysages-sols** et les actions Geopark

La **diversification des filières agricoles** comme nouvelle attractivité

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE & PAYSAGE



ENJEUX D'ADAPTATION
Faire face au dérèglement climatique

III.3

Patrimoine géologique

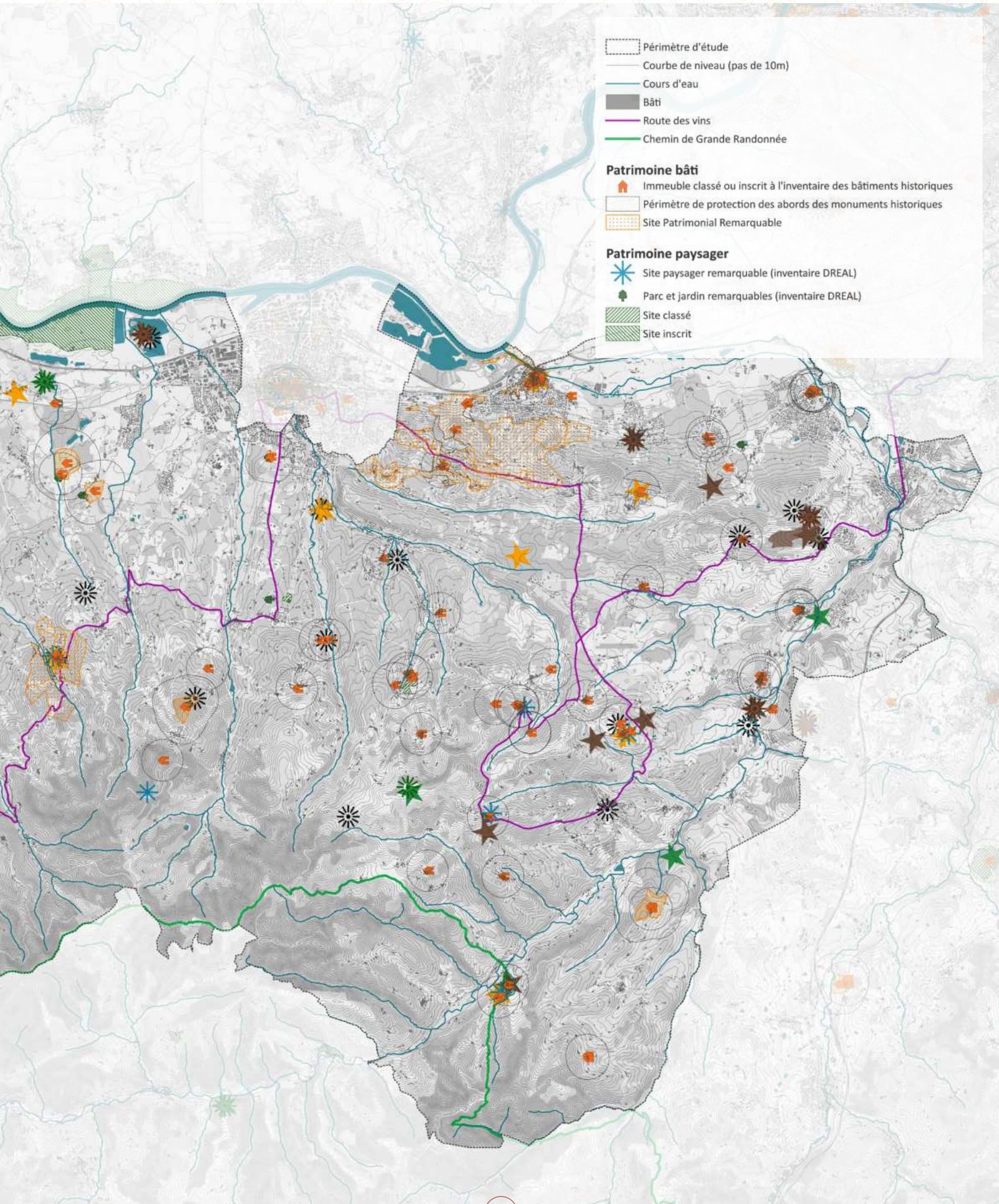
- Site géologique (inventaire DREAL)
- Site géologique (inventaire DREAL)
- 👁 Site géologique - Point de vue (inventaire DREAL)

Géosites

- ☀ Géosite
- ☀ Géosite "géologie"
- ☀ Géosite "naturel"
- ☀ Géosite "culture patrimoine"

Sites

- ★ Site géologique
- ★ Site culturel-historique
- ★ Site naturel



III.4

DYNAMIQUES URBAINES

D'UNE ALTÉRATION DES LOGIQUES D'IMPLANTATIONS
URBAINES ANCESTRALES À UNE NÉCESSAIRE
RECOMPOSITION DES FRANGES AGRO-URBAINES

III.4

DYNAMIQUES URBAINES

D'UNE ALTÉRATION DES LOGIQUES D'IMPLANTATIONS URBAINES ANCESTRALES
À UNE NÉCESSAIRE RECOMPOSITION DES FRANGES AGRO-URBAINES

1. RAPPEL : LES VALEURS URBAINES DU TERRITOIRE BEAUJOLAIS

Des villages et hameaux viticoles emprunts des logiques d'implantation historiques en pente, aux villages chatoyants des Pierres Dorées, en passant par les bourgs délicatement installés en fond de vallon non loin d'un ruisseau ou les cœurs urbains structurés en plaine, les caractéristiques architecturales et urbaines du territoire sont multiples et affirmées.

Qu'il s'agisse de leurs matériaux de mise en œuvre révélateurs des sous-sols, ou de leur implantation fine et stratégique en dialogue avec les ressauts topographiques des vallées, **le tissu bâti du Beaujolais entretient un lien historique délicat avec son territoire**. Rythmé par des fermes viticoles qui ont participé à une forme de dispersion du bâti, les paysages du vignoble Beaujolais sont marqués par un maillage urbain dense. En effet, constitués en noyaux denses et multiples, les bourgs et hameaux ont progressivement accueilli une forme de **pré-mitage du territoire**, qui lui confère un caractère habité prononcé, rythme les paysages ouverts, et fait vivre le vignoble jusque dans ses moindres parcelles.

De nombreux hameaux ou fermes viticoles composées de plusieurs corps de bâtiments font échos au **système de métayage** traditionnellement pratiqué sur le territoire.

Des **murets de pierres, des clos autour des parcelles de vignes en frange de village**, font écho aux contours nets et soignés qu'arboraient jadis chaque village, dont les franges parées de jardins, potagers, vignes ou vergers garantissaient une transition et une complémentarité délicate avec le vignoble.



1

LES VILLAGES PERCHÉS ET PROMONTOIRES DES PIERRES DORÉES



2

LES VILLAGES DE COTEAUX, EXPLOITER LA PENTE



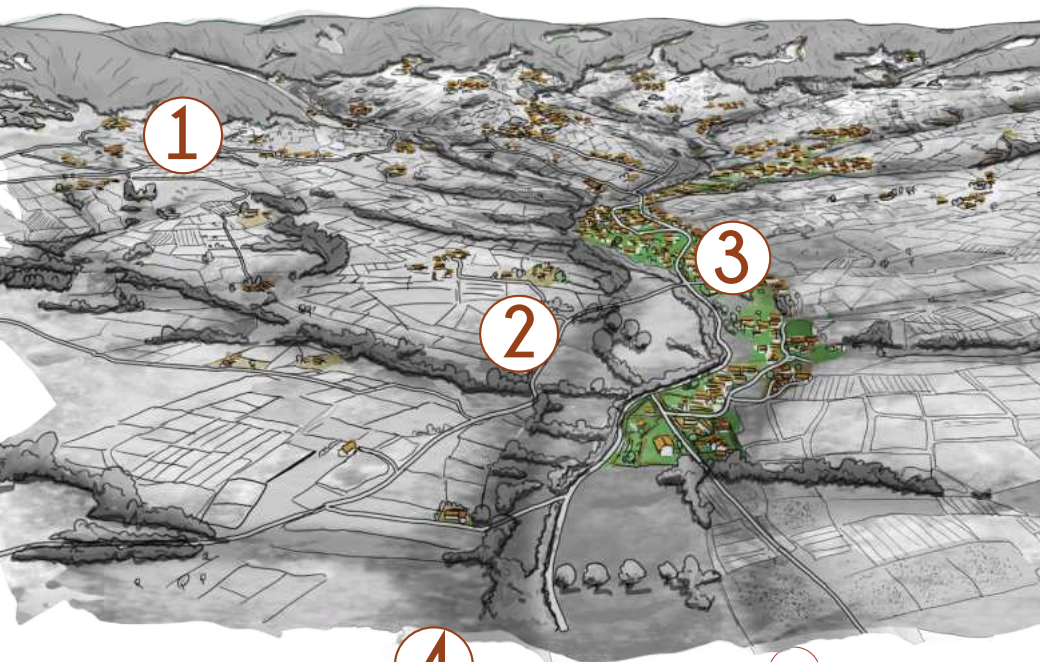
3

LES VILLAGES DE FOND DE VALLÉES, EN LIEN AVEC LES COURS D'EAU



4

LES VILLES ET VILLAGES DE PLAINE, UNE EXPANSION EN LIEN AVEC LES AXES DE COMMUNICATION, FACILITÉE PAR UNE TOPOGRAPHIE PLANE



4

172

DYNAMIQUES URBAINES

D'UNE ALTÉRATION DES LOGIQUES D'IMPLANTATIONS URBAINES ANCESTRALES
À UNE NÉCESSAIRE RECOMPOSITION DES FRANGES AGRO-URBAINES

2. DES MENACES SUR LA LISIBILITÉ ET LA SPÉCIFICITÉ DES SILHOUETTES BÂTIES

2.1. UNE AMPLIFICATION DU MITAGE HISTORIQUE

La **structure paysagère est extrêmement sensible** sur le territoire du Beaujolais viticole, notamment vis à vis des dynamiques d'urbanisation en cours. Globalement les paysages sont très ouverts du fait de l'importance du vignoble, c'est d'ailleurs ce qui fait leur spécificité, et leur attractivité.

Ce sont également des paysages historiquement très habités, et très lisibles. Il y a sur ces étendues cultivées, une répartition du bâti historique, qui caractérise et anime le vignoble Beaujolais.

En effet, ces implantations du bâti, historiquement très dispersées sur le territoire, sont témoins de logiques d'exploitation traditionnelle de la vigne, et de rapports singuliers avec les cours d'eau. Les types d'exploitations viticoles dans le Beaujolais sont traditionnellement des domaines familiaux, de petite taille. Ces exploitations ne sont pas regroupées sur des secteurs identifiés, mais plutôt réparties sur l'ensemble du territoire, ponctuant les paysages ouverts du vignoble. En complément à cet éclatement urbain lié aux logiques agricoles d'antan, les villages et les hameaux ont su se constituer selon des formes urbaines denses et compactes à la faveur des parcelles cultivées.

Ce caractère habité des étendues agricoles est donc à l'origine issu d'un besoin inhérent à la pratique spécifique de l'activité viti-vinicole d'être au plus proche des parcelles pour assurer leur exploitation : relation directe aux lieux de vinification, etc...

Cependant, cette singularité s'instaure à la fois comme un atout, mais aussi parfois comme une faiblesse. En effet, à partir de cette dispersion du bâti historique caractéristique, l'attractivité du résidentielle du territoire, couplé à un développement économique rapide, a amené un développement urbain non maîtrisé, venant fragiliser la qualité paysagère d'ensemble.

Les évolutions en termes d'usages, de forme et de composition des bâtiments agricoles, que l'on voit parfois se reconverter en habitations, couplées au développement anarchique des hameaux pavillonnaires, esquissent lentement **un paysage marqué par un mitage résidentiel, et non plus issu de logiques agricoles historiques.**

**«LA FRICHE C'EST PAS UN
PROBLÈME, CONTRAIREMENT
AUX ZONES PAVILLONNAIRES QUI
SE CONSTRUISENT DE FAÇON
INTEMPESTIVES.
LA FRICHE, C'EST QUELQUE CHOSE DE
RÉVERSIBLE, TANDIS QUE LES ESPACES
URBANISÉS, NON, ÇA RESTE.»**

François Roth, Agamy



1.



1. Quincié-en-Beaujolais, un pavillon aux limites franches qui tranche au contact du vignoble.

2.2. DES EXTENSIONS URBAINES QUI BROUILLENT LES PERCEPTIONS & LES COMPLÉMENTARITÉS AGRI-URBAINES

Dans le paysage ouvert du vignoble, **chaque opération peut atteindre la lisibilité des paysages** du Beaujolais viticole, qu'il s'agisse de pavillons individuels ou de bâtiments d'exploitation agricole. **Les silhouettes repères d'origine de ces paysages en sont directement impactées**, et peinent à conserver leur caractère d'élément signal au cœur des étendues agricoles d'origine : en ce sens, la pression foncière actuelle peut venir à terme perturber cette qualité patrimoniale et paysagère inhérente au territoire.

Le Beaujolais viticole voit de nombreuses terres agricoles consommées par l'urbanisation. Cette dynamique urbaine générale a un impact important sur la qualité des paysages, en terme d'équilibre de composition et d'incidences visuelles. La grande majorité des opérations du territoire étant axée sur le marché de la maison individuelle, cela implique un manque de diversité en terme de formes urbaines, d'interrelations agro-urbaines et de mixité.

«Depuis les années 80, on construit quasiment uniquement du logement individuel sur le territoire. Ce phénomène induit peu de diversité en terme de logements, et donc directement peu de diversité en terme de population. Il y a besoin d'un travail sur des formes collectives sur les tissus pavillonnaires, ou à minima des formes semi-collectives»

Samuel Auray, CAUE 69

Les paysages sont ainsi marqués par le développement de vastes zones pavillonnaires, parfois accompagnés de leurs ensembles industriels et commerciaux, qui viennent s'installer et s'étendre aux franges des villes, au détriment de l'agriculture et de la perméabilité des sols. Ce type d'habitat standardisé va à l'encontre des logiques d'intégration au contexte des bourgs historiques et, en fonction des secteurs du territoire, le développement de ces espaces bâtis peut engendrer des **problématiques de co-visibilités importantes**, ou générer d'**importants terrassements**.

Ainsi, à l'écart des zones les plus urbanisées, il n'est pas rare que cette typologie de hameaux «catalogues» soient plus vastes et plus visibles que les centres bourgs d'origine.

Le développement peu intégré au paysage de ces zones pavillonnaires et d'activités en périphérie des villes a souvent déstructuré le vignoble, la plaine agricole, et les espaces naturels. Il en résulte sur divers secteurs, **un paysage qui tend parfois à se banaliser, ou dont l'identité s'est estompée voir effacée aux franges des villes**. Pourtant, lorsqu'elles sont anticipées et réfléchies, les franges des villages constituent un potentiel de projet urbain contemporain intéressant en articulation avec les bourgs historiques, le vignoble et les composantes naturelles.

«Le triptyque logement-emploi-transport n'est pas réfléchi sur le territoire. On voit fleurir des maisons «catalogues», et les mouvements de terrains inévitablement engendrés dans ce genre d'opérations.

Il y a souvent un problème d'articulation lors de l'instruction des permis. Mais les services instructeurs peuvent faire remonter des dossiers qui posent question au CAUE pour conseil. Le CAUE conventionne de plus en plus avec les EPCI, ce qui permet d'aboutir à de meilleures analyses des dossiers. Il y a aujourd'hui surtout besoin de sensibiliser les maires.»

Saniya Maddi, CCSB, CHARGÉE DE MISSION PLUIH



«Au niveau du village de St Etienne la Varenne, il y a eu un travail mené avec le CAUE sur les pentes, car il y a besoin sur ce secteur de repenser les bâtisses, leur positionnement, celui des garages aussi, leur implantation... cela pour une meilleure intégration. »

*Marine Priéty, CCSB,
CHARGÉE DE MISSION URBANISME*

1. Le développement pavillonnaire et individuel durcit les transitions Vignes-villages

2. Des fonds de vallées humides propices au développement des zones d'activité et extensions bâties



DYNAMIQUES URBAINES

D'UNE ALTÉRATION DES LOGIQUES D'IMPLANTATIONS URBAINES ANCESTRALES
À UNE NÉCESSAIRE RECOMPOSITION DES FRANGES AGRO-URBAINES

2.3. DES INCIDENCES PAYSAGÈRES PROPRES À CHAQUE TYPOLOGIE

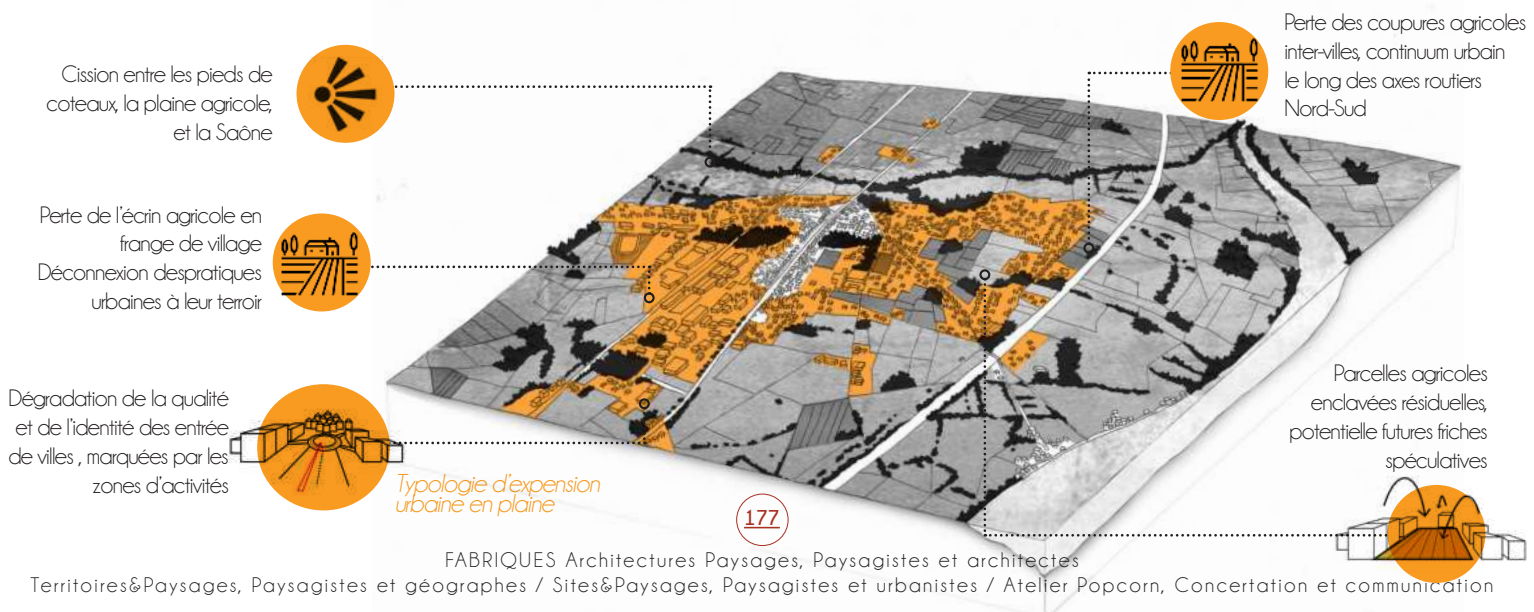
Si cette dynamique d'extension urbaine semble à première vue de même nature et généralisée à l'ensemble du territoire, les impacts engendrés par cette typologie d'habitat standardisé sont divers et propres aux multiples formes d'implantations bâties que l'on trouve à l'échelle du Beaujolais viticole.

LE VAL DE SAÔNE ET L'ARTIFICIALISATION DES RICHES ÉTENDUES ALLUVIONNAIRES

Sur la plaine du Val de Saône, l'équilibre entre les espaces naturels et cultivés, et les emprises urbaines était jadis largement ancré, au regard d'une gestion et d'une répartition des espaces liée notamment aux risques de crues de la Saône. C'est depuis les années 1960, puis en concomitance avec l'ouverture de l'A6 en 1971, que les principales polarités urbaines se sont développées en parallèle de la rivière, **s'étirant rapidement le long des axes de circulation nord-sud** au détriment des espaces naturels et agricoles, artificialisés en rive droite de la Saône.

L'absence de relief, propre aux qualités d'une plaine alluviale, a facilité le développement pavillonnaire et l'implantation de zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaire. La multiplication de ces opérations en périphérie des bourgs et villes de plaine a entraîné une mise à distance des centres-villes historiques et de leur écrin agricole ou naturel. Sur ces secteurs, la discontinuité du tissu urbain (mêlant habitat pavillonnaire, ensemble de logements collectifs des années 50-60 et bâtiments d'activité) entraîne un manque de lisibilité et une rupture du dialogue avec les espaces agricoles, naturel et patrimonial.

Les franges urbaines subissent une importante pression foncière, entraînant un **enrichissement de nombreuses parcelles viticoles sujettes à la spéculation foncière**. Comme les zones d'activité, ces **friches agricoles marquent les premiers plans de ville** et dégradent la lisibilité potentielle de ses entrées, pour tendre à la production d'espaces banalisants, artificialisés, et dimensionnés principalement pour la circulation.



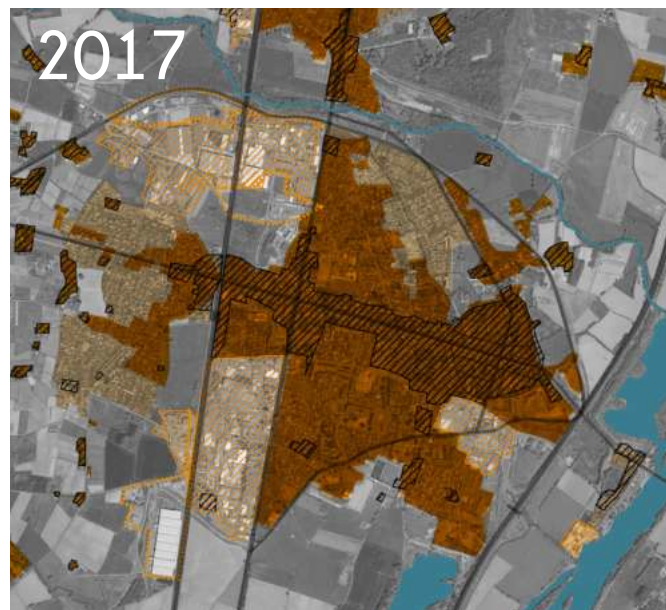


BELLEVILLE

EXTENSION À L'ÉCART DE SAÔNE, SUR LES
TERRAINS ALLUVIONNAIRES, LE LONG DES AXES
DE COMMUNICATION



Source : Céopral



-  HAMEAUX ET VILLAGES D'ORIGINE
1950
-  EXTENSION URBAINE
2005
-  EXTENSION URBAINE
2017
-  ZONE D'ACTIVITÉ
2005 - 2017

Les extensions urbaines récentes, par nappage, nient les logiques d'implantation ancestrales liées aux rivières transversales et à leurs lits inondables : les cours d'eau sont canalisés, busés, leur berges et lit majeur sont imperméabilisés.

DYNAMIQUES URBAINES

D'UNE ALTÉRATION DES LOGIQUES D'IMPLANTATIONS URBAINES ANCESTRALES
À UNE NÉCESSAIRE RECOMPOSITION DES FRANGES AGRO-URBAINES

LES VILLAGES DE FONDS DE VALLÉES : UNE EXPANSION AU DÉTRIMENT DES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES ET HYDRAULIQUES

Historiquement, nombreuses sont les implantations bâties qui ont dialogué avec les cours d'eau, et beaucoup s'y sont installés, en limite de zones inondables. Leurs terrains relativement plats ont permis à une urbanisation plus récente de se développer largement sur ces zones humides : lotissements, équipements publics, zones artisanales ont **envahi une grande partie de ces vallées, imperméabilisant leurs sols, et entraînant la dégradation des continuités écologiques.**

La majorité des vallées transversales, axes historiques de développement et d'échanges majeurs, ont subi une remontée d'urbanisation, privilégiée sur les secteurs plats, où le potentiel agricole économique s'avérait plus faible, avec majoritairement des prairies pâturées. L'ensemble des vallées transversales du Beaujolais viticole rencontre des problématiques toutes similaires : la vallée de l'Ardières, dont le **cours d'eau est partiellement canalisé ou endigué (bien qu'il soit sur certains tronçons valorisé)** sur le secteur de Beaujeu, puis artificialisé par à-coups suite au développement de zones d'activités et de lotissements ; les vallées de L'Ombre et du Merloux, entre Jarnioux et Gleizé, dont le développement artisanal et résidentiel a **artificialisé un important tronçon des cours d'eau** depuis Liergues. La vallée de la Vauxonne, où les **liens visuels avec le cours d'eau ont disparus**, notamment depuis Le Perréon, où s'est constitué un continuum urbain le long de la route départementale qui longe le ruisseau. Le Nizerand, bien que sujet à des aménagements qualitatifs récents, subit une pression résidentielle depuis le bourg de Denicé. Pourtant, ces vallées constituent la trame principale d'espaces et de continuités naturelles qui parcourent le vignoble. Elles sont identifiées comme Trames vertes et bleues majeures et constituent un vrai **potentiel en terme d'espaces pour retisser des liens détériorés voire disparus entre villages et cours d'eau**, qui pourraient participer à une amélioration significative du cadre de vie.

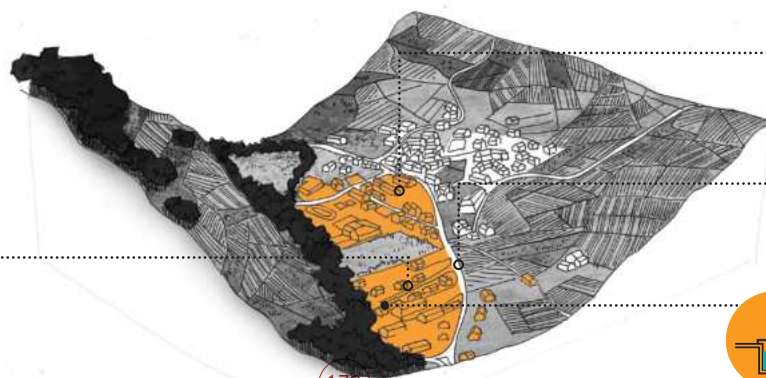
On trouve malgré cela encore **plusieurs villages qui entretiennent des liens cohérents et valorisants avec leurs cours d'eau**. C'est le cas à Jarnioux, maintenu à l'écart de l'Ombre, dont les extensions diverses sont développées sur la rive opposée au village historique, permettant de **maintenir à proximité de la rivière un ensemble constitué de jardins vivriers**, garants d'une transition douce et stratégique entre l'espace habité et le lit inondable de l'Ombre. Il en va de même à Rivolet qui, malgré les opérations résidentielles multiples, a su préserver un **cordon de jardins le long du cours d'eau**.

«Au sujet des fonds de vallées, aujourd'hui on continue à s'étaler lorsqu'il n'y a pas de PPRi, jusqu'à ce qu'il y ait un risque, voire une catastrophe.

Les normes suites aux PPRi engendrent souvent de mauvaises intégrations. Il est nécessaire de réfléchir à ce type d'extension, et d'arrêter définitivement de s'installer si près des rivières.»

Chislaine Bazin, CAVBS

Développement des zones d'activité en fond de vallée, imperméabilisation des prairies humides, accentuation des risques naturels



Perte des liens visuels et physique avec le cours d'eau



Intensification des flux en fond de vallée, tendance à la création de couloirs de communication viaires

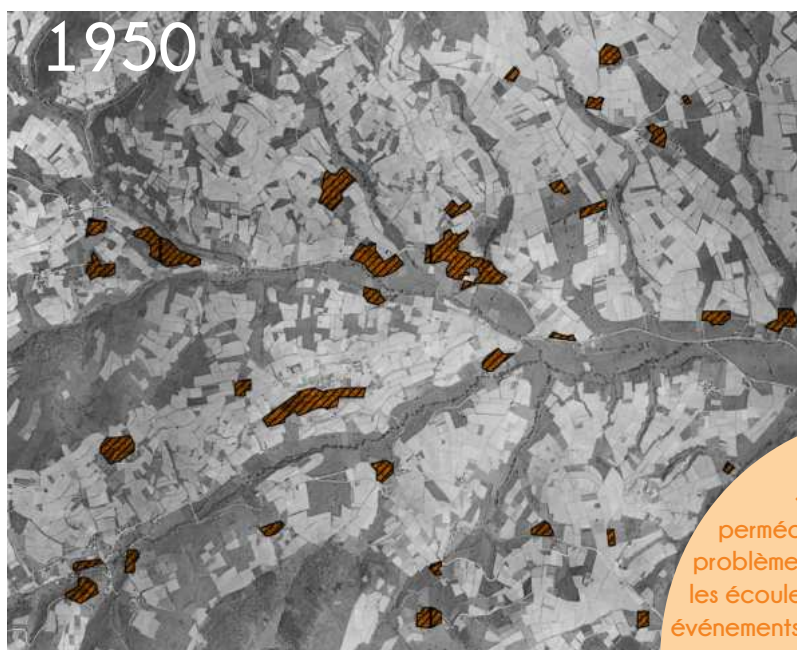


Imperméabilisation, artificialisation du cours d'eau

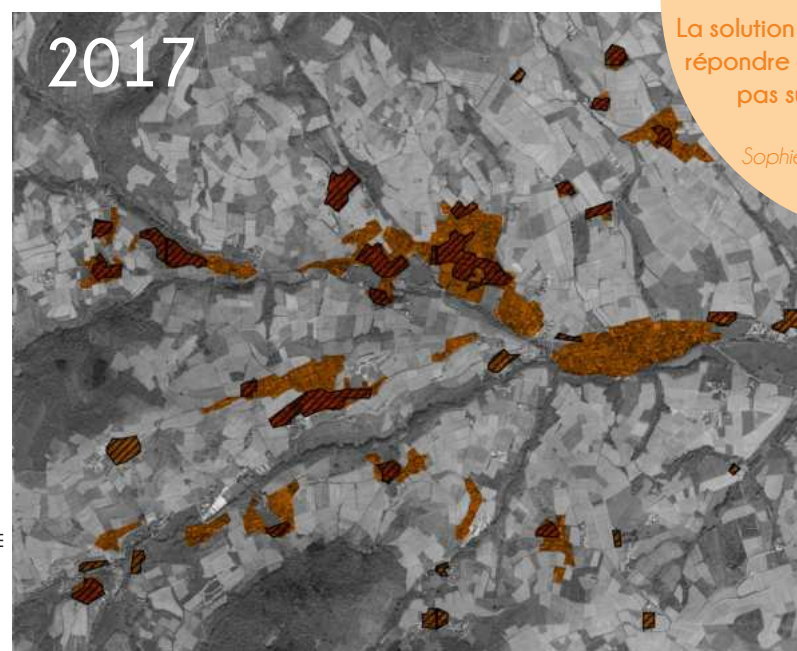


LE PÉRRÉON

EXTENSION EN FOND DE VALLÉE, SUR LES TERRAINS PLANES
IMPERMÉABILISATION DES PRAIRIES HUMIDES





Source : Céopratil



«Le maintien de la perméabilité des sols est un vrai problème : la densification accentue les écoulements d'eau pluviale, et les événements pluvieux sont de plus en plus forts.

La solution des zones de rétention peut répondre en partie au problème, mais pas sur des zones cultivées.»

Sophie Jovillard, MAIRIE DE LÉGNY

 HAMEAUX ET VILLAGES D'ORIGINE
1950
 EXTENSION URBAINE
2017

III.4

DYNAMIQUES URBAINES

D'UNE ALTÉRATION DES LOGIQUES D'IMPLANTATIONS URBAINES ANCESTRALES
À UNE NÉCESSAIRE RECOMPOSITION DES FRANGES AGRO-URBAINES

LES VILLAGES ET HAMEAUX DE COTEAUX : UNE EXPANSION POLYNUCLÉAIRE QUI COMPLEXIFIE LA LECTURE DES PAYSAGES VITICOLES

SUR LE SECTEUR DU BEAUJOLAIS NORD ET MÉDIAN

Si la pression urbaine a longtemps été moins marquée sur ces secteurs de pente, **chaque extension et opération résidentielle apparaît comme très lisible et impactante** dans ce type de paysages. La dynamique des dernières périodes tendait jusqu'alors à une **extension polynucléaire des hameaux** qui se développaient le long de routes et chemins ruraux, jusqu'à se rejoindre parfois.

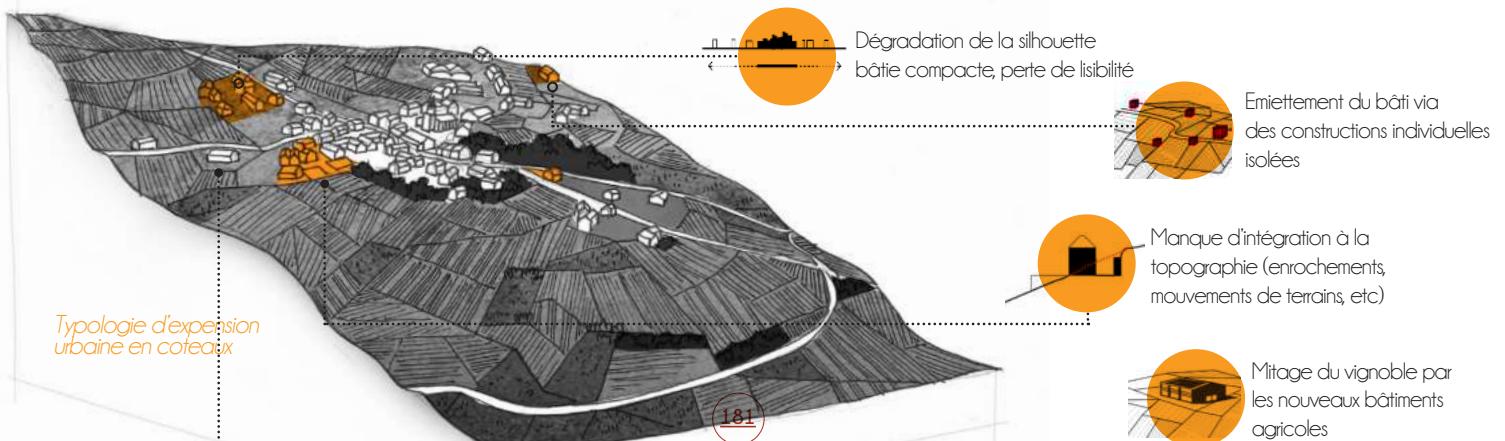
Ce développement était favorisé par le caractère très habité du territoire, mais également par un réseau viaire fortement ramifié de chemins ruraux et de routes qui a guidé cet étalement ponctuel de maisons individuelles isolées dans le vignoble. Ceci a produit un **effet de dispersion du bâti** à travers les parcelles viticoles qui tend, à terme à la **perte de lisibilité des effets de silhouettes des hameaux de coteaux**, des villages et des châteaux, qui marquaient à l'origine de véritables repères dans les paysages cultivés de mi-pente.

De plus, la caractéristique topographique de ce secteur, qui participe à l'origine à la spécificité des implantations villageoises, contraint les opérations résidentielles à réaliser des **mouvements de terrains importants** et à se parer d'**enrochements parfois très artificiels**, afin de gérer des problématiques d'inscription dans la pente qui n'ont pas été intégrées en amont du projet.

Enfin, sur ce secteur où la viticulture demeure très active, le **développement et l'intégration de nouveaux bâtiments d'exploitation viticoles et agricoles** impactent également l'unicité des paysages viticoles des coteaux. En effet, ces bâtiments participent au mitage de l'espace agricole : plutôt que de reconverter ou d'étendre des bâtiments existants, on trouve des bâtiments parfois très isolés du site d'origine car souvent construits en périphérie des villages pour des raisons de disponibilité foncière. Pourtant, il existe depuis de nombreuses années **un guide transmis par la Chambre d'Agriculture** traitant de la question de l'insertion dans la pente des constructions. En effet, ces types de bâtis volumineux nécessite un encadrement, car demeurent **souvent sans rapport d'organisation, ni d'échelle avec leur environnement paysager et urbain** alentour, participant ainsi à la réduction de la lisibilité des paysages typiques du Beaujolais viticole, et par là à la **perte de qualité du cadre de vie et de travail** des exploitants eux-mêmes, et aussi à l'attractivité touristique en impactant la spécificité des sites.

« Il y a de réelles qualités de tissus villageois sur le territoire. Concernant le développement urbain, le problème n'est pas de le faire, mais de le faire mal, ou de façon trop générique. Il y a besoin d'une articulation avec la pente, avec le site... De plus d'attention à l'existant.»

Christian Gallet, MAIRIE LOZANNE

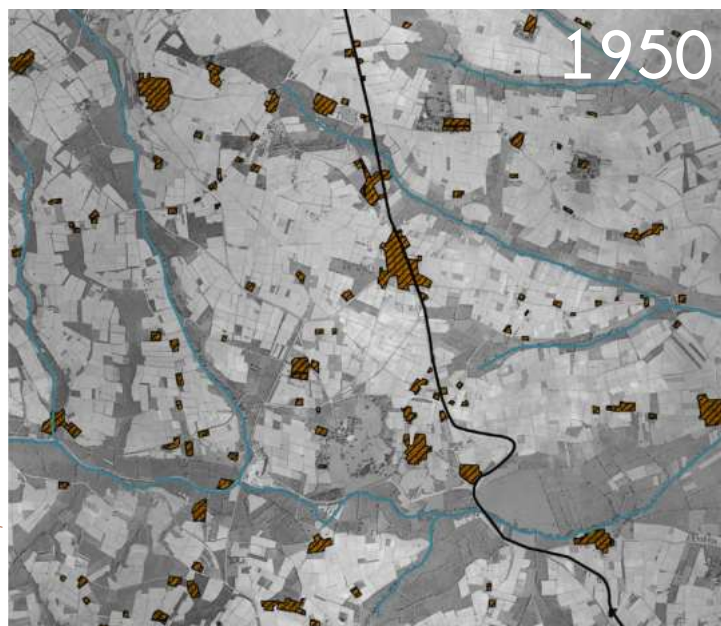


Typologie d'expansion urbaine en coteaux

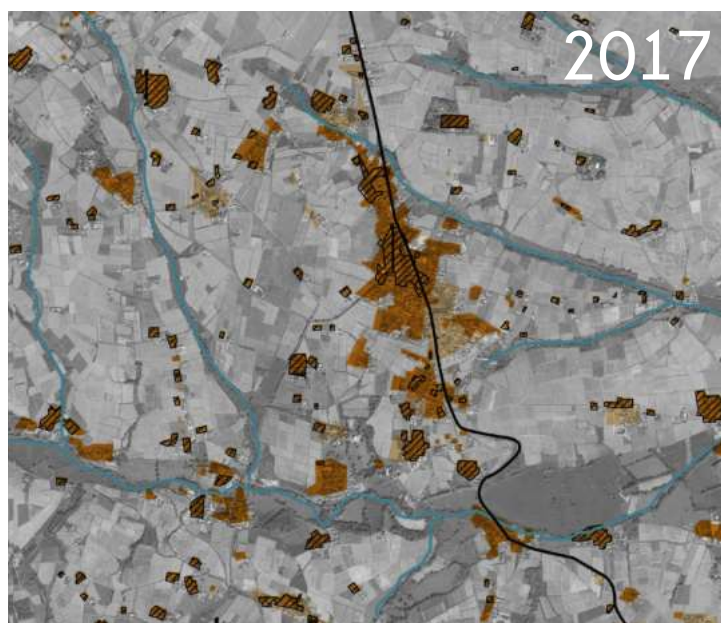


SAINT ETIENNE DES OULLIÈRES

EXTENSION POLYNUCLÉAIRE, HAMEAUX QUI TENDENT
À SE REJOINDRE LE LONG DES AXES



Source: Céoprotail



-  HAMEAUX ET VILLAGES D'ORIGINE
1950
-  EXTENSION URBAINE
2005
-  EXTENSION URBAINE
2017

DYNAMIQUES URBAINES

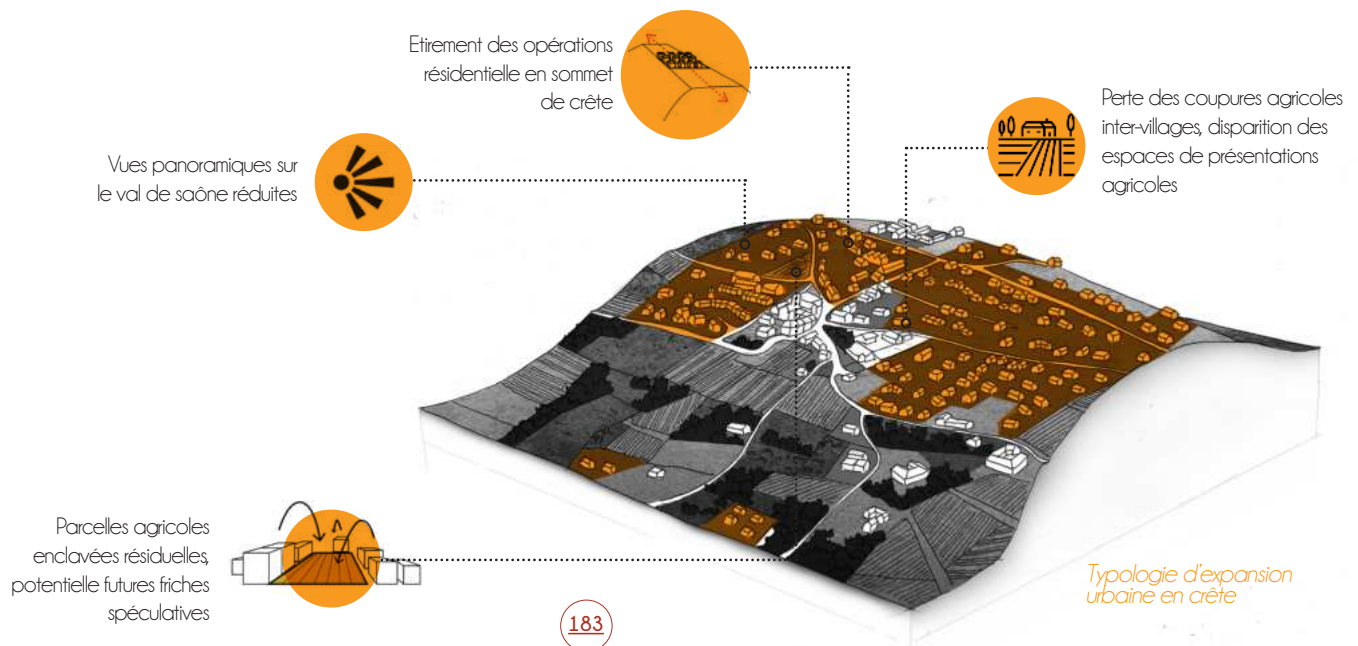
D'UNE ALTÉRATION DES LOGIQUES D'IMPLANTATIONS URBAINES ANCESTRALES
À UNE NÉCESSAIRE RECOMPOSITION DES FRANGES AGRO-URBAINES

SUR LE SECTEUR DU BEAUJOLAIS SUD

Le secteur Sud est lui plus particulièrement sujet au développement résidentiel depuis les années 1970, notamment au regard de sa proximité avec la périphérie lyonnaise. La dynamique d'extension polynucléaire se retrouve ainsi plus accentuée sur cette seconde moitié du Beaujolais viticole, où les nombreux villages d'origine sont implantés sur les coteaux agricoles qui dominent la vallée de l'Azergues.

Ainsi, les bourgs de Belmont-d'Azergues, le Bois-d'Oingt et bien d'autres, se sont largement développés **aux alentours de leur coeur historique en de petits hameaux et zones d'activités économiques banalisantes**. C'est le cas pour le hameau des Ponts Tarrets, rattaché au village de Légny, qui s'est progressivement paré d'une couronne d'activités artisanales et commerçantes. On le voit également au Bois-d'Oingt bourg principal du secteur, dont le tissu urbain s'est étendu le long de toutes les routes. Tel qu'on peut aisément le voir dans le cas de ce bourg centre, la **surface des extensions dépasse parfois très largement celle du coeur urbain dense historique**, entachant fortement la lisibilité du village et son inscription dans le paysage.

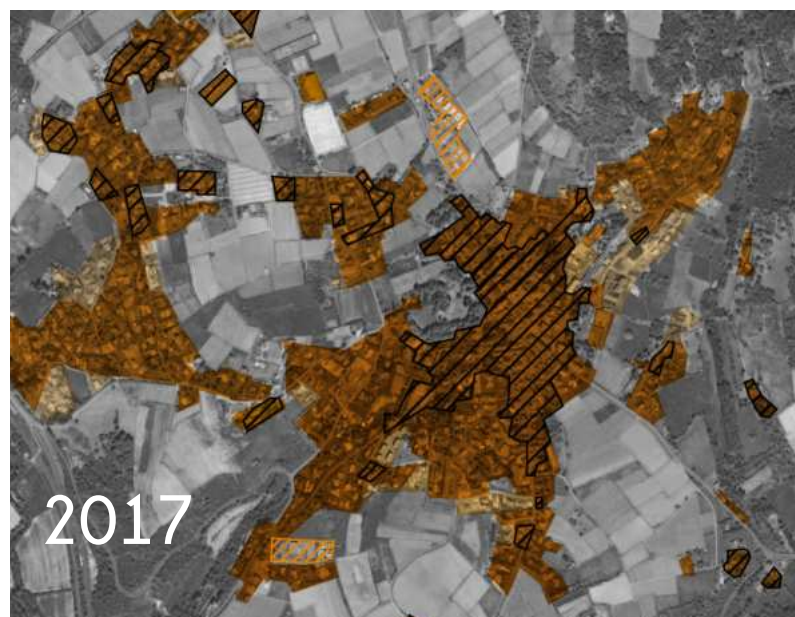
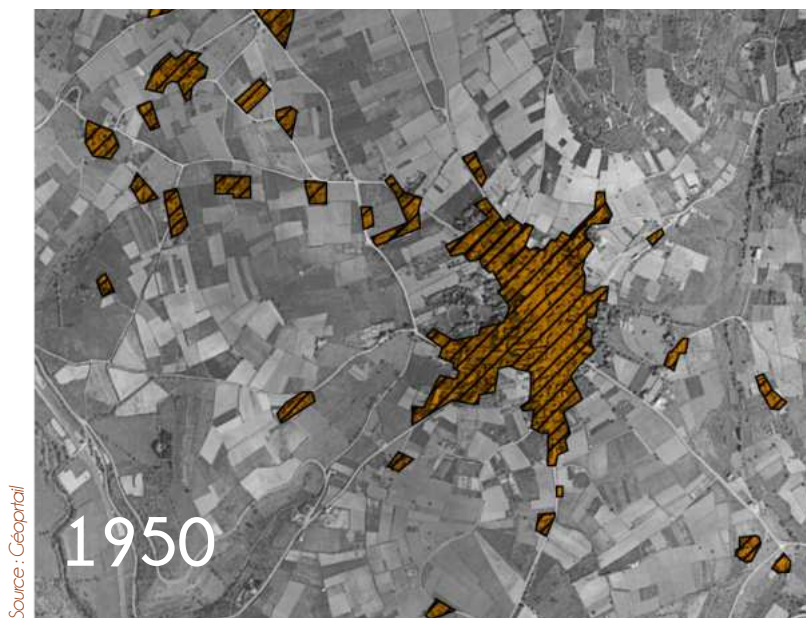
Un des sites où la pression urbaine s'exprime le plus est celui du massif de Pommiers, très convoité dû à la proximité du val de Saône, mais également à sa situation privilégiée en balcon sur les paysages de la plaine et des monts du Beaujolais. En crête de ce massif à l'origine presque exclusivement agricole, l'urbanisation des villages s'étire le long de la RD70 sous la forme d'un **habitat individuel lâche au détriment des parcelles agricoles**, dont le maillage est aujourd'hui **fragilisé et morcelé**. Depuis Limas jusqu'à Pommiers, ce même morcellement induit une **disparition quasi totale des coupures agricoles** entre les villages qui préservait jadis les silhouettes bâties : la lisibilité du paysage du massif s'en trouve dégradée, et ce qui faisait son attractivité tend à se dissoudre. Il en va de même sur les secteurs de Anse, Lachassagne et Marcy. Parallèlement, cette dynamique entraîne une **production de parcelles résiduelles** difficilement exploitables qui, couplées à une **spéculation foncière accrue**, participent au **déclin viticole** déjà engagé sur le secteur.





BOIS D'OINGT

EXTENSION PAVILLONNAIRE AU PROCHE DU
VILLAGE ET IMPERMÉABILISATION DES TERRAINS
AGRICOLES EX-NIHILO



-  HAMEAUX ET VILLAGES
D'ORIGINE
1950
-  EXTENSION URBAINE
2005
-  EXTENSION URBAINE
2017
-  ZONE D'ACTIVITÉ
2005 - 2017

III.4

DYNAMIQUES URBAINES

D'UNE ALTÉRATION DES LOGIQUES D'IMPLANTATIONS URBAINES ANCESTRALES
À UNE NÉCESSAIRE RECOMPOSITION DES FRANGES AGRO-URBAINES

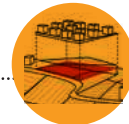
**LES VILLAGES PERCHÉS REMARQUABLES DES PIERRES DORÉES :
UNE MISE SOUS CLOCHE MAIS DE FORTES COVISIBILITÉS**

Les villages des coteaux des Pierres dorées sont reconnus pour leurs **spécificités constructives et leur qualité d'intégration paysagère ancestrale**. Ces caractéristiques très repérables leur valent un **attrait touristique notable** en tant que lieux d'intérêts patrimoniaux.

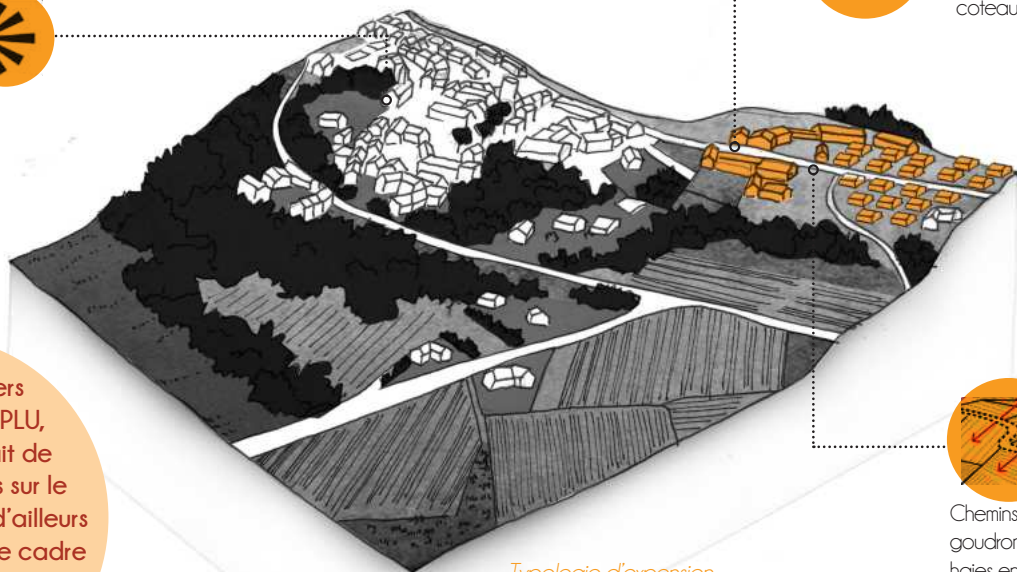
Pourtant, ces villages ne bénéficient pour certains que peu de cette attractivité en terme d'économie, et participent à une **attractivité résidentielle toujours plus accrue** de secteur. La valeur de ces villages leur vaut parfois une protection réglementaire au titre des monuments historiques et/ou dans les divers documents d'urbanisme, qui peut tendre finalement à une mise sous cloche de ces villages. La grande majorité du développement urbain s'est donc souvent installée **à l'écart des villages patrimoniaux**. La problématique que pose cette dynamique est celle d'une **multiplication de covisibilités rudes depuis le centre historique**, comme depuis l'ensemble des points de vue du territoire, qui donnent alors sur ces opérations pavillonnaires qui s'imposent de manière incongrue dans l'espace agricole, sans liens avec le bâti existant. La plupart des activités et commerces divers connaissent la même dynamique, et se greffent le long des routes, accentuant cet **effet d'émiettement du bâti**. Ces opérations isolées au milieu des parcelles cultivées **génèrent d'importants flux quotidiens sur les chemins ruraux** dont la morphologie d'origine se voit nécessairement modifiée.

Si dans les derniers dossiers liés aux PLU, on note un souhait récurrent de préserver des vues sur le centre bourg, il semble nécessaire de prendre en compte ces problématiques de co-visibilités dans une stratégie d'ensemble, menée à l'échelle des communes, et non pas seulement dans le cas d'une opération isolée, pour pouvoir continuer à participer à la qualité de la silhouette bâtie générale.

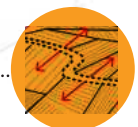
Silhouette villageoise conservée, mais co-visibilités directes avec les opérations de lotissements périphériques



Extension sous forme d'opération isolées le long de la route, implantées en coteaux



Typologie d'expansion urbaine d'un village perché



Chemins agricoles élargis et goudronnés, suppression des haies en bordure
Trafic quotidien accru

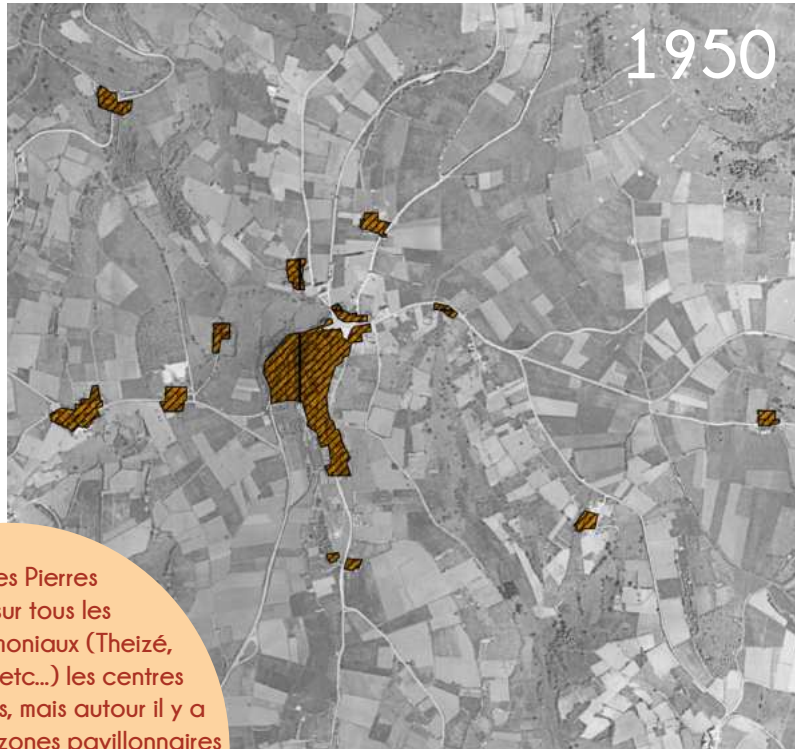
Dans les derniers dossiers liés aux PLU, on note un souhait de préserver des vues sur le centre bourg; c'est d'ailleurs un sujet traité dans le cadre de la révision du SCoT, et un travail mené avec le CAUE depuis 2018.



OINGT

EXTENSION PAVILLONNAIRE À L'ÉCART DU VILLAGE HISTORIQUE
REMARQUABLE, PRÉSERVATION DE LA FORME URBAINE D'ORIGINE,
MAIS PROBLÉMATIQUES DE COVISIBILITÉS

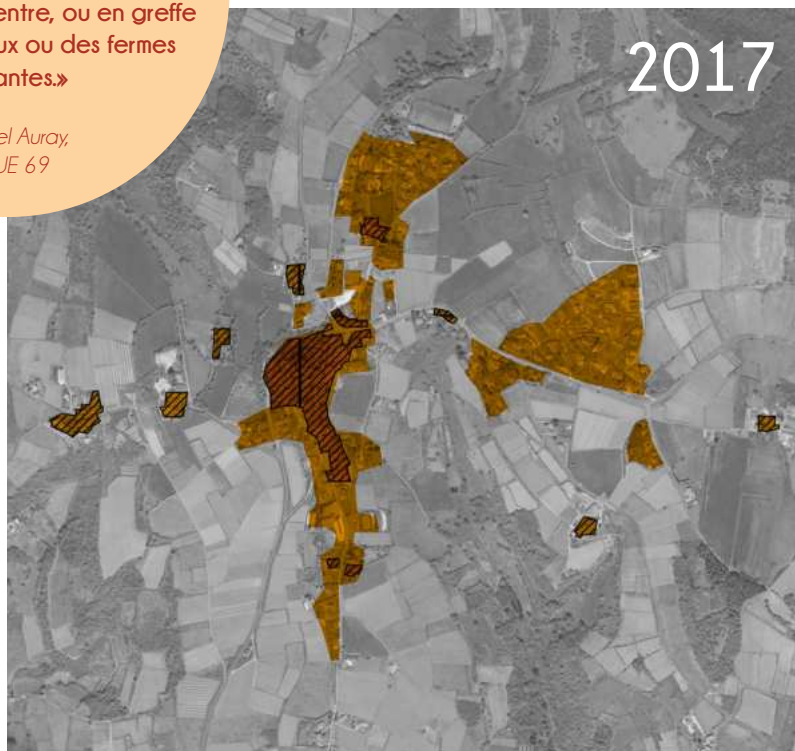
Source : Céoprtail



1950

«Dans les Pierres Dorées, sur tous les secteurs patrimoniaux (Theizé, Oingt, Bagnols etc...) les centres sont très protégés, mais autour il y a un de nombreuses zones pavillonnaires détachées du centre, ou en greffe sur des hameaux ou des fermes existantes.»

Samuel Auray,
CAUE 69



2017

-  HAMEAUX ET VILLAGES D'ORIGINE 1950
-  EXTENSION URBAINE 2017

DYNAMIQUES URBAINES

D'UNE ALTÉRATION DES LOGIQUES D'IMPLANTATIONS URBAINES ANCESTRALES
À UNE NÉCESSAIRE RECOMPOSITION DES FRANGES AGRO-URBAINES

3. DES FRANGES AGRO-URBAINES EN MUTATION

3.1. UN DURCISSEMENT DES FRANGES URBAINES

Sur l'ensemble du territoire d'étude, les limites historiquement nettes mais douces entre les espaces habités et les parcelles agricoles se sont progressivement brouillées, engendrant un paysage hétéroclite qui témoigne du **manque d'anticipation des extensions urbaines aux franges des ensembles urbains historiques.**

Les formes urbaines historiques denses et compactes révélées par un paysage agricole structuré perdent leur lisibilité, le mitage des étendues agricoles et viticoles par des constructions isolées sur d'anciennes parcelles cultivées altère la qualité des perceptions et l'équilibre des paysages. Les nouvelles franges des espaces habités prennent alors la forme de clôtures standardisées, couplées de haies opaques et persistantes, qui semblent tenter de maintenir à distance les parcelles de vignes.

«À titre d'exemple, à l'époque sur ce territoire, 80% des élèves d'une classe étaient issus du monde viticole, tandis qu'aujourd'hui 80% de ces élèves seraient issus de famille sans lien direct avec le monde viticole.»

SICAREX

Ce rapport rude entre espaces agricoles productifs et riverains contribue à accentuer des conflits d'usages, notamment issus d'une inquiétude de la part de ces derniers vis à vis des pratiques agricoles, et d'un manque de communication auprès d'eux quant au métier de viticulteur et d'agriculteur. De même, ces conflits d'usage sont une résultante d'une évolution du rapport au territoire de la part des résidents : les paysages du Beaujolais viticole participent certes pleinement à l'attractivité résidentielle du territoire, mais ces parcelles cultivées sont alors perçues comme uniquement «participant au cadre de vie», et non plus comme des espaces de production nécessaire.

«Les agriculteurs sont de moins en moins représentés dans les collectivités locales. Pourtant leur présence est nécessaire pour expliquer les besoins, les situations etc.»

Nadège Fellot, Vigneronne,
Chambre d'Agriculture 69

«Le maire envisage en ce sens de mettre en place des zones neutres, ni bâties, ni agricoles, peut être vivrières, pour gérer ce problème. L'extension urbaine s'est faite en effet essentiellement sur des espaces vivriers de transition, ce qui créent aujourd'hui des frictions entre habitants et exploitants. Car ce sont finalement les espaces de production vivrières qui ont disparus en plus des espaces agricoles qui sont concernés. Ceux-ci constituaient pourtant les zones tampons de l'époque. Les agriculteurs habitent moins la commune, donc ils ne sont plus directement concernés par les frictions avec les habitants. Les densifications ne sont pas voulues mais plutôt subies..»

Sophie Jovillard, MAIRIE DE LÉGNY

A l'inverse des espaces vivriers, clos de murets ou ouverts sur l'espace agricole, les extensions urbaines ont tendance à **couper villes et villages des liens qu'ils avaient historiquement tissés avec leur territoire rural.** Dans le cas de Villefranche, le développement rapide des étendues d'activités en périphérie de la ville crée une scission entre le coeur de ville et son écrin agricole d'antan. Cette scission forte entre le centre-ville et le vignoble ou les espaces agricoles de la plaine ôte la valeur d'écrin paysager des limites urbaines, qui qualifiait jadis chaque entité urbaine. Pourtant, au regard du travail mené sur plusieurs PLU depuis une dizaine d'années avec le SCOT, l'Etat et la Chambre d'agriculture, des limites pérennes d'urbanisation on pu être édictées, et démontrent que la gestion et l'anticipation paysagère des franges, en tant qu'espace à part entière, et non pas simple limite résiduelle ayant vocation à être continuellement repoussée, est un vrai potentiel pour minimiser l'impact des constructions.



1.



«Les rapports entretenus avec les habitants du territoire sont plutôt bons à partir du moment où l'on s'occupe de la communication auprès des riverains. Il manque de moyen de communication pour redorer notre métier.»

Viticulteur du territoire

2.



1. Depuis Oingt, covisibilité avec l'installation d'un lotissement à l'écart du bourg historique remarquable
2. Odenas, les transitions agro-urbaines d'origine sont aujourd'hui rompues par des aménagements frontaux et nets.
3. Quincié-en-Beaujolais, un pavillon aux limites franches qui tranche au contact du vignoble

3.



DYNAMIQUES URBAINES

D'UNE ALTÉRATION DES LOGIQUES D'IMPLANTATIONS URBAINES ANCESTRALES
À UNE NÉCESSAIRE RECOMPOSITION DES FRANGES AGRO-URBAINES

3.2. DES FRICHES SPÉCULATIVES GÉNÉRÉES PAR UNE FORTE PRESSION FONCIÈRE

L'enfrichement des contreforts et des coteaux complexifie la lecture des franges agro-urbaines. En effet, le cas de l'enfrichement des contreforts et des coteaux s'ajoute à la complexification de ces espaces transitoires sensibles. La progression des boisements jusqu'aux abords des villages, mais également le développement des friches à des stades avancés, tend à noyer les silhouettes des villages qui s'inscrivaient dans le vignoble et en étaient complémentaires.

Cette dynamique d'enfrichement, très présente à proximité immédiate des villes et villages, est entre autres issue d'une spéculation de certains anciens vigneron sur les prix de l'hectare, qui rend complexe l'acquisition ou la location des parcelles en question. Celles-ci tendent alors à évoluer vers un état de friche, et entraîneront pour certaines des problématiques de nuisances (liées au développement d'une certaine biodiversité) et une image peu valorisante des franges de bourgs. Il s'agit pour les propriétaires de faire passer leurs terrains en zone constructible dans les documents d'urbanisme, pour en obtenir une valeur plus significative. Cette tendance complexifie l'installation de possibles repreneurs, qu'ils soient viticulteurs, maraîchers ou autres.

«Il y a donc une transition générationnelle, avec des pratiques agricoles qui se sont modifiées : certaines pratiques accentuent des phénomènes naturels, et des impératifs liés aux usages mécaniques viennent détruire certains murets de pierres sèches par exemple. On est face à une problématique de non-respect d'anciennes pratiques agricoles.»

Sophie Jovillard, MAIRIE DE LÉGNY

3.3. DES ENTRÉES DE VILLES QUI PEINENT À MAINTENIR LEUR LISIBILITÉ

Qu'il s'agisse des villes repérées en tant que «portes d'entrée» sur le territoire, ou simplement des accès aux villages, la complexification et la banalisation des franges aux abords des espaces urbanisés nuit à l'image du territoire et dissipe une possible identité valorisante et singulière. Dans le cas des dites «portes d'entrée» du Beaujolais viticole, telles que les villes du Val de Saône qui sont directement liées aux grands axes de déplacement, ces principales entrées touristiques du territoire sont disqualifiées par l'étalement de zones d'activités et économiques peu qualitatives, qui séparent leurs centres-villes de leur environnement viticole ou alluvial et constituent pour le visiteur une première image peu attractive du Beaujolais viticole.



1. Vauxrenard, progression rapidement de la dynamique de boisement et d'enfrichement, fermeture des paysages et perte de lisibilité de la silhouette villageoise
Source : FAP-T&P-S&T, Delcampe



1. Oingt depuis Moiré, l'implantation isolée d'un pavillon individuel, accompagné du vocabulaire paysager horticoles, manque de dialogue avec l'écrin agricole et viticole du village remarquable.
2. Pommiers, les murets des parcelles agricoles closes matérialisent une transition agro-urbaine douce
3. Le développement des maisons individuelles à proximité des contreforts boisés, couplé à la progression des boisements et de l'enfrichement, participe à une complexification de lecture des paysages, où les franges et limites s'effacent progressivement

Source : FAP-T&P-S&T, Delcampe



DYNAMIQUES URBAINES

D'UNE ALTÉRATION DES LOGIQUES D'IMPLANTATIONS URBAINES ANCESTRALES
À UNE NÉCESSAIRE RECOMPOSITION DES FRANGES AGRO-URBAINES

4. UNE ÉVOLUTION COMPLEXE DU BÂTI AGRICOLE ISOLÉ DANS LE VIGNOBLE

4.1. UNE INSCRIPTION DÉLICATE DES NOUVEAUX BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LES PAYSAGES

Si la tendance de mitage et d'étalement d'origine résidentielle est aujourd'hui encadrée par les divers documents d'urbanisme locaux, les incidences liées aux constructions agricoles dans les paysages viticoles peuvent elles aussi s'avérer importantes. Le territoire du Beaujolais est depuis plusieurs années confronté à un vieillissement de sa population agricole, et ainsi à une baisse du nombre d'exploitants. Parallèlement à cette dynamique, les paysages du vignoble sont ponctuellement impactés par des constructions de grandes dimensions, qui participent d'une part dans certains cas au phénomène de mitage.

En effet, à l'origine, les fermes des paysages ouverts viticoles ont une organisation agglomérée en petits hameaux dont l'architecture présente souvent un intérêt patrimonial en formant des îlots dont les silhouettes ponctuent les paysages et participent de leur identité. Cependant, plus récemment, des additions ou transformations diverses ont souvent altéré cette forme originelle, également impactée par l'industrialisation des procédés constructifs, et la banalisation des matériaux de construction. Pour des raisons de disponibilité foncière et de nuisances, ces nouveaux bâtiments agricoles se trouvent parfois très isolés du site d'origine car souvent construits en périphérie des villages. Particulièrement volumineux, ils sont souvent sans rapport d'échelle avec leur environnement.

Ces nouveaux bâtiments agricoles existants ou en devenir semblent ne susciter que peu d'exigences en termes de qualité architecturale et paysagère aujourd'hui. Pourtant, au même titre que tout autre projet d'aménagement, la gestion des abords de ces propriétés est primordiale, de même que leur intégration aux structures paysagères existantes et à la topographie du site : en effet ces ensembles de bâtiments sont par définition de dimensions importantes, et **risquent d'impacter fortement les paysages ouverts du vignoble** si leur intégration et leur mise en œuvre n'est pas réfléchie et accompagnée en amont.

«Il faut lier les changements de destination avec le protocole agricole, et la nécessité de construire pour les exploitations et installations agricoles. Le sujet des bâtiments agricoles semble être aujourd'hui tabou, il y a peu d'exigence sur ce type de construction. Peut être cela demande-t-il trop de moyens de faire des beaux bâtiments agricoles, mais la question doit être posée. Il en est de même pour les bâtiments de zones artisanales. Comment imposer via des documents d'urbanisme une qualité pour ces typologies de bâtiment ?»

Chislaine Bazin, CAVBS

LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE

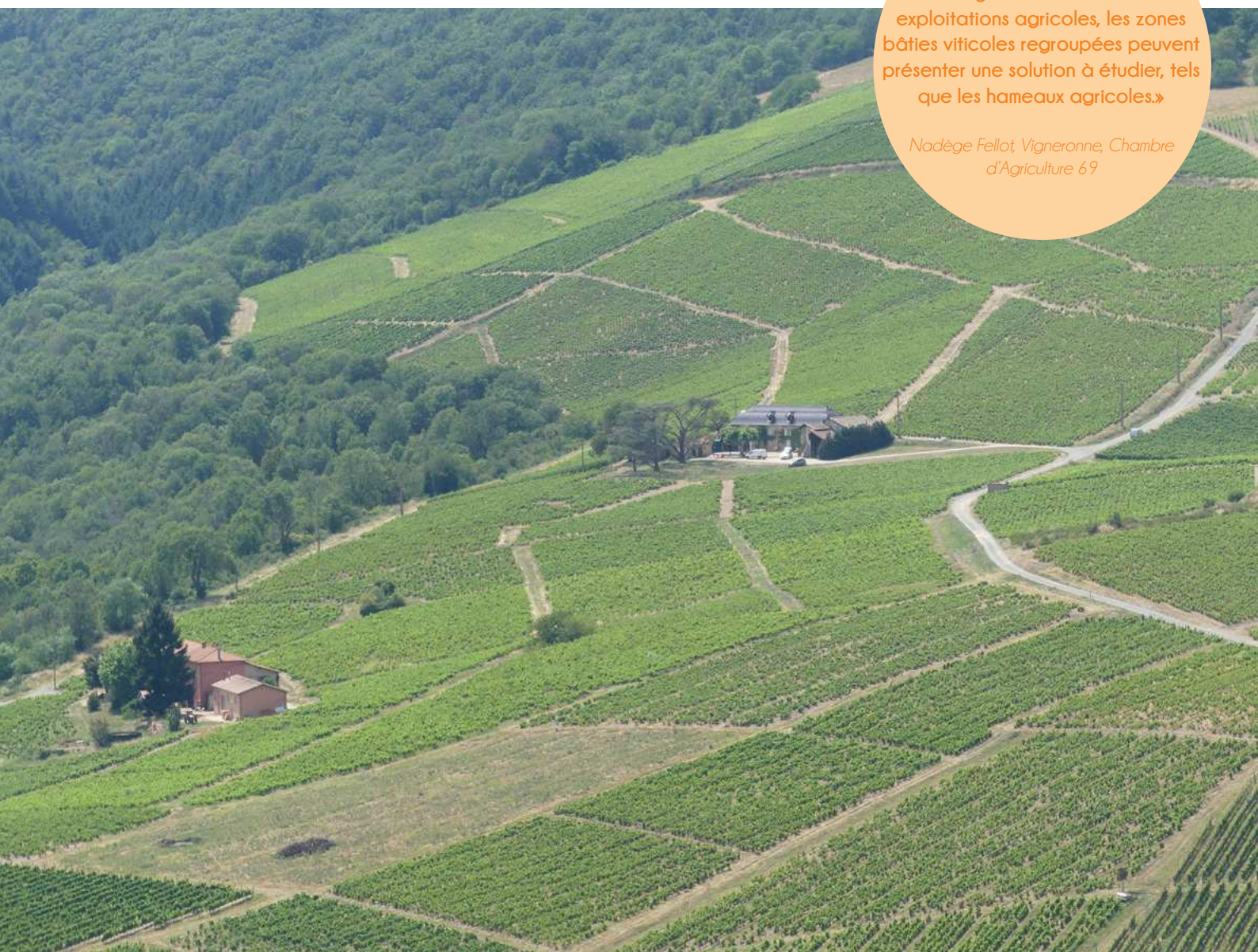


Solution
étudiée en 2019
par la charte agricole
du département du
Rhône et piloté par la
DDT69



«Face aux problématiques
d'agrandissement des
exploitations agricoles, les zones
bâties viticoles regroupées peuvent
présenter une solution à étudier, tels
que les hameaux agricoles.»

Nadège Fellot, Vigneronne, Chambre
d'Agriculture 69



1. Des constructions isolées dont
les abords risquent d'impacter les
paysages en cas de changement
de destination

DYNAMIQUES URBAINES

D'UNE ALTÉRATION DES LOGIQUES D'IMPLANTATIONS URBAINES ANCESTRALES
À UNE NÉCESSAIRE RECOMPOSITION DES FRANGES AGRO-URBAINES

4.2. LES CHANGEMENTS DE DESTINATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Ces bâtiments se trouvent malgré cela souvent plus optimisés pour l'activité agricole que d'anciennes bâtisses, qui se voient laissées à l'abandon malgré leur grande qualité patrimoniale. Dans ces cas de figure, il est possible d'avoir recours à un changement de destination, soit le passage d'une destination à une autre. C'est par exemple le cas d'un bâtiment agricole transformé en habitation. Cette démarche est exceptionnelle, justifiée, et les bâtiments sont identifiés avec précision au PLU en croisant différents critères.

«Il y a une problématique de mitage, mais y compris par les constructions agricoles, qui est en fort lien avec les changements de destination. Il y a en effet beaucoup de demandes sur le territoire à ce sujet. Ceci engendre des répercussions sur les conflits d'usages, et sur la perception du territoire en terme de paysage.

Certains préfèrent même aujourd'hui construire un cuveau neuf ex nihilo plutôt que de s'installer à proximité des habitations.»

Laura Sangouard, CHAMBRE D'AGRICULTURE, CONSEILLÈRE FONCIER URBANISME

Les préconisations concernant ces changements de destination sont développées dans le DOO du SCoT Beaujolais. Ce protocole impose entre autres que le bâtiment soit vacant, et n'entrave pas le développement ou le maintien des exploitations agricoles à proximité, l'objectif étant avant tout de **ne pas induire de concurrence entre un agriculteur qui souhaite s'implanter ou reprendre l'exploitation et le changement de destination.**

Ces changements de destination dont font l'objet des bâtisses souvent de taille importante et constituées de plusieurs corps de bâtiment, sont des pistes d'**actions permettant de la réhabilitation d'un patrimoine agricole riche et n'implique pas de consommation foncières d'espaces naturels ou agricoles.**

Cependant, si les enjeux sont sans aucun doute forts quant au réinvestissement de ces ensembles bâtis qui ne trouvent plus repreneurs agriculteurs, notamment pour sauver les bâtisses remarquables, il faut cependant **anticiper le problème d'isolement du point de vue des mobilités de ces sites, et les risques de dégradation de l'unicité et de la qualité architecturale** de ces éléments emblématiques du territoire.

«Il y a un vrai enjeu de requalification des constructions via le changement de destination, avec malgré tout un risque d'avoir des problématiques de franges, de développement de conflits d'usages.»

Julier Harwal, DDT 69



«Les logements saisonniers sont un problème récurrent, de même que les recrutements. Il y a de moins en moins de viticulteurs qui nourrissent et logent leurs vendangeurs. Il n'existe pas pour le moment de systèmes de logement collectif pour les vendangeurs. Pour les embauches, il existe cependant des outils de mutualisation.»

Nadège Fellot, Vigneronne, Chambre d'Agriculture 69

4.3. ÉVOLUTION DU BÂTI AGRICOLE ET RISQUES DE CONFLITS D'USAGE

Il y a ainsi un véritable enjeu concernant la reprise ou la réhabilitation de ces ensembles bâtis spécifiques, qui met en balance la nécessité de requalification des bâtiments agricoles via le changement de destination, et les **risques d'avoir des problématiques de franges**, allant souvent de pair avec le développement de **conflits d'usages**. Ces conflits d'usages, souvent issus d'incompréhensions entre riverains et agriculteur lors des traitements effectués sur les parcelles de vignes ou autre culture, peuvent également concerner le partage des chemins ruraux et agricoles entre promeneur et agriculteur, les nuisances sonores liées à la proximité directes des habitations avec les parcelles cultivées, ou encore d'incivilités aux abords des parcelles (déchets, dégâts sur les plantations, vols).

De même, lorsque le changement de destination vise à développer des logements au sein de constructions d'origine agricole, la question de la division d'un ensemble bâti cohérent pose des **problématiques de multiplication des accès, de cloisonnement, et ainsi de dissolution d'une cohérence architecturale ancienne**.



1. Jarnioux, Domaine de Bois Franc, division des dépendances du château en logements individuels groupés

Source : caue-observatoire

DYNAMIQUES URBAINES

D'UNE ALTÉRATION DES LOGIQUES D'IMPLANTATIONS URBAINES ANCESTRALES
À UNE NÉCESSAIRE RECOMPOSITION DES FRANGES AGRO-URBAINES

5. EFFETS PRÉVISIBLES OU POTENTIELS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE SUR LES MILIEUX URBAINS

Les territoires urbains participent de façon importante à la production des émissions de CO₂, via l'étalement urbain, les transports, le chauffage et les bâtiments. Les villes sont ainsi confrontées au double défi de l'atténuation et de l'adaptation au dérèglement climatique. Les lignes suivantes présentent les effets potentiels ou prévisibles du dérèglement climatique qui nécessiteront des adaptations pour les espaces urbains et leur relation directe et indirecte aux espaces agricoles et viticoles, mais également aux milieux naturels.



L'ACCENTUATION DES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS ET DES RISQUES LIÉS AUX CANICULES

- En ville, les impacts de la hausse de température sont renforcés par l'effet d'îlot de chaleur urbain. Dans ces secteurs, la minéralisation des sols et la transformation de l'énergie solaire radiative en chaleur accentuent les températures extrêmes. A la campagne, dans les parcs et les espaces urbains végétalisés, près de la moitié de l'énergie solaire reçue est transformée par le biais de la photosynthèse et de l'évapotranspiration en frigidités. L'eau en s'évaporant des sols et des feuilles absorbe de l'énergie, refroidissant ainsi l'air. Les caractéristiques géographiques locales, la morphologie urbaine et le degré d'artificialisation des sols influent directement sur les îlots de chaleur.

- Une demande de fraîcheur «naturelle» (végétation, eau...) mais aussi «artificielle» (climatisation) qui sera de plus en plus importante dans les espaces urbains...
- Une hausse des températures estivales est susceptible de s'accompagner d'effets à la fois sur la santé et sur le bien-être des habitants. La dégradation des conditions de vie pourrait également conduire la population à délaisser les grands centres urbains, le confort thermique n'étant plus assuré.



UNE EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS POTENTIELLEMENT ACCRUE

- Les épisodes météorologiques de forte intensité vont être de plus en plus importants. Une augmentation des phénomènes de retrait-gonflement des argiles, d'inondations et de feux de forêt est attendue. La vulnérabilité des zones déjà exposées à ces risques aura donc tendance à augmenter.

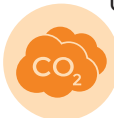
- Le territoire est notamment fortement sujet à des inondations, à la fois du fait des crues de la Saône mais aussi de ses affluents, qui sont particulièrement sensibles aux orages violents. Les crues les plus marquantes sur le territoire ont eu lieu en 1993, 2001, 2008.
- La très grande probabilité d'une augmentation de la fréquence des événements de fortes pluies est couplée à une série de facteurs accentuant la fragilité urbaine face aux risques naturels : l'imperméabilisation des sols, la concentration d'équipements, infrastructures et activités, la dépendance envers les systèmes de communication...



RAPPEL DES OBSERVATIONS ET PROJECTIONS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



UNE DÉTÉRIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR URBAIN



- Les modifications climatiques devraient avoir des conséquences indirectes sur la qualité de l'air (concentration en allergènes). En effet, à l'échelle nationale, certaines espèces végétales, allergisantes, tendent à remonter vers le nord. À cette évolution, qui modifie l'exposition des populations aux allergènes, il faut ajouter d'autres phénomènes, eux aussi liés au réchauffement : les émissions de pollens durent plus longtemps, les pollens sont plus allergisants et l'accentuation de la pollution atmosphérique stresse les plantes qui se mettent à produire davantage de pollens.
- De même, les fortes chaleurs tendent à accentuer l'intensité des pics de pollution atmosphérique, qui ont des impacts aussi bien sur la santé, que sur la productivité agricoles et les milieux naturels.

DES ÉVOLUTIONS DANS L'ADAPTATION DU BÂTI ET DES ESPACES URBAINS POTENTIELLEMENT IMPACTANTS



- Face à la hausse des températures et de l'inconfort thermique en période estivale, une des mesures d'adaptation concerne trop souvent l'installation de climatiseurs. Lors des périodes de fortes chaleurs, le recours à la climatisation est bénéfique pour le confort et le rafraîchissement. En revanche, elle a un double impact sur l'effet de serre par l'augmentation des consommations d'énergie génératrices de gaz à effet de serre et par les pertes dans l'atmosphère de fluides réfrigérants au fort potentiel de réchauffement. D'autres stratégies doivent être privilégiées et communiquées.
- La mise en place de mesures en matière d'adaptation peut s'accompagner de modifications des formes urbaines, dès la conception des nouveaux bâtiments, mais également lors d'extensions ou de réhabilitations, notamment via le développement et l'intégration des énergies renouvelables, tels que les panneaux photovoltaïques. Ces évolutions, lorsqu'elles ne sont pas encadrées, peuvent impacter la qualité patrimoniale du bâti, ou des espaces publics, et doivent donc être accompagnée pour une intégration respectueuse de la qualité urbaine générale. D'autres mesures tendent à se développer pour faire face à l'augmentation des températures, et tendent à une modification des formes urbaines traditionnelles, telles que les toitures végétalisées, des solutions efficaces qui doivent toutefois être bien anticipées pour une parfaite intégration paysagère et urbaine.

Sources :

- <https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr>

- <https://www.ecologie-solaire.gouv.fr/>

- *Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine pour agir dans les territoires* - Comité Scientifique Régional AcclimaTerra - 2018

- DATALAB - Commissariat général au développement durable - Biodiversité - Les chiffres clés - Édition 2018

- PCAET du territoire

III.4

DYNAMIQUES URBAINES

D'UNE ALTÉRATION DES LOGIQUES D'IMPLANTATIONS URBAINES ANCESTRALES
À UNE NÉCESSAIRE RECOMPOSITION DES FRANGES AGRO-URBAINES

6. DES INITIATIVES EN COURS OU À VENIR POUR UNE QUALITÉ IDENTITAIRE DU BÂTI, MAIS UNE APPROPRIATION ET UNE GESTION DES LISIÈRES ENCORE À DÉVELOPPER

A proximité immédiate de la périphérie lyonnaise, les progressives mutations qui impactent les paysages du Beaujolais sont plus souvent subies que maîtrisées. On voit une vraie inquiétude vis à vis de la problématique de la consommation des terres agricoles par l'urbanisation. Certaines communes sont plus touchées, notamment lorsque la pression foncière est exacerbée par la proximité avec la métropole.

Il semble y avoir **une vraie volonté de maintien du foncier agricole** et une conscience générale que cette préservation des terres agricoles participera à la préservation des paysages, et donc de l'image valorisante du territoire.

Au sein du Beaujolais viticole, nombreuses sont les démarches de qualification et de mise en valeur des spécificités urbaines du territoire engagées par les acteurs locaux. Principalement conduites au sein de structures porteuses publiques, ces démarches, qu'elles soient de l'ordre de la sensibilisation, de l'accompagnement ou du projet, ont progressivement mené à une **prise de conscience de la valeur des paysages du quotidien, mais aussi de leur sensibilité à chaque évolution qu'ils subissent**. La multiplication de ces actions et projets témoignent aujourd'hui d'une volonté commune d'accompagner une mutation qualitative du territoire du Beaujolais viticole.

1. Odenas, aménagement de la place du centre bourg

Face à la prépondérance l'habitat individuel sur le territoire, et la consommation des espaces agricoles et naturels induite par cette forme d'urbanisation peu économe, **de nouvelles typologies de logements groupés ou semi-collectifs denses**, plus respectueux et en dialogue avec l'environnement dans lequel ils s'implantent, commencent timidement à se développer au contact des villages, mais restent encore à multiplier.

Dans cette optique, le **SCoT du Beaujolais** encourage à penser les futures formes urbaines autour des pôles et noyaux denses, en prônant une dynamique de densification de l'existant, soit de « reconstruction de la ville sur la ville ». De même, les révisions et mise en place de PLU prennent de plus en plus en compte ces enjeux.





2.



3.

2. Chatillon d'Azergues
«Maisons de l'étang», Habitat
individuel groupé (8 maisons bois)

3. Belmont d'Azergues
Réhabilitation d'une ancienne
grange en mairie
Transformation de la cour de ferme
en place centrale du village

Source : cave-observatoire,
bulteau construction



DYNAMIQUES URBAINES

D'UNE ALTÉRATION DES LOGIQUES D'IMPLANTATIONS URBAINES ANCESTRALES
À UNE NÉCESSAIRE RECOMPOSITION DES FRANGES AGRO-URBAINES

LOGEMENTS COLLECTIFS QUALITATIFS

POUVANT INFLUENCER LES FUTURES OPÉRATIONS

- PRÉ AUX MOUTONS DE ANSE
- LE BISON À ANSE
- RÉSIDENCE DES PASSERELLES À POMMIERS
- CLOS DE BEAULIEU MORANCÉ
- «MAISONS DE L'ÉTANG», À CHATILLON D'AZERGUES

ESPACES URBAINS QUALITATIFS

POUVANT INFLUENCER LES FUTURES OPÉRATIONS

- ODENAS, PLACE CENTRE BOURG
- EXTENSION DU BOURG DE THEIZÉ
- LEGNY – PONT TARRET
- ECOQUARTIER DE BELLEVILLE
- CHAZAY MAISON DE MAITRE EN FACE MAIRIE
- RÉFLEXION SUR LA MISE EN PLACE DE «ZONES NEUTRES» DANS LES PLU,
AFIN DE MAINTENIR DES ESPACES TAMPONS AU PROCHE DES VILLAGES
- LE BOIS FRANC

ZONES D'ACTIVITÉ QUALITATIVES

POUVANT INFLUENCER LES FUTURES OPÉRATIONS

- VIADORÉ, ZAE

ETUDES & GUIDES

- CARNETS DU TERRITOIRE, CAUE 69, 2013
- LA CHARTE AGRICOLE DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE PILOTÉ PAR LA DDT69, 2019 :
[HTTP://AGRICULTURE-URBANISME-TERRITOIRESDURHONE.FR/](http://agriculture-urbanisme-territoiresdurhone.fr/)
- BIEN CONSTRUIRE EN BEAUJOLAIS, RECUEIL DE FICHES D'OPÉRATION, CAUE 69
[HTTP://AGRICULTURE-URBANISME-TERRITOIRESDURHONE.FR/WP-CONTENT/UPLOADED/2019/08/3_9_PLAQUETTE_HAMEAUAGRICOLE_VF.PDF](http://agriculture-urbanisme-territoiresdurhone.fr/wp-content/uploads/2019/08/3_9_PLAQUETTE_HAMEAUAGRICOLE_VF.PDF)
- INTERLAND, CHARTE PAYSAGÈRE DU PAYS BEAUJOLAIS, DIAGNOSTIC, ET CAHIERS DE PRÉCONISATION, SMB, 2020
- CHARTE PAYSAGÈRE CCBPD
- VOLET PAYSAGER MODIFICATION SCOT

LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



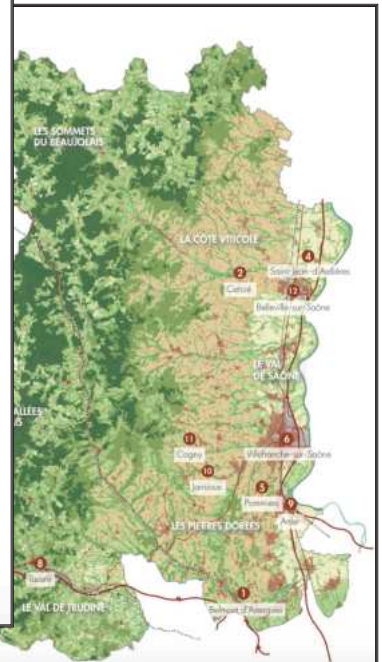
1.



BIEN CONSTRUIRE EN BEAUJOLAIS
Analyse de cas concrets qui permettent de répondre aux enjeux contemporains d'urbanisation du Beaujolais

1. Recueil de fiches d'opération «Bien construire en Beaujolais» réalisées par le CAUE pour le SMB.
2. Pommiers, «Résidence Les Passerelles» Habitat dense sur les anciens vergers au contact de Pommiers 20 logements intermédiaires locatifs, 4 locaux professionnels, étagés dans la pente

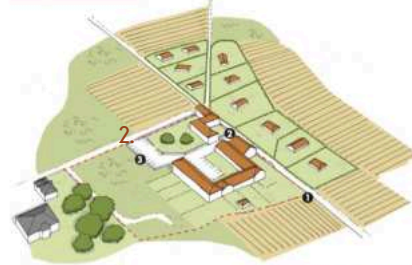
Source : caue-observatoire.fr



Changer la destination d'un bâti patrimonial rural

Division en logements individuels groupés à Jarnioux

Le contexte d'intervention et ses enjeux



- 1. Situé au fin, le bâti est un ouvrage essentiel en pierre de France dans le paysage. Dans une vallée plus élevée se trouve un habitat individuel, formant un ensemble qui se veut, par son architecture, un véritable lieu de vie et de travail.
 - 2. L'alignement du bâti en bord de parcelle contribue à la tenue de la rue, qui détermine collectivement le caractère du territoire.
 - 3. La composition du bâti, avec de multiples volumes et hauteurs, permet une diversité de l'usage de cet ensemble malgré une évolution de sa destination et de ses usages.
- Ce qu'il faut retenir**
- Une réhabilitation permet de réactiver la reproduction de logements professionnels sur le territoire.
 - La réhabilitation et l'intervention sur le patrimoine rural peut répondre à une diversité dans le langage architectural, des formes simples des habitations.
- Pour en savoir plus :
Caser le territoire en Beaujolais 2014
L'acte de passage du site de Beaujolais



Enjeux de réhabilitation



- La réhabilitation de grands corps de bâti rural en logements permet de proposer des logements plus adaptés dans un contexte de habitat collectif un peu différent. Il s'agit de proposer une solution qui s'intègre dans le paysage, présence de matériaux locaux, présence de volumes sobres, présence de formes simples.
- 1. Les matériaux pour le bâti sont un choix majeur. Le choix de la pierre est un choix qui s'intègre dans le paysage et qui est un choix qui s'intègre dans le territoire.
 - 2. Les volumes sobres, généralement accompagnés d'un sautoir, sont adaptés à la transition entre paysage et bâti et sont compatibles avec les usages de la rue, les usages de la rue.
 - 3. La composition et la réhabilitation de grands corps de bâti rural en logements permet de proposer des logements plus adaptés dans un contexte de habitat collectif un peu différent. Il s'agit de proposer une solution qui s'intègre dans le paysage, présence de matériaux locaux, présence de volumes sobres, présence de formes simples.



2.



III.4

DYNAMIQUES URBAINES

D'UNE ALTERATION DES LOGIQUES D'IMPLANTATIONS URBAINES ANCESTRALES
À UNE NÉCESSAIRE RECOMPOSITION DES FRANGES AGRO-URBAINES

7. CE QUI EST EN JEU

ENJEUX DE PRÉSERVATION



Le maintien des espaces naturels au sein des milieux urbanisés

Les spécificités constructives et d'implantation des villages historiques



Les liens des villes et villages avec les cours d'eau attenants

La préservation des limites urbaines constituées par les jardins et le petit patrimoine

Le maintien des cônes de vue qualitatifs et l'anticipation des covisibilités



Le développement d'accès à des zones fraîches et des parcs en milieu périurbain

La densification et la requalification des tissus pavillonnaires par l'intégration de la mobilité douce



La requalification des seuils et entrées de villes au territoire du Beaujolais

La valorisation des abords des bâtiments agricoles

La clarification et la valorisation des franges agro-urbaines

ENJEUX DE RESTAURATION, REQUALIFICATION

La restauration du paysage de franges pavillonnaires et de zones d'activités.

La réhabilitation des grands ensembles bâtis agricoles

ENJEUX DE VALORISATION, CRÉATION

Le développement des formes d'habitat collectifs, semi-collectifs, etc. intégrant des performances thermiques

La création d'espaces publics végétalisés identitaires et de qualité au sein des espaces pavillonnaires et d'activité

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE & PAYSAGE

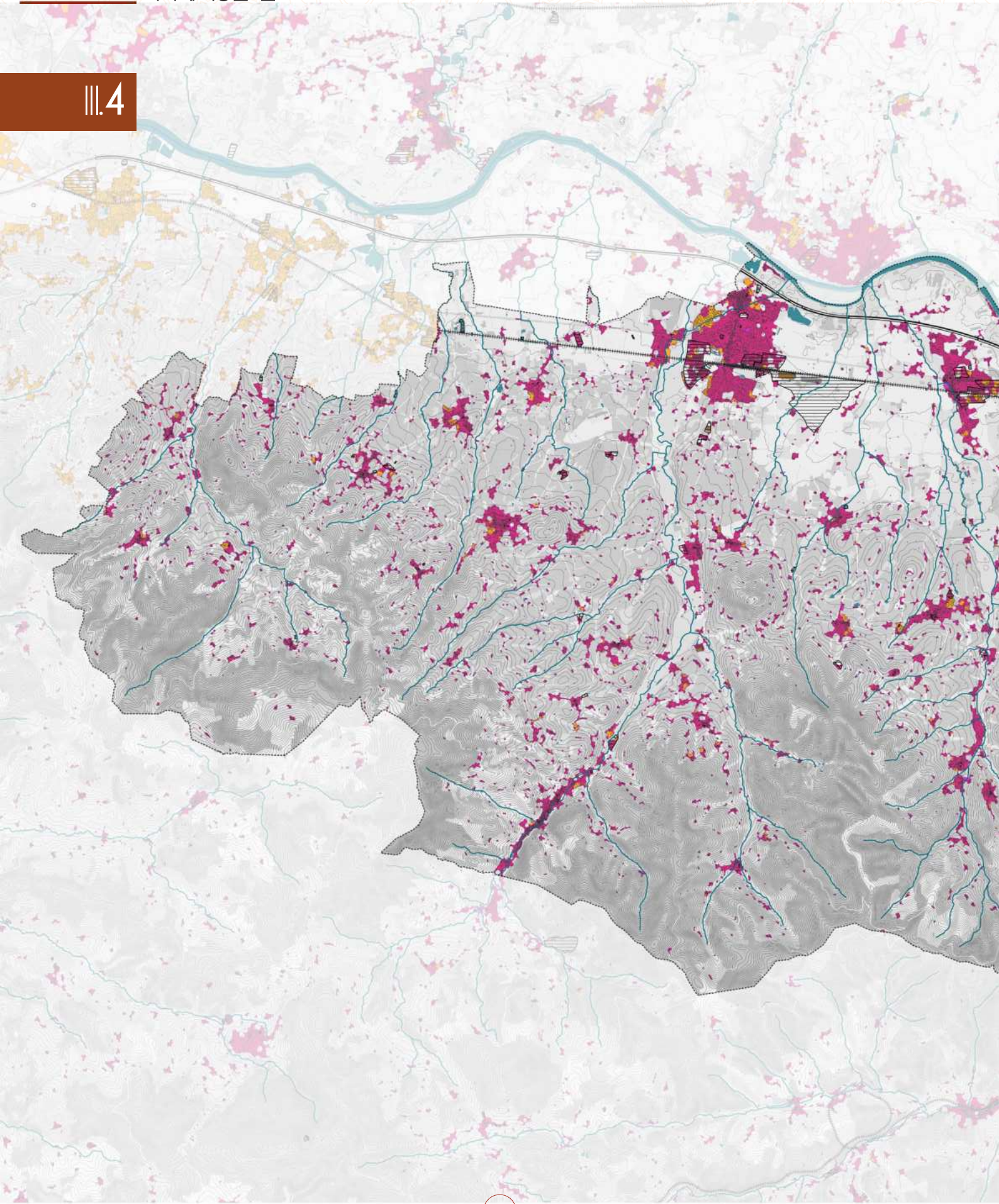


ENJEUX D'ADAPTATION
Faire face au dérèglement climatique

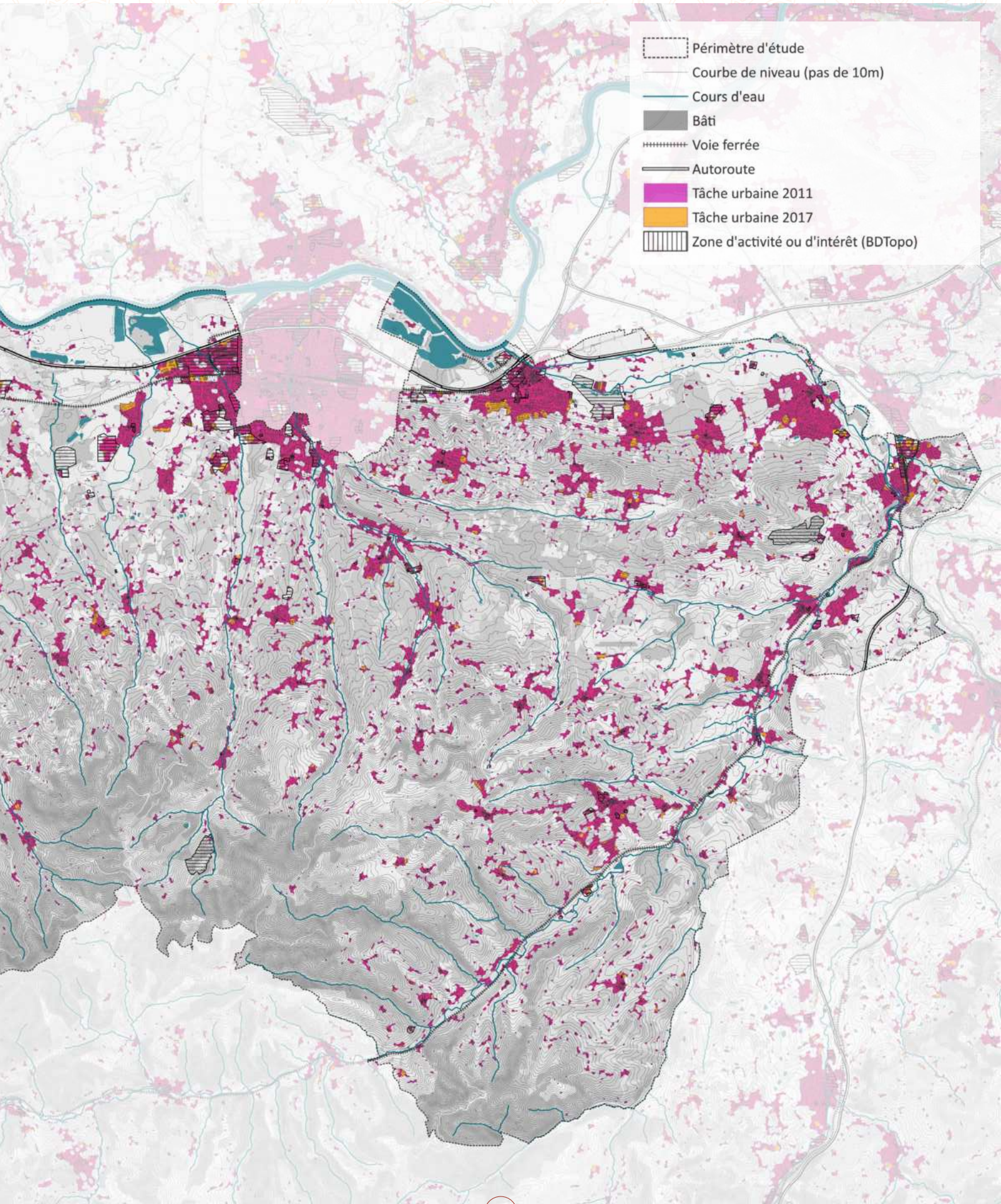


ENJEUX D'ATTÉNUATION
Réduction des émissions de gaz à effet de serre

III.4



LES GRANDES DYNAMIQUES ACTUELLES DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



DIAGNOSTIC PHASE 1





**IV. LES VALEURS & ENJEUX
DU TERRITOIRE**

N.1

LES GRANDES VALEURS PAYSAGÈRES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

1. DES SINGULARITÉS SUR LESQUELLES S'APPUYER

1

DES PAYSAGES VITICOLES IDENTITAIRES ANIMÉS PAR UNE VITICULTURE EN PERTE DE VITESSE QUI INNOVE ET IMPULSE UNE DIVERSIFICATION AGRICOLE

- Un vignoble structurant qui souligne la topographie subtile du territoire
- Une diversité agricole de polyculture-élevage qui anime et les paysages Sud Beaujolais

DES SITES TÉMOINS D'UNE ÉPAISSEUR HISTORIQUE ET CULTURELLE FORTE

- Des noyaux villageois singuliers entretenant un dialogue fort avec la topographie du territoire
- Des sites bâtis remarquables qui s'affirment dans les paysages ouverts du vignoble
- Une géologie diversifiée récemment valorisée qui s'exprime à travers l'architecture, les terroirs et des sites témoins
- Un petit patrimoine riche et varié qui anime les paysages du vignoble

2

3



L'EAU, MARQUEUR DISCRET MAIS STRUCTURANT DES PAYSAGES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

- Des paysages intimes et précieux liés au réseau hydrographique des vallées transversales
- Des paysages d'eaux et de nature du val de Saône, sources d'aménités et paysagères
- Un riche patrimoine lié à l'eau qui ponctue vallées et villages

4

UNE STRUCTURATION ÉTAGÉE DU TERRITOIRE, DES MONTS À LA PLAINE, AFFIRMÉE PAR LE COUVERT VÉGÉTAL

- Un maillage de landes, bois et pâturages sur des contreforts boisés témoins d'un système agro-pastoral ancestral menacé
 - Des milieux naturels spécifiques supports de biodiversité et d'équilibre écologique à l'échelle du territoire (landes et forêts sur les contreforts, végétation témoignant de la présence d'eau, des cours d'eau à la plaine alluviale, structures végétales au sein du vignoble...)
 - Une Trame Verte et Bleue structurante permettant la lecture et la lisibilité du territoire

5

UN TERRITOIRE VIVANT ET PARCOURU

- Un paysage en ricochets animé par des jeux de perspectives changeantes et des vues d'exception
- Une dispersion historique de multiples hameaux au cœur du vignoble qui animent et qualifient les paysages
- Un maillage dense et ancré de chemins et de routes qui irriguent le territoire en faveur d'une découverte variée des paysages
- Une stratégie touristique efficace et structurée autour de l'attrait du vignoble

LES GRANDES VALEURS PAYSAGÈRES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

1. DES MENACES SUR LA QUALITÉ DES PAYSAGES, MAIS DES OPPORTUNITÉS À SAISIR

P A Y S A G E S A G R I C O L E S

ATOUPS

- Une diversité pédologique aussi diversifiée que sa géologie
- Une ressource hydrique présente sous différentes formes
- Une proximité avec la métropole lyonnaise pour la commercialisation des produits
- Des outils et moyens de dynamisation de l'agriculture nombreux sur le territoire
- Une transition agricole d'ores-et-déjà amorcée dans le Beaujolais méridional
- Une vaste réserve foncière de friches au potentiel agricole avéré
- Une topographie plurielle susceptible d'accueillir des pratiques agricoles nombreuses
- Des paysages agricoles qui valorisent le patrimoine naturel comme architectural
- Une diversité végétale richesse des paysages agricoles
- Une diversité d'interlocuteurs à l'écoute des problématiques du monde agricole

FAIBLESSES

- Une dynamique d'enfrichement encore très présente dans le Sud et qui tend à coloniser le Beaujolais Nord
- Un Beaujolais septentrional trop orienté dans la monoculture de la vigne
- Une topographie souvent accentuée peu propice à des pratiques agricoles mécanisées
- La progression des boisements de résineux dans les coteaux
- Des relations agro-urbaines érodées aussi bien dans le paysage qu'entre les habitants
- Le manque de communication entre les multiples acteurs et la faible transmission des expérimentations locales
- Un manque de participation des agriculteurs aux instances d'échanges qui témoigne de la distanciation des agriculteurs avec la démarche paysagère proposée

OPPORTUNITÉS

- Le porté à connaissance de l'ensemble des outils d'accompagnement comme de financement des projets agricoles existants sur le territoire
- La communication des outils expérimentés par les collectivités en termes de protection, de valorisation et de dynamisation de l'agriculture à différentes échelles
- Le développement d'une agriculture beaujolaise diversifiée adaptée aux aléas climatiques et économiques
- La diffusion et le partage d'expérimentations bonnes comme mauvaises à l'échelle de l'ensemble du Beaujolais viticole
- Des paysages agricoles et viticoles dynamiques à forte valeur ajoutée

MENACES

- La diminution progressive des produits phytosanitaires et l'arrêt probable du glyphosate conduisant à l'abandon de la culture et de la viticulture de certaines parcelles
- La rupture totale des interrelations agro-urbaines aussi bien paysagères que sociales
- L'abandon puis l'enfrichement systématique des terres viticoles les plus raides ne pouvant être mécanisées
- L'érosion et la perte de paysages agricoles de qualités, objets d'un cadre de vie d'intérêt pour les populations présentes et futures
- Une attractivité du territoire en déclin
- Des démarches durables d'aménagement du territoire prenant partiellement en compte les problématiques agricoles et viticoles

P A Y S A G E S N A T U R E L S

ATOOUTS

- Des milieux naturels variés qui soulignent la structuration étagée du territoire, la diversité des sols ou la présence d'eau
- La mosaïque paysagère des contreforts boisés, entre landes et forêts, témoins d'un système agro-pastoral ancestral
- La biodiversité au sein des espaces agricoles qui s'exprime via différentes structures paysagères (arbres isolés, alignements, haies, bandes enherbées...)
- Les paysages de nature et d'eaux du val de Saône, reconnus pour leur richesse naturelle, faunistique et floristique
- Les paysages intimes et précieux liés au réseau hydrographique des vallées transversales, encore méconnus
- La lecture des vallées dans le grand paysage

FAIBLESSES

- Enrésinement (plutôt ancien) des contreforts boisés : question des coupes à blanc et du renouvellement forestier
- Déprise agricole et enrichissement des terres sur les contreforts boisés
- Des continuités naturelles de vallées transversales altérées par le développement urbain et l'intensification agricole
- Des cours d'eau enfouis ou oubliés dans les développements urbains
- Des structures arborées, peu nombreuses historiquement dans les paysages viticoles, qui disparaissent sur l'ensemble des terres cultivées
- Des milieux naturels «ordinaires» peu reconnus, peu valorisés et dégradés pour certains

OPPORTUNITÉS

- L'enrichissement des coteaux viticoles, une opportunité pour repenser la place de la nature au sein de la viticulture et de l'agriculture ? une opportunité pour (re)dessiner la trame verte du territoire ?
- Le développement de la biodiversité au sein des espaces viticoles et agricoles
- La valorisation de cours d'eau ou de présence d'eau dans certains villages, via l'aménagement d'espaces publics
- Le développement urbain adapté et mettant en exergue les milieux naturels
- Des milieux naturels remarquables progressivement ouverts au public (Espaces naturels sensibles notamment) à étendre aux milieux naturels «ordinaires»
- La restauration de milieux naturels dégradés ou altérés

MENACES

- Fermeture des paysages des contreforts, simplification des milieux naturels et perte de biodiversité, banalisation des paysages
- Perte des continuités naturelles des fonds de vallées, par développement urbain progressif ou intensification agricole, altération du fonctionnement hydraulique, perte de fonctionnalité écologique et de biodiversité, perte de lisibilité et qualité paysagères
- Dégradation des cours d'eau et perte de biodiversité
- Imperméabilisation des dernières zones humides et multiplication des risques naturels
- Intensification agricole, perte de structures végétales, nécessaires à la biodiversité et sources d'aménités, banalisation des paysages

N.1

LES GRANDES VALEURS PAYSAGÈRES DU BEAUJOLAIS VITICOLE

1. DES MENACES SUR LA QUALITÉ DES PAYSAGES, MAIS DES OPPORTUNITÉS À SAISIR

PAYSAGES RÉCRÉO-TOURISTIQUES

ATOUTS

- Une identité touristique portée par l'image viti-vinicole (tant via les productions que les paysages que la filière génère)
- Un développement de l'oenotourisme
- Un maillage dense de routes et chemins ruraux
- Un patrimoine bâti et végétal qui rythme les paysages ouverts du vignoble
- Une géologie multiple
- Des milieux naturels variés
- Des points de vue offerts par la micro-topographie du territoire
- Des lieux emblématiques et structurants en émergence ou en projet (Terrasses de Chiroubles, etc...)

FAIBLESSES

- Un imaginaire paysager du territoire associé principalement au Beaujolais Nouveau et à l'image d'un vignoble industrialisé
- Un enrichissement des parcelles aux abords du bâti remarquable qui entache leur image
- Un petit patrimoine lié à l'eau oublié qui tombe en ruine
- Une signalisation multipliée et hétéroclite qui brouille l'information et pollue les paysages
- La mise sous cloche et la perte du caractère habité des villages historiques
- Le manque de visibilité et d'accessibilité aux cours d'eau
- La disparition des parcs et structures paysagères marquantes du vignoble
- Le manque de lieux d'accueil du public de qualité
- Le manque de cohérence et de qualité architecturale et paysagère des points de vente collectifs et des caves coopératives

OPPORTUNITÉS

- Le développement d'un potentiel d'itinérance, et notamment des modes doux au quotidien
- Une dynamique de reconnaissance patrimoniale (Geopark, Ville Pays d'Art et d'Histoire, etc.)
- La mise en évidence des liens paysages-sols et la valorisation récente de ce patrimoine par le Geopark
- La diversification des filières agricoles comme nouvelle attractivité
- Le développement des structures de vente collectives
- La réflexion autour d'un plan de signalétique cohérente à l'échelle du territoire
- Le développement et l'aménagement de points d'accueil et de pause pour le public

MENACES

- La dissolution d'un paysage vitrine vis à vis du développement urbain et de l'enrichissement du vignoble
- La perte de visibilité des domaines et des caves lié à un manque de cohérence en termes de signalétique
- L'impact de l'aménagement des abords des lieux de ventes, domaines et caves dans les paysages
- La perte de dynamisme touristique en cas de focalisation unique sur la filière oenotouristique
- La surfréquentation des sites touristiques et leurs aménagements mal dimensionnés
- La difficulté de parcourir un territoire au caractère routier depuis le val de Saône
- La banalisation des portes d'entrées du territoire
- La banalisation de certaines zones proches des entités urbaines constituées

P A Y S A G E S U R B A I N S

ATOUTS

- Des implantations urbaines historiques en noyaux denses et compacts, adaptées à chaque lieu
- Une ponctuation de silhouettes bâties singulières qui anime le vignoble
- Des matériaux de mise en œuvre qui révèlent les sols en présence
- Des bâtisses agricoles remarquables, témoins d'un système de métayage traditionnel
- Des parcelles closes de murets de pierres aux abords des villages
- Un riche petit patrimoine vernaculaire lié à l'eau et au vignoble
- Des éléments bâtis remarquables, révélés par un écrin viticole structuré

FAIBLESSES

- Des extensions urbaines polynucléaires qui accentuent le mitage historique
- Des franges illisibles ou rudes dues à la disparition des parcelles vivrières au profit de l'habitat individuel
- Des conflits d'usages liés à la disparition de ces franges agro-urbaines
- Une standardisation des nouvelles constructions qui ont peu de relations avec la spécificité des paysages
- Des changements de destination qui entraînent des modifications de l'unicité de bâtiments agricoles d'origine et dégradent leur qualité architecturale première
- Un petit patrimoine lié à l'eau oublié qui tombe en ruine
- Un enrichissement des parcelles aux abords du bâti remarquable qui entache leur image
- Des entrées de villes peu qualitatives et banalisées

OPPORTUNITÉS

- Le développement de l'habitat groupé, logements semi-collectifs ou collectifs
- La restructuration des franges agro-urbaines
- La prise en compte des covisibilités potentielles et des vues sur les paysages
- L'adaptation des villages à la topographie
- La requalification des entrées de villes
- La restauration de certains types de patrimoine vernaculaire (murets, lavoirs, cadoles)
- Le développement d'espaces publics qualitatifs

MENACES

- Perte de lisibilité des paysages liée aux extensions urbaines polynucléaires qui accentuent le mitage historique
- Dégradation des cours d'eau et perte de biodiversité
- Imperméabilisation des dernières zones humides et multiplication des risques naturels
- Rigidification des franges et multiplication des conflits d'usages
- Dégradation des espaces de présentation du bâti remarquable
- Disparition du petit patrimoine lié aux cours d'eau
- Abandon des cœurs de villages historiques

LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE

1

REPENSER UN MAILLAGE AGRICOLE ET VITICOLE ÉQUILIBRÉ SUPPORT D'UNE POLY CULTURE DU TERRITOIRE

- Le maintien et le développement d'un système de polyculture élevage qui préserve la diversité, le potentiel nourricier, et la biodiversité du paysage
- La réactivation d'un système agricole de territoire complémentaire entre Beaujolais vert et Beaujolais viticole et sa plaine alluviale via le développement du pâturage
- Le maintien et la spécialisation de la viticulture sur des secteurs propices
- La gestion des friches agricoles et viticoles et leur potentielle reconversion
- L'eau et le réseau hydrographique, la préservation d'une ressource, d'un maillage écologique, et d'un patrimoine agricole et culturel ancestral
- La valorisation et le maintien des paysages agricoles du val de Saône et l'amplification de ses productions locales
- Le maintien et le développement de la biodiversité au sein des espaces agricoles et viticoles
- La réhabilitation de grands ensembles bâtis agricoles pour permettre une installation de nouveaux viticulteurs et agriculteurs

2

INTÉGRER ET PROTÉGER LA MOSAÏQUE DES ESPACES DE NATURE EN TANT QUE LIANT DU TERRITOIRE ET ESPACES D'INTÉRÊT RÉCRÉO-TOURISTIQUE

- Le maintien des espaces naturels au sein des milieux urbanisés comme des milieux agricoles et viticoles
- La Trame Verte et Bleue et le développement d'un maillage de nature des centres urbains anciens aux franges urbaines, en passant par les espaces pavillonnaires ou d'activités, et en lien avec la trame naturelle des espaces non bâtis
- La requalification des liens des villes et villages avec les cours d'eau attenants
- La reconnaissance et la découverte des milieux naturels, notamment la mise en valeur et l'accessibilité aux cours d'eau
- La préservation des continuités naturelles, écologiques et paysagères portées par les rivières et ruisseaux, via le maintien de la qualité et de la fonctionnalité de ces espaces naturels
- La préservation et la gestion des paysages fragiles de landes et des espaces boisés

3

DÉVELOPPER UNE ITINÉRANCE MULTIPLE DU TERRITOIRE, RÉVÉLATRICE DE LA DIVERSITÉS DE QUALITÉS DU BEAUJOLAIS VITICOLE, EN S'APPUYANT SUR LES TRAMES HISTORIQUES

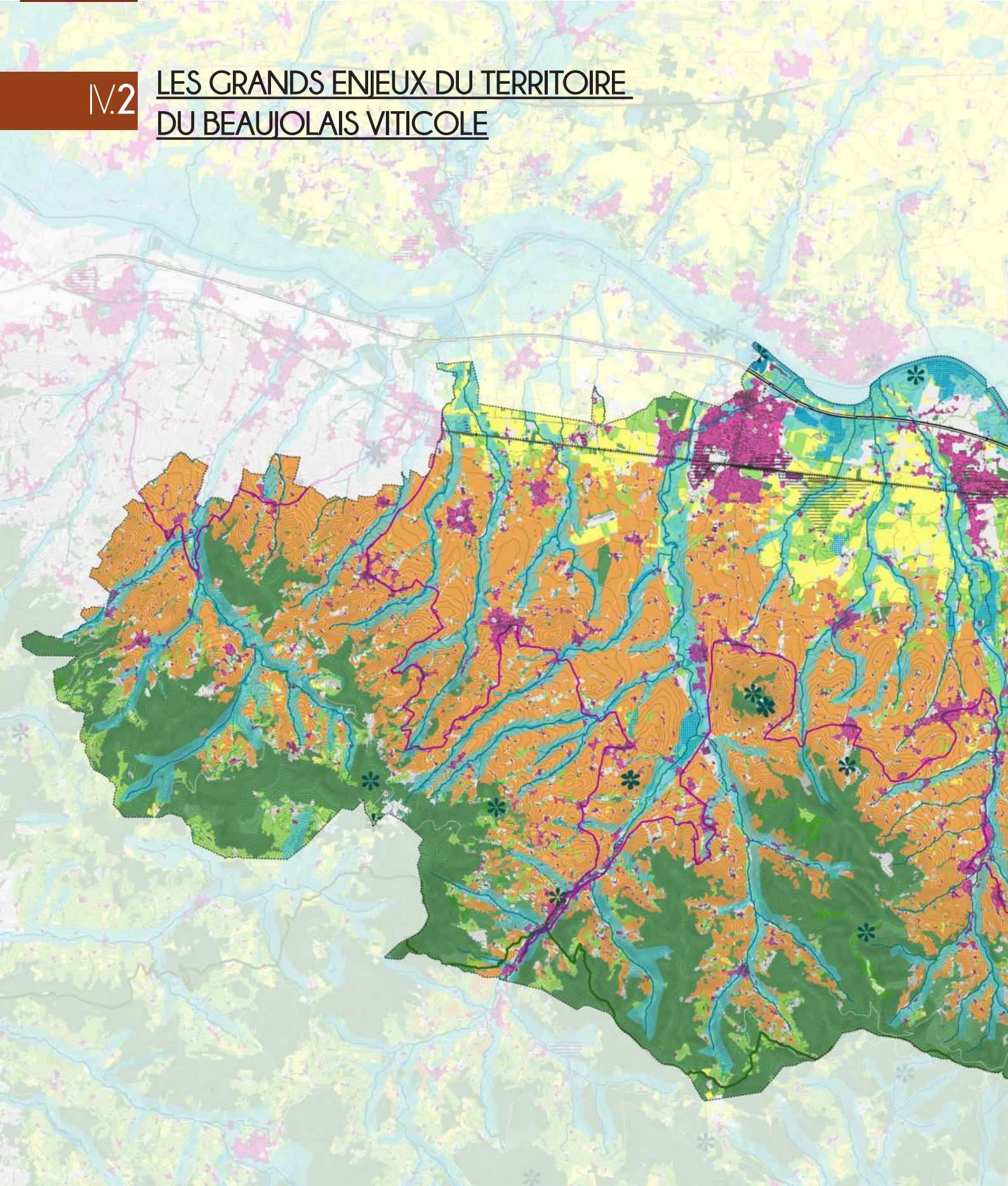
- Le maintien des cônes de vue qualitatifs et l'anticipation des covisibilités
- La création d'espaces publics de qualité et de lieux de pause au sein du vignoble comme du Val de Saône, mais également au coeur des espaces pavillonnaires et d'activité
- La protection et le maintien des espaces agricoles vitrines aux abords du bâti remarquable
- Le développement d'une diversification des filières agricoles comme nouvelle attractivité
- Le développement possible d'une offre d'hébergement diversifiée en lien avec l'identité et l'authenticité du territoire
- La mise en réseau des curiosités et singularités du territoire, tels que le petit patrimoine, les structure paysagères marquantes, les parcs.
- La restructuration d'une signalétique cohérente et inscrite dans les paysages
- Le développement des modes doux au quotidien et sur l'ensemble du territoire
- La mise en lumière des liens paysages-sols tant vis à vis de la viticulture que du bâti ou des milieux naturels

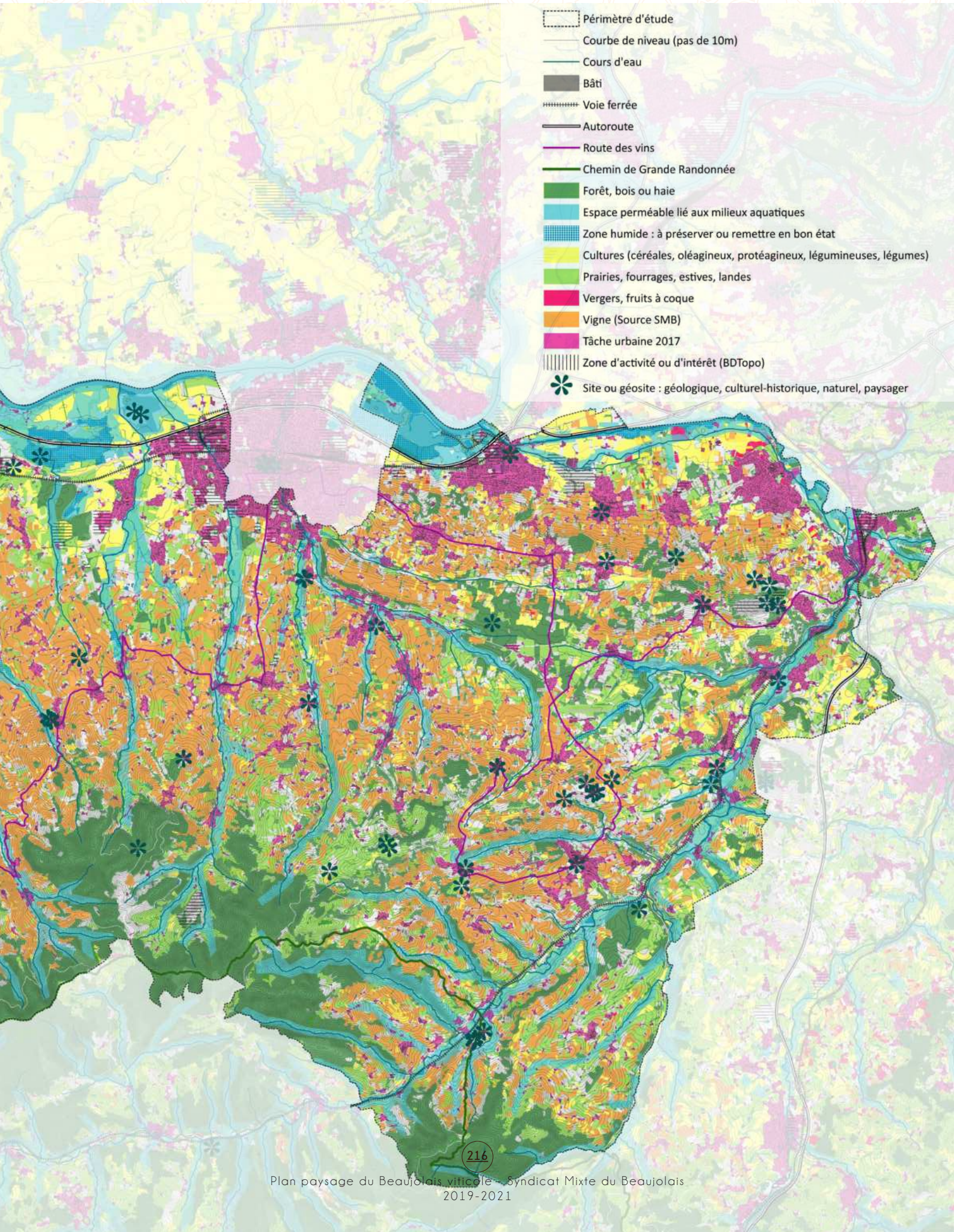
4

PERMETTRE UNE COMPLÉMENTARITÉ ET UNE CORRÉLATION ENTRE LES ESPACES URBAINS ET AGRICOLES

- La restauration d'une épaisseur de franges agro-urbaines constituées et protégées
- L'adaptation des nouvelles formes urbaines des villages à la vie contemporaine dans le respect du paysage rural et des architectures vernaculaires, qui implique de nouvelles structurations urbaines
- Retrouver une urbanité dans les espaces péri-urbains via la restructuration et la densification du tissu pavillonnaire
- La requalification des seuils et entrées de villes
- L'encadrement et l'accompagnement des changements de destination des bâtiments agricoles et la valorisation de leurs abords
- Le développement de moyens de transmissions des valeurs et des connaissances empiriques du territoire aux néo-ruraux et nouveaux résidents pour les accueillir et leur léguer cet héritage avec son potentiel nourricier et itinérant
- Le maintien de la cohérence et de la qualité architecturale et paysagère des points de vente collectifs et des caves coopératives

LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE





CE QUI EST EN JEU SUR LE TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE

Dans un premier temps, le diagnostic a été conduit selon une approche thématiques permettant de saisir les principales composantes paysagères et d'en partager la lecture. Cette première approche a permis d'analyser les dynamiques à l'oeuvre dans une vision plus globale et systémique faisant ressortir les atouts et les valeurs du territoire Beaujolais, mais aussi les faiblesses et les menaces qui pèsent sur son devenir.



POLYCULTURES

Le diagnostic fait ressortir une segmentation des caractéristiques agricoles et viticoles entre le Nord et le Sud du territoire et met en avant un paysage fractionné par des vallées en ricochet qui dialoguent peu entre elles. Pour autant, des cohérences territoriales ont également été mises en avant et dessinent la perception d'un Beaujolais viticole rassemblant Nord et Sud dans une même entité.

Cette cohérence d'ensemble se lit dans les permanences paysagères qui structurent un territoire Beaujolais identifiable et reconnaissable entre tous.

La première unité paysagère commune à l'ensemble du Beaujolais se dessine dans la ligne d'horizon formée par les Monts et sommets, visibles depuis la Plaine et typiques du territoire.

La seconde est celle du vignoble qui se déploie sur les coteaux, dans certains vallons et le long des plateaux mécanisables. Cet espace intermédiaire entre plaine et Monts constitue le cœur du Beaujolais viticole, composé de terroirs multiples et unifié par la culture de la vigne et le cépage majoritaire du Gamay. De plus près, ressortent des pratiques culturelles diversifiées, des dynamiques diffuses ou agissantes en ordre dispersé. **Ces apparentes disparités fabriquent un territoire parcellisé réunit par sa vivacité et son dynamisme.**

Les vallées et fonds de vallons, l'étage bas du Beaujolais, forment la troisième unité paysagère et le socle d'un territoire unitaire s'étirant le long de la Saône et de l'Azergues. Les nombreuses rivières qui les rejoignent depuis les sommets dans un même mouvement est-ouest établissent de fortes continuités entre l'amont et l'aval du territoire.

Le Beaujolais viticole est donc uni par trois étages paysagers caractéristiques et marqués qui forgent la cohérence globale du territoire.

La dernière des unités ou cohérence agricole du territoire, pourrait être qualifiée de sociologique. Il s'agit de la capacité du territoire à élaborer des produits simples et authentiques, dont les richesses se découvrent et se dévoilent, mais qui restent toujours sobres et dans **une relation forte à la convivialité.** Comme peut le dire Bernard Pivot, le Beaujolais, c'est un vin de copains. Cette notion se ressent dans le paysage, dans les constructions urbaines où les places de village, des villes et la compacité des hameaux, la discrétion des caveaux, invitent à l'intimité et à la connivence. On n'entre pas par effraction dans le territoire du Beaujolais, on le découvre, on l'apprécie, on y entre peu à peu et il se laisse découvrir par étapes. **Le Beaujolais, c'est avant tout un cadre festif, de convivialité, de simplicité et de sobriété non immédiate, et qui fait sa particularité parmi d'autres territoires et produits viticoles.** Cette singularité est renforcée d'une part par des procédés d'élaboration et de vinification notables présents sur le territoire du Beaujolais, tel que le vieillissement en fût de chêne. D'autre part, étant le lieu d'émergence du vin naturel, ce territoire affirme un rapport authentique et frugal au terroir et à ses produits. La lecture des territoires et l'appréciation des cultures viticoles du territoire ouvrent donc un champ des possibles quant à la perception d'une identité commune, lisible à la fois dans les paysages et dans le vécu des lieux.

Néanmoins, **l'unité du Beaujolais est avant tout liée à son nom**, reconnu à l'international, tandis que le territoire en lui-même, ses paysages et les différentes unités décrites précédemment sont moins bien connus.

CE QUI EST EN JEU SUR LE TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE

RÉSILIENCE TERRITORIALE &
INVENTIVITÉ

Le diagnostic a mis en avant un territoire mouvant et dynamique qui a de nombreuses fois réinventé son rapport à la pratique viticole. Le Beaujolais a été marqué par de nombreuses crises qui ont provoqué d'intenses périodes d'expansion ou de recul de l'espace viticole. **L'inventivité et l'innovation ont construit une résilience territoriale** spécifique. Au-delà, le diagnostic montre très clairement que **l'exclusivité viticole n'a pas toujours été la règle** pour le Beaujolais, et que ce dernier a été **avant tout un territoire de polyculture**, tissant des complémentarités entre filières agricoles à l'intérieur de mêmes exploitations. Le Beaujolais viticole a aussi été un territoire d'élevage et la vigne intervenait dans le fonctionnement des exploitations comme une pratique complémentaire, en lien avec d'autres types de culture et D'élevage. Comme en témoignent certains viticulteurs, les années 1960/70 ont marqué un tournant : les agriculteurs étaient alors fiers d'abandonner la polyculture-élevage qui était alors majoritaire pour devenir viticulteur.

La partie Sud du Beaujolais a été confrontée plus tôt à la baisse de commercialisation de sa production. Ici, des campagnes d'arrachage, le changement de destination de certaines parcelles viticoles ont modelé les paysages et fait apparaître jusqu'à aujourd'hui un territoire plus composite, où parcelles de vignes s'entremêlent avec des champs et des prairies. Dans certains cas, des friches sont réinvesties et sont le support de nouvelles productions agricoles, maraîchères, ou d'élevage, souvent de niche (baies de goji ou safran), destinées à une consommation de proximité, établissant un lien direct avec les populations urbaines qui ont investi le territoire.

Ce **paysage en mosaïque**, résultat d'une crise passée en partie surmontée, est l'image même de **ce Beaujolais résilient, qui sait se réinventer, s'adapter et reconstruire des systèmes nouveaux s'appuyant sur des modes de cultures historiques**, et ouvrant ainsi la voie à la constitution de paysages viticoles neufs, contemporains, de qualité et à même d'intégrer une dimension environnementale plus forte. Cette partie Sud du Beaujolais, ouvre des pistes de réflexions intéressantes quant à l'adaptabilité des territoires viticoles aux changements climatiques et aux évolutions et brutalité des marchés mondiaux dont le vin est souvent l'objet.

Le Beaujolais Nord et dont les paysages sont très fortement viticoles en apparence, construits des espaces où la question de l'enrichissement est parfois prégnante, mais où les pâturages et cultures ont aussi leur place. Les fonds de vallons sont pâturés et hébergent des troupeaux de bovins qui migrent des Monts du Haut Beaujolais en direction de l'Italie par exemple.

Mais ces territoires de fonds de vallées offrent aussi des espaces complémentaires intéressants pour ces élevages, précieux car proches des rivières et potentiellement, plus frais et arrosés que les Monts secs où la ressource en eau est plus rare. Les cultures sont aussi présentes sur les terrains de plaine, entrecoupées quelques fois de vignes et accompagnant aussi ponctuellement des activités de maraîchage. Ces observations permettent de constater qu'**au-delà des perceptions premières des paysages, il est intéressant de noter que même dans sa partie Nord, le Beaujolais est porteur d'une polyculture**, mais qui investit les espaces d'une autre manière. **Si le Sud est une mosaïque, le Nord engage des répartitions d'espaces plus nettes et plus marquées**, où une polyculture de territoire existe malgré tout, même si elle n'est pas toujours rendue évidente et lisible.

TERRITOIRE DE
POLY CULTURES

MOSAÏQUE AGRICOLE AU SUD,
PAYSAGES VITICOLES FORTS & DIVERSIFIÉS AU NORD

COMPLÉMENTARITÉS
ENTRE FILIÈRES AGRICOLES

Ces divers aspects des pratiques agricoles et viticoles du territoire sont d'ores et déjà impactés par des évolutions climatiques diverses, qui tendent à s'affirmer et se généraliser dans le temps. L'augmentation des températures impacte aujourd'hui le cycle de développement de la vigne, ce qui à terme pourrait influencer sur la typicité même des vins, et poser des questions au regard des exigences AOC. Le dérèglement climatique se traduisant également par des événements orageux plus fréquents et violents, impacte directement les cultures. L'agroviticulture et les diverses formes sous lesquelles elle peut se décliner, arrive également récemment dans les questionnements relatifs au devenir du territoire du Beaujolais viticole.

Ces effets potentiels ou prévisibles du dérèglement climatique nécessiteront des adaptations pour la viticulture et l'agriculture, qui elles-mêmes auront des incidences sur les paysages. Des solutions sont déjà proposées, d'autres expérimentées sur le terrain. Le plan de paysage devra permettre d'apporter un regard global sur l'ensemble de ces évolutions à venir, potentiellement impactantes dans les paysages, et proposer des stratégies adaptées.

Dans un même temps, les espaces agricoles participent de façon importante à la production des émissions de CO₂, via la consommation d'énergie, des émissions de méthane ou d'azote liées aux activités d'élevage, l'utilisation d'engrais ou l'épandage. L'agriculture, comme la viticulture, sont ainsi confrontées au double défi de l'atténuation et de l'adaptation au dérèglement climatique.

Ce que le diagnostic a montré en détail, c'est donc que **les complémentarités entre filières agricoles sont affirmées et lisibles au Sud, mais qu'elles sont présentes mais peu manifestes au Nord.**

La problématique première du Plan de Paysage est celle de **l'enrichissement d'une partie du territoire**, finalement relativement prégnante sur certaines parties du territoire Nord où lorsque la vigne se retire, sur ces sols souvent pauvres, d'autres occupations agricoles semblent peu évidentes à mettre en place de part la dominance de la vigne inscrite dans la culture du territoire. L'un des enjeux du plan de paysage réside donc sans doute dans l'établissement de nouvelles complémentarités entre filières, pour permettre une gestion astucieuse des dynamiques agricoles et viticoles. Simplement, le Plan Paysage devra permettre de **faire reconnaître le Beaujolais comme un territoire agricole composite, tirant partie de manière toujours renouvelée d'une polyculture pratiquée sous différentes formes et construisant des paysages variés, ajustés et liant agriculture et viticulture sous de nouvelles formes.**



ESPACES NATURELS

L'analyse des milieux naturels du Beaujolais viticole a aussi montré que le territoire regorge de richesses souvent méconnues, et que les pratiques viticoles tendent à intégrer des mécanismes vertueux pour le respect de l'environnement.

Cependant, le diagnostic démontre que **ces élan sont fragiles, et que la qualité et l'équilibre des espaces naturels eux-mêmes sont ténus** et qu'ils peuvent évoluer rapidement.

Trois types d'espaces naturels et porteurs de biodiversité ont été recensés :

- **les monts, sommets et coteaux**
- **les fonds de vallons et le val de Saône**
- **les parcelles agricoles, de vignes, en friche ou leur cortège végétal**

Certains des **espaces des monts** sont préservés et gérés par des entités publiques, comme les landes du Beaujolais. Ils présentent l'intérêt de créer **des espaces ouverts profitant pleinement de vues panoramiques sur les vallées beaujolaises, sur la plaine de Saône**, la Dombes et la chaîne des Alpes, jusqu'au Mont Blanc. **Le pâturage est nécessaire pour la préservation de ces ouvertures**, avec des chaumes qui participent de la qualité d'ouverture et de finesse des reliefs et dégagement des sommets.

Le diagnostic a permis de montrer que les coteaux s'enfrichent en partie en direction des parcelles viticoles, il en est de même pour ces sommets où la végétation prend le pas sur ces espaces ouverts de landes, en les couvrant peu à peu.

Les enjeux de maintien de ces espaces ouverts ne sont pas que paysagers, mais relèvent aussi de la possibilité du territoire d'accueillir en son sein une biodiversité riche. Comme le dit M. Dailly, de la fédération de chasse, les forêts sont déjà présentes sur le territoire mais ne profitent qu'à un seul type de faune, alors que les landes permettent le gîte d'espèces beaucoup plus variées. Des enjeux de gestion se posent donc de manière prégnante sur ces espaces et au même titre que pour les espaces viticoles, l'intégration et l'encouragement d'une filière agricole d'élevage dynamique sur les pentes est à envisager au regard des dynamiques perceptibles sur certains sites sensibles. Sur les secteurs de plateaux, d'autres typologies de cultures, pourront être envisagées. D'ores et déjà, des initiatives ont été lancées et mettent en avant une diversification avec par exemple la culture des aromatiques, des plantes médicinales ou l'arboriculture. Des complémentarités seront bien évidemment à penser, si les pâtures gagnent la pente, les fourrages pourront être exploités sur les coteaux et dans la plaine pour exemple. La question de la diversification de cépages vigne est elle aussi envisagée et réfléchi au regard des contraintes AOC.

Parallèlement à cette nécessité de gestion des espaces naturels ouverts, l'anticipation des effets du dérèglement climatique est primordial pour palier à une possible perte de biodiversité et une simplification des paysages, et des cortèges végétaux qui les qualifient. En effet, l'augmentation des températures, et notamment des périodes de stress hydrique tend à impacter directement les monts boisés, aujourd'hui marqués par la présence du Douglas, essence particulièrement sensible à ces épisodes rudes. Il est donc à prévoir un déplacement des espèces de manière générale, avec un développement du biotope de végétation méditerranéenne, qui devrait à terme devenir dominant, mais également la colonisation des espèces invasives, qui induiront des réductions ou extinction locales d'espèces. Le développement de l'emprise forestière pourrait parallèlement à terme, participer à une augmentation des secteurs sujets au risque de feux de forêt.

CE QUI EST EN JEU SUR LE TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE

La deuxième catégorie des espaces naturels sensibles recensés concerne **les milieux humides**. L'analyse de la structure paysagère a démontré l'interrelation forte entre les espaces agricoles et urbains et les fonds de vallée, avec des **rivières successives formant des sillons reliant monts et plaine**.

Ces rivières participent de la création de milieux spécifiques qui ont leur importance dans l'écosystème du territoire, créant des zones humides **favorables au développement de la biodiversité, à même d'estomper les aléas climatiques, d'être des espaces de ressources et de retenues en eau**. Ces rivières ont aussi été une ressource industrielle, offrant un potentiel de force motrice avec des eaux de qualité, et donc propices au développement d'activités ayant besoin d'énergie ou d'eau, en témoignent les nombreux moulins le long des rivières. L'eau a donc aussi participé de manière pleine et entière à la formation du territoire du Beaujolais viticole, en participant de son existence et aussi des complémentarités qui ont pu exister entre le secteur primaire de l'activité agricole et secondaire liée aux industries.

Ce qui a été relevé dans le diagnostic, c'est que ces complémentarités, et la présence de l'eau et de ses paysages associés dans le Beaujolais viticole, avaient tendance à disparaître et sont aujourd'hui peu mis en avant. A titre d'exemple, nous avons relevé que peu de ponts et de franchissements mentionnent le nom des rivières et de manière plus concrète, l'espace pris par la ripisylve a tendance à être réduit à son strict minimum. En effet, encore aujourd'hui, les rivières du Beaujolais captent et éliminent tous les traitements chimiques des vignes et en font des endroits que l'on a peut-être moins spontanément envie de mettre en avant. L'IRSTEA travaille sur ce sujet depuis plus de 30 ans à travers le projet SAAM (Site Atelier Ardières Morcille), lieu de recherches et d'actions de développement visant à mieux comprendre et limiter les conséquences négatives des actions anthropiques, et notamment de la viticulture, sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Les récentes études lancées par le CNRS et la Faculté Lyon 3 pointent la nécessité de réaliser des diagnostics de la qualité des cours d'eau.

Au-delà, divers aménagements d'endiguement, de canalisation, de busage et de recouvrement renvoie plutôt **l'idée de la présence de l'eau comme un élément contraignant, dont il faut se défendre, plutôt que comme un élément naturel ressource pour le territoire**. Les espaces de fonds de vallée ont généralement été urbanisés et gagnés par des zones d'activités ou pavillonnaires et **le rôle tampon de ces espaces nécessaire au bon fonctionnement du territoire face aux divers aléas climatiques a été réduit**, tout comme les continuités naturelles et végétales.

Au regard des impacts du changement climatique sur ces milieux, on peut prévoir une notable baisse des débits des rivières et des étiages plus intenses, plus longs, impactant la faune et la flore actuellement présente. De même, le réchauffement des eaux pourrait aggraver le problème de la qualité de l'eau.

Au-delà de ce regard critique, le diagnostic et les rencontres avec les acteurs du territoire révèlent une réelle conscience de cette problématique, aujourd'hui pleinement assumée. Des **mécanismes de valorisation et de gestion des rivières ont été mis en place** depuis maintenant plus d'une dizaine d'années, et les travaux engagés commencent à porter leurs fruits. Des efforts sont engagés pour empêcher l'urbanisation sur des zones contraintes, mais, du point de vue du paysage, il semble essentiel de souligner que les rivières, tout autant que les milieux spécifiques qu'elles favorisent, mériteraient d'être révélés de manière plus évidente dans le territoire, et affirmées comme une **composante importante voire vitale pour le territoire** du Beaujolais viticole.



Il en va de même dans les cas divers de l'élevage, et de l'agriculture plus généralement, mais également dans les espaces urbanisés, où la création de lieux de fraîcheur, la préservation des ressources et le maintien de l'eau dans des zones humides, **participent de la qualité de vie et de l'habitabilité des territoires.**

Si le territoire n'a jusqu'à ces dernières années jamais rencontré de problématiques liées à l'eau, **depuis les sécheresses de 2015 à 2019, et dans l'optique d'un dérèglement climatique engagé, l'importance de l'eau dans les paysages du vignoble tend ainsi à être reconsidérée.**

L'un des enjeux révélés par le diagnostic est donc celui de pointer le nécessaire renforcement de l'espace des rivières, de la présence de l'eau au cœur du Beaujolais, en proposant des solutions alternatives de captation et de maintien des eaux par des systèmes de régulation et de retenue qui construisent des paysages de qualité. Face à cette problématique de la ressource en eau, la culture de la vigne demeure une essence particulièrement résiliente; ainsi, malgré la crise, la vigne, sous réserve de davantage de diversification a encore de beaux jours devant elle en Beaujolais.

Mais **la richesse du territoire ne se résume pas à la culture de la vigne, et est bien composée d'une diversité de formes d'agriculture, dont certaines sont plus dépendantes à l'eau.**

L'enjeu est de penser l'eau au-delà de son seul rôle fonctionnel, mais bien pour sa capacité à amplifier les qualités naturelles et de biodiversité des milieux et être capable de construire des espaces de qualité, variés et soignés. Finalement, ce diagnostic pointe le fait que le territoire du Beaujolais viticole doit mettre de l'eau dans son vin, en révélant la présence de celle-ci dans ses paysages.

La troisième composante naturelle recensée concerne **les espaces de friche, les haies et arbres ou bosquets isolés**, et l'espace forestier. L'enjeu est de saisir que **ces espaces ont à être associés à l'organisation agricole des territoires**, et que la gestion de la biodiversité a à être pensée à plusieurs échelles. C'est déjà le cas avec la mise en place de trames vertes et bleues, avec des actions agri-faunes portées par plusieurs acteurs, avec des gestions sylvicoles différenciées. L'enjeu au regard du paysage est de comprendre que des associations complémentaires sont à prendre en compte, et que **la gestion de la biodiversité au sein de l'espace agricole enclenche des attributs pluriels**, développement de la faune, amélioration de la qualité des eaux par des filtrations à la parcelle, limitation et gestion de l'érosion, meilleure qualité des sols, renforcement du terroir et du lien entre les végétaux et le sol.

Nombre de viticulteurs semblent l'avoir compris et s'intègrent dans des démarches vertueuses du point de vue de l'environnement, souvent de manière volontaire et non contrainte. Ces complémentarités sont donc à accompagner et au-delà, il semble intéressant de pouvoir mesurer et anticiper, à l'échelle du paysage, de la qualité, de la logique et de la cohérence des paysages mis en place.

Tout comme le patrimoine rural, composé de murets, de murgers, de puits a participé à la mise en place d'un paysage singulier et d'un système adapté à son époque, l'un des enjeux du plan de paysage est de **parvenir à composer un paysage viticole contemporain de la biodiversité**, et d'en reconnaître l'existence et les pratiques actuelles, les expériences menées sur le territoire et au-delà, d'en saisir les potentiels, les atouts et d'en mesurer les qualités et les usages que ces paysages rendent possibles. Ce sera l'un des chantiers de la deuxième phase.

Le Beaujolais viticole compte des espaces naturels de qualité, ils participent au maintien d'une riche biodiversité. **Ces espaces sont gérés, mais fragiles et sont à préserver, voire à amplifier et à ouvrir à la connaissance et la pratique des habitants et visiteurs du territoire**, pour que le Beaujolais soit plus perçu comme un territoire de biodiversité et d'équilibre entre pratiques agricoles et espaces naturels. C'est en ce sens que des complémentarités fortes sont à renforcer.



PATRIMOINE ET TOURISME

La troisième couche du territoire analysée relève du patrimoine et du tourisme. Cette phase du diagnostic vise à faire reconnaître que le Beaujolais viticole est un territoire de potentiels, qu'il est **en train de se structurer fortement** et avec cohérence de ce point de vue, avec la création d'un office de tourisme intercommunal unique, l'adhésion au label des villes et pays d'art et d'histoire pour le Beaujolais Méridional, la reconnaissance du label Géoparc mondial UNESCO. Ces démarches portent le territoire **vers une exigence de qualité et pousse à une reconnaissance plurielle qui ne porte pas que sur la culture viticole du territoire.**

Les atouts pointés concernent la qualité des lieux et des espaces. Le Beaujolais offre de réels qualités paysagères, méconnues. Il est ponctué par des entités urbaines singulières, dont les modes constructifs apparents permettent de comprendre la variété des sous sols et des ressources locales. Le pays des Pierres Dorées en témoigne, mais aussi les ensembles urbains qui parsèment tout le territoire. Ainsi, **le Beaujolais à su mettre en valeur la diversité de ses sous sols tant dans son architecture que dans les diverses modes d'exploitation de son sol.**

L'autre qualité du Beaujolais est celle d'être **un territoire habité, vivant et prolifique**. C'est-à-dire que la variété des implantations humaines a évolué au fil des âges et des périodes historiques, et que l'organisation du territoire peut se lire et se comprendre. Par exemple, les châteaux de surveillance sont à l'entrée ou au débouché des vallées, les châteaux de plaisance sont ancrés aux coteaux ou accompagnés de grands parcs de fonds de vallée, en lien fort avec des pièces d'eau généreuses, les villes viticoles et industrielles sont dans la plaine et les vallées, les ports et les centres d'échanges sont sur les axes fluviaux, ferroviaires et routiers. **Les villages sont tous différents, s'adaptent selon des logiques et cohérences simples avec le relief, l'eau, l'économie des sols agricoles productifs.**

Le patrimoine essentiel du Beaujolais est cette structuration dynamique du territoire, son adaptabilité et son évolution qui est perceptible au fil des périodes historiques et dont témoignent les constructions humaines et urbaines. Parler de territoire habité revient aussi à reconnaître que le Beaujolais se constitue aussi d'un **patrimoine rural fort et authentique, formant un lien concret entre habitat, travail des hommes, pratiques agricoles et milieu**. Le Beaujolais viticole, ce sont ces fermes et hameaux isolés, accompagnés de murs, d'espaces vivriers, ce sont des constructions relativement denses et collectives qui forment des rues et créent des frontalités articulées avec les espaces agricoles. Ce sont aussi des murets, des murs, les cadolles et tout un patrimoine bâti et paysager lié à l'eau et ses aménagements induits. Tout un répertoire fort et très présent sur le territoire, qui qualifie les lieux en toute discrétion.

UNE PRÉSENCE DE L'EAU DISCRÈTE
MAIS MAJEURE

RÉSILIENCE TERRITORIALE & INVENTIVITÉ

UN PATRIMOINE BÂTI TÉMOIN D'UNE
DIVERSITÉ DES SOLS

UN TE
VIVAN
FRAN

N.3

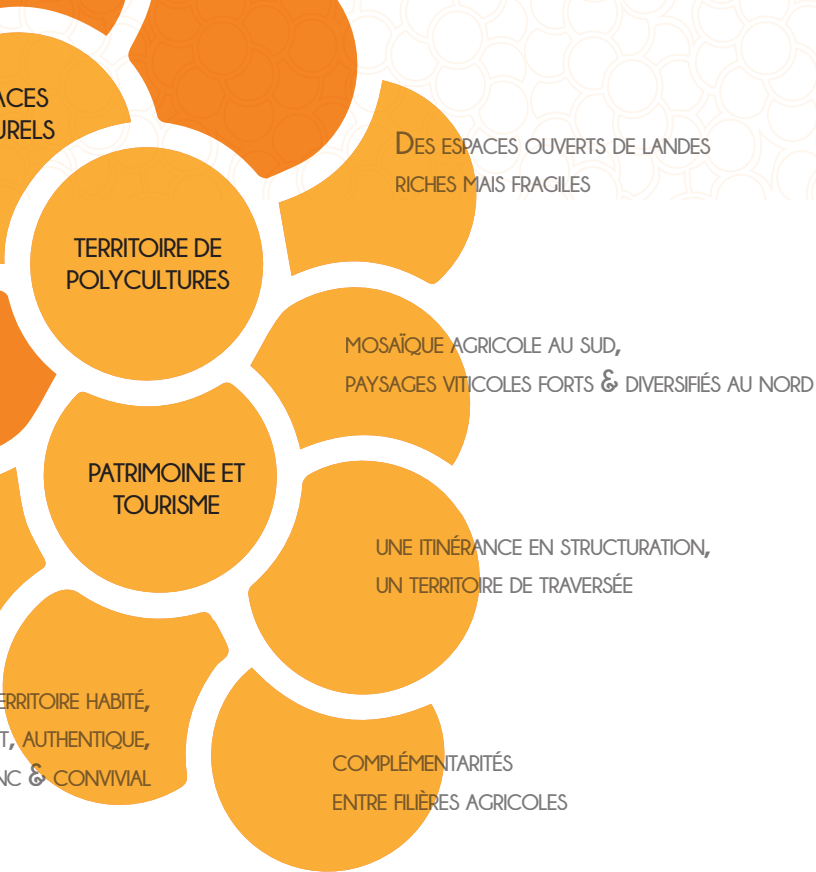
CE QUI EST EN JEU SUR LE TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE

Ce qui est aussi intéressant dans le Beaujolais viticole, c'est de se rendre compte qu'il s'agit d'**un territoire de traversée**, ayant lié de manière forte selon les périodes historiques l'Est et l'Ouest, **il est un seuil entre le Rhône, la Saône et la Loire**, reliant aussi Paris par le canal de Briare. Toutes les voies commerciales qui le traversent témoignent de ce fort passé et de cette vitalité commerciale, avec des routes de col en pente douce qui permettent à des cargaisons lourdes de relier avec moindre difficulté les axes de communication structurants, à l'échelle européenne. **Le Beaujolais est donc un lieu de production mais qui a aussi dans sa culture celle de l'ouverture et de la diffusion, de l'échange avec d'autres territoires.** Les voies anciennes, les routes établies, l'aménagement des vallées témoignent de ce fait et aussi, les voies de chemin de fer qui sillonnent avec une densité relative le territoire, dont la majorité sont aujourd'hui abandonnées ou peu utilisées, permet de se rendre compte de ce caractère du Beaujolais, celui de l'ouverture et de l'adaptation permanente du territoire à son contexte historique.

Toutes ces traces, qu'elles soient fines ou marquantes sur le territoire, font patrimoine, dans le sens où elles permettent de comprendre, de saisir les évolutions et surtout, les capacités d'évolutivité du territoire, à même de reformer sans cesse des morphologies urbaines nouvelles. L'approche par le patrimoine présente donc ici tout son intérêt, dans le cadre du paysage et pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie, et nous permettent de dire que l'un des enjeux du plan de paysage, est de montrer comment aujourd'hui, le Beaujolais viticole s'oriente vers une mutation qui est à accompagner, qui peut être celle de la frugalité inventive sur les territoires.

Pour nombre de territoires ruraux, l'innovation se présente aujourd'hui non plus sous la forme unique du progrès technologique, mais bien sur l'adaptation et la réutilisation des systèmes existants, en parvenant à leur réactivation pour s'ouvrir à d'autres usages. L'enjeu pour le Beaujolais est donc celui d'être un territoire pilote du « réemploi territorial », en se saisissant des structures bâties et viaires existantes, de ses infrastructures anciennes pour construire de nouvelles pratiques territoriales et développer de nouvelles mobilités et de nouvelles manières d'habiter.

L'approche par le patrimoine permet aussi de se rendre compte, et c'est ce dont témoigne le Beaujolais viticole, que **nombre de constructions anciennes ont été faites avec logique, avec une économie de moyens, une considération forte de la qualité des sols.** Le Beaujolais s'est construit avec une intelligence répétée, mettant en place de systèmes cohérents et établis, qui sont encore visibles aujourd'hui, de manière plus ou moins forte.



L'enjeu sera donc d'essayer de comprendre de quelle manière tous ces systèmes et structuration de territoire hérités peuvent faire sens aujourd'hui, comment elles peuvent être réactivées dans une pratique nouvelle du territoire, sobre et frugale, inventive et économe. Un travail important sur l'habitat, les qualités des centres bourgs, les complémentarités entre polarités urbaines et rurales, les qualités et structuration des hameaux agricoles et viticoles est en cours par le CAUE notamment. Ce qui importe dans le cadre du plan de paysage c'est d'insister sur le fait que le patrimoine peut être un moyen agissant pour réinvestir une pensée cohérente sur le territoire, allant au-delà des constructions urbaines récentes qui se diffusent par nappage, avec souvent peu d'ajustements et de réflexion avec les sols et ce qui est déjà là. **Le patrimoine peut être un appui pour engager des réinventions contemporaines et développer des nouvelles manière d'habiter qualitative.**

La mise en évidence d'**une structuration en palimpseste du territoire** est aussi essentielle aujourd'hui pour saisir comment des notions de mobilité inventives peuvent être enclenchées. Le diagnostic le montre, **il existe des chemins oubliés, délaissés, des voies de chemin de fer encore praticables qui parsèment le territoire.** Certains sont aujourd'hui médiatisés par des associations locales actives, et de nouvelles voies vertes sont créées sur ces tracés anciens ou des vestiges, devenant ainsi le support de nouveaux usages.

Ces cheminements ont ceci d'intéressant qu'ils ne sont pas que des chemins touristiques, mais qu'ils appartiennent à l'histoire et sont les témoins de la vitalité des échanges et de la diversité des pratiques du Beaujolais viticole. L'enjeu est donc de bien parvenir à **ne pas les utiliser aujourd'hui que comme un support de redécouverte du territoire récréatif et touristique mais d'aller au-delà, en construisant des pratiques contemporaines nouvelles, liées aux modes doux et à leur articulation.**

Penser une voie verte en lien avec des transports en commun permet aux riverains et habitants d'avoir une alternative plaisante et attractive à la voiture, engageant de nouveaux rapports de proximité, de découverte et d'appréciation des territoires. Penser des connexions collectives entre villes et villages rend aussi l'espace rural plus attractif et moins cloisonné. Avec ses vallées profondes qui innervent les territoires, **le Beaujolais peut en ce sens être un territoire pilote, profitant de son passé d'échanges et de flux, pour lier son territoire de manière innovante et alternative entre espace rural et urbain,** en direction des villes et métropoles proches.

CE QUI EST EN JEU SUR LE TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE

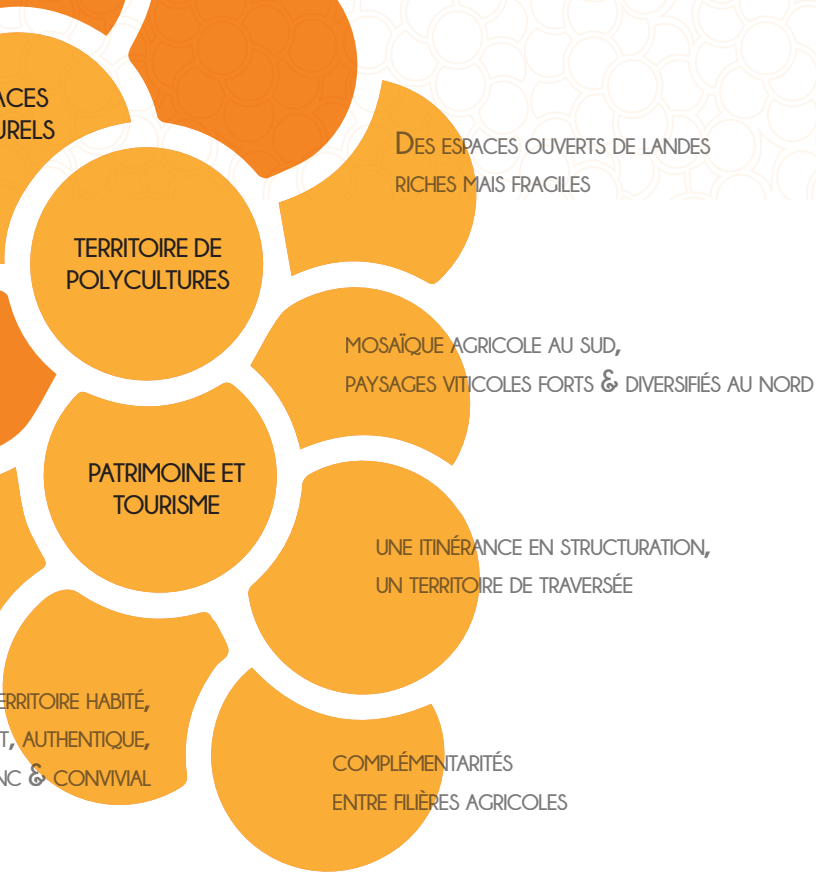
Cette réflexion sur la mobilité va de pair avec le développement de pratiques touristiques mais l'enjeu de la mobilité porte essentiellement sur celle du quotidien. Le potentiel du Beaujolais viticole, ce sont ses paysages, ses villages, ses vins et la découverte d'un terroir mais au-delà, nous l'avons déjà évoqué, ce qui est encore plus fort et caractéristique, c'est la traversée de villages vivants et dynamiques, c'est la rencontre avec un territoire habité. Il est important que le territoire se pense justement dans son lien aux métropoles proches, comme il l'a toujours fait, mais en étant inventif du point de vue de ses pratiques. La mobilité et la réactivation des infrastructures patrimoniale peut être l'une des clefs pour y parvenir.

Ce qui a aussi été relevé par le diagnostic patrimonial et touristique porte sur les qualités des hébergements. Il semble important que cette offre soit diversifiée et surtout, qu'elle puisse être facilement accessible, lisible et s'adresser à des publics variés. Un certain nombre d'hébergements haut de gamme existent ou se développent, c'est important mais par ailleurs, il semble aussi essentiel que le Beaujolais mette en avant des expériences autres, qui ont à voir avec son histoire, en inventant aussi des pratiques touristiques du territoire inventives.

Le Beaujolais viticole, comme nous le disions au-dessus, c'est un lieu de convivialité, ce sont les mâchons, c'est le Beaujolais Nouveau, ce sont les vendanges et le travail collectif. **L'hébergement vigneron, l'expérience de la viticulture, le lien au paysage, la vie de bourg semble importante à faire partager, avec une offre d'accueil spécifique.** Certains hébergements pour vendangeurs sont également ouverts aux particuliers et offrent chambres communes, douches collectives, dans un cadre spartiate, simple et convivial. Ce type de polyvalence, de réversibilité et d'incongruité peut aussi faire la force du Beaujolais.

Cette qualité d'accueil, ce rapport simple aux choses, **cette convivialité immédiate et franche est sans doute ce qui rend ce territoire si authentique**, aussi, il nous semble important que le Beaujolais ne devienne pas autre chose que ce qu'il est mais qu'au contraire, qu'il s'affirme comme un vignoble à part, singulier, et qui sait se diversifier et exister de manière différente face aux autres vignobles. D'aucun diront que le Beaujolais ne produit pas des vins qualitatifs au regard de la concurrence, il nous semble important que **ce plan de paysage participe de la reconnaissance d'un vin et d'un territoire sympathique dont l'histoire se lit et se lie dans ses paysages.**

Le Beaujolais a cette âme atypique, tel que le remarquait l'auteur Gabriel Chevallier; **dans le monde viticole national, son identité est certainement moins conventionnelle que d'autres vignobles**, sachant jouer d'une certaine auto dérision. Ainsi, la marque de fabrique du Beaujolais viticole pourrait finalement se trouver dans **une forme d'innovation, d'audace, telle que peut le représenter la culture de la vigne sur ce territoire, finalement née d'une forme d'aubaine, celle du coup marketing «le Beaujolais Nouveau».**



Il faudra également être innovant afin d'accompagner le territoire dans son **adaptation aux effets du dérèglement climatique, qui pourraient accroître les conflits d'usage**, notamment vis à vis de la raréfaction de la ressource en eau durant la période estivale. En effet, les besoins quotidiens en terme d'activités récréatives pour les habitants du territoire, comme pour les touristes en période estivale, peuvent être directement influencés par ce dérèglement climatique : on peut citer notamment une **recherche plus fréquente de lieux de fraîcheur et d'accès à l'eau**, tandis que la **variation des niveaux des cours d'eau et des plans d'eau pourrait menacer certaines activités** en lien avec ces milieux.

Les cours d'eau ne seront pas les seuls espaces dont l'évolution pourrait impacter l'attractivité du territoire. De manière générale, **la multiplication des friches, du dépérissement de certaines populations végétales et des phénomènes naturels extrêmes entraîneront une modification de la qualité et de la diversité des paysages**, qui sont aujourd'hui un des atouts du territoire en terme d'attractivité. En effet, l'évolution des cycles de végétation et la mutation des cortèges végétaux, influenceront sur l'apparence des paysages estivaux, et les saisons propices aux activités de loisirs habituels auront tendance à se décaler.

De même, tout ce qui améliore ou détériore la production agricole et la qualité des produits agroalimentaires a potentiellement un impact sur le tourisme, également dans des secteurs autres que l'oenotourisme, en lien avec les cultures et l'élevage par exemple.

Cette étape du diagnostic oriente donc sur des enjeux forts, qui selon nous pointent le fait que d'une part l'approche par le patrimoine peut enclencher une vision inventive du territoire, en reconnaissant les valeurs, les potentiels existants et portant à la mise en œuvre de pratiques nouvelles, ambitieuses et frugales, dans la logique d'évolutivité dynamique dont le Beaujolais viticole a toujours su faire preuve.

D'autre part, avec ce patrimoine bâti, paysager et humain fort et caractéristique, il semble important de rappeler que le Beaujolais ne doit pas « s'oublier », qu'il peut et doit puiser dans ses ressources et sa manière d'être pour se singulariser et renforcer son identité et par là, amplifier la qualité du cadre de vie à des fins habitantes et touristiques.

Enfin, l'accompagnement des évolutions paysagères liées aux effets du changement climatique devra être constant, pour éviter une dégradation des atouts majeurs du territoire, qui sont en outre la qualité de ses paysages.

CE QUI EST EN JEU SUR LE TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE



URBANISME RURAL

Le dernier volet du diagnostic concerne le volet urbain et ses dynamiques. Cette thématique n'est pas toujours simple à porter, tant le domaine de l'urbanisme est souvent l'objet et source de conflits, de frustrations et de tensions. Il apparaît essentiel de traiter cette dimension dans le Plan de Paysage tant les interactions entre dynamiques agricoles, foncières et urbaines sont fortes sur ce territoire et participent de sa qualité paysagère. Même si cette approche est nécessaire pour nombre de territoire, il nous est apparu qu'ici, elle est indispensable, parce que **l'histoire du territoire s'est élaborée par des imbrications fines dont il convient de prendre compte dans les modes d'habiter d'aujourd'hui.**

Réfléchir les problématiques urbaines par le prisme du paysage permet de porter un regard ouvert et intégré sur l'aménagement du territoire en complémentarité avec les problématiques rurales et agricoles. Cette approche globale urbanité / ruralité amène une vision globale et équilibrée des territoires et de leurs interdépendances. A ce titre, il convient de rappeler que lors des ateliers, nous avons pu échanger de manière libre, pendant des heures, sur ces questions, sans friction, de manière posée et apaisée, en fondant et en réfléchissant sur cette imbrication nécessaire entre ensembles urbains et paysage, entre qualité d'habiter et pratiques agricoles et viticoles.

Comme de nombreux territoires français, le Beaujolais a accueilli d'importants développements pavillonnaires au cours des 50 dernières années, contribuant à une « **standardisation** » **des paysages et à un effacement progressif des silhouettes de bourgs qui font la spécificité et la richesse du Beaujolais viticole.** Cette forme d'habitat, plus cloisonnée et généralement en rupture forte avec les espaces voisins (présence de clôtures, etc.), remplace les cultures vivrières, historiquement positionnées en couronne des centres-bourgs. **La suppression de ces espaces tampons et la rupture physique entre espaces agricoles et urbains entraîne également de nouvelles problématiques de conflits d'usages entre habitants et agriculteurs.** Par ailleurs, les développements pavillonnaires et les extensions de zones d'activités économiques en fonds de vallées humides tendent à fragiliser les qualités environnementales de ces espaces spécifiques. Mais si le Beaujolais a été victime de sa bonne accessibilité, il n'en reste pas moins un territoire unique.

Penser l'urbanisme par le prisme du paysage, en complémentarité d'autres disciplines, nous permet pour le Beaujolais viticole de pointer plusieurs enjeux importants.

CE QUI EST EN JEU SUR LE TERRITOIRE DU BEUJOLAIS VITICOLE

UNE PRÉSENCE DE L'EAU DISCRÈTE
MAIS MAJEURE

URBANISME
RURAL

RÉSILIENCE TERRITORIALE & INVENTIVITÉ

UN PATRIMOINE BÂTI TEMOIN D'UNE
DIVERSITÉ DES SOLS

En lien avec ce qui a été dit au-dessus au sujet du patrimoine et de la capacité d'évolutivité des modes d'habiter et de structuration du territoire, il semblerait que le Beaujolais viticole puisse être un territoire support en termes de qualité d'habitat et d'inventivité pour la création d'opérations hybrides, denses éventuellement, et en tout cas, ouvrant la voie à d'autres types d'habitat liant qualité urbaine, mobilité douce et pratique alternatives. La pression urbaine vécue de manière disparate sur le territoire pourrait ouvrir la voie à des situations différentes et variées, suggérant toujours la réinterprétation des motifs historiques et engageant donc des actions concrètes et des opérations où l'inventivité, la cohérence et le respect de l'articulation urbaine et rurale sera de mise. Ces questions sont abordées avant tout dans l'élaboration des documents et démarches d'urbanisme, mais le plan de paysage est un cadre complémentaire qui permet d'appréhender ces questions sous l'angle du paysage agricole, viticole, et naturel.

Le Beaujolais viticole pourrait aujourd'hui être un territoire exigeant du point de vue de la qualité architecturale et urbaine, en reconnaissant de manière collective que toute construction a son importance au regard de la qualité des paysages et du cadre de vie. **La qualité du Beaujolais viticole tient ainsi à la profusion d'habitat varié et inventif qui se sont développés au cours des siècles**, il convient aujourd'hui de s'interroger sur ces motifs et de proposer des modes d'habitat novateurs capables de lier qualité de ville et lien au paysage agricole et viticole. D'une part parce que le Beaujolais est un territoire rural habité, d'autre part parce que c'est ce lien à la campagne que viennent chercher les nouveaux habitants. L'habitat en lotissement n'ouvre que peu la voie à ce type d'imbrications fructueuses.

Ce travail est de longue haleine, il est déjà initié par plusieurs acteurs comme le CAUE - Rhône Métropole de Lyon ou les services de l'Udap (Unités départementales de l'architecture et du patrimoine), avec la production de chartes et de documents de conseil mais au-delà, il pourrait être intéressant que des outils systématiques d'accompagnement et de sensibilisation soient développés et pensés à l'occasion du plan de paysage. **La nécessité de sensibilisation et d'accompagnement est essentielle pour porter une qualité d'habitat sur le long terme.**

L'autre enjeu est celui de **la requalification des existants et des interactions nouvelles à initier entre espaces urbain et rural**. Des pistes de réflexions ont été émises lors des ateliers par des élus, suggérant la création de zones tampons intermédiaires, en frange des bourgs, pour pacifier les liens entre espace agricole et urbain. Cette réflexion est à rapprocher de notre point de vue sur les couronnes vivrières qui ont disparues et qui sont sans doute à reconstituer d'une manière contemporaine. Interroger ce modèle est essentiel dans ce cadre, car l'enjeu de ces zones tampons et qu'elles forment des espaces capables, intéressants, intermédiaires et étant potentiellement des espaces de médiation entre entités urbaines et espace agricole et viticole.



Il importe que ces franges ne soient pas des espaces délaissés, des zones neutres permettant juste une mise à distance mais que ces espaces intermédiaires deviennent des espaces vivants. L'enjeu corolaire est de parvenir à sensibiliser et **agir aussi sur les qualités végétales et pourquoi pas productives des zones pavillonnaires qui ont remplacé les anciens espaces vivriers**, en incitant à la mise en place d'une végétation productive, à la suppression des haies persistantes qui ont un impact fort dans le paysage. Les chartes et documents d'urbanisme cadrent l'aspect du bâti, la sensibilisation au végétal est souvent moins prononcée, alors que l'impact peut aussi être important.

L'enjeu sera donc de « **recycler** » **les aires urbaines construites**, de mieux les adapter aux milieux et de permettre **qu'elles construisent des relations plus fortes entre espace bâti et urbain et entités agricoles et naturelles**. Il pourra s'agir de l'un des chantiers du plan de paysage.

De même, cet effort d'adaptation devra intégrer les défis liés au dérèglement climatique. Aujourd'hui, les territoires urbains participent de façon importante à la production des émissions de CO₂, via l'étalement urbain, les transports, le chauffage et les bâtiments. Les villes sont ainsi confrontées au double défi de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Notamment, une demande de fraîcheur « naturelle » (végétation, eau...) mais aussi « artificielle » (climatisation) sera de plus en plus importante dans les espaces urbains vis à vis de la hausse des températures estivales qui pourrait impacter directement le cadre de vie des habitants, mais également leur santé et leur bien-être. Au-delà de l'augmentation des températures, les épisodes météorologiques de forte intensité vont eux être de plus en plus importants, et entraîner une exposition aux risques naturels potentiellement accrue. Cette certaine augmentation de la fréquence des événements de fortes pluies se couplera sur ces milieux urbanisés à une série de facteurs accentuant la fragilité urbaine face à ces risques naturels.

CE QUI EST EN JEU SUR LE TERRITOIRE DU BEAUJOLAIS VITICOLE

UNE PRÉSENCE DE L'EAU DISCRÈTE
MAIS MAJEURE

URBANISME
RURAL

RÉSILIENCE TERRITORIALE & INVENTIVITÉ

UN PATRIMOINE BÂTI TÉMOIN D'UNE
DIVERSITÉ DES SOLS

Enfin, le dernier aspect concernant l'urbanisme concerne **les bâtiments agricoles et les hameaux et domaines. Certains beaux ensembles sont sujets à des changements de destination.** Des documents sont déjà établis pour faire prendre conscience notamment de la qualité des abords et des aménagements liés qui ont leur importance, la prise de conscience des impacts des modifications est essentielle, toujours en pensant à l'échelle du paysage et en maintenant la richesse à entretenir entre espace bâti et espace agricole et viticole. Concernant les extensions de hameaux et la production d'habitat individuel disparate, il conviendra de réfléchir à l'échelle du paysage en ayant en tête la **référence aux hameaux vigneronns denses et structurés, qui sont des modèles pertinents d'habitat contemporains** et pourquoi pas coopératifs.

La question du bâti agricole neuf est aussi importante, car au regard de ce que nous avons présenté dans le premier volet, l'intégration dans le Beaujolais viticole de nouvelles filières agricoles est importante voire nécessaire pour le maintien des qualités paysagères.

Aussi, la construction « d'équipements agricoles » nouveaux est à penser et doit participer de la qualité des paysages. Au-delà, il semble être intéressant de **penser ces éléments comme partie prenante des relations de médiation agri urbaines, ouvrant donc la voie à des usages multiples, diversifiés, et à même d'accueillir du public, au moins sur l'espace bâti, voire sur l'espace agricole.**

Pour ces constructions agricoles nouvelles, l'implantation, la position, la connexion avec des chemins de randonnée, avec des voies modes doux reliant village et agglomération sera à repenser pour qu'encore une fois, le Beaujolais viticole soit un territoire agricole novateur, capable de créer des relations nouvelles entre pratiques urbaines et agricoles.

L'accompagnement bâti et paysager de ces constructions est essentiel, et il ne semble pas que tous les mécanismes permettant la création d'entités agricoles nouvelles de qualité soient toujours mises en œuvre aujourd'hui. Il s'agit pourtant d'un enjeu contemporain fort qui a son importance à l'échelle du territoire, pour proposer des relations de proximité entre producteurs et consommateurs diversifiées et efficaces.



La mise en place de mesures en matière d'adaptation peut s'accompagner de modifications des formes urbaines, dès la conception des nouveaux bâtiments, mais également lors d'extensions ou de réhabilitations, dans l'optique d'atteindre l'autonomie énergétique, voir tendre vers un territoire à énergie positive. Ces évolutions, lorsqu'elles ne sont pas encadrées, peuvent impacter la qualité patrimoniale du bâti, ou des espaces publics, et doivent donc être accompagnée pour une intégration respectueuse de la qualité urbaine générale.

La thématique des dynamiques urbaines et agricoles, pensées ensemble, ouvre donc la voie à des réflexions fortes, nécessaires à l'échelle du territoire et qui posent des questions qui font sens, qui ont à être mises à l'échelle des potentiels et des qualités existantes sur le territoire, et qui pourront permettre d'avoir l'ambition de **revendiquer le Beaujolais « rouge » comme un territoire agricole et viticole habité, avec des interrelations fortes et vivantes entre espace urbain et agricole.**

CONCLUSION

Ce diagnostic en plusieurs temps permet donc d'aborder des thématiques diverses et essentielles liées à la structuration du territoire de façon pragmatique, et de rendre compte des qualités du Beaujolais viticole, des atouts de son patrimoine urbain et paysager, de sa confrontation à l'avenir, de ses risques et menaces éventuels. Ces regards croisés permettent au-delà de se rendre compte que des actions sont possibles, qu'elles ont à s'appuyer sur une vitalité forte du territoire, héritée de son histoire et de sa capacité de réinvention, tout en préservant voire restaurant ses milieux naturels et stimulant les fonctionnements agricoles.

Ce que pointe in fine ce diagnostic, et ce qu'il rend nécessaire, c'est l'utilité de parvenir à faire émerger les qualités de chacun des espaces et entités identifiées, et de le faire en les mêlant entre eux. Du point de vue de l'urbanisme, il existe trois grandes catégories d'espace, les zones naturelles, les zones agricoles, les zones urbaines. Ce diagnostic montre donc qu'il est important de travailler sur chacune d'elle mais pour cela, qu'il est nécessaire de les articuler mieux entre elles voire de les combiner. Cette démarche s'applique pleinement au Beaujolais viticole et c'est ce que sous tend ce diagnostic.

Parmi les enjeux qui ressortent, il apparaît en effet important de renforcer la présence et la gestion agricole des espaces naturels pour renforcer leur biodiversité, il semble aussi important d'intégrer dans les espaces agricoles des complémentarités nouvelles et inventives entre des milieux de biodiversité et le fonctionnement agricole et viticole. Enfin, il semble nécessaire de penser et structurer des espaces agricoles et naturels qui s'imbriquent mieux avec les espaces urbains existants et à venir, en élaborant des complémentarités nouvelles et respectueuses, concourant à l'amélioration du cadre de vie.

Ce sont ces imbrications, identifiées et pensées dans le cadre du plan de paysage, qui permettront de formuler des actions palpables et des pistes de réflexions participant de l'affirmation et du renforcement du caractère du Beaujolais viticole, en s'appuyant sur ses potentialités, ses atouts et en dessinant des perspectives d'avenir. Les notions qui ressortent du diagnostic sont celles de la simplicité, de l'authenticité, l'inventivité, l'évolutivité et de la convivialité. Ces notions guideront les étapes futures du plan de paysage.

Le dernier point qu'il est aussi important de rappeler, est la mutation des paysages à l'aune du dérèglement climatique, et ce sera aussi la toile de fond qui animera les phases successives, en intégrant les notions évoquées au-dessus et en pensant de manière contemporaine le Beaujolais viticole comme un territoire d'énergies multiples.

Ce diagnostic a donc permis de dégager les qualités du territoire, ses manques également, les étapes suivantes permettront de réfléchir à la mise en place d'un territoire en invention permanente, capable d'intégrer les enjeux des années à venir, au regard du déjà là et de ses potentiels d'adaptabilité.




PLAN PAYSAGE
BEAUJOLAIS

PLAN DE PAYSAGE DU BEAUJOLAIS VITICOLE

DIAGNOSTIC

Janvier 2020

 Syndicat mixte du
BEAUJOLAIS



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes